

R 8<sup>o</sup> sup 2789

# SUPERSTITIONS ET SURVIVANCES

ÉTUDIÉES AU POINT DE VUE DE LEUR ORIGINE ET DE

LEURS TRANSFORMATIONS

3133

## OUVRAGES PUBLIÉS PAR L'AUTEUR

- Traité de l'immobilisation directe des fragments dans les fractures et les réssections**, in-8°, 700 pages et 103 figures, Paris, Delahaye, 1868. Ouvrage récompensé par l'Institut (Académie des sciences).
- Traité des Fractures non consolidées ou pseudarthroses**, in-8°, 760 pages et 103 figures, Paris, Delahaye, 1871. Récompensé par l'Académie de médecine.
- De la Fièvre métrorrhagique au Sénégal**, in-8°, 403 pages, Paris, Delahaye, 1873. Récompensé par l'Institut (Académie des sciences).
- De la Fièvre jaune au Sénégal**, in-8°, 400 pages, Paris, Delahaye, 1874. Récompensé par l'Académie de médecine.
- Traité clinique des Maladies des Européens au Sénégal**, 2 vol. in-8°, de 600 pages, avec tableaux et une carte, Paris, Delahaye, 1875-77. Récompensé par l'Institut (Académie des sciences).
- De la Fièvre bilieuse, inflammatoire, aux Antilles**, in-8°, Paris, Delahaye, 1878. Récompensé par l'Institut (Même récompense que le précédent ouvrage).
- De la Fièvre jaune à la Martinique**, in-8°, 490 pages, Paris, Delahaye, 1878. Récompensé par l'Institut (Académie des sciences).
- Traité clinique des Maladies des Européens aux Antilles (Martinique)**, 2 vol. in-8°, 600 pages, avec tableaux et une carte, Paris, O. Doin, 1881. Récompensé par l'Institut (même récompense que le précédent ouvrage).
- Les Peuplades de la Sénégambie (histoire ethnographique, mœurs et coutumes, légendes, etc., etc.)**, in-8°, 420 pages, Paris, Ernest Leroux, 1880.
- Matut-Mandrier, près Toutou (continuation à l'histoire de la localité et de l'hôpital maritime)**, in-8°, 525 pages, avec dessins, plans, cartes, etc., etc., Paris, Ernest Leroux, 1881.
- Traité théorique et clinique de la dysenterie**, in-8°, 705 pages, Paris, O. Doin, 1883.
- La Race provençale au point de vue de ses origines**, in-8°, 420 pages, Paris, O. Doin, 1885.
- Traditions et reminiscences populaires de la Provence**, in-8°, 400 pages, Ernest Leroux, 1885.
- Contes populaires de la Sénégambie**, Paris, E. Leroux, 1885.
- Contes populaires des Provençaux de l'antiquité et du moyen âge**, Paris, E. Leroux, 1887.
- Leçons cliniques sur les tumeurs de l'homme**, 1<sup>re</sup> édition, in-8°, 368 pages, Paris, O. Doin, 1888.
- Légende de la Provence**, in-8°, 410 pages, E. Leroux, 1888.
- Traité théorique et clinique de la fièvre jaune**, in-8°, 935 pages, Paris, O. Doin, 1891.
- Leçons cliniques sur les tumeurs de l'homme**, 2<sup>e</sup> édition, 500 pages, Paris, O. Doin, 1891.
- La Campagne de Marius en Provence**, 552 pages et 3 planches, Paris, Ernest Leroux, 1893.
- Saprosyllites et Survivances étudiées au point de vue de leur origine et de leurs transformations (tomes 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>)**, in-8°, 550 pages, Paris, Ernest Leroux, 1896.

# SUPERSTITIONS

ET

## SURVIVANCES

ÉTUDIÉES AU POINT DE VUE DE LEUR ORIGINE ET DE  
LEURS TRANSFORMATIONS

PAR

L.-J.-B. BÉRENGER-FÉRAUD

TOME QUATRIÈME



PARIS

ERNEST LEROUX, éditeur

RUE BONAPARTE, 28

1896

TOUS DROITS RÉSERVÉS

**20.048 TOULON. — IMPRIMERIE DU « PETIT VAR »**  
**Angle boulevard de Strasbourg et rue d'Antrechaux.**

# SUPERSTITIONS ET SURVIVANCES

---

TONNE QUATRIÈME

---

CHAPITRE PREMIER

**Vestiges des Saturnales**

---

I

ENTRÉE EN MATIÈRE

Les fêtes de la terminaison et du commencement de l'année, qui tiennent une si grande place dans l'esprit des Provençaux de nos jours, présentent à l'observation, une infinité de particularités, qui sont les vestiges d'anciennes coutumes et d'antiques cérémonies dont l'importance fut grande jadis.

Je me suis occupé, dans mon livre sur les *Réminiscences Populaires de la Provence* et dans le premier volume de celui-ci, de la buche de Noël; des libations qui sont faites à son occasion; de la part de repas laissée

aux *Armettes* (petites âmes) c'est-à-dire aux ombres des ancêtres, aux dioux laros de la maison, à l'issue du gros souper. Je ne retiendrais, en ce moment, des nombreuses réminiscences offertes par ces fêtes, que les suivantes :

La joie et les plaisanteries qui sont de mises pendant le réveillon (gros souper) et aux repas du jour de Noël ;

La crèche que les enfants dressent, avec tant de soin, dans un coin de la maison ; et surtout les représentations qui attirent tant de populaire dans certains théâtres de circonstance ;

Les *Etrennes* du Jour de l'An ;

Les Joyeusetés de la Fête des Rois ;

Enfin, les *Farces* du Carnaval.

Ces diverses particularités, sont autant de réminiscences des vieilles coutumes, que le temps n'a pas encore fait disparaître complètement.

*Farces du gros souper.* — Pendant le gros souper, ou pendant le repas du jour de Noël, il arrive souvent, que tel convive reçoit, comme par hasard, sur son assiette, une portion d'aliment trop salée ou trop épicée ; ou, même, un objet étranger à l'alimentation, qui a été si bien dissimulé, que la victime ne s'aperçoit de la mystification, qu'au moment où tous les convives rient déjà de sa mésaventure.

*Farces de la messe de minuit.* — Pendant la messe de minuit, les dévotes ont grandement à craindre de trouver de l'encre au lieu d'eau bénite dans le bénitier ; de rencontrer des pois fulminants sous leurs pieds, en

sortant de l'église, si elles n'ont pas eu déjà leur robe cousue à celle de la voisine.

Depuis la fin de cette messe nocturne jusqu'au jour, bien de paisibles habitants ne peuvent plus dormir, réveillés qu'ils sont, à chaque instant, par mille farces bruyantes de la jeunesse de la localité.

*La Crèche.* — Les enfants, attachent une importance de premier ordre à la crèche qu'ils dressent de leurs mains, à la maison, et qu'ils ornent de petites statues en terre glaise peinturlurée (les santons). Non moins grande est pour eux, comme pour leur famille, l'importance attachée à la représentation des *Mystères de la Nativité, du Massacre des Innocents, de l'Épiphanie*, où l'on va pour rire : tant des naïvetés ou des grivoiseries de la pièce, que des plaisanteries des auditeurs.

*Les étreunes.* — Le « Jour de l'An », avec ses étreunes ; celui des « Rois » avec son gâteau de la fête, ont des liens de filiation avec les temps du moyen-âge et de l'antiquité.

*Les Farces du Carnaval.* — Enfin, les « Farces du Carnaval » viennent terminer la série, en faisant rire tout le monde, grâce aux costumes burlesques, et aux désopilantes folies de leurs exécutants.

Ces diverses particularités sont, ai-je dit, des vestiges très atténués d'anciennes cérémonies, qui ont tenu une grande place dans l'esprit de nos ancêtres. On sait, en effet, que pendant longtemps, on a vu dans nombre de contrées, des pratiques étranges se mêler : soit aux fêtes laïques, soit aux fêtes religieuses ; pratiques, qui dans quelques cas, étaient seulement plaisantes, et inoffen-

sives à tous égards; dans d'autres, affectaient le ridicule, et trop souvent, aussi, étaient grossièrement grivoises.

J'entreprends d'étudier ici ces particularités bizarres, pour rechercher : qu'elle fut leur idée originelle, quelles furent les conditions qui leur donnèrent naissance, et les raisons qui ont présidé à leurs transformations successives. Pour mener à bonne fin ce travail assez difficile, d'ailleurs, voici comment j'ai pensé qu'il fallait procéder :

Premièrement, je rapporterai les principales variétés de manifestations plaisantes que nos ancêtres ont vu se dérouler à leurs yeux, à l'occasion des fêtes qui nous occupent.

Secondement, je rechercherai les coutumes qui ont pu donner naissance à de pareilles manifestations de la joie populaire.

Enfin, en troisième lieu, partant de l'antiquité aussi reculée que possible, j'essaierai de suivre ces coutumes, depuis leur origine jusqu'à l'époque contemporaine, pour en faire saisir les relations de filiation qui les unissent; et faire comprendre la raison de leurs transformations successives.

## II

### LA FÊTE DES FOUS

Le jour de Noël, dans certains pays; celui de la Saint-Etienne (26 décembre) dans d'autres; le premier jour



de l'an, dans quelques-uns, ou bien encore à la fête de l'Épiphanie (6 janvier) ; enfin, dans plusieurs, à divers moments de l'année, on fit pendant longtemps la « fête des fous », appelée aussi « fête des sots », des « innocents », etc., dont nous trouvons une infinité de descriptions dans les livres ; et dont voici les principales dispositions résumées par le bibliophile Jacob, dans son livre sur les *Mœurs et Coutumes du Moyen-Âge*.

« Le premier jour qui était la fête de Noël, la plébe cléricale et monacale criait à l'unisson Noël, et se mettait en liesse ; le lendemain, jour de Saint-Etienne, les diacres tenaient conseil pour élire un pape ou patriarche des fous, un évêque ou un archevêque des innocents, un abbé des sots ; le jour suivant, fête de Saint-Jean, les sous-diacres commençaient la danse en son honneur ; ensuite, le quatrième jour, fête des Saints-Innocents, les enfants de chœur et les clercs subalternes réclamaient le pape ou l'évêque ou l'abbé élu qui faisait son entrée triomphale dans l'église, le jour de la circoncision ; et qui siégeait pontificalement jusqu'au soir de l'Épiphanie. C'était donc le règne joyeux de ce pape ou de cet évêque ou de cet abbé de la folie, qui composait la fête des fous, et qui en dominait les phases bizarres, les mascarades grotesques et parfois impies, les scènes plaisantes et souvent ordurières, les orgies furieuses, les danses, les jeux et les chants profanes, insolentes parodies de la liturgie catholique. »

Cette fête des fous, présentait de très grandes différences suivant les localités, et même suivant les temps, dans le même pays ; l'imagination plus ou moins féconde

de leur promoteur du moment, la disposition d'esprit de la localité, la grossièreté plus ou moins grande des acteurs, apportait çà et là des éléments de divergences considérables dans les détails de la mascarade ; tout, le désir de s'amuser et de faire rire, était le point commun, qui se retrouvait partout, et qui faisait, d'ailleurs, le fond de ces extravagantes cérémonies.

A Antibes, l'église cathédrale et le couvent des Cordeliers luttaient chaque année d'exagérations pour cette fête qui était célébrée chez les uns, le jour de Noël, chez les autres, le jour de l'Épiphanie.

A Fréjus, on faisait toutes sortes de bouffonneries, pendant et après l'élection d'un enfant de chœur à la dignité d'*Evêque* (petit évêque) ; et mal en prit en 1558, à l'évêque Léon des Ursins, qui faillit être massacré pour avoir voulu s'y opposer.

A Marseille, elle se faisait avec un grand apparat aussi ; et elle déteignit, dans une certaine mesure, sur les cérémonies de la fête de Saint-Eloy (1<sup>er</sup> décembre) ; du Guet de Saint-Lazare (2 septembre), sur celles des processions de la Fête-Dieu (16 juin). J'en donnerai pour preuve, qu'il n'y a pas bien longtemps encore, le bouf enguirlandé de fleurs qu'on promenait à la procession, était accompagné de dieux et de héros païens, qui ne se faisaient pas remarquer par leur tempérance ou leur modestie ; ajoutons que le groupe de la *Fuite en Egypte*, n'avait rien d'édifiant, quand on choisissait un idiot pour y représenter saint Joseph.

A Aix, la fête des Fous se célébrait comme dans les autres cathédrales de Provence, à l'époque de Noël.

Du Tillot, on parle à propos d'une brochure anonyme qui parut en 1615 ; et dans laquelle il est dit : qu'on mêlait des chansons profanes aux cantiques de l'Église. On a pu, pendant longtemps et peut-être même jusqu'au milieu de ce siècle voir, des réminiscences de cette « fête des fous » dans la fameuse procession de la Fête-Dieu, dont le cérémonial avait été jadis réglé par le *bon roi René lui-même*. *La reine de Saba, le Tirassou, le Requignou* n'avaient rien de bien décent dans leurs allures, et quand on y réfléchit ; on arrive à penser : que le roi René les avait laissé figurer dans cette procession, afin d'*endiguer le torrent*, si on me permet d'employer le terme pour exprimer ma pensée : il avait probablement estimé, qu'en introduisant dans cette cérémonie un certain minima de bouffonneries et de grivoiseries, il atteignait deux buts : d'une part, il évitait de plus grossières manifestations ; d'autre part, il ne seyait pas totalement son peuple de plaisanteries au gros sel que les Provençaux savaient, alors et même savent aujourd'hui encore, avec une telle satisfaction, que n'en pas tenir compte serait une faute.

La fête des Fous se faisait à Arles ; nous pouvons ajouter qu'à Tarascon, elle laissa des traces dans la procession de la Tarasque. A Avignon, où les papes ont légué tant de souvenirs, et ont entretenu longtemps tant de gens d'église, elle ne faisait pas défaut non plus.

*La fête des fous à Antibes.* — Mathuria de Neurs, ancien chartreux, que Gassendi avait placé chez l'in-

pendant de Provence, Bochart de Champigny, en qualité de précepteur des enfants, écrit en 1645, au célèbre astronome une relation de la fameuse procession d'Aix, dans laquelle il parla de la fête des Fous d'Antibes, de la manière suivante : « Jamais les païens n'ont solennisé avec tant d'extravagance leurs fêtes pleines de superstitions et d'erreurs que l'on solennise la fête des Innocents à Antibes, chez les Cordeliers. Ni les Religieux prêtres, ni les Gardiens ne vont point au chœur ce jour là. Les Frères Laïcs, les Frères Coupe-Choux qui vont à la quête ; ceux qui travaillent à la cuisine ; les marmitons, ceux qui font le jardin, occupent leurs places dans l'église, et disent qu'ils font l'office convenable à telle fête, lorsqu'ils font les fous furieux, et qu'ils le sont en effet. Ils se revêtent d'ornements sacerdotaux, mais tous déchirés, s'ils en trouvent et tournés à l'envers. Ils tiennent dans leurs mains des livres renversés et à rebours, où ils font semblant de lire avec des lunettes dont ils ont ôté le verre, et auxquelles ils ont agencé des écorces d'oranges, ce qui les rend si difformes et si épouvantables qu'il faut l'avoir vu pour le croire, surtout après qu'ayant soufflé dans les encoirs qu'ils tiennent dans leurs mains et qu'ils remuent par dérision, ils se sont fait voler de la cendre au visage, et s'en sont couvert la tête les uns des autres. Dans cet équipage ils ne chantent ni des hymnes, ni des psaumes, ni des messes à l'ordinaire, mais ils marmottent certains mots confus, et poussent des cris aussi fous, aussi désagréables, et aussi discordants que ceux d'une troupe de pourceaux

qui grognent; de sorte que les bêtes brutes ne feraient pas moins bien qu'eux, l'office du jour. Car il vaudrait mieux, en effet, amener des bêtes brutes dans les églises, pour louer leur créateur à leur manière; et ce serait assurément une plus sainte pratique d'en user ainsi, que d'y souffrir ces sortes de gens qui se moquent de Dieu, en voulant chanter ses louanges; qui sont plus fous et plus insensés que les animaux les plus insensés et les plus fous» (*Trad. de Du Tillot. Loc. cit. p. 19 et 20*).

*La fête des fous à Arles.* — Nous voyons dans Papon (*Hist. Gén. de la Prov. t. III, p. 212*), qu'en 1303, la fête des Fous se célébrait à Arles, car on la fit en l'honneur de l'empereur Charles IV, lors de son voyage en Provence. « Ce fut, dit Papon, dans ce voyage qu'on lui donna le spectacle indécent de la fête des Fous, l'origine de cette scène scandaleuse paraît remonter aux Saturnales si fameuses chez les Romains.

« Les ecclésiastiques ignorants et grossiers crurent corriger tout ce qu'il y avait de criminel dans ces restes du paganisme, en le faisant servir les jours de Noël et de l'Épiphanie, surtout, à manifester la joie dont les chrétiens doivent être pénétrés pendant ces saintes solennités.

« On élisait, ce jour là, dans les églises cathédrales, un évêque ou un archevêque des fous, dont on confirmait l'élection par beaucoup de bouffonneries ridicules, qui lui servaient de sacre. Ensuite, il officiait pontificalement et donnait la bénédiction au peuple, tandis que les personnes destinées à le servir pendant cette indécente cérémonie, portaient devant lui, la mitre, la

croisé et la croix épiscopale. Les clercs et les prêtres se distinguaient ordinairement par un mélange affreux de bouffonneries et d'implétés.

« Ils assistaient à l'office divin en masque, ou le visage barbouillé de diverses manières, suivant qu'ils se proposaient de faire rire ou de faire peur. Les uns s'habillaient en femmes, les autres en comédiens ; et célébraient des danses auxquelles se mêlaient des personnes du sexe et des séculiers en habits mondains, ou déguisés, la plupart, en religieuses et plusieurs en religieux.

« Les chansons obscènes relevaient l'indécence de ces jeux dans lesquels les diacres et les sous-diacres faisaient ordinairement le premier rôle. Ils poussaient quelquefois l'impudence jusqu'à manger des boudins et des saucisses sur l'autel, sous les yeux du prêtre célébrant devant lequel ils jouaient aux cartes et aux dés ; et souvent même, ils mettaient dans l'encensoir, des morceaux de vieux souliers pour lui faire respirer une mauvaise odeur.

« L'imagination échauffée par ces scènes de scandale emportait presque toujours les acteurs à des excès qu'on aurait honte de décrire et qui prouvent combien l'homme doit s'enorgueillir de la faible raison quand on pense aux crimes et aux extravagances dont elle a été l'auteur ou le complice. A Arles, la fête des Fous se célébrait aux dépens du Chapitre. L'Empereur fut si scandalisé de celle qu'on lui donna dans l'église de Saint-Trophime le jour, sans doute, de son couronnement, qu'il fut obligé de la faire cesser ».

*La fête des fous à Viviers.* — Lancelot a inséré, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions* (t. vii, p. 235 de l'édit. in-4° et t. iv, p. 247 de l'édition in-12) la description de la fête des Fous, à Viviers (Ardeche), que nous trouvons aussi dans le *Dictionnaire historique des Cultes religieux* (t. ii, p. 143 et suiv. Paris, 1770, chez Vincent, rue Saint-Séverin), mais rattachée à Verviers (Belgique) ce qui est une erreur.

Quoiqu'il en soit, voici les détails de cette fête : « Parmi les extravagances usitées dans cette fête, la plus remarquable était l'élection de l'abbé ou de l'évêque des fous. On trouve plusieurs particularités curieuses sur cette élection dans le *Cérémonial* manuscrit de l'église de Verviers (année 1365). On y lit : que le 17 décembre, tous les clercs s'assemblent pour élire un abbé.

Après qu'il est élu, on chante un *Te Deum*. Les principaux électeurs élèvent le prétendu prélat et le portent sur leurs épaules dans une maison où les autres sont à boire autour d'une table. On le met à la place la plus honorable et dans un siège orné exprès pour lui. Lorsqu'il entre, ils doivent se lever et le véritable évêque lui-même, s'il s'y trouve présent. On sert l'abbé avec distinction. On lui présente à boire, lorsqu'il a bu, il commence à chanter. Tous ceux qui sont de son côté chantent avec lui ; tous ceux qui sont de l'autre côté lui répondent.

Les deux chœurs s'animant à l'envie font retentir la maison de leurs cris confus et s'efforcent de se surpasser l'un l'autre. Celui des deux chœurs qui

à force de crier s'est fait entendre par dessus l'autre et est demeuré vainqueur, fait pleuvoir sur le parti vaincu une grêle de braccards, de railleries, de lardons, et toutes les injures bouffonnes que peuvent suggérer les pensées du vin, la chaleur du combat et la joie licencieuse qui règne dans cette assemblée. Les vaincus s'efforcent de répondre, mais leur voix est toujours étouffée par celle des vainqueurs.

Après ce débat bruyant, un portier qui fait l'office de hérault se lève et dit à haute voix : « *De la part de Monseigneur l'Abbé, je vous fais à savoir que vous aurez tous à le suivre partout où il voudra aller* ». Il termine cette proclamation par la menace d'un châtiement comique et peu décent contre ceux qui désobéiront.

Ensuite l'abbé et tous les autres sortent en foule de la maison et se répandent dans la ville. Tous ceux qui rencontrent l'abbé ne manquent jamais de le saluer respectueusement. Tous les jours, jusqu'à la Vigile de Noël, l'abbé des fous va, chaque soir, faire plusieurs visites dans la ville ; et il ne sort point d'une maison qu'il n'emporte quelque partie d'habillement, soit un manteau, soit une chape avec son capuce, etc., etc.

Le même *Cérémonial* nous apprend : que le jour de la fête des Saints-Innocents on élisait avec les mêmes cérémonies un évêque des fous, qui était distingué de l'abbé. Il était porté sur les épaules des clercs, précédé d'une clochette, dans le palais épiscopal dont toutes les portes s'ouvraient à son arrivée, soit que l'évêque véritable fut présent ou absent. On le portait devant une



des fenêtres du palais d'où il donnait sa bénédiction tourné vers la ville. L'impiété se mêlait à cette bouffonnerie.

Le prétendu prélat faisait toutes les fonctions du véritable évêque. Il assistait aux offices dans la chaise de marbre destinée pour l'évêque ; et même il officiait pontificalement pendant trois jours, distribuant au peuple des bénédiction et des indulgences accompagnées de formules impertinentes dans lesquelles par dérision, il souhaitait à ceux qu'il bénissait quelque maladie ridicule ou plaisante.

Enfin, pour achever de faire connaître les excès auxquels on se portait dans cette fête, il suffit de rapporter ce qu'on lit à ce sujet, dans la lettre-circulaire de la Faculté de théologie de Paris, que nous avons citée.

*« Dans le temps même de la célébration de l'office divin, des gens ayant le visage couvert de masques hideux, déguisés en femmes, revêtus de peau de lion, ou bien habillés en farceurs, dansaient dans l'église d'une manière indécente; chantaient dans le chœur des chansons deshonnêtes; mangeaient de la viande sur le coin de l'autel auprès du célébrant; jouaient aux dés sur l'autel; faisaient brûler du vieux cuir au lieu d'encens; couraient et sautaient par toute l'église comme des insensés et profanaient la maison du Seigneur par mille indécentes.*

Cette fête s'était tellement accréditée et les clercs la regardaient comme une cérémonie si importante, qu'un clerc du diocèse de Verviers, qui avait été élu évêque

des fous ayant refusé de s'acquitter des fonctions de sa charge et de faire les dépenses qui y étaient attachées ; il fut cité en justice comme un prévaricateur. L'affaire fut longtemps agitée devant l'Officiel de Verviers, et enfin soumise à l'arbitrage des trois principaux chanoines du Chapitre. Ces graves arbitres rendirent un arrêt qui condamnait l'accusé nommé Guillaume Raynouard, aux frais du repas qu'il devait donner en qualité d'évêque des fous et qu'il avait refusé de payer sans raison légitime, et lui enjoignait de donner ce repas à la prochaine fête de saint Barthélemy, apôtre. (*Dict. hist. des Cultes religieux*, t. II, p. 163 et suiv. Paris 1770, chez Vixceux, rue Saint-Séverin.)

J'ai dit tantôt : que c'est à tort qu'on a attribué à la ville de Verviers, c'est-à-dire à un évêché voisin de celui de Liège, en Belgique, la fête des fous qui se faisait à Viviers. J'en donnerai pour preuve : que Du Cange commet une autre erreur à propos d'elle, en parlant de Grasse, près d'Antibes, en Provence, comme le lieu d'habitation du prêtre Guillaume Raynouard. (*Art. Kalendo*, t. III, p. 4000 de l'édition de 1733-36.) La vérité c'est qu'il s'agit de Viviers, dans l'Ardèche ; et qu'au lieu de la ville de Grasse, c'est le petit village de Gras, distant de quelques kilomètres de Viviers, dont il est question.

Lancelot (*Loc. cit.*) nous apprend qu'à Viviers, le jour de Saint-Etienne, on faisait une grande procession dans laquelle figurait l'évêque des fous, qui avait été élu aussi ; et qui marchait, grotesquement vêtu de la chappe, de la mitre et de la crosse, suivi de son aumô-

nior, aussi grotesquement vêtu que lui. Après la procession, l'évêque des fous allait s'asseoir en grande pompe dans le siège épiscopal, bénissait la foule, et accordait des indulgences burlesques, dont voici quelques échantillons :

*De par Messenhor l'Evêque,  
Que Dieu vos donne mal au bec,  
Avez une banaste de pardos,  
Et dix degt de rassa dessus la mento.*

*De par Monsigneur l'Evêque,  
Que Dieu vous donne mal au foie,  
Vous avez une pleine corbeille de pardons  
Et deux doigts de toigne au menton.*

*Messenhor ques cissi présent,  
Vos donna vingt banastas de mal de dents ;  
Et a las vos autres aussi,  
Donna una coa de rousi.*

*Monsigneur, qui est ici présent,  
Vous donne vingt corbeilles de mal aux dents ;  
Et à vous tous autres aussi,  
Il donne une queue de rosso (d'âne).*

On disait, parfois, la variante suivante :

*Messenhor, ques cissi présent,  
Vos donna vingt banastas de mal de dents ;  
Et à vos autres donas, à tressi,  
Donna una coa de rousi.*

*Monsigneur, qui est ici présent,  
Vous donne vingt corbeilles de mal aux dents ;  
Et à vous autres femmes, à tresser,  
Il donne une queue de rosse (d'âne).*

*(Extrait du Rituel de l'église de Viviers)  
« Office des Fous »*

Dans plusieurs villes du Dauphiné, la fête des Fous, comme d'ailleurs celle des Innocents, de l'Ane, etc., s'est faite pendant longtemps. A Romans, par exemple, (Prieur de Troncy, *Us. et Cout. du Dauph.*, t. 1, p. 170), on les célébrait en grande pompe. Les clercs et les enfants de chœur qui faisaient cette fête s'appelaient les *escalfards*; ils étaient chaque année huit jours avant Noël, un évêque, un abbé, des conseillers, l'aumônier de l'évêque, le préchantre, etc., etc.; et la population tout entière s'intéressait à ces mascarades. Le haut clergé profita des malheurs de 1374, pour en diminuer l'importance, sans pouvoir parvenir à les faire disparaître.

A Valence, on trouve des traces de ces folies, dans un titre latin de l'ancien Chapitre de Saint-Appollinaire; ce qui prouve qu'elles s'y faisaient aussi.

A Vienne, on s'occupait avec soin de ces fêtes des Fous, de Saint-Étienne, des Noëls, de Saint-Jean, des Innocents, etc., etc.; les statuts de son église cathédrale de 1385, en font foi; et malgré les défenses qu'ils édictent, on chantait, à ces moments, des chansons déshonnêtes, et même diffamatoires, contre certaines personnes de l'église ou de la ville, qui étaient obligées d'acheter le silence à prix d'argent.

A Grenoble, la fête des Fous, du *Gargant*, du Clergeon couronné, etc., etc., tenait une grande place dans les réjouissances populaires jusqu'en 1308; et la procession de l'âne et du bœuf avec l'évêque des fous monté sur une ânesse, était une cérémonie très appréciée du populaire, qui allait avec la mascarade boire à

certaines fontaines, et manger du pain bûit, çà et là, dans la pensée qu'on agissant ainsi, il aurait de bonnes récoltes à la saison prochaine.

Le jour de la fête des Innocents, et le premier janvier, on promenait un mannequin qu'on fustigeait. Cette pratique, dont le symbolisme est obscur, dura jusqu'au commencement du dix-huitième siècle; et il ne fallut pas moins qu'un arrêt du Parlement pour la faire disparaître.

Enfin, ajoutons : que le Jeudi et le Vendredi-Saint, les clercs et les jeunes prêtres de Grenoble allaient faire une sorte de procession burlesque, en bateau, sur l'Isère.

La fête des Fous se faisait à la cathédrale de Bordeaux, et s'y est maintenue jusqu'au dix-septième siècle, malgré les défenses répétées des autorités ecclésiastiques.

A Poitiers, on faisait, comme en mille endroits, des extravagances à l'occasion des fêtes de la Noël, du jour de l'an et des rois; nous en avons la preuve, déjà, dans Grégoire de Tours (liv. x. chap. xvi. *Texte du Jugement contre Bazine*), où il est montré : que dans le monastère de Sainte-Radegonde, les religieuses avaient célébré les *barbutaires*, sous la direction de leur abbesse.

A la cathédrale de Chartres, et dans plusieurs églises de ce diocèse, la fête des Fous fut célébrée pendant longtemps; seulement c'était pour Saint-Nicolas (6 décembre) et pour Sainte-Catherine (25 novembre), qu'elle avait lieu.

A Paris, la fête des Fous s'est longtemps faite, à

Notre-Dame, avec une solennité et une exagération remarquables. Le bas clergé, affublé de la manière la plus extravagante, assisté pour la circonstance par les plus hardis de la populace masqués en bêtes, en monstres, barbouillés de suie, habillés en femmes, etc., élisait un archevêque, ou même, un pape des fous, qui, entouré d'un Chapitre burlesque, officiait et bénissait le peuple de la manière la plus excentrique. Les chansons les plus dissolues, les excès de buisson, de victualles ; les actes les plus indécents, même, se mêlaient à un office de fantaisie entremêlé de danses ; et se terminait par une véritable comédie, jouée sur des tréteaux disposés à cet effet, près de la porte de l'église. Dans la soirée, on se livrait dans les rues voisines, sur le parvis et même dans l'église, aux excès les plus extrêmes et aux énormités de tout genre. Dom. Lobineau, dans son *Histoire de Paris*. t. 1. p. 224 et p. 500, donne à ce sujet, des détails très complets.

Doslyons, dans son livre si curieux (*Traitements singuliers contre le Paganisme du Roy-Noit.*, Paris 1670, p. 296) raconte : qu'à Paris, dans les cérémonies de la fête des Fous, les clercs, les prêtres inférieurs et même des laïcs, arrivaient dans l'église avec des habits de mascarade et de comédie, masqués, ou bien le visage barbouillé de suie, de manière à être bouffons, ridicules ou effrayants, habillés aussi en femmes et souvent de la manière la plus indécente. Au cours de la cérémonie, les uns dansaient, les autres chantaient des chansons risibles ou obscènes, etc., etc., toutes farces dont nous avons vu le détail ailleurs, et

enfin après avoir fait toutes les indécences imaginables dans l'église, ils allaient se promener à travers les rues, montés sur des tombereaux, pleins d'ordures qu'ils jetaient au nez des passants ; sans compter les obscénités dont ils donnaient le spectacle.

A Paris, le jeu de la pelote ou de la paume, dont nous avons parlé dans le chapitre ix du 2<sup>e</sup> volume (p. 427), était aussi de mise le jour de la fête des Fous, et Helette nous apprend, que des évêques, et même des archevêques, ne dédaignèrent pas de se plier aux exigences de l'habitude.

*Le Carême - Prenant d'Alluys* (Eure-et-Loire) *R. d. t.* 1891, p. 165). — Pendant le moyen-âge, les habitants d'Alluys, dans le canton de Bonneval, près de Chartres, faisaient, à l'occasion du Mardi-Gras, une cérémonie carnavalesque appelée : le *Carême-Prenant*. Un bailli, un greffier et une série de fonctionnaires burlesques faisaient une sorte de procession bouffonne à travers le pays ; puis allaient s'asseoir sur des pierres appelées : le Perron du Carême-Prenant, qui se trouvent au milieu d'un champ ; et y faisaient la parodie de la Justice. La superstition populaire affirme que : dans ce moment encore, tous les chats des environs vont faire sabbat en cet endroit, pendant la nuit de Noël, ce qui semble évoquer le souvenir des saturnales qui y auraient été célébrées jadis.

*La procession burlesque de la mi-août à Dieppe.* (TOUHARD-LAFOSSE. *Enc. de Paris*, t. II, p. 279). — En souvenir de l'insuccès du Dauphin de France, depuis Louis XI, qui avait mis le siège devant Dieppe, on a

fait longtemps dans cette ville, la procession de la mi-côût, qui était une véritable saturnale.

La fête des Fous se célébrait à l'église de Saint-Etienne, à Dijon, avec les détails que nous avons signalé pour d'autres églises. Dans le registre de cette cathédrale, on voit à l'année 1491, qu'on dressait un théâtre devant la porte, et qu'on y faisait de nombreuses farces. Il est fait aussi mention, qu'en 1625, les vicaires couraient, lors de la fête des Fous, dans les rues avec des fifres, des tambours ; et portaient des lanternes devant le prêchantre des fous.

A Reims, la fête des Fous a été longtemps pratiquée d'une manière très active ; Dom Marlot, dans son histoire de cette ville (*Hist. de la Métrop. de Reims*, t. II, p. 136) s'en occupe en détail. Il raconte : qu'il y avait dans le Chapitre de cette église des manuscrits, des cantiques et de la musique, touchant cette cérémonie, qui commençait le jour de Noël après Vêpres, par une antienne à saint Etienne. Un enfant de chœur revêtu des habits épiscopaux donnait la bénédiction, et prenait part à une procession, où les diacres, sous-diacres, sacristains, etc., etc., faisaient cent bouffonneries souvent indécentes. La fête se prolongeait jusqu'au jour de l'Épiphanie, et était l'occasion de plus ou moins de désordres. Le Chapitre de Reims payait les frais de ces divertissements, qui étaient, par conséquent, officiellement reconnus par l'église. On dressait à la porte de la cathédrale un théâtre, où l'évêque des Fous était mis en scène, et prenait part à un festin pendant lequel il était beaucoup mangé, et surtout beaucoup



III. Les églises de tout le diocèse avaient les mêmes habitudes, et rivalisaient d'entrain pour faire des mascarades à l'occasion de cette fête des fous.

En 1470, le chapitre de Reims essaya de régulariser la fête des Fous, et se chargea des dépenses qu'elle entraînait, à condition que les cérémonies plaisantes seraient purgées des trop grasses bouffonneries, et des obscénités qui les rendaient révoltantes pour la morale ; mais il arriva que, l'argent fut dépensé, et que les farces au gros sel ne furent guère moindres.

A Autun, à Troyes, à Saulieu, à Langres, à Salins, à Besançon, à Auxerre, on faisait la fête des Fous, et d'autres cérémonies analogues.

A Besançon, la fête des Fous se célébrait en grande pompe, à la Noël et à l'Ascension, comme à la Fête-Dieu. Les prêtres de la cathédrale placée sous le vocable de sainte Magdeleine, dansaient la *Bergerette*, puis banquetaient et chantaient, en buvant du vin blanc et rouge, en mangeant des pommes appelées les *Capendus*. Ce n'est qu'en 1738, que cette cérémonie burlesque a disparu.

A Auxerre, en outre de la fête des Fous de la fin de l'année, les chanoines jouaient à la balle (*pilota*), le jour de Pâques, dans la nef de la cathédrale ; et le plus récemment nommé dans le Chapitre fournissait cette balle. Après la partie, les chanoines chantaient, dansaient, puis allaient banqueter au Chapitre. Ce n'est qu'en 1538 que cet usage finit par disparaître. (Voir les Danses pieuses, ch. IX du t. III)

A Laon, la fête qui nous occupe, était célébrée avec

grande pompe, car on y élisait non-seulement un patriarche des fous, mais un évêque des innocents. Les dépenses qui en résultaient, étaient régulièrement payées sur les fonds du chapitre. L'autorité ecclésiastique parvint, dès l'année 1574, à pousser les célébrants de ces réjouissances de plus en plus hors de l'église ; mais néanmoins, pendant longtemps encore, le clergé y resta associé d'une manière assez étroite.

Dans l'église de Peronne, la fête des Fous fut pratiquée pendant le moyen-âge, car on trouve à la date du 24 janvier 1508 (*Registre Capitulaire* de cette année, fol. 147 recto) le passage suivant : « Défenses faites par le Chapitre de Peronne à tous les ecclésiastiques d'aller en masques, sous peine de tenir prison par l'espace de trois semaines, de jeûne au pain et à l'eau pendant le même espace, et d'être privés du Chœur et du Chapitre et d'être suspendus *a dicinis* pour trois mois, de hanter l'Hôtel-Dieu pour manger ou pour boire, ni à heure indue » (Dom GRENET).

Cette fête se transforma avec le temps, en fête des innocents, et devint de plus en plus l'apanage des enfants de chœur ; elle s'est prolongée, sous cette forme, jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; mais on s'amoin-drissant de telle sorte, qu'elle n'était plus, à cette époque, représentée que par un diner, où les enfants de chœur étaient admis à la table des chanoines, après les cérémonies religieuses de la journée. On faisait bien quelques farces à ce diner, mais la chose se passait dans la salle à manger, au lieu d'être un scandale dans le temple.

Au Quesnoy, dans le département du Nord, on pratiquait la fête des Fous avec un certain apparat ; et on offrait, pour cette occasion, un prier du plat d'argent, qui ressemblait en tout à l'abbé du clergé de Viviers, à celui du *Malgouern* de Rhodéz, etc., etc.

A Amiens, la fête des Fous s'est longtemps célébrée avec une pompe et des déguisements très remarquables. Belotto (cité par dom Grézier) qui écrivait un livre sur *l'Office divin*, dans le diocèse d'Amiens, dit : « La fête des Sous-Diacres, que nous appelons la fête des Fous, « célébrée par quelques-uns, le jour de la Circoncision, « par d'autres, le jour de l'Épiphanie ou dans l'Octave « d'une de ces fêtes. Il se fait quatre danses dans « l'église après la Noël ; la première troupe est com- « posée de lévites (ou sous-diacres), la seconde de « prêtres, la troisième d'enfants, c'est-à-dire de ceux « qui sont plus jeunes et qui sont dans un ordre infé- « rieur ; la quatrième de sous-diacres ». D'après les renseignements que donne Belette, on voit : que les diacres faisaient une danse, le jour de saint Étienne (26 décembre) ; les prêtres, le jour de Saint-Jean (27 décembre) ; les enfants de chœur, le jour des Innocents (28 décembre) ; enfin, les sous-diacres, le jour de la Circoncision (1<sup>er</sup> janvier) ou le jour de l'Octave des Rois (6 janvier) suivant les églises.

Au *Magnificat* des Vêpres, le jour de Saint-Jean-l'Évangéliste (27 décembre), quand on arrivait au mot *deposuit*, celui qui régissait le chœur donnait son bâton à un enfant de chœur, qui commençait à diriger les chants. Un de ces enfants qui avait été élu évêque des

fous, se parait de la mitre et de la crosse, donnait la bénédiction, s'entourait de dignitaires choisis parmi les camarades. Cette fête se faisait encore à Amiens, en 1593, puisqu'on trouve dans les registres de la paroisse, un acte capitulaire du 5 décembre de cette année, qui, non-seulement, l'autorise, mais encore accorde soixante sous aux enfants de chœur, pour les frais de la cérémonie. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les enfants de chœur d'Amiens conservèrent la coutume de chanter seuls en musique, et dirigés par un des leurs, une antienne, le jour de la fête de Saint-Jean, et le jour de celle des Innocents.

De leur côté, les sous-diacres élisaient un pape et des cardinaux, comme le prouvent des actes capitulaires de la paroisse d'Amiens, de décembre 1438 et de 1520 ; et après avoir fait mille folies dans l'église, les uns et les autres s'en allaient par la ville donner le spectacle le plus bouffon qu'on pût imaginer ; ils finissaient leurs réjouissances par des repas pantagruéliques, et des scènes de comédie jouées sur un théâtre improvisé, au parvis de l'église. En 1438, le pape des fous d'Amiens, Jean Le Caron, étant mort pendant l'exercice de son pouvoir annuel, légua 60 sous, pour la célébration du sacre de son successeur.

A Abbeville, la fête des Fous se faisait aussi ; nous en avons la preuve dans la pièce suivante : « Défense du pénultième jour de décembre 1529, faite par le Roy et par l'échevinage d'Abbeville, à tous, de quelle condition qu'ils soient qu'ils n'ayent à aller en masque, en quelque manière que ce soit dans la dicte ville, ce jour

d'hui ni autres jours suivants, à peine de la mort (*Portef.* III, p. 454).

Je pourrais rapporter bien d'autres descriptions de cette fête des Fous qui a été appelée, aussi : la fête des Sous-Diacres, des Diacres-Saouls, etc., etc., dans certains pays ; mais elles seraient inutiles parce qu'elles ne nous apporteraient pas d'éléments nouveaux pour son appréciation. On voit, d'après celles que je viens de fournir, que cette fête n'était, en somme, qu'une mascarade, dans laquelle chaque clerc, enfant de chœur, sacristain ou chantre, cherchait dans son esprit la plus grosse bouffonnerie, la plaisanterie la plus forte, pour se singulariser.

Et, vu la grossièreté native des exécutants, on comprend à quelles limites d'exagération ridicule, burlesque et bientôt obscène, on devait arriver dans ces explosions folles de la réjouissance du bas clergé, et de la plèbe des religieux.

### III

#### LA FÊTE DES INNOCENTS

La fête des Innocents est une variante de la fête des Fous qui, dans bien des pays et à bien des époques, s'est confondue avec elle. On peut penser : qu'elle ne fut d'abord qu'un des détails de cette fête des Fous, et qu'elle prit plus d'importance, à mesure que les efforts de l'autorité ecclésiastique parvinrent à diminuer

l'importance de ces vestiges des extravagances antiques. D'abord, les chanoines et les prêtres élevés jouaient consciencieusement leur rôle dans les amusements de décembre ; puis ils cherchèrent à s'en affranchir et les laissèrent aux diacres, aux sous-diacres, aux sacristains, aux gens du commun, en un mot ; et probablement aussi, dans la pensée de diminuer les excès de la mascarade, ils favorisèrent la tournure enfantine, qui de son côté, ne demandait qu'à y prendre une place prépondérante.

A Vienne, dans le Dauphiné, on s'occupait dès le commencement de décembre des préparatifs de l'élection de l'évêque des innocents, qui se faisait le 15 de ce mois avec force bouffonneries. On chantait à cette occasion, un office plus ou moins burlesque, dans lequel l'évêque enfant de chœur tenait la place du vrai prélat, et bénissait les fidèles. Cet évêque figurait aussi à la procession, et l'archevêque titulaire allait lui présenter ses hommages, lui donnant comme redevance obligatoire trois florins d'or, une mesure de vin, et deux charges de bois, qui servaient à couvrir une partie des frais du repas pantagruélique qui avait lieu à cette occasion. L'évêque enfant, avait des chanoines, des aumôniers, etc., de son âge ; ce n'est qu'en 1670, qu'on vit disparaître cette fête des Innocents, qui était allée en se moralisant et en s'amoindrissant, depuis bien des années.

A Alençon, la confrérie de Saint-Nicolas, promenait processionnellement le 6 décembre, jour de la fête de ce saint, un enfant habillé en évêque, qui donnait

la bénédiction au populaire, qui se réjouissait à sa vue.

A Soissons, les enfants de chœur et les sous-diacres, élisaient, le jour de Saint-Thomas, apôtre (31 décembre), un pape et des cardinaux des fous ; ils les installaient dans le chœur le jour de Saint-Etienne, et se livraient, en leur présence, à mille bouffonneries (Anonyme continuateur de Bolette, *Hist. de Soissons*, t. I, p. 124).

Le Père Perry, dans son *Histoire de la Ville de Chalon-sur-Saône* (p. 485 et suiv.) nous apprend : que la fête des Fous se pratiquait dans ce pays, la veille du jour des Innocents. On élisait évêque un enfant de chœur ; et on faisait, dans l'église comme au dehors, cent bouffonneries qui parodiaient les cérémonies religieuses, et qui étaient accompagnées par le carillon, à toute volée, des cloches.

A Chalon-sur-Saône on faisait aussi, le jour de la Pentecôte, une danse des chanoines, dont nous avons parlé dans le chapitre consacré aux danses pieuses ; de même qu'il y avait une fête de l'Ane, si on peut appeler, ainsi une procession dans laquelle, l'évêque des fous ou des innocents était promené sur un baudet.

A Rouen et à Bayeux, les enfants de chœur élisaient un évêque des Innocents (*Nouv. rech. sur la France* (t. II, p. 415). Nous aurons à parler en détail de ce qui se faisait à Rouen, quand nous nous occuperons de la fête de l'Ane.

Nous trouvons la trace des mêmes amusements

pour Orléans, car Molanus, dans son *Histoire de Beauvais* (p. 298), raconte incidemment : que, jadis, on habitait, dans cette ville, un enfant en évêque, le jour de la fête des Innocents.

A Noyon, l'évêque des Innocents était un des chanoines du Chapitre en 1410 ; et quoique les enfants de chœur jouassent leur rôle dans la fête, ils n'y avaient pas, à cette époque, la prépondérance ; ce n'est qu'à la fin du quinzième siècle que l'évêque des Innocents fut choisi parmi eux.

A Corbie et à Roye, dans la Somme, on a célébré longtemps la fête des Innocents, avec tout l'apparat et les farces qu'on signale pour les autres pays.

A Toul, dans la Meurthe, la fête des Innocents avait une importance notable dans l'esprit des enfants de chœur et des sacristains, qui tiront à honneur, pendant longtemps, de se livrer, à cette occasion, à toutes les extravagances qu'ils pouvaient imaginer.

## IV

### LA FÊTE DE L'ÂNE

Une variante célèbre de la fête burlesque qui se faisait jadis dans les églises, porte le nom de : fête de l'Âne, parce qu'un âne y figurait, et bien plus y était revêtu, parfois, des ornements épiscopaux.

Cette fête de l'Âne, présentait, de son côté, des variantes plus ou moins grandes, suivant les loca-



ités ; car, tantôt, elle semblait évoquer le souvenir de l'âne de Balaam ; tantôt celui de l'âne compagnon du bœuf dans l'étable de Bethléem ; tantôt enfin celui qui porta la Vierge et l'Enfant-Jésus lors de la fuite de la Sainte-Famille en Egypte.

En cherchant un peu l'origine de cette forme des extravagances du moyen-âge, on trouverait, sans peine, des vestiges de l'âne de Silène aux fêtes de Bacchus, qui, lui-même, n'était qu'une réminiscence du culte de l'âne, qui se perd dans la nuit des temps, de l'histoire, dans certains pays d'Orient.

Dans le *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde* (t. II, p. 130, Paris 1770) nous trouvons la curieuse relation de la fête de l'Âne qu'on célébrait à Rouen, le jour de Noël, pendant le moyen-âge : « On dressait au milieu de la nef de l'église de Rouen une fournaise avec du finge et des étoupes.

Après qu'on avait chanté *Tierce*, la procession commençait autour du cloître, et venait s'arrêter au milieu de l'église. Au milieu de deux bandes qui représentaient l'une les juifs, l'autre les gentils. Il y avait aussi une troupe d'ecclésiastiques grotesques, habillés et destinés à jouer le rôle des prophètes de l'Ancien-Testament. C'était une véritable mascarade. Les chantres apostrophaient les juifs et les gentils qui leur répondaient par un verset convenable et à la cérémonie et au personnage qu'ils représentaient. Les mêmes chantres se tournaient ensuite vers celui qui portait le nom de *Moyse* en lui disant : « Vous.

Moïse, législateur : « Alors, Moïse tenant en main les tables de la loi, revêtu d'une aube et d'une chape, ayant des cornes à la tête, une longue barbe au menton, et une baguette à la main entonnait un verset qui avait rapport à la naissance de Jésus-Christ, après quoi les chœurs le conduisaient au delà de la fournaise en chantant et le chœur répondait.

La même cérémonie s'observait pour chacun des prophètes. Les chœurs les appelaient tous, chacun par leur nom ou y joignant quelque épithète honorable. Voici leur rang, leur nom et leur habillement : Amos paraissait immédiatement après Moïse ; c'était un vieillard barbu qui tenait en main un épi. Après lui venait Isala avec une grande barbe (c'était un ornement comme à tous, nous nous dispenserons de le répéter). Il était revêtu d'une aube et il avait le front ceint d'un bandeau rouge. Araon s'avancait ensuite revêtu des ornements pontificaux, la mitre en tête, et tenant à la main une fleur. Il était suivi de Jérémie, couvert d'habits sacerdotaux, et tenant à la main une petite boule. Daniel, qui paraissait après, était représenté par un jeune ecclésiastique revêtu d'une tunique verte, et portant un épi. Il venait ensuite un vieillard boiteux couvert d'une dalmatique, portant des racines dans un vase, c'était le prophète Habacuc ; il avait cela de particulier qu'il mangeait en chantant son verset.

Puis on voyait venir Balaam monté sur son ânesse. Il s'efforçait à coups d'éperons de la faire avancer, tandis qu'un homme armé d'une épée la forçait de s'ar-

rêler. Un ecclésiastique se glissant sous le ventre de l'ânesse, disait pour elle : « Pourquoi me déchirez-vous ainsi avec l'épave ? » Le jeune homme s'adressait ensuite à Balaam, et lui disait : « Cessez de vouloir hériter aux ordres du roi Balaam. » (C'est à cause de l'ânesse de Balaam, que la cérémonie s'appelait la fête des Ânes).

A Balaam, succédait le prophète Samuel, revêtu d'habits sacerdotaux, sans avoir rien de particulier. Après lui venait David paré des ornements de la royauté. Usée, Joel, Abdias, suivaient sans avoir rien de remarquable dans leurs habillements. Jonas avait la tête chauve et portait une aube. Il n'y a rien à observer sur Michée, Nahum, Sophonie, Aggée, Zacharie, Ezechiel, Malachie.

A la suite de tous ces prophètes paraissait Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, habillé à la manière des juifs. Sa femme Elisabeth le suivait, vêtue de blanc, et paraissait enceinte. Son fils Jean-Baptiste lui succédait, il avait les pieds nus et tenait en main une corbeille. Après lui venait le vieillard Siméon.

Le personnage qui suivait, ne méritait guère de se trouver en si sainte compagnie. C'était Virgile Maron qui, tout fameux poète qu'il était, devait paraître auprès de ces illustres saints, un homme très profane. C'était par égard pour la quatrième églogue qu'on l'avait admis dans cette fête sur la foi de quelques commentateurs qui prétendent que dans cette églogue il a prédit la naissance du Sauveur.

Le reste de la cérémonie avait quelque chose de

dramatique : Nabuchodonosor paraissait tout d'abord dans tout l'éclat de sa majesté, et montrant une statue à deux hommes armés leur disant : « Venez ici, vous gendarmes. » Les satellites montraient la statue à trois jeunes gens et leur disaient : « Obéissez au roi et adorez cette statue. » Les jeunes gens regardaient cette statue avec mépris et répondaient : « Dieu seul est digne d'être adoré. » Les satellites entendant ce discours conduisaient les rebelles devant le roi et lui disaient : « Prince ces jeunes gens refusent de se soumettre, punissez le mépris qu'ils ont de votre autorité. » Le roi transporté de colère s'écriait : « Qu'on les jette dans la fournaise. » Alors les satellites conduisaient les jeunes gens à la fournaise dont on a parlé au commencement de cet article, ils les jetaient dedans et on mettait le feu aux linges et aux étoupes dont elle était composée. Aussitôt les jeunes gens rompaient leurs liens dont on les avait attachés et chantaient : « Vous Mes bien Seigneur Dieu, etc., etc. » Le roi les entendant paraissait surpris et disait : « Que chantent ces trois jeunes gens ? » « Ils louent Dieu » répondaient les satellites. Cette espèce de farce était terminée par la sibille habillée en femme, une couronne sur la tête qui chantait un verset prophétique (*Loc. cit.*)

Alors, commençait la messe qui se passait convenablement; mais après la messe, tout le cortège dont nous venons de parler, allait faire à travers la ville, une procession, au cours de laquelle, les libations répétées ne tardaient pas à donner toutes les apparences d'une mascarade, qui finissait par dégénérer en orgie.

Voici un échantillon du chant de l'âne, qui évoquait les relations qu'avait eu l'abbé De la Buceaille, avec une certaine dame Venisse; et qu'on chantait dans diverses localités de Normandie, à propos de la fête du Baudet.

## I

*De asino homo noster  
Meliori et optimo,  
Debemus facere fite  
En revenant de Gracimaria,  
Ce gros chardon reperit in cie,  
Il lui coupa la tête.*

## II

*Vir monachus, in mense julio  
Egressus est e monasterio,  
C'est dom De la Buceaille  
Egressus est sine licentia  
Pour aller voir dona Venissia,  
Et faire la ripaille.*

Je puise dans le *Dict. des Cultes Religieux* (1770), t. II, p. 156 et suiv.) la description de la fête de l'Âne, à Beauvais, qui était burlesque dans certains de ses détails, comme on va le voir. « On célébrait aussi à Beauvais, le 14 janvier, une fête de l'Âne qui était encore plus ridicule. Les ecclésiastiques de cette ville voulant représenter *la Sainte-Vierge fuyant en Egypte avec l'Enfant-Jésus*, et prenant pour guide l'imagination des peintres, choisissaient une jeune fille parfaitement belle; ils la faisaient monter sur une âne magnifique-

mont harnaché, lui mettait un enfant entre les bras ; et dans cet équipage, le clergé et le peuple la conduisaient, comme on triomphe, depuis l'église cathédrale jusqu'à la paroisse de Saint-Etienne. On faisait entrer la jeune fille dans le sanctuaire ; et on la plaçait, avec son âne, du côté de l'évangile. On commençait ensuite la messe solennelle : l'*Introit*, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* étaient terminés par ce cri : *hin ! han !* qui imite celui de l'âne. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on lit dans les rubriques manuscrites de cette fête, qu'à la fin de la messe, au lieu de dire *l'In missa est* ; le prêtre se tournant vers le peuple, devait crier trois fois : *hin ! han !* (*Loc. cit.*)

Dans le registre de la cathédrale d'Autun, qui va de 1411 à 1416, on voit : qu'à la fête des Fous qui se faisait dans cette église, le 31 août de chaque année, on conduisait un âne couvert d'une chape épiscopale ; et que les chantres, les diacres, etc., etc., marchaient devant et derrière l'animal, déguisés d'une manière bouffonne, chantant des cantiques dans lesquels le refrain contre-faisait son cri. Cet usage fut aboli, paraît-il, en 1416.

Le 18 juillet de chaque année, on se réunissait pompeusement à Rhodéz, sous un gros orme qui ombrageait le portail de la cathédrale, et on y élisait un abbé des fous, qui était chargé de surveiller les prêtres et les chanoines, au moment des offices pour les mettre à l'amende, lorsqu'ils auraient quelque irrégularité dans leur mise. Ces amendes servaient à payer à boire et à manger, lors de la fête de l'âne, qui se pratiquait dans cette ville, avec toutes les bouffonneries d'usage.

On faisait à Sens, la fête de l'Ano avec une grande solennité de bouffonnerie ; et c'est à Pierre de Corbeil, archevêque du diocèse, qu'on dut longtemps, paraît-il, le dispositif de cette fête, car le fameux manuscrit du *Missel de l'Ano* qui est conservé dans la bibliothèque de Sens, est, dit-on, écrit en entier de sa main. (voir Assier : *La Champagne encore inconnue*, Paris 1876, t. I, p. 10). « Etrange physionomie que celle de ce haut dignitaire de l'Eglise : il commence par écrire des satires contre les maris et contre les tribulations du mariage, ravit la cour de Rome par ses prédications, obtient l'archevêché de Sens, rendit de grands services à Philippe Auguste, qu'il amusa par ses jeux de mots, et finit par mourir en odeur de sainteté.

Quoiqu'il en soit, voici comment les choses se passaient : Avant le commencement des Vêpres, le clergé se rendait processionnellement à la porte de la cathédrale, où douze individus habillés en apôtres, portant des instruments de musique, accompagnaient un âne luxueusement harnaché, sur lequel était la plus jolie fille qu'on avait pu trouver, portant un enfant dans ses bras.

Pendant cette procession, qui passait dans les principales rues de la ville, les satellites de la Vierge s'en allaient, quêtant de porte en porte, et recueillaient des pièces de monnaie qui leur servaient à faire, après la cérémonie, un repas accompagné de force libations ; et après lequel avait lieu un bal qui était ouvert par les saints personnages de la procession.

Quand le cortège était arrivé à la porte de l'église

chantant des couplets de circonstance, deux chantres entonnaient, alors, les vers suivants, sur le parvis de la cathédrale :

*Lux hodiè, lux letitiæ, me judice, tristis  
 Quisquis erit, removendus erit solemnitibus tatis.  
 Sint hodiè procul : invidia, procul omnia mesta  
 Læta volunt, quicumque colunt Asinaria festa.*

« Lumière aujourd'hui, lumière de joie ! Voici l'arrêt, que tout esprit morose soit éloigné de ces solennités ! Loin d'ici : l'envie et la tristesse, tous ceux qui célèbrent la fête de l'Âne ne veulent que la gaité ».

La vierge descendait de l'âne, qui était alors recouvert d'une chape magnifique, et amené dans le chœur près de la table où se tient le préchantre. On commençait, à ce moment, à chanter la fameuse prose de l'âne, que voici :

## I

Orientis partibus  
 Adventavit asinus  
 Pulcher et fortissimus  
 Sarcinis aptissimus.  
 Hez ! sir asne, Hez.

## I

Des contrées de l'Orient  
 Il est arrivé un âne  
 Beau et très vigoureux  
 Très apte à porter des fardeaux.

## II

Hic in collibus siesen  
 Enutritus sub Ruben  
 Transiit per Jordanem  
 Salut in Bethleem.  
 Hez, etc., etc.

## II

Sur les collines de Siesen,  
 Nourri par les soins de Ruben  
 Il a traversé le Jourdain  
 Et sauté à Bethléem.



III

Salta vincit hinnulos  
Dagmas et capreolos  
Super dromedarios  
Velox Madianeos.  
Hez. etc., etc.

III

A la course il devance les faons,  
Les daims et les chevreaux  
Et les dromadaires  
Rapides de Madian

IV

Aurum de Arabia  
Thusi et myrrham de Saba  
Tullit in eclesia  
Virtus asinaria.  
Hez. etc., etc.

IV

L'or de l'Arabie  
L'encens et la myrrhe de Saba  
A porté dans l'église  
La vigueur de l'âne.

V

Dum trahit vehicula  
Multâ cum sarcinulâ  
Illius mandibula  
Dura terit pabula.  
Hez. etc., etc.

V

Tandis qu'il traîne le chariot  
Chargé d'un lourd bagage  
Sa mâchoire  
Broie un dur fourrage

VI

Cum aristicis hordeum  
Comedit et carduum  
Triticum à palea  
Segregat in area.  
Hez. etc., etc.

VI

Il mange l'orge en épis  
Et broute le chardon  
Le blé de la paille  
Il sépare dans l'aire.

VII

Amen dicas, asine  
Iam satur et gramine  
Amen, Amen itera  
Aspernare vetera.  
Hez. etc., etc.

VII

Dites *amen* ô âne  
Déjà rassasié de foin.  
*Amen* encore *amen*  
Et nargue des vieilleries !

Le refrain de cette prose contrefaisait, comme le braiement de l'animal ; et dans quelques localités, les habitants qui assistaient à la cérémonie chantaient de leur côté alors :

Hez, sire âne ! cor chantez,  
 Belle bouche rêchignez  
 Vous aurez du foin assez  
 Et de l'avoine à plantez (à profusion).

Après la première strophe, on trouve, dans quelques copies de cette prose, des paroles différentes :

Lentus erat pedibus  
 Nisi foret baccelus  
 Et eum in clunibus  
 Pungeret.  
 Hez sire ane Hez.

Sa marche était lente  
 Si l'on ne lui faisait sentir  
 L'aiguillon sur les fesses  
 Hez, etc., etc.

Quelquefois même, il y a ce troisième couplet intercallé :

Eccè magnis auribus  
 Subjugalis filius  
 Asinus egregius  
 Asinorum Dominus  
 Hez, etc., etc.

Voici ce beau fils aux grandes  
 Oreilles qui porte le joug  
 Âne superbe  
 Seigneur des ânes.

On faisait ensuite manger et boire le baudet, en chantant des psaumes dans lequel le cri *Evoqué!* se mêlait aux paroles chrétiennes.

Le Seigneur dit  
 Evohé !  
 Une vierge fidèle  
 Est devenue mère  
 Evohé  
 Mère sans le savoir  
 Evohé  
 Mère de Dieu  
 Evohé,  
 Etc., etc....

Après les psaumes, on disait un *Alleluia* burlesque  
 que voici :

*Alle!* resonent omnes ecclesia  
 Cum dulci mela symphonia  
 Filium Maria Genitrix pia  
 Ut nos septiformis gratia  
 Repleat donis et gloria  
 Unde deo dicamus *luia!*

« *Alle!* que parlout éclate une douce symphonie  
 pour chanter le fils de Marie, mère pieuse, afin qu'il  
 nous remplisse des dons de la grâce et de la gloire,  
 afin que nous puissions dire *luia!* »

Les chantres commençaient, alors, l'Office, en chan-  
 tant aussi faux que possible les paroles dont voici le  
 commencement :

Hæc est clara dies, clararum clara dierum  
 Hæc est festa dies festarum festa dierum.

C'est aujourd'hui jour solennel, plus solennel que les jours solennels.  
 C'est le jour de la fête par dessus toutes les fêtes.

Pendant cet Office, mille bouffonneries étaient de mise ; à un moment donné, une mascarade arrivait, se mettait à danser ; elle jetait de l'eau sur les assistants, faisait toutes les folles imaginaires, mangeait, buvait, chantait, etc., etc., et la fête, qui se prolongeait jusqu'à la nuit, dégénérait bientôt en une orgie échevelée. Les vers léonins, qu'une main inconnue du quinzième siècle traça en tête du manuscrit de Pierre de Corbeil, nous apprennent, d'ailleurs, que cette fête, qui était le triomphe du préchantre, était l'occasion d'abondantes libations, que les chantres et les clercs, faisaient en prévision des feux du purgatoire.

Festum festorum de consuetudine morum  
 Omnibus urbs senonis festivat nobilis annis,  
 Quo gaudet precentor ; tamen omnis honor  
 Sit Christo circumciso nunc, semper et almo.  
 Tartara bacchorum non pocula sunt fatuorum,  
 Tartara vincentes sic fiunt ut sapientes.

On trouve dans l'histoire de Sens, l'anecdote étrange que voici (GREGOIR, *Les Fêtes Populaires de l'Ancienne France*) : En 1648, la jeune fille qui représentait la vierge Marie, fut prise très subitement d'un pressant besoin de s'isoler, pendant la procession ; les apôtres la cachèrent derrière un puits, et firent bravement face aux plaisanteries de la foule mise en gaité par cet incident, absolument imprévu, dans le programme de la fête. La cérémonie faillit être interrompue parce que la jeune fille n'osait plus remonter sur son âne, mais cependant tout s'arrangea grâce à la diplomatie de saint Pierre et

de saint Paul. La vierge affronta, donc, de nouveau, la vue du public. Par malheur, dans la soirée, saint Jean qui avait trop caressé la houteille pendant le jour « rossa sa femme d'importance, en rentrant à la maison ; la malheureuse, courut, en larmes, demander si les coups faisaient partie du cérémonial de la fête. Les Senonais pensèrent en mourir de rire, et la fête ne s'en releva pas. » (*Loc. cit.* p. 13).

La fête de l'Ane, se célébrait à Notre-Dame-de-Sales, de Bourges, avec le même rituel qu'à Sens, où Jean Pastoris, chanoine de cette église, avait fourni un manuscrit analogue à celui de Pierre de Corbeil.

A Chalon-sur-Saône, où nous avons dit déjà : qu'on faisait la fête des Fous et celle des Innocents, on a vu aussi à une certaine époque, la réjouissance prendre la forme de la fête de l'Ane ; en effet, l'évêque des fous, ou des Innocents, suivait la procession monté sur un âne, et entouré d'un clergé burlesque comme lui. Après avoir fait mille singeries et des bouffonneries qui frisaient, sinon plus, l'indécence ; on le voyait se mettant à table sur une estrade placée devant la cathédrale ; et se livrant au péché de gourmandise, de manière à faire rire le public.

## V

### LA FÊTE DU BŒUF

Si nous en croyons le jésuite Théophile Raynaud, cité par le bibliophile Jacob (*Loc. cit.*) La fête de l'Ane



avait, dans certains pays, pour complément : la fête du Bœuf, le jour de Saint-Jean-l'Évangéliste ; seulement le nom des villes où se faisait cette cérémonie n'étant pas indiqué, on est réduit aux conjectures à ce sujet.

Il est probable, d'après ce qu'on sait par ailleurs, touchant les mœurs de la plèbe, que dans les premiers siècles du Moyen-Age, les extravagances de ces fêtes burlesques n'étant encore que faiblement contrariées par l'autorité ecclésiastique, la fête du Bœuf se faisait comme sa congénère. On peut penser, que sous la pression des premières résistances sérieuses de l'autorité épiscopale, c'est elle qui disparut, tout d'abord, se fondant ou disparaissant en faveur de la cérémonie du Bœuf-Gras de la fin du Carnaval ; et aussi, peut-être, du Bœuf de la procession de la Fête-Dieu.

Pilot de Thorey (*Us. du Dauph.*) nous apprend, de son côté, que jusqu'au dix-huitième siècle, le bœuf, comme l'âne, figuraient dans les processions des fêtes des Fous, dans diverses villes du Dauphiné, et notamment à Grenoble.

Il est probable que le bœuf, comme l'âne, qui ont figuré plus ou moins longtemps dans ces fêtes burlesques, n'étaient, en réalité, que des vestiges des anciens cultes des forces génésiques de la nature, qui avaient perdu leur signification dans l'esprit des populations ; et qui, cependant, étaient restés dans certaines cérémonies populaires par la force de l'habitude.

## VI

## LA CAVALCADE DE LISIEUX

A Lisieux, dans le Calvados, à l'occasion de la Saint-Ersm, qu'on fête le 29 décembre, les chanoines faisaient une cavalcade grotesque ; ils s'en allaient, costumés d'une manière bouffonne, faire le tour de la ville, accompagnés par des tambours, des hautbois et d'autres instruments ; ils faisaient courir sur leur passage, la population qui leur disait les choses les plus plaisantes, et à laquelle ils répondaient de même.

Comme dans tous les pays où ces fêtes, plus ou moins burlesques, les farces au gros sel ne faisaient pas défaut ; le clergé et la plèbe des sacristies se livraient, à cette occasion, à des excentricités, dont les plus grandes étaient considérées comme les meilleures ; et le populaire mis en gaité par les bouffonneries de ces cérémonies hétérodoxes, donnait la réplique avec un entrain qui excitait graduellement tous les manifestants.

Si nous ajoutons : que les excès de boisson étaient la conséquence naturelle de ces fêtes grossières, on comprend, sans peine, que peu après le début de la mascarade, les divertissements prenaient un tour extrêmement débrillé. Les grivoiseries suivaient de près les quolibets ; et bientôt, même, l'obscénité se glissait, çà et là, dans les amusements de la tourbe en délire.

Dans ces conditions, on comprend que l'autorité ecclésiastique a cherché, de bonne heure, à endiguer le courant et à le rendre moins ordurier, dans ses grossières manifestations. Mais il fallut que cette autorité fit des efforts vigoureux et longtemps soutenus, pour arriver au but qu'elle se proposait : c'est-à-dire pour obtenir la cessation de ces orgies, qui déshonorèrent pendant trop longtemps, le culte religieux, au Moyen-Age et au commencement des temps modernes.

## VII

### LA FÊTE DE L'AGUILANNEUF

Dans un grand nombre de localités de l'ouest et du nord-ouest de la France, particulièrement dans la vallée de la Loire et en Bretagne, on fait, à l'époque du jour de l'an, la fête de l'Aguilanneuf, qui est réduite de notre temps à de très minimes proportions, mais qui avait une importance autrement considérable, il y a quelques siècles.

L'abbé Pelletier, chanoine d'Orléans, dans son étude sur la Noël de Saint-Benoît et l'Aguillaneuf des vignerons de Châteauneuf, dit : que les vignerons de cette localité allaient, il n'y a pas longtemps encore, dans la soirée du 31 décembre, en bande, chantant une chanson qui retraçait leurs occupations au cours de l'année ; et dont chaque couplet se terminait par le refrain : la *Guillanée*.



Voici Saint-Vincent qui vient,  
 Donnez-nous joyeusement,  
 Voici le Saint-Vincent qui vient,  
 Par la Sangolne,  
 Donnez-nous joyeusement :  
 La Guillaud !

F. Baudry, dans ses *Traditions et Légendes de Montiers-les-Maufaits*, nous apprend : que jusqu'au milieu de ce siècle, les jeunes gens s'en allaient, dans les villages de la Vendée, de porte en porte, pendant la nuit qui précédait le premier janvier, en chantant :

La Guilla-neuf est-elle en la maison,  
 Nous la voyons par la fenêtre,  
 Montée sur un cheval blanc,  
 Qui n'a ni queue ni tête,  
 Qui a les quatre pieds ferrés à neuf.  
 Donnez-nous la Guilla-neuf.

On faisait à ces jeunes gens quelques petits dons en nature ou en argent, qui servaient, lorsqu'ils avaient fini leur tournée, à un repas dans lequel ils se livraient à la joie la plus expansive.

Dans l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, etc., etc., la coutume de l'Aguillaneuf existe encore dans les campagnes ; et on chante, à cette occasion, divers refrains qui s'y rattachent.

Donnez-nous la Guillonno  
 Guillonno, Guillonnette  
 Un petit morceau de galette  
 Guillonno, Guillonnette  
 Un petit morceau de gâteau ;  
 Guillonno, Guillonno !

Messieurs et Mesdames  
 De cette maison  
 Ouvrez-nous la porte  
 Nous vous saluerons  
 Notre Guilla-neuf  
 Nous vous le demandons.

Dans l'ancienne province du Maine, le bas peuple s'en allait, pendant la nuit qui précède le jour de l'An, de porte en porte, en chantant des Noël's, et en demandant quelques petites largesses : pour la *gui l'an neu*.

Chiniar de la Bastide (*Mémoire sur la nature et les dogmes de l'ancienne religion gauloise, Ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*) raconte : que pendant le siècle dernier, les enfants couraient les rues dans tous les villages du Vendômois, en criant : « donnez-moi ma *gui l'an neu* ».

Dans un grand nombre de paroisses du diocèse d'Angers, on a fait, pendant tout le Moyen-Age, la fête de l'Aguilanneuf, qui se rattache de la manière la plus intime à celle des Fous; et qui procède de la même pensée. Le jour de l'an, les jeunes gens des deux sexes s'en allaient en bandes, quêter l'Aguilanneuf, ayant à leur tête un *follet*, qui n'était autre chose que le roi, l'évêque, le pape, l'abbé des fous, des autres pays. La bande pénétrait, naturellement, dans l'église, au moment de l'Office, et s'y livrait à toutes les bouffonneries et toutes les indécences qui lui passaient par la tête. Les quêteurs de l'Aguilanneuf dérobaient, en passant, ce qu'on ne leur donnait pas, et allaient ensuite faire ripaille, de la manière la plus grossière et la plus relâchée.

Le Synode d'Angers de 1593 défendit la célébration de cette fête dans les églises; et Du Tillot nous fournit, d'après Thiers (*Traité des jeux et divertissemens, etc.* p. 452 et suiv.) la teneur de son arrêt, qui nous renseigne sur les détails de ces amusements. « Comme ainsi soit que l'ennemi mortel du genre humain tâche toujours, par une ruse qui est ordinaire, de suggérer es esprits des hommes sous apparence de quelque bien, des choses desquelles les beaux et saints commencemens se changent par après en malheureux et méchants effets.

« Entre les autres, celle-ci n'est pas à mépriser, que par certaine coutume, de longtemps observée en quelques endroits de notre siècle, et principalement les paroisses qui sont sous les doyennés de Craon et de Cand, le jour de la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur, qui est le premier jour de l'An et autres en suivant, les jeunes gens d'icelles paroisses de l'un et l'autre sexe vont par les églises et maisons faire certaines fêtes qu'ils appellent *Aguilanneuf*, les deniers de laquelle ils promettent employer en un cierge en l'honneur de Notre-Dame la sainte Vierge, ou du patron de leur paroisse.

« Toutefois, nous sommes avertis que sous ombre de quelque peu de bien, il s'y commet beaucoup de scandales. Car, outre que les dits deniers et autres choses provenant de la dite quête, ils n'employent pas la dixième partie à l'honneur de l'église, ains consomment quasi tout en banquetts, yvrogneries et autres débauches; l'un d'entre eux qu'ils appellent leur *follet*,

sous ce nom prend la liberté, et ceux qui l'accompagnent aussi, de faire et dire en l'église et autres lieux, des choses qui ne peuvent être honnêtement proférées, écrites ni écoutées, même jusqu'à s'adresser souvent avec insolence au prêtre qui est à l'autel et contrefaire par diverses singeries, les saintes cérémonies de la messe et autres observées en l'église. Et sous la couleur du dit *Aguilanneuf* prennent et dérobent es maisons où ils entrent tout ce que bon lui semble, dont on n'ose se plaindre et ne peut-on les empêcher, parce qu'ils portent bâtons et armes offensives ; et outre ce quo dessus, font une infinité d'autres scandales.

« Ce qu'étant venu à notre connaissance par les remontrances et plaintes qui nous ont été faites par aucuns ecclésiastiques et autres, désirant par lo dû de notre charge remédier à tels désordres ; considérant que notre Seigneur chassa bien rudement et à coups de fouet, ceux qui, dans le temple, vendaient et achetaient les choses nécessaires pour les sacrifices ; tant s'en faut qu'ils fissent telles méchancetés que ceux-ci, leur reprochant que de la Maison d'Oraison ils en avaient fait une tanière et retraite de voleurs. A l'exemple d'iceluy poussé de son Saint-Esprit et de l'autorité qu'il lui a plu de nous donner.

« Nous défendons très expressément à toutes personnes tant de l'un que de l'autre sexe et de quelque qualité et condition qu'ils soient sous peine d'excommunication, de faire dorénavant quête de l'*Aguilanneuf* en l'église ni en la manière que dessus ni faire assemblée pour icelle plus grande que deux ou trois

personnes pour le plus, qui à ce faire seront accompagnées de l'un des procureurs de fabrique ou quelque autre personne d'âge; ne voulant qu'autrement ils fassent la dite *Aguilanneuf*; et à la charge d'employer en cire pour le service de l'église, tous les deniers qui en proviendront, sans en retenir ni dépenser un seul denier à autre usage.

» Mandons et enjoignons, à tous recteurs et curés des églises et paroisses et autres, ayant charge d'âmes en ce diocèse, sur peine de suspendre à *divinis* pour un mois et de plus grandes peines par après : peines par eux après, si elle y échet qu'ils n'ayent à permettre ni souffrir telles choses se faire en leurs dites paroisses, autrement que nous l'avons déclaré ci-dessus. » (Du Tilliot, p. 39 et suiv.)

Du Tilliot nous apprend : que cette ordonnance fut exécutée avec assez d'exactitude, pour que depuis sa publication, on ne vit plus la fête de l'*Aguilanneuf* avec son « follet » dans les églises; mais elle continua à se pratiquer au dehors, avec une telle licence que le Synode d'Angers de 1668 en régla les détails, pour en réprimer les excès : « Il se commet un abus, dit ce Synode, dans la plupart des paroisses de la campagne que nous croyons être particulier et n'avoir cours qu'en ce diocèse et que nous sommes d'autant plus résolu d'abolir qu'il se commet sous le prétexte d'une utilité temporelle de l'église. C'est qu'en certains temps de l'année il se fait des assemblées de personnes qui vont quêtaut par les paroisses pour l'entretenement du séminaire. Ce que l'on appelle vulgairement *Guilanneu* ou *Guy-*

*lanneuf* ou *Bachelettes*; et que durant cette quête il se fait des réjouissances plutôt des débauches avec des danses, des chansons dissolues et des licences qui sont d'autant plus criminelles qu'il semble aux simples, que l'intérêt de l'Eglise les ait autorisées comme une louable coutume.

» C'est pourquoi, nous défendons à toutes personnes de quelque âge, sexe et condition qu'elles soient de faire à l'avenir de pareilles assemblées de *Guillanneu*; et aux curés de les souffrir; et pour ôter ce désordre, nous lui ordonnons de nommer eux-mêmes des personnes de probité reconnue qui rendront cet office à leur église par charité sans aucun salaire ni abus, à peine de supprimer entièrement les dites quêtes, si le désordre ne cesse.

» Cependant nous exhortons les fidèles de continuer et même de redoubler s'il se peut, leurs aumônes pour le luminaire et autres besoins de leurs paroisses, les donnant aux procureurs de fabrique ou autres personnes qui seront préposées pour faire ces quêtes, qui les feront avec modestie et les employeront utilement pour les nécessités de l'Eglise. »

Les prohibitions de l'église eurent leur effet en certains endroits, mais restèrent absolument illusoires dans beaucoup d'autres; et ce n'est que pendant le dix-huitième siècle, que la coutume disparut, d'une manière complète.

Noël du Fail, conseiller au Parlement de Rennes, a écrit, dans ses *Propos Rustiques*, écrits pendant le dix-huitième siècle, les indications suivantes sur la fête

de l'Aguilleneux, qui se faisait dans les environs de Rennes, de son temps :

« On voyait le premier jour de l'An (comme est l'ancienne coutume) beaux mangeurs de fèves (joyeux vivants) aller à Haguilleneux, s'étant équipés de bons bâtons..... et de quelques vieilles épées rouillées, avec une forte arbalète de passe qui était au premier front, pour servir à demander : qui est là ? Qui bruit ? Qui vous mène ? — Tue ! Tue ! Chargeons ! Donnons ! Autres semblables mots et demandes de nuit.... Baudet, le faiseur de fuseaux était devant tous, avec un tambourin de Suisses qu'il avait emprunté. Pierre Baguette sonnait du fifre ayant sa rapière sous le bras, en disant qu'il ne la portait point pour faire mal, mais pour piquer les limaces. Lubin Garot, preneur de grenouilles, portait une grande et large poche pour mettre les andouilles et autres émoluments de la quête ; je crois qu'il portait aussi la bourse. Hervé portait la broche pour le lard. Bien harnachés, ils marchaient chantant une chanson que maître Pierre leur apprenait et que lui-même avait bâtie, et s'en allaient disant assez haut : « Dieu vous garde ! Or ça, compagnons, donnez-nous *Haguillaneux !* »

M. de la Villemarque, dans son *Barzaz-Breiz*, dit qu'en Cornouailles, les pauvres gens se réunissent par groupes, au moment de la Noël et du jour de l'An, pour s'en aller, de porte en porte, et de village en village, chanter de vieilles chansons dont le refrain est *éghiannc ! éghiannc !* (des étrennes ! des étrennes !)

Ne se partagent à la fin de leur tournée les dons qu'ils ont reçu, et qu'ils avaient déposés dans les paniers d'un vieux cheval orné de rubans et de feuillage.

## VIII

### LA MORT DE CARNAVAL

Dans un grand nombre de pays, on avait l'habitude de se livrer aux excentricités les plus bouffonnes, dans les derniers jours du Carnaval, et, particulièrement, le Mardi-Gras et Mercredi des Cendres. La mort de Carnaval, était le thème ordinaire de ces farces, qui excitaient au plus haut point l'imagination de ceux qui voulaient faire rire leurs voisins : en se livrant, eux-mêmes, aux débordements de toutes les aspirations du plaisir.

Ces folies n'ont pas disparu entièrement; et l'on voit encore ça et là, les jeunes gens de la plèbe, se livrer à l'occasion du Mardi-Gras et du Mercredi des Cendres à des farces qui ont pour thème la mort de cet être légendaire. Dans beaucoup de villes de Provence, depuis Antibes jusqu'à Avignon ou Digne, il n'est pas rare de voir un homme vêtu en femme, avec des habits de deuil, s'en aller : une lanterne à la main; et, suivi d'une bande de gamins, chercher Carnaval dans les endroits les plus invraisemblables. Cette veuve éplorée se livre aux accès de douleur les plus exagérées dans chaque carrefour, raconte comment Carnaval a mal, fini à cause



de ses débauches ; et recommence, cent fois pour une, les investigations burlesques à la grande joie de la populace.

Dans beaucoup de villes de la plupart des provinces de France, on faisait, jadis, le jour du Mercredi des Cendres, la cérémonie du jugement de Carnaval. Le noble maître Magrimas (Carême), prince du jeûne et de la pénitence, intentait un procès au hault et puissant prince Grossois (Mardy-Gras), idole des affamés, empereur des ivrognes, roi des gourmands, devant la cour des risaflorets.

Hareng-Saur, avocat de Carême, exposait : que suivant la tradition, le jeûne devait commencer de suite, l'avocat Pain-Sec l'assistait. En revanche, Pansardois, avocat de Carnaval, accompagné de Plaintignard, avocat des malades ; Mequaniquois, avocat des artisans ; Mignardin, avocat des dames ; Pédouillas, avocat des gueux ; Faux-poids, avocat des bouchers, soutenaient les prétentions de Mardy-Gras,

Après des plaidoyers burlesques, Mardi-Gras était condamné au feu, à la pendaison ou à la noyade, suivant les endroits ; l'exécution se faisait avec un appareil de mascarades et de folies de toutes sortes.

Dans quelques localités, ces farces de la fin du Carnaval dépassaient le champ des amusements des gens de la plèbe ; et ont été, à certains moments, en faveur soit dans la classe élevée de la société, soit même dans le clergé. C'est ainsi, par exemple, que le roi Charles VI faillit être brûlé dans une mascarade restée célèbre ; ce qui nous prouve que de son temps on ne dédaignait pas

ces amusements à la Cour. Par ailleurs, nous trouvons dans les pratiques des gens d'église, le fait suivant qui est caractéristique, comme on va le voir :

A Reims, où on célébrait la fête des Fous à la Noël, on faisait au commencement du Carême, celle du Hareng : Après la cérémonie religieuse de l'église, le clergé sortait processionnellement ; et chaque chanoine traînait un hareng attaché à une ficelle ; il cherchait à marcher sur le hareng voisin, en ayant soin qu'on ne marchât pas sur le sien. La population suivait avec grand intérêt cette étrange procession, car chaque fois qu'une tentative faite pour marcher sur le hareng réussissait ou échouait, mille plaisanteries et maints quolibets étaient lancés de part et d'autre.

Dans une infinité de pays et à toutes les époques, on a fait au mois de mai, des fêtes dans lesquelles il y a de nombreuses réminiscences du paganisme ; et en particulier des grosses plaisanteries, qui caractérisaient la fête des Fous, à côté des diverses cérémonies du culte en vigueur dans le moment.

*La fête des Noircis.* — A Vienne, dans le Dauphiné, quatre hommes nus et noircis avec de la suie délayée ou de la poudre de charbon, sortaient, le matin du 1<sup>er</sup> mai, du palais archiépiscopal pour s'en aller à travers les rues convoquer les meuniers et les boulangers, qui se rendaient, les uns à pied, les autres à cheval, armés comme des guerriers antiques, devant l'archevêché, où ils acclamaient un roi nommé par le prélat. De là, ils partaient en cortège, précédés par les quatre noircis, vers l'hôpital Saint-Paul, où ils allaient demander à voir

le saint homme. Une première fois, on leur disait : qu'il n'y était pas ; une seconde, on leur annonçait sa venue prochaine ; enfin, à la troisième sollicitation, saint Paul, vêtu en ermite, apparaissait sur un cheval, portant un pain, un jambon, un baril de vin ; et ayant une poche pleine de cendres qu'il s'amusa à jeter au nez des passants qui le regardaient. Le roi des meuniers et boulangers jurait sur l'évangile et promettait par acte notarié de ramener saint Paul à l'hôpital en bonne santé, puis le cortège partait pour aller au couvent des dames de Saint-André, où la supérieure leur donnait une reine accoutrée aussi grotesquement que le roi fourni par l'archevêque. Les deux souverains, étaient proménés à travers la ville, au milieu des plaisanteries, des farces, des bouffonneries, de toute nature, jusqu'au moment où n'en pouvant plus, les acteurs abandonnaient la partie, grisés, autant par les libations, que par les cris et les gambades.

A Paris, les clercs de la Basoche formèrent, de bonne heure, une confrérie de la Mère-Sotte, qui finit par s'attribuer exclusivement l'honneur de planter le mai dans la ville.

Les clercs de la Basoche de Paris, allaient, le 1<sup>er</sup> mai, à la forêt de Bondy, chercher processionnellement deux mais qu'ils venaient planter dans la cour du palais de justice. Cette cérémonie, était une mascarade organisée, qui tenait une grande place dans la vie des badauds parisiens ; soit, à cause des costumes et des bouffonneries de la cavalcade qui allait en quête du mai ; soit des plaisanteries qui émaillaient

le plaidoyer de la cause grasse qui était réservée pour ce jour-là.

La fête des Fous avait dans son cérémonial, à Evreux, une cérémonie appelée : *la Procession Noire*, qui mérite une description spéciale, je l'emprunte au mémoire de Du Tilliot, qui, lui-même, l'a tirée du *Mercur de France*, d'avril 1736. « Le premier jour de mai, le Chapitre d'Evreux avait l'habitude d'aller dans le bois de l'Evêque, qui est fort près de la ville, couper des rameaux et des petites branches, pour en parer les images des saints qui sont dans les chapelles de la cathédrale. Les chanoines firent, d'abord, cette cérémonie en personne ; mais dans la suite, ne croyant pas devoir s'abaisser jusqu'à aller eux-mêmes couper ces branches, ils envoyèrent leurs clercs de chœur. Ensuite, tous les chapelains de la cathédrale s'y joignirent, en conséquence, des fondations postérieures qui se rencontrent ce jour là, où il y a une assez bonne distribution. Enfin, les hauts vicaires, y trouvant leurs avantages, ainsi que la communauté des chapelains, ne dédaignèrent pas de se trouver à cette singulière procession, nommée : *la Procession Noire*.

» Les clercs de chœur, qui regardaient cette Commission comme une partie de plaisir, sortaient de la cathédrale : deux à deux en soutane et en bonnet carré, précédés des enfants de chœur, des appariteurs, ou bedaux, et des autres serviteurs de l'église ; chacun avec une serpe à la main, et allaient couper ces branches, qu'ils rapportaient eux mêmes, ou faisaient rapporter par la populace, qui se faisait un plaisir et un honneur

de lui rendre ce service, on les couvrait, dans leur marche, d'une épaisse verdure, ce qui dans le lointain faisait l'effet d'une forêt ambulante.

» Un autre abus s'introduisit peu après ; c'était de sonner toutes les cloches de la cathédrale, pour faire connaître à toute la ville que la cérémonie des branches et celle du mai étaient ouvertes ; et cet abus augmenta si fort dans la suite des temps, qu'il fit casser les cloches, blesser et tuer, même, quelques sonneurs, rompre, briser et démolir quelque chose d'essentiel aux clochers. L'évêque y voulut mettre ordre, et défendit cette sonnerie, et ce qui l'accompagnait ; mais les clercs de chœur méprisèrent ses défenses. Ils firent sortir de de l'église les sonneurs qui, pour la garde, y avaient leur logement ; ils s'emparèrent des portes et des clefs pendant les quatre jours de la cérémonie, se rendirent maîtres de tout, sonnèrent eux-mêmes à toute outrance ; et ne devinrent, pour ainsi dire, raisonnables, que le matin du sixième jour de mai. Ils poussèrent même l'insolence jusqu'à pendre par les aisselles aux fenêtres du clocher, deux chanoines qui y étaient montés de la part du Chapitre, pour s'opposer à ce dérèglement. »

On trouve dans les actes authentiques et originaux, les noms des deux chanoines à qui on fit cet affront : l'un était Jean Mansel, trésorier de la cathédrale, du temps de Henri II, roi d'Angleterre et de Normandie, qui est qualifié dans les archives du Chapitre : Conseiller du Prince. Il était de la maison des Mansel, seigneurs d'Erduiton, en Angleterre. L'autre, était

Gauthier, Dentelin, chanoine, qui devint aussi trésorier, après la mort de Mansel, en 1206.

La Procession Notre, faisait, au retour, mille extravagances : comme de jeter du son dans les yeux des passants, de faire sauter les uns par dessus un balai, de faire danser les autres. On se servit ensuite de masques; et cette fête à Evreux, fit partie de la fête des Fous et des Sous-Diacres (*Saouls diaeres, satuorum diaconorum*).

Les clercs de chœur revenus dans l'église cathédrale, se rendaient maîtres des hautes chaires, et en chassaient pour ainsi dire les chanoines. Les enfants de chœur portaient la chape; ils faisaient l'Office entier, depuis None du 28 avril jusqu'à Vêpres du premier jour de mai, pendant lequel temps, toute l'église était ornée de branchages et de verdure.

Pendant l'intervalle de l'Office de ces jours là, les chanoines jouaient aux quilles, sur les voûtes de l'Eglise; ils y faisaient des représentations, des danses et des concerts. Et ils recommençaient à cette fête, toutes les folies usitées aux fêtes de Noël et de la circoncision.

Mais, ce n'est pour ainsi dire encore rien auprès de ce que je vais ajouter. Les choses étant en l'état que je viens de dire, un chanoine-diacre nommé BOUTEILLE qui vivait en 1270, s'avisa de faire une fondation d'un *Obit*, directement le 28 avril, jour auquel commençait la fête en question; il attacha à cet *Obit*, une forte rétribution pour les chanoines, hauts-vicaires, chapelains, clercs, enfants de chœur, etc., etc.; et, ce qui est le plus

singulier, il ordonna qu'on étendrait sur le pavé, au milieu du chœur pendant l'Obit, un drap mortuaire, aux quatre coins duquel on mettrait quatre bouteilles pleines de vin, et une cinquième au milieu ; le tout au profit des chantres qui auraient assisté à ce service.

Cette fondation du chanoine Bouteille, a fait appeler dans la suite, le Bois-l'Evêque ou la Procession Noire allait couper ses branches, le Bois à la Bouteille ; et cela par une transaction faite entre l'Evêque et le Chapitre. Pour éviter le dégât et la destruction de ce bois, l'Evêque s'obligea de faire couper, par un de ses gardes autant de branches qu'il y aurait de personnes, à la procession ; et de les leur faire distribuer, à l'endroit d'une croix qui était proche du bois. On ne chantait rien pendant cette distribution, mais on ne se dispensait pas de boire, comme on dit : *en chantage et en souneur*. On ne mangeait que certaines galettes, appelées : *casse-gucule* ou *casse-museau* ; à cause que celui qui les servait aux autres, les leur jetait au visage d'une manière grotesque (DU TILLIOT, *Loc. cit.* p. 16 et suiv.)

## IX

### LES FARCES DE DIVERSES FÊTES

Nous aurions encore de longues pages à écrire, si nous voulions rapporter toutes les cérémonies plaisantes, les farces, les mascarades qui avaient lieu dans

diverses localités de notre pays, à certaines époques de l'année. On sait, en effet, que les fêtes des Rameaux, de Pâques, des Rogations, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, de Saint-Jean, de Saint-Martial, de Saint-Lazare, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Sainte-Catherine, de Saint-Eloi, etc., etc., étaient l'occasion d'exhibitions plus ou moins burlesques; et que, çà et là, on voyait la joie populaire se manifester par des plaisanteries au gros sel, et des actes peu édifiants pour la piété.

Je n'entreprendrai pas de parler plus en détail de ces diverses manifestations de la joie de la plèbe laïque ou religieuse, qui, suivant les temps et les endroits, ont présenté d'innombrables variantes d'allure et d'intensité; car je serais entraîné à donner une trop grande longueur à cette étude. Je me bornerai donc à ajouter les quelques faits suivants.

Dans plusieurs localités de la Corse, le dernier dimanche de Carnaval, on se réunit pour donner, dans un lieu déterminé; et, au courant de la réjouissance, un des jeunes gens prend la parole pour prêcher un sermon, dans lequel, il fait, très crûment, la critique des choses et des gens du pays. On peut lui répondre aussi librement, mais on ne se fâche pas (*Revue des Trad.*, 1846, p. 75).

A Saint-Claude, dans le Jura, les Pères capucins recueillaient les cendres répandues dans leur église, le Mercredi des Cendres; et, les mettant dans des soufflets, ils allaient souffler sur les maisons dans lesquelles le Carnaval avait été fêté (*R. d. t.* 1886, p. 123). Cette coutume a dégénéré en mascarade.



*La procession en bateau sur l'Isère.* — A Grenoble, où les diverses variétés des fêtes burlesques de décembre étaient faites, avec grand soin, pendant le moyen-âge, et jusqu'au dix-huitième siècle, les clercs et jeunes prêtres de la cathédrale allaient, le Jeudi-Saint, sous la conduite d'un abbé élu pour la circonstance, faire une sorte de procession en bateau, sur l'Isère. Dans une cérémonie mi-pieuse, mi-saturnaliennne, ils faisaient force farces, et des plaisanteries d'un goût douteux.

## X

## LES COMPAGNIES DE PLAISIR

Mon énumération des cérémonies burlesques qui ont eu cours, çà et là, dans divers pays, présenterait une grande lacune, si je ne disais pas un mot des compagnies de plaisir qui ont joué, à certains moments, un rôle plus ou moins important dans la vie locale d'une infinité de pays. Ici, comme précédemment, je n'ai pas la prétention de rapporter toutes les variantes qui ont été signalées ; qu'il me suffise de rappeler les principales ; et mon labeur ne manque pas d'être assez difficile, malgré son imperfection.

*La Compagnie des Fous de Clèves.* — Adolphe, comte de Clèves établit en 1381, dans son comté, une Société appelée : la Compagnie des Fous, qui a eu une

certaine célébrité; et qui a été imitée très diversement dans nombre de villes.

Dans les lettres patentes du comte de Clèves, qui d'après Du Tillot se trouvent encore (*Loc. cit.* p. 46) dans les archives du comté, il y avait les indications suivantes qui peuvent renseigner sur la nature, la portée et le fonctionnement de cette Société des Fous.

1° Chaque membre, devait porter un fou d'argent cousu ou brodé à son habit, en tous temps, sous peine de payer chaque fois qu'il était pris en contravention, une amende de trois vieux tournois, destinée aux pauvres.

2° Chaque année, le second dimanche après Saint-Michel, la Société se réunissait dans un lieu déterminé, en assemblée générale.

3° Si quelqu'un des membres de la Société avait un sujet d'inimitié contre un autre, la Société devait les réconcilier: le jeudi, entre le lever et le coucher du soleil.

4° Dans l'assemblée générale, on élisait le roi et ses six conseillers chargés de régler les affaires de la Société pendant l'année suivante.

5° Le matin de la fête, l'assemblée des fous toute entière, allait entendre la messe à Notre-Dame de Clèves, et y déposait son offrande.

La plupart des villes du duché de Bourgogne eurent, à l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire au quatorzième et au quinzième siècle, des Sociétés des Fous analogues à celle de Clèves.

*La Mère-Folle de Langres.* — Pendant le seizième siècle, il y avait à Langres, une Société de la Mère-

Folle, qui faisait des farces pendant les réjouissances publiques ; et qui, en particulier, avait imaginé une danse des sabots, qui fut très courue, parce que l'on y voyait la Mère-Folle, donner des leçons burlesques de chant et de danse à ses jennes adeptes.

*Le Prévôt des étourdis de Bouchain.* — A Bouchain, il y avait une Société plaisante appelée : la Société des étourdis, dont le chef s'appelait le Prévôt.

*La fête des Anes à Douai.* — On a fait à Douai, pendant longtemps, des mascarades qui portaient le nom de : la Fête aux Anes ; et dont les participants étaient les fous de la Société locale.

*La Société des Fous de Valenciennes.* — La ville de Valenciennes avait une Société des Fous, qui fit parler d'elle à la fête de 1548.

*La Société du Prince d'Amour, à Tournay.* — A Tournay, il y avait une Société des Fous qui avait une grande importance pendant le seizième siècle.

*La Compagnie du Prince des Fous à Lille.* — A Lille, la Compagnie des Fous, qu'on appelait la Société du Prince des Fous ou de l'épinette, à cause de la musique qui faisait partie de la fête, prenait part à toutes les réjouissances publiques.

*La Mère-Folle.* — Pendant longtemps, il y a eu à Dijon, une Société appelée la Mère-Folle, qui avait des liens de parenté incontestables avec la fête des Fous ; et qui a eu ses heures de célébrité. L'importance de cette Société, mérite que nous recherchions ses origines, par quelques mots d'historique, pour bien faire comprendre l'idée d'où elle procédait.

Au moment de la Renaissance, c'est-à-dire vers le milieu du quinzième siècle, lorsque l'Eglise résolut de se débarrasser, enfin, des vestiges des saturnales, qui déshonoraient les sanctuaires, dans une infinité d'endroits et à maintes époques de l'année, elle rencontra une résistance tellement vigoureuse, qu'il lui fallut compter avec elle, à plus d'une reprise. Un Concile condamnait-il les fous dans une région ? On voyait ces fous avoir un regain de vigueur dans un autre. Un évêque cherchait-il à réprimer les débordements dans une église ? qu'on les voyait être plus violents dans la voisine. L'autorité ecclésiastique voulait-elle exercer ses rigueurs dans une localité, l'autorité laïque, sollicitée très vivement, obéissait à des nécessités politiques, en défendant ces fous contre elle ; et, de ces actions en sens inverse, naquirent des conflits ou des transactions.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se trouvant dans une de ces occurrences ; et sollicité en sens contraire : par le Concile de Bâle et la pragmatique sanction, d'une part ; par les fous de sa chapelle, qui étaient arrivés à constituer une véritable institution, prit, comme moyen terme, le parti de codifier le délire des mascarades, et reconnut l'existence d'une Société de la Mère-Folle, dont il fit approuver les statuts par Jean d'Aubain, évêque de Langres et gouverneur de Bourgogne, en 1451. Cette institution, paraît avoir été une imitation de la Compagnie des Fous de Clèves.

Voici le Mandement de Philippe-le-Bon et la confirmation de Jean d'Amboise, dont Du Tilliot (*Loc. cit.* p. 57) nous donne la traduction.

**MANDEMENT DU DUC PHILIPPE POUR LA FÊTE DES FOUS  
EN 1454**

Philippe par la grâce de Dieu,  
Duc de Bourgogne ce bon lieu,  
De Lothier, Brabant et Lambourg,  
Tenant à bon droit Luxembourg,  
Comte de Flandres et d'Artois,  
Et de Bourgoigne qui font trois ;  
Palatin de Hainault, Hollande,  
Et de Namur et de Zélande :  
Marquis du Saint Impérial,  
Seigneur de Frises, de Fort-Val,  
De Salins et puis de Malines,  
Et d'autres terres près Voisines.  
A tous les présents qui verront,  
Et ceux à venir qui seront  
Ce nos lettres savoir faisons  
Que nous, l'humble requête avons,  
Reçue du haut bâtonnier  
Quest venu sur des Avanthier  
De notre chapelle à Dijon,  
Contenant que par méprison  
Ou par faute de bien garder,  
Aucun envieux pour troubler  
Des fous-joyeux, la noble fête,  
Ont longtems a, mis à leur tête  
De la toute sus abolir,  
Qui ferait moult grand déplaisir  
A ceux qui souvent y fréquentent,  
Et de cœur et de corps l'augmentent,  
Et ont ravi furtivement,  
Ou au moins on ne sait comment

Et mis au néant le privilège (1)  
En quoi n'avait nul sortilège ;  
Mais était joyeuse folie,  
Le plus triste si qu'on en rio,  
Ce qui ne se peut recouvrer,  
Sans par nous de nouvel donner  
Sur ce notre commandement,  
Ou a tout le moins mandement,  
Qui contlègne permission,  
Ou nouvelle fondation,  
Pour désormais entretenir  
La dite fête sans faillir :  
Dont humblement il nous requiert,  
Et car c'est raison ce qu'il quiert,  
De légier lui avons passé,  
Et consenti et accordé,  
Et par ces présentes passons  
Voulons, consentons, accordons,  
Pour nous et pour nos successeurs,  
Des lieux ci-dessus dites Seigneurs,  
Que cette fête célébrée  
Soit à jamais un jour l'année,  
Le premier du mois de janvier :  
Et que joyeux fous sans dangier,  
De l'habit de notre chapelle,  
Fassent la fête bonne et belle,  
Sans outrage ou dérision,  
Et n'y soit contradiction  
Mise par aucuns des plus saiges ;  
Mais la feront les fous volaiges,  
Doucelement tant qu'argent leur dure,

(1) Ces vers prouvent que la Compagnie avait eu des lettres patentes antérieurement.

Serait de plus continuer,  
Ne les frais plus avant bouter  
Par leurs finances qui décroissent,  
Lorsque leurs dépenses accroissent.  
Nous mandons à tous nos sujets,  
Qu'en ce ne soient empêchés :  
Ains les en souffrent tous joir  
Péniblement à leur plaisir.  
Donné sous notre seel secret  
Et en l'absence du décret  
De notre étroit et grand Conseil,  
Le jour Saint-Jehan, un vendredy,  
Devant dîner après-midy  
De décembre le vingt-septième,  
Des heures quasi deuxième,  
Avec le seing de notre main,  
Quy avons mis le lendemain  
Sans plus la matière débattre,  
Mil quatre-cent cinquante-quatre.

CONFIRMATION DE LA FÊTE DES FOUS EN 1482, PAR JEAN  
D'AMBOISE, ÉVÊQUE ET DUC DE LANGRES, PAIR DE  
FRANCE ET LIEUTENANT DE BOURGOGNE ET DU SEI-  
GNEUR DE BEAUDRICOURT, GOUVERNEUR (1).

(L'original de cette pièce est au trésor de la Sainte-Chapelle du roi à  
Dijon).

Nous, Jean d'Amboise, évêque, duc de Langres,  
En Bourgogne, lieutenant, Pair de France  
Et Jean aussi de Beaudicourt, seigneur  
Au dit pays, régent et gouverneur,  
Savoir faisons qu'est venu en personne  
Guy Baroset honorable et saige homme,

Protonotaire et procureur des fous,  
En présence de plusieurs et de tous,  
Nous remonter par enjonction  
Que puis les temps de l'Incarnation  
Mil quatre-cent avec cinquante-quatre,  
Le duc Philippe, sans conalure ou de battre  
Lettres patentes et déclaration  
Leur octroya et de provision  
Lesquelles nous a ce jour d'hoy montrées  
Saines, entières et en rien viltées  
A ces présentes sous notre scel fixées  
Et sous son scel et de son seing signées,  
Par lesquelles il a puissance donnée  
Et octroyé de sa permission,  
Que tous les fous de sa profession  
De l'église et qui auront l'habit  
De la chapelle pourront, sans contredit  
Au premier jour qui sera de l'année  
Faire la fête, et porter la livrée  
Du bâtonnier qui sera son édit,  
Se n'onobstant aucun fou par dépit.  
A ce cas là, ne veuille contrevenir,  
Et s'efforce de vouloir maintenir  
Au préjudice même fou Vitupère  
Le bâtonnier et tous ses vrais appots  
Qui n'est pas chose qui se doive endurer,  
Et même un nommé Présé  
Par ce moyen venant directement  
Contre l'octroït aussi le mandement  
De feu bon Duc requérant humblement  
Avoir de nous quelque provision,  
En ensuivant la déclaration,  
Qu'a fait le Roy par la lettre écrite (le roi Louis XI)  
Que tous édits faits par ledit Philippe



Seront tenus en leur force et vigueur,  
A ce moyen, lui comme procureur,  
Sy nous a fait la supplication  
Que voulissions par confirmation  
Autoriser la licence avant dite,  
Ostroice par le bon duc Philippe  
Ensemble aussi et tout le contenu ;  
Pourquoi le tout considéré et vu  
De point en point assez a apparu  
Du mandement aussi de la teneur  
Par le pouvoir qu'avons du dit Seigneur  
De point en point sans récitation  
Avons donné la confirmation  
Du mandement aussi du privilège  
(Pour les dits fous, et non point pour les latques)  
En déclarant par exprès nos corraiges,  
Que nous voulons que selon leurs usaiges,  
Et à tels jours qu'ils ont ci-devant pris,  
Ils jouissent sans être repris :  
Et on ceci voulons être compris,  
Ceux qui seront de la dite chapelle  
Et non autres, car hauteurs sont surprins  
Contrevenants, nous voulons qu'ils soient prins  
Et qu'ils amendent nonobstant leur appel,  
A qué appel ne voulons différer ;  
Car c'est raison de iceux préférer,  
Qui de tous temps ont eu la jouissance,  
Le bâtonnier ne ceux de l'alliance ;  
Car nous voulons ce mandement en ce  
Être guidé par tout en tous fin,  
Et pour cela que nous sommes enclins,  
Que la chose soit à tous publiée,  
Nous ordonnons celle être signifiée.  
Aux carrefours où l'on fait cry publique,

Afin qu'à tous ai soit notifiée,  
 Et que de nul ne puisse être ignorée,  
 De tout en tout l'avons autorisée,  
 Et demeure pour édit authentique  
 En commandant à tous officiers,  
 Baillifs, majours, prévost, justiciers  
 Qu'en ce fait cy diligemment entendent  
 Et contre tous les supplans défendent,  
 En leur baillant aide et aussi confort,  
 Si besoin est, qu'en nous en soit l'effort,  
 Et tellement qu'ils en deviennent maîtres,  
 Ainsi nous plait et tel le voulons être.  
 Donné par nous au Conseil de la Chambre,  
 Deux quat'e-vingt et mille quatre cent.  
 Ainsi signe d'Amboise duc de Langres,  
 Et Haudricourt le jour des Innocents.

*La Mère-Folle de Dijon.* — La Mère-Folle de Dijon, était, dans le courant du quinzisième, du seizième, et même du dix-septième siècle, une compagnie composée de plus de cinq cents personnes, depuis les officiers du Parlement jusqu'aux marchands, en passant par les avocats, les procureurs et les bourgeois; elle tenait ses assemblées dans la salle du Jeu-de-Paume de la Poissonnière, à la réquisition du Procureur-Fiscal de la Société ou *Fiscal-Vert*, qui envoyait des billets de convocation, contenant des vers burlesques.

Lors des fêtes du Carnaval, la Société sortait dans la rue, en un costume qui était très voyant, et différent, suivant les catégories, dignités, etc., etc., de la Compagnie; car il y avait dans la Mère-Folle: un roi, des gardes suisses à cheval et à pied, des officiers de justice,

un chancelier, un grand-écuyer, etc., etc., en un mot toutes les dignités d'une Cour royale.

Dans les fêtes solennelles, la Mère-Folle sortait avec un appareil demi-sérieux demi-folâtre; mais dès qu'il arrivait une aventure quelconque, qui occupait les esprits dans le pays: vol, meurtre, scandale, mariage bizarre, séduction, etc., etc., on était certain, qu'elle s'en emparait, pour faire quelque exhibition risible.

La Compagnie de la Mère-Folle de Dijon, s'assemblait tous les ans, à l'époque des vendanges, c'est-à-dire le premier ou le second dimanche d'octobre, pour tenir une assemblée générale, faire un grand repas, et se livrer à des divertissements.

La Compagnie de la Mère-Folle de Dijon fut abolie par un édit, donné à Lyon le 21 juin 1630, vérifié et enregistré à la cour, le 5 juillet suivant (Du TILLIER, p. 111).

*La Compagnie des Couards.* — Le mot de *Conard* qui a été peu à peu transformé en celui de *Cornard*, est un vieux mot qui signifie: sot ou facétieux.

*La Société des Couards d'Evreux.* — DU TILLIER (*Loc. cit.* p. 51) nous apprend: qu'en 1757, il existait encore à Evreux, une Société des Conards qui avait à sa tête un abbé des Conards. Dans les derniers jours du Carnaval, cette Société se livrait à des amusements plus ou moins burlesques; ses membres débitaient des facéties, des bons mots, des chansons satiriques sur ce qui s'était passé dans le pays pendant l'année. La Société promenait processionnellement, ayant son abbé habillé grotesquement et monté sur un âne. Cet

abbé, et ses suivants, chantaient des couplets plaisants, dont Du Tilliot nous fourni deux spécimens.

Du Tilliot (*Loc. cit.* p. 53), nous fournit les explications suivantes, au sujet des noms propres ou de lieu de ces couplets : *Gravinaria*, par exemple, signifie Gravigny, terre appartenant aujourd'hui au faubourg Saint-Léger, d'Evreux, dont les Chartreux de Gaillon sont seigneurs et patrons. *Dom de la Buccaille* était prieur de l'Abbaye de Saint-Taurin, lequel, au gré des Conards, rendait de trop fréquentes visites à la dame de Venisse, pour lors, Prieure de l'abbaye de Saint-Sauveur de la même ville. Ce nom de Venisse se trouve dans la nécrologie de cette abbaye.

Cela ne veut pas dire, ajoute du Tilliot : que ces deux personnes causassent du scandale et fussent répréhensibles ; mais ces conseurs publics n'épargnaient qui que ce soit ; et la vertu, même, était aussi souvent maltraitée que le vice, tant ils se donnaient de licence. Cette licence alla toujours en augmentant, car des bouffonneries on passa aux impiétés, à des débauches insolentes et scandaleuses, que permettait le libertinage d'un jeu qu'on appelait le *Jeu des Fous* ; et qui était une imitation trop exacte de la fête des Fous. Ce jeu a duré longtemps dans plusieurs villes.

Cette Compagnie des Conards d'Evreux, fut condamnée et abolie par un arrêt qui se trouve dans un registre de l'ancien Présidial de cette ville, et que rapporte Du Tilliot (*Loc. cit.* p. 53) dans les termes suivants :

« Ensuivent les charges de la confrérie de Monsei-

gneur Saint-Barnabé, apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, créée et instituée par R. P. en Dieu Paul de Capraïno, au nom de Dieu notre créateur et d'icelui Monseigneur Barnabé en délaissant une dérision et honteuse assemblée nommée la fête aux Cornards que l'on faisait le jour d'iceluy saint et ensuivent les ordonnances ainsi faites, etc , etc.

» La dite confrérie de nouvel fondée et célébrée en l'Hôtel-Dieu de la ville d'Evreux en forme de conversion pour adnuller et mettre à néant certaine dérision, difformité et infâmie que les gens de justice, juges et autres de la dite ville commettaient le jour de Monsieur Saint-Barnabé, qu'ils nommaient l'abbaye aux Cornards, où étaient commis plusieurs maux, crimes, excès ou mal façons et plusieurs autres cas inhumains, au deshonneur et irrévérence de Dieu, notre créateur, de saint Barnabé et sainte Eglise. »

*Les Coqueluchiers et les Conards de Rouen.* — Taillepiet, cité par Du Tilliot (*Loc. cit.* p. 54), raconte dans ses antiquités et singularités de la ville de Rouen, qu'il y avait jadis en cette ville, une Compagnie de Coqueluchiers, qui figurait sous des habits divers, et plus ou moins excentriques, à la procession des Rogations.

Ces Coqueluchiers, qui furent éliminés de cette cérémonie, parce qu'ils se livraient à des excentricités qu'on ne leur passait que pour les jours gras.

Cette Compagnie des Coqueluchiers se transforma peu à peu en la Société des Conards ou Cornards, qui avait son abbé mitré, crossé et vêtu d'une manière burlesque. Cet abbé figurait dans diverses cérémonies,

et surtout pendant les jours gras; il était, promené en ville, sur un char traîné par quatre chevaux qu'accompagnaient les divers membres de la Compagnie, alors, déguisés. Ils étaient suivis par la populace, qui profitait de l'occasion pour se livrer à toutes les excentricités possibles.

La Compagnie des Conards, prit rapidement une grande extension à Rouen; elle devint une véritable puissance locale, et plusieurs familles bourgeoises étaient très honorées de compter un de leurs ascendants parmi les abbés ou présidents annuels de cette Société. L'élection de ces abbés était une grosse affaire; et dans plus d'un cas, des brigues et des passions vives s'agitèrent à cette occasion.

Peu de temps après son élection, l'abbé allait requérir le Parlement de lui donner la permission de faire les facéties des Conards (*facetiae conardorum*; et le Parlement répondait à la requête, par une autorisation burlesque. En 1540, il paraît qu'à la suite de certaines difficultés survenues entre le Parlement et les Conards, l'autorisation fut donnée en termes raisonnables, mais avec interdiction de faire des mascarades nocturnes. L'affaire prit de telles proportions, qu'il fallut, après bien des débats, que le Parlement se soumit aux prétentions de la Compagnie.

Les critiques des Conards dépassaient quelques fois les affaires de la Ville, et osaient s'adresser au pouvoir suprême lui-même. En 1541, par exemple, la Compagnie représenta dans une de ses montres, Henri VIII, Charles-Quint et le pape Paul III, se disputant, en compagnie d'un

fou, qui ressemblait étrangement à François I<sup>er</sup>, une boule du monde. Le lendemain les Conards représentaient la mort du Commerce rouennais, sous les coups des édits fiscaux, représentés sous forme de bourreaux ; et le Parlement n'eut pas gain de cause dans sa tentative de répression, parce que l'autorité royale se mit du côté des facétieux.

Pendant les fêtes, les *Montres des Conards*, l'abbé de la Compagnie, était le véritable maître de la Ville ; des enquêteurs lui avaient révélé tous les scandales, travers, défauts, aventures, qui pouvaient prêter le plan à la malignité de ses acolytes ; et dans une séance solennelle, tenue aux halles de la Vieille-Tour, un tribunal burlesque passait en revue tout ce qui avait été préparé contre les ridicules, les sots ou les malhonnêtes de la localité.

Une procession de mascarade se faisait ensuite ; et la ville passait trois jours de liesse, à entendre débiter les critiques les plus acerbes, les plus bouffonnes ; souvent, même les plus cruelles contre tels ou tels, qui n'auraient à aucun prix osé se révolter devant cette injurieuse exhibition.

Les satires des Conards portaient volontiers sur les petits malheurs des ménages, et les péchés mignons des dames. On raconte à ce sujet, l'histoire plaisante d'une dame, qui prétendait être visitée pendant la nuit par un esprit, et que les Conards prirent à partie, en représentant l'esprit sous la forme d'un jeune homme de ses connaissances. Mais, c'est un peu sur les juges, et beaucoup sur le clergé, que ses allusions se donnaient

un cours persistant. On promena, pendant une montre de Conard, un lièvre fantastique qu'un plaideur avait successivement offert à tous les juges du bailliage. Bien des chanoines, bien des abbesses, furent l'objet de leurs railleries ; et défrayèrent les plaisanteries de la population, mise en gaité par les méchancetés des Conards sur leur compte.

L'élection de l'abbé des Conards, était un événement important. Chaque année, la Compagnie s'assemblait solennellement, et les titres des candidats étaient discutés en public, de la manière la plus burlesque. Celui qui avait fait la plus grande sottise et la plus plaisante facétie, était, en général, préféré à ses concurrents. En 1541, on accorda les votes à un médecin de Rouen qui, se trouvant, un jour à Bayeux, avec des amis, et quelque peu ivre, avait joué sa femme aux dés, faute d'argent comptant.

En 1550, les Conards de Rouen donnèrent une représentation de leurs facéties au roi Henri II, qui en fut tellement divertí, qu'il leur accorda sa protection.

Les guerres de religion, portèrent un coup funeste à la Compagnie des Conards, comme à celle de la Mère-Folle de Dijon, et à un grand nombre d'autres. Aussi, malgré quelques regains passagers de vitalité, ces Sociétés de plaisir et de critique, trouvèrent enfin dans Richelieu, une main de fer qui les tua, d'une manière définitive.

*La Mère-Folle et les Gaillardons de Chalon.* — Pendant les treizième et quatorzième siècles, il y a eu, à Chalon-sur-Saône, une Compagnie de la Mère-Folle,



analogue à celle de Dijon. Ses membres paraissent avoir été désignés familièrement sous le nom de : Compagnie des Gaillardons (DU TILLIOT, p. 110). Elle fut interdite par arrêt du 16 juin 1578. Il ressort de diverses indications, que dans un grand nombre de villes ou villages de la Bourgogne, des Compagnies analogues existaient, car Du Tilliot, nous apprend : que le 16 avril 1616, un arrêt interdit l'élection du prince, abbé ou capitaine, que les jeunes gens de Cuisory avaient l'habitude d'élire.

*Les Enfants-Sans-Souci de Paris.* — Il y a eu, longtemps, à Paris, une Société de plaisir, appelée : la Société-des-Enfants-Sans-Souci, qui ressemblait beaucoup à celle des Conards de Rouen, et qui fut particulièrement aimée par le roi Louis XII, qui trouvait utiles, leurs critiques de la Cour, de la ville et du clergé. Le chancelier Michel de l'Hôpital, rappelait ce souvenir dans son discours aux Etats d'Orléans, en 1561. Dans ces termes : « Le bon roi Louis XII prenait plaisir à oyer jouer farces et comédies ; mesme celles qui estoient jouées en grande liberté, disant : que par là, il apprenait beaucoup de choses qui estoient failles en son royaume, que autrement il n'eust seeu ».

A un moment donné presque toutes les villes de quelque importance possédèrent leur Compagnie de plaisir. A Evreux, c'étaient les Coqueluchiers ; à Auxerre, les Buveurs ; à Chalon, les Gaillardons ; à Joigny, les Mirandolins ; à Auxonne, les Ménétriers ; à Montargis, les Gouliflets ; à Verdun, les Musards ; à Orléans, les Chiens ; au Mans, les Papelards ; à Langres, les

Mauvaises-Braies; à Beauvais, les Momeurs; à Beache, les Anes; à Douai, les Cornuyaux; à Cambrai, la Société de l'Escache-Profit; à Bouchain, la Dame-Oisense; à Quesnoy, la Société du Plat-d'Argent; à Lyon, celle de la Coquille; à Montreuil, celle des Enfants-de-la-Lune; à Arras, celle de la Liesse; à Ham, celle des Sots; à Clermont, celle de la Haute-Folie; à Péronne, celle des Ivrognes; à Amiens, celle des Enfants-de-Quatre-Heures; à Chauny, celle des Singes; à Boulogne, celle de la Gueuse; à Senlis, celle des Chétifs.

Dans cent endroits, on appelait ces réunions : le Tonneau, le Caveau, les Gosiers-Brûlants, les Bois-Sans-Soif, etc., etc.

J'aurais à écrire encore bien des pages, si je voulais passer en revue toutes les Sociétés de plaisir qui ont été signalées çà et là. Qu'il me suffise de dire : que, suivant les temps et les pays, elles ont présenté les variétés les plus grandes, depuis l'embryon de l'idée fondamentale, jusqu'à la complexité la plus considérable; elles se sont mêlées, à la religion, à la politique générale ou locale; et quelquefois, même, ont dévié, d'une manière très inattendue de leur but primitif, qui n'était ni la conspiration ni la haine.

## XI

### FAITS DES AUTRES PAYS

Notre beau pays de France est loin d'avoir le monopole des vestiges du passé que nous avons entrepris

d'étudier ici ; et, par les quelques exemples, que je vais fournir de ces fêtes plaisantes ou burlesques, on verra : que bien d'autres, peuvent lui faire concurrence, sous ce rapport.

*La fête de Noël en Angleterre.* — Les fêtes de la Noël ont été longtemps, en Angleterre, une véritable fête des Fous, pour certaines gens, et dans certains pays.

Dalgade (*Origines Juridiques*, etc., etc.), nous fournit la relation d'une de ces réjouissances de Noël, célébrée dans les anciens collèges anglais, qui nous montre bien l'exactitude de cette assertion.

C'était, en réalité, une fête des Fous en toute règle, ayant pour acteurs des étudiants et des hommes de loi. Ces comédiens, d'une espèce nouvelle, tournaient tout en parodie, tant que durait la fête. Ils avaient un faux Parlement, un prince de *Sophie* ou de *Sagesse*, un maréchal, un maître des jeux, un maître de la vénerie, un lieutenant de la tour (Orison), car les criminels de Noël avaient aussi leur geôle spéciale. Ils avaient aussi : un intendant, des pages, des chambellans, un échançon, des palefreniers, des coureurs, des valets de toutes sortes. Enfin, rien n'était oublié pour faire de cette assemblée une cour travestie, une mascarade, avec tous ses ordres d'accessoires. Le tribunal institué pour cet état d'une espèce nouvelle, prononçait en dernier ressort sur les affaires soumises à sa juridiction. Les juges étaient des enfants qui n'avaient pas encore l'âge de raison ; les moindres paroles qui leur échappaient étaient recueillies, enregistrées et inter-

prêtées. Les uns remplissaient le rôle de défenseur, les autres d'accusateur. C'était l'appareil complet de la Justice réduit à de comiques et enfantines proportions.

Chaque personnage était revêtu du costume de sa charge ; la plus scrupuleuse fidélité présidait au choix des insignes et des étoffes. Aucune dépense n'était ménagée pour arriver sur ce point à une exactitude parfaite. Le jour de Noël toute la population était en émoi pour assister à ce spectacle qui satisfaisait à la fois la curiosité et l'esprit des spectateurs.

En première ligne, paraissait le maréchal-constable, marchant avec la dignité et la lenteur d'un palefroi, affublé d'un harnais d'or magnifiquement caparaçonné. Chaque dignitaire avait, aussi, dans son accoutrement quelque objet particulier destiné à parodier les marques ordinaires de l'emploi dont il était revêtu.

Derrière le maréchal-constable, venait le lieutenant de la tour, la poitrine couverte d'une armure blanche, coiffé d'un casque resplendissant, entouré de grelots, un couteau de choux à la ceinture ; il était suivi d'un maître des jeux habillé de velours vert, portant un hoqueton semé de larmes de fou, chaussé de sandales pareilles à celles des soldats romains ; puis du maître de la venaison vêtu d'une étoffe de satin vert, parsemée de cornes de cerf, de têtes de biches et d'attributs de chasse ; un arc à la main et le carquois sur l'épaule, il tirait parfois des airs de fanfare d'un cor suspendu à son cou.

Quand le cortège était arrivé devant la tour dite : *du feu* (parce qu'on avait l'habitude de la brûler, pour ter-

miner la cérémonie), le maître du jury, faisait signe à sa suite de s'arrêter. Alors, il s'agenouillait d'un air de contrition profonde; et, après avoir murmuré à voix basse, une sorte de cantique inintelligible, il demandait à recevoir le titre, et à remplir la charge de constable. Une danse extravagante, et des salamalecs bouffons, accompagnaient cette demande; mais à peine était-elle faite, qu'un piqueur revêtu de la livrée royale paraissait au milieu du cortège, suivi de huit ou dix chiens de chasse, portant dans un flet, un chat et un renard, qu'on lâchait dans les jambes des assistants, ce qui était cause d'un tumulte, pendant lequel le lieutenant ordonnait qu'on mit feu à la tour. Alors, tous les cors résonnaient à la fois, l'air retentissait de folles exclamations; et la tour, qu'on avait eu soin de remplir de matières combustibles, s'écroulait bientôt au bruit des applaudissements.

Tous ces amusements, avaient lieu, ordinairement, après le repas qui employait la plus grande partie de la journée; et qui mérite d'être cité comme un modèle d'homérique somptuosité. On retrouve dans l'usage qui existait alors de dresser des tables dans les rues, pour que chacun pût s'y asseoir, une des principales pratiques des saturnales romaines. A table, d'ailleurs, toutes les dignités étaient confondues; les divisions imaginaires, introduites dans l'ordre du cortège, disparaissaient devant l'égalité du repas.

Le festin achevé, le connétable paraissait, battant le tambour; et monté sur une sorte d'estrade, que soutenaient quatre hommes de sa suite. Après avoir prononcé

une sorte de discours, où se trouvaient retracés, en termes burlesques, les devoirs des personnages qui célébraient la fête, il s'écriait à plusieurs reprises d'une voix retentissante : Messieurs ! Messieurs ! Puis, il appelait toute sa cour, interpellant chacun par son nom et ses titres, en ayant soin d'ajouter à la suite de chaque nom quelques observations satiriques et plaisantes.

Après le festin et les danses, venaient les interrogatoires et les discours, car la Justice était fort tournée en ridicule dans ces folles cérémonies. Il y avait accusation, gravement portée contre le connétable, d'avoir laissé passer de grands abus et permis d'étranges discordes, à cause de quoi, il méritait d'être blâmé, et puni pour mauvais exercice de ses fonctions. Un avocat le défendait. L'accusateur répliquait. Ces débats ne se terminaient, que lorsqu'un des assistants, mis en cause souvent sans s'en douter, avait été envoyé à la tour, pour un délit imaginaire. Si ce coupable prétendu parvenait à s'échapper des mains du lieutenant de la tour, il devait reparaitre aux yeux de l'assemblée, avec un petit pain à la pointe d'un couteau, circonstance qui suffisait pour le réhabiliter, et pour que sa grâce lui fût accordée par l'unanimité des assistants.

Cependant, au milieu de tous ces divertissements et de ces scènes variées à l'infini, on atteignait l'heure de minuit. Alors, commençaient les *Revels* — expression qu'un auteur fait venir du mot français *réveillon*. — Ces revels, n'étaient autre chose : qu'une nouvelle succession de danses, de jeux, de mascarades, de spectacles, de banquets.

Dans les grandes maisons, les lieux livrés pour servir de théâtre à ces divertissements, étaient splendidement éclairés; et il était rare, que l'aurore ne se levât pas avant que les danseurs, chanteurs et discours, songeassent à prendre du relâche ou du repos.

D'ailleurs, il y avait un *maître des revels* qui, comme le prince de Noft, le roi des fous, avait pour attributions: de régler et de provoquer les amusements, en contribuant, autant que possible lui-même par ses actions et par ses discours extravagants, à la gaité générale (MULLER, *Le jour de l'An*, p. 179).

Cette singulière fête, qui n'était pas sans gêner parfois bien des individus paisibles, fut défendue par Charles I<sup>er</sup>, à la suite des troubles auxquels elle avait donné lieu; mais elle ne fut pas abolie pour cela, et il ne fallut rien moins que la révolution, qui fit mourir ce monarque sur l'échafaud, et donna le pouvoir aux puritains, pour que le *Christmas* fût débarrassé de ces superstitious paternes.

*Procession de Bruxelles.* — Jean Christoval Calvette, dans sa relation du *Voyage de Charles-Quint à Bruxelles*, donne une description des extravagances qui étaient de mise à la fête des Fous, dans cette ville; extravagances qui saisissaient toutes les occasions, et notamment les fêtes de l'Eglise ou du Gouvernement pour se rééditer. Après les diables qui ouvraient la marche, venait un chariot dans lequel était un ours jouant de l'orgue. Mais ce n'était pas un orgue vulgaire; il était composé de vingt-et-un chats, enfermés dans des caisses étroites percées de trous qui laissaient

passer toutes les queues de ces animaux. Des cordes attachées à toutes ces queues d'un côté, de l'autre aux touches d'un clavier placé devant l'organiste, le mettaient en relation directe avec les notes vivantes de son instrument. Vous devinez les accords que formait cette bande de chais martyrisés par l'ours ! Et les sauts que faisaient : loups et chiens, aboyant, hurlant au son de cet orgue de barbare. Enfin, dans cette marche triomphale, tout auprès d'un singe jouant de la cornemuse, pour faire sauter des enfants déguisés en pouceaux, étaient portées les reliques des saints aux chants solennels de l'Église. Et Charles-Quint, sur son cheval de bataille, regardait, avec une gravité d'Espagnol, ces incroyables folies (Rossignol, *Bull. de la Soc. de Spéragistique de Dijon*, avril 1855).

2. Dans les pays scandinaves, la nuit de Noël, qu'on appelle encore la « nuit suprême », ou « la nuit mère », est la date d'une fête, qui joue un grand rôle dans la vie de famille, et dans laquelle il n'est pas rare de voir arriver ; tout-à-coup, un individu déguisé en bouc, le *Jalbock* (le bouc de Jul) qui vient faire des gambades au milieu de la société, effrayer les uns, exciter l'hilarité des autres ; et enfin dépouiller sa peau de bête, pour partager le repas, dans lequel figure un cochon de lait rôti, qu'on appelle : le porc du dieu Frey (*le dieu des moissons et de la fécondité*). On peut constater cent vestiges des croyances passées et des superstitions de tous les âges, à cette époque, dans les populations arriérées de ces contrées, depuis la crainte des sorciers, de l'esprit follet et des caval-



cadres fantastiques, jusqu'à la persuasion, que : telle précaution, vis-à-vis des animaux et des champs, le signe de la croix fait sur le fourrage, les bœufs et même les arbres, assure le bonheur et la richesse, pour l'année qui vient.

En Belgique et en Hollande, les enfants enferment leurs parents, à clef ou au verrou, dans une chambre ; et ne leur rendent la liberté, qu'après avoir obtenu la promesse d'une rançon de friandises.

En Espagne, la nuit de Noël se passe en réjouissances : les tambours de basque, les ardoles, la *zambucha*, sorte de pot de terre recouvert d'un morceau de parchemin à travers lequel on frotte une tige de bois, font un bruit assourdissant dans toutes les rues, tandis que dans les maisons on fait bon-hance.

Dans les églises, on a fait, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, une série de farces très corsées pendant cette nuit de Noël. Voici ce que je lis, à ce propos, dans les *Voies historiques de l'Europe*, en 1683, t. II, p. 99 : « La cérémonie que les Espagnols font la veille de Noël, ne paraît pas moins ridicule à ceux qui n'y sont point accoutumés. Les moines et autres ecclésiastiques représentent dans le chœur de leurs églises des comédies burlesques, avant et pendant la messe de minuit. Ils se travestissent en femmes ou prennent d'autres déguisements, mettant sur leur visage des masques défigurés, comme la jeunesse fait en France, à Rome, à Venise, les derniers jours de Carnaval. Les tambours de basque et les haut-

hois sont mêlés avec l'harmonie des orgues. Après quelques cérémonies, ils font une procession dans l'église sans se démasquer, sautant, dansant et faisant faire les mêmes postures aux images de la Sainte-Vierge, de saint Joseph et à un petit Jésus, qu'ils portent dans un lit. Ils prétendent justifier leur procédé en disant qu'ils imitent le prophète Hoyal, qui sautait et jouait de la harpe lorsqu'il se réjouissait au Seigneur. » (*Loc. cit.*)

Pendant les jours qui suivent, la joie est de mise partout; et, enfin, la veille de l'Épiphanie, le populaire s'amuse bruyamment à diverses farces, dont celle de l'attente burlesque des rois est une des plus à la mode. On cherche pour cela, quelque naïf ou quelque bouffon, qu'on promène de rue en rue; et qui, à chaque carrefour, monte sur une échelle, qu'on tient droite à force de bras, pour regarder, au loin, si les Mages n'arrivent pas.

En Italie, les explosions de la joie populaire ne sont pas moins grandes, depuis la Noël jusqu'à la fin du Carnaval; et on peut, sans peine, discerner dans ces manifestations, des réminiscences païennes, qui se heurtent à des coutumes chrétiennes, et concourent à donner à cette période de l'année un cachet tout à fait spécial. Les farces du Carnaval de Rome, de Naples, de Milan, Gênes, etc., etc., sont assez célèbres, pour qu'il suffise de les rappeler d'un mot seulement. Tout le monde sait à quel degré d'exagération elles sont portées; et leur filiation vis-à-vis des saturnales antiques est trop évidente, pour avoir besoin d'être soulignée.

Dans toutes les populations du sud-est de l'Europe, depuis les Croates, les Styriens, les Serbes, les Monté-

négrins, les Grecs, les Bulgares, etc., etc., l'époque de la fin de l'année et de son renouvellement est celle de la joie expansive, qui se traduit par mille cérémonies, coutumes, superstitions, etc., etc., dans lesquelles les vestiges des amusements du passé sont encore parfaitement reconnaissables.

En Russie, on retrouve, aussi, mille vestiges des choses du passé dans les fêtes du solstice d'hiver, au milieu des cérémonies chrétiennes et des réjouissances populaires dont le bas peuple est extrêmement avide.

Dans les pays musulmans : d'Europe, d'Asie et d'Afrique, les réjouissances du renouvellement de l'année existent, aussi intenses et aussi générales que dans les contrées où règne le christianisme ; seulement, la différence de longueur de l'année basée chez les Musulmans sur le nombre des lunaisons, au lieu d'être purement fixée par le cycle solaire, fait que ces fêtes tombent successivement à tous les moments du printemps, de l'été, de l'automne ou de l'hiver ; de sorte qu'elles n'ont plus aucun rapport avec le solstice de décembre, bien qu'en réalité, elles doivent lui être rattachées.

En Asie, depuis les bords de la Méditerranée jusqu'au Japon, depuis le détroit de la Sonde jusqu'au Kamtschaka ; en Afrique, depuis l'Algérie jusqu'au Cap de Bonne-Espérance ; depuis le Sénégal jusqu'à la mer Rouge, on trouve des traces de ces réjouissances burlesques, dont l'explosion prend pour excuse, telle fête, tel événement, etc., etc.

Dans toute l'Amérique, depuis le Canada, jusqu'aux terres Australes, on voit : à l'occasion du renouvellement

de l'année ou à d'autres, des manifestations qui sont en rapport, dans le Nord, avec les vieilles habitudes, normandes ou anglo-saxonnes ; dans les Antilles et l'Amérique du Sud, avec celles de l'Espagne, qui a si fortement déteint sur les anciennes conquêtes. Et si nous recherchions dans le passé de ces diverses parties du Nouveau-Monde, nous aurions, certainement, plus d'un détail à signaler dans l'ordre d'idées qui nous occupe ici. C'est ainsi, par exemple, que Coutant d'Orville (t. v, p. 60), nous raconte : que dans le courant du dix-septième et du dix-huitième siècle, les religieuses de Saint-Dominique, à Lima, et dans nombre d'autres villes, dressaient un théâtre dans l'église, à l'époque de la Noël, et se livraient pendant la messe de minuit à des danses plus ou moins folles.

## XII

### COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

Quand on jette un coup d'œil d'ensemble sur les diverses fêtes, cérémonies, associations, etc., etc., que nous venons de passer en revue, on constate : qu'elles sont répandues de telle sorte sur le territoire de notre France, qu'on peut en inférer avec assurance, qu'à une certaine époque, elles y étaient universellement et régulièrement pratiquées. En effet, depuis la Provence jusqu'à la Picardie, depuis la Guyenne jusqu'au Jura, en

passant par la Bretagne et la Normandie, on trouve ces vestiges d'une manière indéniable. D'autre part, nous la retrouvons, également, dans une infinité de pays très divers, depuis l'Espagne jusqu'à la Russie, depuis la Grèce jusqu'à l'Irlande, pour ce qui est de l'Europe ; on Asie, en Afrique, en Amérique, pour ce qui est du restant du monde, de sorte que la généralisation ne saurait être mise en doute.

Par ailleurs, il est incontestable aussi, que, toutes diverses qu'elles soient, suivant les localités et les contrées, elles procèdent toutes de la même idée fondamentale, sur laquelle : suivant les circonstances, le génie inventif de tel plaisant, etc., etc., des superfétations sont venues se greffer sur le cérémonial ; et lui ont donné un cachet spécial, qui le différenciait désormais des autres variantes, d'une manière plus ou moins profonde, sans lui faire perdre toutefois le caractère de bouffonnerie et d'apparence burlesque, qui semble lui être absolument inhérent.

Pour ce qui est du moment de l'année où des cérémonies burlesques se pratiquaient, on voit : que le solstice d'hiver semble être le premier en date, car dans infinité d'endroits, on parle soit de la Noël (25 décembre), soit de la Saint-Étienne (26 décembre), soit de Saint-Jean-l'Évangéliste (27 décembre), soit des Innocents (28 décembre), soit de la Circoncision (1<sup>er</sup> janvier), soit de l'Épiphanie (6 janvier). Dans ces cas, l'origine commune de ces fêtes ne saurait être contestée.

Dans quelques villes, c'est au contraire pendant le mois de mai, ou bien ceux de juin, juillet, août même

que la cérémonie se pratiquait ; il est infiniment probable, que c'est par le fait de certaines conditions de climatologie, ou de culte spécial antérieur, que la transposition s'est faite. La chose se comprend si facilement, qu'il n'est pas nécessaire d'insister longuement pour la faire admettre.

Ces farces d'avril, de mai, empièteront, à leur tour, et se confondront, même çà et là, avec d'autres qui étaient afférentes aux fêtes de *Maja*, de *Flora*, de *Cérès*, de *Dyonisios*, etc., etc., et qui en ont quelquefois un peu obscurci la signification à première vue ; mais néanmoins, il est encore facile de démêler les deux origines différentes dans quelques-unes de ces cérémonies ; d'autant, en somme, que le but fondamental de toutes, était la réjouissance populaire ; et que les moyens mis en œuvre pour s'amuser étaient très analogues dans tous les pays, et toutes les circonstances : boire, manger, faire rire ; et, entre temps, les jeunes gens n'avaient garde de perdre cette occasion de conter des gaudrioles aux fillettes, etc., etc.

### XIII

#### ORIGINE DES CÉRÉMONIES DONT IL VIENT D'ÊTRE QUESTION

Laissant de côté certaines fêtes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, que nous connaissons trop imparfaitement pour avoir une opinion arrêtée sur leur compte ;

et, nous en tenant seulement à ce qui touche l'Europe, nous pouvons dire, avec assurance, que les cérémonies burlesques dont nous venons de donner le sommaire, procèdent des saturnales, qui eurent tant d'importance dans l'esprit du populaire de la Romanité. En regardant avec soin les détails de leurs diverses variétés, on saisit, sans peine, des liens incontestables de filiation, comme la raison de leurs transformations.

Cette opinion n'est pas nouvelle, d'ailleurs, elle a été formulée depuis longtemps par les autorités les plus recommandables. C'est ainsi, par exemple, que Dom Grenier (*Notes découpées sur les Us, etc., etc., de Picardie*, n° 53 de la Bibl. Nat.), dit textuellement : « La fête des Fous, était un reste du paganisme, une imitation des saturnales, et durait depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie. Les puérilités qui sont encore en usage dans quelques églises le jour des Innocents, sont des vestiges de la fête des Fous. »

Dom Grenier, comme les autres, se base, d'ailleurs, sur l'autorité de Belette qui écrivait, déjà, à la fin du douzième siècle, cette phrase absolument probante : « Cette coutume a été appelée la Liberté de Décembre, parce qu'autrefois, chez les païens, les esclaves devenaient libres dans ce mois, et vivaient avec leurs maîtres, dans une sorte d'égalité. Quoique dans les plus grandes églises, comme celle de Reims, les prélats aient continué de jouer avec leurs clercs, cependant il me paraîtrait plus convenable qu'ils ne jouassent pas du tout. »

Pour montrer que le doute ne saurait exister, au sujet

de la filiation des diverses cérémonies dont nous avons parlé, voyons ce que furent les saturnales, au temps d'Auguste ou de Tibère, par exemple; c'est-à-dire à une époque assez rapprochée du moment, où les premiers Pères de l'Eglise ont écrit, pour qu'ils aient pu en tracer le tableau fidèle. Or, voici ce qu'étaient ces fêtes, à l'époque dont je parle :

*Saturnales des Romains.* — « Le seizième jour des Calendes de janvier, qui correspondait à notre 17 décembre, la ville prenait un air de fête. Les prêtres de Saturne et de Janus revêtaient leurs beaux habits de cérémonie, et dressaient devant la porte du temple, des tables sur lesquelles était servi un repas mystique, auquel les dieux seuls étaient censé prendre part.

» Pendant que ces dieux de l'Olympe, savouraient, ainsi, les victuilles sacrées qui leur étaient offertes, le clergé chantait des hymnes, des invocations et des prières de reconnaissance, dont la teneur n'était pas plus comprise par le vulgaire, que les offices de l'Eglise actuelle ne le sont, de nos jours, par le commun des dévots.

» Les personnes pieuses, offraient, à ce moment, aux deux divinités dont nous venons de parler : de petites figures humaines en argile, (ressemblant aux *santons* que les enfants provençaux mettent aujourd'hui dans leur crèche); elles faisaient, aussi, brûler de petites bougies de cire. Ces deux symboles dont on ne savait plus la raison, en général, rappelaient allégoriquement : que Saturne avait fait disparaître l'horrible coutume des sacrifices humains.



» A un moment donné, le grand prêtre débarrassait la statue de Saturne des bandelettes qui la recouvraient en temps ordinaire, cérémonie mystique, dont la signification était aussi, absolument, ignorée du vulgaire ; et qui, cependant, se rapportait à l'idée primitive : qu'en attachant le Dieu à l'autel, par des liens mécaniques, on l'empêchait de désorser la ville ; et on le forçait à protéger les habitants de la cité.

» Après avoir débarrassé la statue de ses bandelettes, le grand-prêtre poussait le cri traditionnel, que la foule attendait avec impatience ; et qui était pour la plèbe le signal du commencement de la fête : « *Io Saturnalia* ».

» Mille cris de joie répondent à sa proclamation, dit Desobry (*Rome au siècle d'Auguste*, t. III, p. 130), qui nous a fait une peinture parfaitement exacte des saturnales ; et, presque aussitôt, les nombreuses bandes d'esclaves, qui forment une notable partie de la population de Rome, accourent de toutes parts coiffés du bonnet de la liberté (*Pileus*) comme s'ils étaient affranchis. Ils se répandent dans toute la ville, en ébranlant l'air de chants et de cris d'allégresse, au milieu duquel on entend souvent l'exclamation : « *Io Saturnalia* ». C'est un désordre général, mais un désordre permis, qui commence, et qui va jusqu'à l'orgie. Dès ce moment, pleine licence est donnée à la dissolution publique, et tant que la fête durera, la ville sera agitée par ces esclaves ivres, pour la plupart, et dans un état qui ne supporte pas la réplétion. Mais le délire est général, il atteint jusqu'aux citoyens qui, renonçant à la toge, ne se

montrent plus qu'affublés de la synthèse du festin, et courent, ainsi, en visites, les uns chez les autres.

» Ce qu'il y a d'étonnant, je dirais presque d'incompréhensible dans les saturnales, c'est qu'ici où l'on redoute tant l'esclavage, les maîtres si durs et si cruels avec leurs esclaves, vivent avec eux, pendant ces fêtes, comme des égaux, leur permettent les propos les moins respectueux, souffrent les vérités les plus blessantes, endurent jusqu'à des injures sans se fâcher, sans même avoir le droit de se fâcher, et moins encore de les punir.

» Il est d'usage, que les maîtres donnent à leurs esclaves des festins dans lesquels ils mangent avec eux, où chacun choisit la place qu'il veut, sans égard ni pour la dignité, ni pour la race, ni pour la richesse. Quelquefois, même, cette égalité est renversée au profit des festoyés; et le maître ainsi que ses amis, deviennent, dans cette circonstance, les serviteurs de leurs esclaves.

» Comme dans les festins d'apparat, les convives commencent par jouer. Les jeux de hasard, qui leur sont ordinairement défendus, deviennent alors permis et recommandés. C'est aux dés que l'on joue, principalement; mais des noix peuvent seules former les enjeux, afin que les joueurs ne soient point attristés par leurs pertes.

» Après les jeux, les convives passent au bain; et de là, au banquet. Les dés roulent encore une fois, pour désigner le roi du festin; il est proclamé et installé aux acclamations universelles de son peuple. L'égalité qui règne dans les manières, est pareillement observée dans le service de la table. Tout le monde boit du même

vin ; les mets sont les mêmes pour tous ; seulement l'échanson doit regarder attentivement tous les convives, excepté son maître. Il a des coupes de plusieurs sortes, pour les présenter à chacun, suivant son caprice. Le tableau de ces festins est assez curieux, une fois ou deux ; ces esclaves échauffés par la bonne chère, chantent à tue-tête, s'appellent entre eux, se portent des santés, s'attaquent par de mordantes plaisanteries ; ou bien, ce qui devient plus amusant, prenant les habits et les manières de leurs maîtres, se mettent à contrefaire les Patriciens.

» D'un autre côté, le roi du festin ne laisse pas d'égayer aussi la société par la manière dont il use de son pouvoir : les commandements les plus ridicules, les plus absurdes ; et même, quelquefois, comme on doit s'y attendre, avec de tels convives, les plus obscènes sont ceux qu'il se plaît à prescrire à ses sujets. Ainsi, il ordonne à l'un de danser ou de chanter nu ; à l'autre, de prendre une joueuse de flûte sur ses épaules ; et de faire, avec elle, trois fois le tour de la maison ; à un troisième, de se dire tout haut des injures ; à d'autres, d'aller se pionger la tête dans un vase plein d'eau froide, de se barbouiller la figure de suie ; ou bien encore, par un véritable accès de despotisme, il fait précipiter dans l'eau froide tous les servants de la table, sous prétexte qu'ils s'acquittent mal de leur devoir.

» En vérité, l'imitation des maîtres est presque parfaite : intempérance dans les festins, luxe dans l'accoutrement, grands airs d'importance et de dignité, caprices cruels contre les serviteurs, tout cela sent merveilieu-

sement son homme libre. Les citoyens des Saturnales ne sont inférieurs aux vrais citoyens qu'en ce que leur cruauté contre ceux qui les servent a quelque chose d'innocent comparée à celle qu'ils endurent eux-mêmes toute l'année ; mais, sans doute, la liberté de décembre, ne va pas jusqu'à tolérer une transformation trop complète.

» Excepté les violences sanguinaires, tout leur étant permis, les esclaves profitent de leur orabre d'émancipation, pour se mettre en jouissance. Aussi, de l'ombre du fameux *droit d'honneurs*, ils se distribuent les magistratures, changent la maison en petite république : l'*Atrium* en *Forum* ; et là, sont les juges, les orateurs, les patrons, devant un tribunal improvisé, du haut duquel, les plus capables affublés en consuls ou en préteurs, rendent la justice et prononcent des arrêts comme s'ils étaient devant le peuple assemblé. Il se passe des choses bien curieuses dans ces momeries judiciaires, des scènes bien comiques. Les juges et les plaideurs, affectent tantôt des airs de sagesse et de gravité, tantôt se livrent aux écarts d'une gaité folle ou d'une satire effrénée et mordante, qui pourrait servir de leçon à bien des maîtres, si l'homme était moins aveugle sur ses défauts ou sur ses vices ; et surtout s'il y avait pour ces juges un autre lendemain que celui qui les attend : le néant civil et la mise hors l'humanité. DEROBRY (Loc. cit., t. III, p. 130). »

Souvent, sous un prétexte quelconque, on traînait un individu, ou même un objet inanimé devant un tribunal burlesque, où tous, depuis le juge jusqu'aux auditeurs

se complaisaient à faire toutes les folies imaginables. Un âne était affublé des attributs du chef. Un Juge contrefaisait l'idiot; et ce que les avocats disaient au cours de leur plaidoirie, était tout ce qu'ils pouvaient inventer de cocasseries, d'allusions, d'attaques directes, même, contre les personnes, qui, en temps ordinaire, étaient entourées de la considération publique. Cela se faisait volontiers devant la maison, et au besoin sous le nez des intéressés, qui d'ailleurs ne s'en blessaient point.

Néanmoins, comme on peut bien le penser, si les maîtres ne pouvaient s'élever contre les Saturnales, à cause de l'importance qu'elles avaient dans la vie romaine, ils ne les voyaient pas, au fond, avec une grande sympathie, en général; aussi, beaucoup d'entre eux, laissaient le champ libre à leurs serviteurs, en se réfugiant à la campagne, pendant la durée de cette fête; ou bien s'isolaient dans la ville même, de manière à ne pas avoir à subir des ennuis de maintes sortes; car dans ce moment, les petits travers de chacun d'eux étaient mis en relief; exagérés jusqu'au ridicule, ils servaient de point de mire aux quolibets et aux plaisanteries d'un sel plus ou moins grossier.

Au début, les Saturnales ne duraient qu'un seul jour: le quatorzième des Calendes de janvier, qui répondait à notre 10 décembre. Mais, lors de la réforme du calendrier, comme l'intercalation de deux jours, avait troublé les habitudes de supputation des dates, Auguste étendit leur durée à trois jours, c'est-à-dire: depuis le 17 décembre inclus. Caligula leur ajouta, à son tour, deux

jours de plus, ce qui les fit aller jusqu'au 21. Et comme les fêtes de la terre *Opalia*, celle des ligurines *Stigillarvia*, arrivaient aussitôt après, ces Saturnales furent prolongées jusqu'au 23. Sans compter, que plus tard, la fête de la Jeunesse (*Juvenalia*), augmenta encore leur durée.

Qu'il me soit permis de rappeler, en passant, qu'au moment où les esclaves et la plebe célébraient les Saturnales, les nobles échangeaient les *strenuæ*, qui furent les origines de nos étrennes modernes; de même que le roi des Saturnales est devenu le roi de la fève; et que les sigillaires, qui eux-mêmes, rappelaient les sacrifices humains abolis par Saturne, sont devenus les *sautons* de la crèche.

Pour avoir de plus amples détails au sujet des Saturnales, le lecteur fera bien de lire le chapitre qui leur est consacré dans Lucien (*Œuvres complètes de Lucien, trad. de Talbot, Paris 1858, t. II, p. 410 à 420*).

Ajoutons, aussi, qu'Horace (liv. II, Satire VII); Martial (Épig. LXXXIX, liv. IV), se sont occupés, de leur côté, de ces Saturnales qui tenaient, de leur temps, une grande place dans la vie publique des Romains. C'est assurément à leur importance, qu'elles durent d'être prolongées : de un à trois, puis à dix jours, même, dans la suite des temps.

Au dire de divers auteurs, les Saturnales étaient d'origine grecque, comme d'ailleurs beaucoup de fêtes romaines. Les uns disaient : qu'elles avaient été introduites dans le pays par Numa, d'autres assuraient que ce fut seulement sous les consulats de Sempro-

nus et de Minucius, en l'an 238 de la fondation de Rome (soit 495 ans avant Jésus-Christ). Elles ne constituèrent pas d'abord des réjouissances périodiques; et ce fut seulement 225 ans avant Jésus-Christ, qu'à la suite de prodiges et d'expiations religieuses, il fut décidé qu'elles seraient célébrées régulièrement toutes les années.

Aux Calendes de mars (1<sup>er</sup> mars), il y avait une fête qui ressemblait aux Saturnales véritables, avec quelque atténuation, cependant, dans l'exagération de la mise en scène, c'était la fête des « Matronales » ou Saturnales féminines. Ce jour-là, les dames romaines servaient leurs esclaves femelles, dans un festin où la joie régnaît avec l'apparence de la plus complète égalité; mais, précisément à cause de la retenue relative qui était observée dans cette réjouissance, on la voyait venir avec moins d'impatience et de plaisir que l'autre (Ovide, *Fastes*, liv. III et Macrone, *Saturn.*, liv. I, ch. XII).

À l'équinoxe de printemps, les Romains célébraient, aussi, la fête d'Anna Perenna, pour passer une bonne année et vivre longtemps. Primitivement, on le sait, c'est à ce moment que commençait l'année nouvelle; et la fête, qui était un mélange des Saturnales et des diversissements des fêtes de Mars, continua à être observée, malgré le changement qui porta au 1<sup>er</sup> janvier le début de l'année.

Ce n'est pas seulement dans le monde romain qu'on faisait des fêtes extravagantes au moment du solstice d'hiver ou d'été, nous retrouvons ces réjouissances chez tous les peuples de l'Europe et chez la plupart des

autres, aussi loin qu'on remonte dans le passé. Et nous constatons : qu'elles tenaient, dans leur vie sociale, une place pour le moins aussi grande que celle qu'avaient les Saturnales chez les Romains.

#### FÊTES ANALOGUES AUX SATURNALES ROMAINES CHEZ LES GRECS

Les Grecs avaient des fêtes analogues aux Saturnales des Romains. C'est ainsi : qu'à Athènes et à Rhodes, on célébrait les *Chronies* ou fêtes de Saturne. En Thessalie, on avait les *Pelories*. En Crète, les *Hermées*. Dans un grand nombre de provinces, on avait les *Anthestéries*. Ajoutons qu'à Babylone, on accomplissait les *Sacées*, qui avaient un lien étroit de parenté avec les fêtes précitées, si même elle ne les avaient pas précédées.

Nous allons dire un mot de chacune de ces réjouissances.

*Chronies*. — Macrobe rapporte, d'après l'historien Accius, qu'à Athènes, on faisait, tant aux champs qu'à la ville, la fête des *Chronies*, pendant laquelle la joie la plus expansive régnait et les esclaves s'asseyaient à la table des maîtres. Cette fête, se célébrait dans le mois d'Hécatombeon, appelé anciennement Chronius (Voir *Aristoph. Nuées*) c'est-à-dire en juillet.

A Rhodes, on célébrait les *Chronies*, le seizième jour du mois de Métagilnion.



*Pélories.* — En Thessalie, on célébrait, sous le nom de *Pélories*, une fête semblable aux Saturnales romaines. Athénée (*deipnosoph.*, liv. 14) nous en a laissé une description assez complète. La légende disait : que l'origine de cette fête était due au grand événement, dans lequel Pélorus avait joué un rôle. « Tandis que Pelargus (nous dit Athénée) offrait un sacrifice, un nommé Pélorus, vint lui annoncer : qu'après un tremblement de terre arrivé dans l'Hémanie, les monts Tempé avaient été renversés et engloutis ; et que les eaux d'un grand lac qu'ils renfermaient, s'étaient écoulées dans le Pénée ; en sorte que tout le pays, qui était, auparavant, sous les eaux, était à sec, et formait une plaine vaste, et de la plus grande beauté. Alors, Pelargus fit préparer à Pélore, un repas magnifique ; chacun s'empressa d'y apporter ce qu'il avait de meilleur. Pelargus et les personnes élevées en dignité, servirent, elles-mêmes, tout le monde ; et en mémoire de cette fête, on établit la coutume de célébrer un grand festin, en l'honneur de Jupiter Pélorien ; d'y recevoir tous les étrangers, de briser les fers des esclaves et de les régaler, tandis que les maîtres servaient. Et c'est encore aujourd'hui ajoute-t-il, une grande fête, appelée les *Pélories*. »

Les « *Pélories* », comme l'a fait remarquer Court de Gebelin (*Hist. du Calendrier*, p. 293), que quelques auteurs ont rattachées au souvenir du déluge, n'étaient, en somme, qu'une fête où l'Agriculture était honorée.

*Hermée.* — En Arcadie, en Elide, en Béotie, dans le Péloponèse et en Crète, il y avait une fête dite : les *Hermées*, qui se rattache à celles que nous étudions ici.

En Arcadie, c'étaient surtout les Phéngates qui célébraient les Hermées; et ils avaient imaginé, disaient-ils, ces fêtes en l'honneur de Mœrepe.

A Trézène, dans l'Argolide, on faisait cette fête des Hermées, pendant le mois de Gerostion; elle durait plusieurs jours, pendant lesquels les citoyens libres jouaient aux dés avec les esclaves, et les maîtres servaient, à table, leurs domestiques.

*Anthestéries.* — En Grèce, la fête des *Anthestéries* était l'occasion de grandes réjouissances qui duraient plusieurs jours; pendant ces *anthestéries* on ne s'occupait d'aucune affaire sérieuse, on ne songeait plus qu'au plaisir: le créancier ne pouvait rien réclamer, le maître ne pouvait pas commander à l'esclave, les peines édictées ne pouvaient être infligées. Les esclaves, les maîtres, les prisonniers, eux-mêmes, tous étaient égaux devant le plaisir. Ces fêtes répondaient au moment du solstice d'hiver, comme les Saturnales romaines et les *sabea* de Babylone.

Le premier jour des *Anthestéries*, on faisait la fête des *Pilhégies*, ou ouverture des tonneaux; les prêtres faisaient des cérémonies symboliques dans le temple; et le peuple, couronné de fleurs ou de feuillage, dégustait librement le vin à n'importe quelle table dressée, çà et là, dans les rues, sans que les propriétaires eussent songé, un instant, à refuser ce plaisir au premier venu, qu'il fut esclave ou grand citoyen.

Le second jour des *Anthestéries*, on faisait la fête des *Conges* (grandes coupes) pendant laquelle les parents, les amis se réunissaient autour d'une table abondam-

ment pourvue de mets, et se faisaient passer la coupe de main en main. On s'en allait dans les rues, offrant à boire son vin, au voisin qui offrait la sion ; et à cette occasion on riait, on plaisantait, sans qu'il fut jamais permis à personne de se fâcher.

Le soir de ce jour là, la joie la plus expansive régnait. On faisait, au milieu, des illuminations, la grande procession dionysiaque, dans laquelle on voyait les travestissements les plus plaisants : satyres, silènes, bacchants, bacchantes, etc., etc.

Des statues colossales, faites avec des cages d'osier, recouvertes de draperies, des animaux très divers : ânes montés par des silènes, chameaux ou bœufs portant des enfants déguisés en Bacchus, des mulets traînant des chars, sur lesquels étaient de belles filles, à demi-nues, représentant les esclaves raménées par le dieu, lors de son expédition dans l'Inde, se voyaient dans cette procession. On y voyait aussi les statues de tous les dieux de l'Olympe rendant hommage à Bacchus. Pendant cette procession, la joie la plus communicative était de mise.

La troisième journée, était appelée la journée des *Chytrés* ; on faisait bouillir dans des marmites toutes les graines et toutes les herbes qu'on pouvait trouver, en souvenir des premiers aliments que trouva Deucalion après le déluge ; et on allait jeter ces graines et ces herbes, dans les champs, pour les féconder. Au retour on se mettait à boire et à chanter en souvenir de la légende : d'Icarus tuant le bouc qui dévorait les bourgeons de la vigne. Et bientôt, grâce aux abondantes

libations, on se barbouillait mutuellement de lie, on faisait les plus grosses farces qu'on pouvait imaginer, pour rire et faire rire les voisins.

La tragédie (chanson du boue); la comédie (chant du village), prirent naissance dans cette fête. Comme nous verrons plus tard : que les mystères et les représentations théâtrales, vinrent s'ajouter aux cérémonies de la fête des Fous, de la Renaissance.

Enfin, lorsque la nuit était venue, la fête cessait par ces cris : *A vos travaux Carleus!* qui criaient rudement les hommes libres, pour rappeler aux esclaves qu'il fallait reprendre le joug. Et ces hommes libres ajoutaient, à voix basse : *Partez ombres, les Anthés-téries sont finies*, pour congédier pieusement les âmes de leurs ancêtres, qu'ils croyaient présentes à la fête.

Disons, en passant, et à titre de digression, que les enfants de l'ancienne Grèce faisaient une fête, au moment du retour des hirondelles; ils s'en allaient, portant une longue perche enguirlandée, au bout de laquelle était une hirondelle de bois; et ils chantaient, devant chaque maison, le couplet suivant (*Athénée*) :

Elle est revenue l'hirondelle, elle est revenue  
 Amenant avec elle la belle saison ;  
 Mancho au ventre, sur le dos toute noire  
 Elle est revenue. Ne sortirez-vous pas  
 Un petit panier de figues de votre riche maison ?  
 Un clayon de fromage, une crucho de vin,  
 Une mesure de blé? L'hirondelle ne refuse  
 Pas même le petit gâteau au jaune d'œufs.

Si après un instant d'attente, ils n'obtenaient rien, ils continuaient de la manière suivante :

Nous en irons-nous à vide de chez vous ?  
 Ou recevrons-nous quelque chose ?  
 Si vous nous faites un cadeau nous nous éloignerons,  
 Autrement nous ne partirons pas d'ici.  
 Voyez ! nous ne sommes pas des vieillards,  
 Mais des jolis enfants,  
 Ouvrez, ouvrez la porte  
 Et donnez, donnez à l'hirondelle.

FÊTES DU MÊME GENRE DES BABYLONIENS,  
 DES BAUDAIES, ETC., ETC.

Diodore de Sicile, Berosé et Athénée (liv. iv), nous apprennent qu'à Babylone, on faisait, le sixième jour du mois de Loûs, des fêtes appelées sacrées, dont voici le sommaire : « Les Babyloniens disaient : que cette fête, qui se perdait dans la nuit des temps, avait été établie en mémoire d'une grande victoire remportée sur les Saces, peuple de Scythie, dont les incursions désolaient, régulièrement toutes les années, leur pays. » Or, il est facile de voir dans cette explication une allégorie : de la victoire de l'été sur l'hiver, en songeant à la signification d'une infinité de légendes mythologiques.

Cette fête des Sacées ou Sakées, était consacrée à la déesse Anaitis, c'est-à-dire aux forces créatrices de la nature. Elle durait cinq jours. Pendant leur durée, les esclaves commandaient à leurs maîtres ; et, l'un d'eux,

revêtu d'une robe royale appelée : *Zogance*, régnait sur la nation (BANNIER, *Explic. des Fables*, t. 1, p. 333).

Pendant les Sacées, on prenait un prisonnier, qui était comblé d'honneurs et de plaisirs, jusqu'au moment, où, la fin des réjouissances arrivant, il était conduit au supplice.

Strabon (liv. xi, chap. vii, § 4, t. ii, p. 427), nous apprend aussi : que les Sacées étaient également célébrées dans la Cappadoce ; elles se faisaient comme à Babylone, en l'honneur d'Anahis ; et pendant les grands repas, qui se donnaient à leur occasion, tout le monde jouissait de la plus parfaite égalité ; de même que régnait la plus aveugle promiscuité entre les sexes.

De leur côté, les Germains, les Scandinaves, tous les peuples du nord et du nord-ouest de l'Europe, faisaient les fêtes de Jul (le soleil) qui duraient : du 19 janvier au 6 février, des farces qui ressemblaient quelque peu aux Saturnales ; ils se vêtissaient avec des peaux de bêtes, et couraient sous cet accoutrement bizarre.

Dans l'introduction du sixième chant de son poème : *Marmion*, Walter-Scott nous dépeint les fêtes de Jul chez les anciens Danois d'une manière saisissante :

« Noël ! Noël ! Allons qu'on garnisse le foyer ! Le vent est froid, mais laissons-le souffler tout à son aise, et passons joyeusement la veille du grand jour solennel.

» On a pensé, dans tous les siècles, que le renouvellement de l'année devait être consacré aux festins et à la joie. Les Danois, eux-mêmes, aux jours du paganisme, célébraient l'Yule, en versant de l'hydromel à grands

flots. Ils fixaient leurs vaisseaux à la rive, et tout l'équipage prenait part à la fête.

» Réunis sous l'étroite hutte de sapin, dont leurs haches et leurs boucliers ornaient les murs, ils dévoraient une viande à demi-crue, en l'arrosant de bière noire. Au milieu du banquet, ils écoutaient avec un féroce plaisir les chants d'un barde vantant les délices de la bataille. Soudain, ces hideux convives se levaient, saisis d'un délire frénétique. Leurs cheveux roux flottaient épars sur leurs épaules, et leurs danses sauvages autour du foyer rappelaient les barbares plaisirs du palais d'Odin.»

Les Gaulois célébraient aussi le solstice d'hiver par des réjouissances durant lesquelles ils se déguisaient en toute espèce d'animaux (LAISNEL DE LA SALLE, *Croyances et Légendes du Centre de la France*, t. I, p. 183, note 1) et leur fête du Gui, dont nous avons parlé précédemment à l'occasion de l'Aguilaneuf, nous a fixés sur ce point.

Dans tous les pays de l'Asie, on célébrait, au moment du solstice d'hiver, la fête du retour du soleil, sous le nom de Baal, de Bacchus, d'Athys, d'Adonis, etc., etc.

Chez les Egyptiens, le solstice d'hiver était l'occasion d'une grande fête. Plutarque, nous apprend : que les habitants s'offraient mutuellement des figues et du miel en s'adressant des vœux de bonheur ; et, pendant que dans les temples on faisait une cérémonie solennelle, le peuple se réjouissait bruyamment de la résurrection d'Osiris, c'est-à-dire du retour prochain du soleil.

On voit, donc, par les divers détails que je viens de fournir, qu'il ne saurait exister aucun doute au sujet de

la filiation directe qui existe entre les Saturnales antiques et les cérémonies, soit du Moyen-Age, soit de l'histoire moderne, qu'on a appelées : fêtes des Fous, de l'Âne, des Innocents, etc., etc. Il me reste à présenter dans la troisième partie de ce travail, la succession des faits qui dans la suite des temps, a relié ces diverses cérémonies les unes aux autres.

#### XIV

##### FILIATION DES CÉRÉMONIES QUI NOUS OCCUPENT DEPUIS L'ANTIQUITÉ RECLÉE JUSQU'A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Il ressort de ce que nous avons dit précédemment : que non-seulement chez les Romains, mais aussi chez un grand nombre d'autres peuples, on célébrait, à divers moments de l'année et surtout au solstice d'hiver, des fêtes et des cérémonies qui avaient un étroit lien de parenté entre elles. Ces fêtes étaient, bien certainement, des manifestations d'une idée fondamentale unique, adaptées aux coutumes et aux aptitudes des divers groupes ethniques de la population.

La Romanité a joué un rôle si considérable dans nos origines, que c'est surtout ce qui la regarde qui nous intéresse directement. Par conséquent, c'est spécialement dans ce que pensaient et faisaient les Romains, que nous devons chercher des indications, pour fixer nos idées au sujet de l'origine, et de la signification de



ces cérémonies. Ce qui se faisait en Grèce, en Gaule et en Germanie, viendra s'ajouter à titre d'appoint à ces indications, pour démontrer l'exactitude de ma proposition.

Or, si nous vous demandons à quelle pensée initiale se rattachaient les Saturnales chez les Romains, nous sommes obligés de remonter aux temps légendaires. Macrobe, entre autres auteurs antiques (liv. 1, chap. 11), raconte que : jadis Janus régnait en Italie, et que jusque là les hommes avaient vécu à l'état sauvage, se nourrissant de racines, du produit de leur chasse, et même mangeant leurs semblables à l'occasion ; par conséquent, se trouvant dans un état de barbarie aussi profond que : misérable. Or, pendant le règne de Janus, Saturne arriva en Italie, il apprit à la population à cultiver la terre, ce qui donna bientôt l'aisance et le bonheur à tous. Au lieu de faïnes et de glands, on se nourrit, désormais, avec du blé ; et l'âge d'or battit son plein. Aussi, en reconnaissance de ces bienfaits, Janus chercha à résoudre Saturne à se fixer dans le pays ; il partagea le pouvoir avec lui, lui aida à bâtir une ville auprès de la sienne, et voulut que les deux populations vécussent dans la plus étroite amitié.

Un jour, Saturne disparut tout-à-coup ; l'opinion publique déclara : qu'il était allé au séjour des bienheureux ; et il passa au rang des divinités. Janus, voulant, alors, perpétuer son souvenir, institua en son honneur, des fêtes appelées : *Saturnales* ; et les fit célébrer avec une pompe solennelle, quoique archaïque, afin de rappeler tout ce qu'on devait de reconnaissance au géné-

reux Saturne. Ajoutons, pour en finir avec la légende, que d'après elle, les Romains consacreront, dans la suite, le mois de décembre à Saturne, et celui de janvier à Janus, pour réunir dans leur souvenir, les deux rois qui avaient été si bons pour eux.

Nous avons vu, précédemment, que d'autres auteurs de l'antiquité assuraient : que les Saturnales étaient des fêtes grecques, apportées à Rome par le roi Numa, c'est-à-dire vers l'an 714 avant Jésus-Christ. Quelques-uns affirmaient, même, qu'elles ne remontaient qu'à 493 ans avant l'ère chrétienne ; et encore, que jusqu'à l'an 225 avant Jésus-Christ, elles n'avaient été célébrées que d'une manière accidentelle.

Quoi qu'on puisse penser des légendes qui racontent l'origine des Saturnales, et quelle que soit l'explication qu'on en veuille donner, il n'en ressort pas moins, qu'elles remontent au delà de la fondation de Rome ; et, par conséquent, que leur origine se rattache à l'antiquité la plus reculée. Puisque des auteurs, tous dignes de créance, ont affirmé les uns : qu'elles étaient nées sur place ; les autres : qu'elles avaient été une importation grecque en Italie, nous sommes entraînés à penser : qu'il faut aller chercher chez les Hellènes ou les Pélasges, pour ce qui est de leur introduction en Europe. Mais c'est plus haut encore qu'il faut porter les investigations ; car l'histoire nous apprend : que bien avant que ces fêtes fussent célébrées en Grèce ; elles avaient cours dans l'Asie-Mineure, en Babylonie, et probablement dans les pays d'origine des Aryas, dans les temps les plus reculés.

Dans ces conditions, nous serions en présence d'un vestige remontant aux temps antérieurs à la civilisation indo-européenne.

Quand, après avoir étudié avec attention les principales particularités qui caractérisent les Saturnales, nous cherchons à nous rendre compte de l'idée qui a présidé à leur origine, nous arrivons à penser, que ce sont des fêtes de l'Agriculture, imaginées à une époque extrêmement ancienne; et transmises ainsi, par l'habitude, de père en fils, malgré les transformations successives de la Société, qui en ont, peu à peu, fait oublier la signification primordiale, par ceux qui les célébraient.

On peut penser, en effet, qu'à une époque très reculée, aux premières lueurs de la civilisation agricole, qu'on ne passe le mot, pour spécifier le moment où l'homme commença à cultiver la terre, la Société ne consistait que dans la famille peu nombreuse. Il fut un moment, où le père, entouré de ses enfants et de ses esclaves, exploitait le sol voisin de sa demeure, pour augmenter des ressources alimentaires que la chasse ne lui fournissait que d'une manière trop aléatoire.

Or, chaque année, à cette époque très reculée, il arrivait un moment, où les récoltes étaient rentrées, et où l'on ne travaillait pas encore aux semailles, parce que la nature végétale se reposait. On était aux mauvais jours de l'année qui avaient été si longtemps le moment de la disette. Et, comme on avait d'abondantes provisions pour attendre le retour du beau temps, un sentiment de contentement, bien naturel, venait à l'esprit.

Ce soulagement, devait bientôt se traduire par une explosion de réjouissance.

A ce moment, précisément, le seul de l'année où il n'y avait pas de travail en cours d'exécution, personne n'avait à commander ou à obéir. Tous, dans l'agglomération humaine, étaient dans de bonnes conditions; et par conséquent devaient être égaux devant la joie commune. Or, comme tous avaient coopéré au labour qui avait produit de riches récoltes, tous furent associés aux manifestations du contentement.

Le chef, qui pendant tout le restant de l'année imposait sa volonté, quand il fallait semer, favoriser le développement des plantes alimentaires, ou faire les récoltes; et qui n'avait plus les soucis, nés de la crainte des éventualités qui pouvaient compromettre le rendement de la terre; le chef, dis-je, cessait pour un moment de commander impérieusement.

Quant à l'esclave, en attendant le lendemain, où il allait, de nouveau, être plié sous le joug du travail, en vue de la récolte prochaine, il était libre pour un court instant. Il avait soif de savourer cette liberté éphémère, de sorte que l'explosion de sa joie était d'autant plus vive, qu'elle était de plus courte durée, en même temps qu'elle était agrémentée d'une bombance que permettait l'abondance des provisions du moment.

Toutes les fois qu'on s'occupe des origines de ces réminiscences du passé, dont le présent nous offre tant d'exemples, il faut envisager la question à des points de vue divers, car les mêmes faits se rapportent à des impressions ressenties d'une manière différente par les

divers groupes ethniques, à tel ou tel moment de l'histoire de la civilisation, ou bien dans tel ou tel pays de notre planète ; c'est-à-dire, suivant les conditions où ils se trouveront placés. Or, nous ne verrions qu'un seul côté de cette question complexe, si nous parlions seulement des fêtes de l'agriculture ; il est infiniment probable ; il nous semble certain, même, que ces fêtes de l'agriculture se mêlèrent intimement, s'amalgamèrent avec d'autres qu'avait fait naître l'astrolâtrie ; astrolâtrie qui date, sans doute, d'une époque antérieure aux débuts de l'agriculture.

N'est-il pas logique de penser : que, de très bonne heure, c'est-à-dire avant d'avoir imaginé de labourer la terre pour en obtenir des récoltes régulières ; ou bien dans les contrées où l'homme est resté chasseur ou pasteur plus longtemps que son voisin, celui qui voyait diminuer, avec la longueur des jours, la facilité de son alimentation, éprouva un sentiment de joie, au retour du printemps, qui lui ramenait l'abondance relative ?

Par l'effet d'une tendance naturelle à l'esprit humain, toujours pressé de jouir, et vivant d'espérances ou d'illusions, cet homme fit éclater, dans ses premiers linéaments de raisonnement, au moment précis : où les jours cessent de diminuer pour commencer à s'accroître, où le soleil cesse de s'éloigner pour commencer à se rapprocher de notre planète, la manifestation de la joie que faisait naître, en lui, l'assurance du retour de la belle saison.

En somme, donc, si notre interprétation est exacte, les réjouissances qui nous occupent ici, furent : l'expres-

sion d'un mélange de l'astrolâtrie et du culte des forces génératrices de la nature.

Quoi qu'il en soit, voilà, donc, les Saturnales créées. Bientôt, la légende fut imaginée pour les expliquer ; et d'année en année, les mêmes conditions se représentant, la coutume s'enracina dans l'esprit de la population. Chacun, était d'autant moins disposé à la laisser tomber en désuétude, que l'aiguillon du plaisir avait soin de la faire regarder de bon oeil.

Plus tard, lorsque par le fait du temps, des émigrations des essaims humains et des transformations de la société, les villes se fondèrent, la nature des travaux se modifia ; et le moment du repos, qui avait sa raison d'être dans la campagne, disparut, en réalité. Mais l'habitude de se réjouir à cette époque de l'année était prise, et fut conservée, sans qu'une nécessité matérielle la consacra ; de sorte que, tout en se perpétuant, la fête perdit ses caractères primitifs ; elle finit par prendre des allures qui ne rappelaient plus son origine.

C'est ainsi : qu'à Rome, où probablement au début, les Saturnales étaient une réjouissance de la famille agricole, on vit, au temps de la splendeur de la République ; c'est-à-dire à une époque, où par le fait de l'accroissement prodigieux de la Ville, il y avait des hommes de toutes les professions excepté des agriculteurs. La cérémonie, collée par le clergé, comprenait dans sa célébration : un repas mystique, servi par les prêtres à Saturne et à Janus. Et le cri de : « *Io Saturnalia* » que la plèbe attendait avec impatience, étant devenue une formule religieuse, était poussé par le grand-prêtre, au

Heu d'être le signal donné par le maître de la famille primitive.

Ceux qui s'amusaient tant, le jour du 17 décembre, ne se trouveront pas rassasiés de plaisir avec un seul jour de fête ; et peu à peu, ils prirent : deux, puis trois jours de fesse, etc., etc. Dans ces conditions, la fête des Saturnales, chevaucha sur celle des médailles, des étronnes, etc., etc. ; elle les engloba ; et on arriva à s'amuser pendant : une et même deux semaines, en souvenir du jour de réjouissance primitif des esclaves agricoles.

Par ailleurs, les fêtes saturnaliennes, lorsqu'elles furent propagées dans les pays les plus divers, par les Grecs ou les Romains, rencontrèrent d'autres fêtes populaires, se rattachant à des origines variées. Ces diverses fêtes déteignirent sur elles, comme celles-ci leur fournissaient quelques détails çà et là. Il arriva donc, que, non-seulement, on les célébra à la fin de l'année, mais aussi à d'autres époques. Cela nous explique pourquoi, suivant telle ou telle localité, on trouve des réjouissances d'apparence saturnaliennes, célébrées aux moments les plus divers du cycle solaire.

Comme on l'a dit, avec raison, lorsque le christianisme se fonda, tout le monde connu était romain ; et par conséquent, les fêtes, les habitudes, les mœurs de Rome avaient déteint sur tous les peuples asservis à son empire. Or, les réjouissances populaires, celles surtout où l'intempérance, la joie, la critique des actes des grands, les plaisanteries au plus ou moins gros sel, étaient naturellement celles qui s'acclimataient plus

aisément partout, quelles que fussent : les contrées, les races ou les conditions sociales.

D'autre part, nous savons que les premiers chrétiens appartenaient surtout à la classe inférieure de la société, tant à Rome que dans les autres pays ; de sorte qu'ils avaient déjà, de père en fils, l'habitude de fêter les Saturnales. Et on sait que le populaire ne renoué pas volontiers à ses coutumes de plaisir. Aussi, ne sommes-nous pas étonnés d'apprendre : que, tout en suivant à certains jours et à certaines heures, les rites de la nouvelle religion, ils ne rompirent pas avec le passé, pour ce qui touchait à ces réjouissances.

Voyant que cette populace païenne qui se convertissait au christianisme, n'était pas d'humeur à renoncer aux Saturnales, qu'une habitude plusieurs fois séculaire avait consacrées, les premiers évêques, tout en rêvant de détruire le paganisme, étaient de trop bons politiques pour heurter de front des pratiques contre lesquelles leur autorité aurait certainement échoué. Aussi, dès le début, ils ne firent pas des défenses qui auraient éloigné les nouveaux convertis d'un giron, encore peu solide. Hérodien, qui vivait au troisième siècle, nous apprend que de son temps, les Calendes de janvier étaient célébrées à Rome, par les chrétiens comme par les païens, sous la forme des antiques Saturnales (Hérod. *Trad.* de 1700, p. 29 et 48).

Comme le dit si bien le bibliophile Jacob, dans son livre sur le Moyen-Age : « Il y avait des traditions, des mœurs et des usages tellement enracinés dans l'esprit du peuple, que c'eût été tenter l'impossible



quo de vouloir les faire disparaître sous l'enseignement et la pratique d'un culte nouveau. Les fondateurs du christianisme, avaient bien compris : que le plus sûr moyen de s'emparer du monde, c'était d'admettre d'abord les yeux fermés, la superstition païenne dans le giron de l'Église de Jésus-Christ ; c'était d'attendre que la moisson fût entassée dans les graniers, pour séparer l'ivraie du bon grain. On laissa donc au peuple ses fêtes favorites consacrées par des siècles ; et l'on se contenta d'en changer la destination : Jésus-Christ hérita de l'apanage de Saturne ; les principaux saints se partagèrent la succession de : Pan, de Priape, et des autres divinités champêtres. »

Quand on étudie l'histoire des premiers temps du christianisme, on voit de la manière la plus frappante : que la nouvelle religion se substitua à l'ancienne par des gradations insensibles, et sous la pression d'efforts si bien ménagés, si lents, que la transition est parfois difficile à saisir. Ce que M. A. Maury nous raconte, pour le temps du moyen-âge, de la Gaule et de la Germanie du septième au dixième siècle, est assurément le reflet de ce qui se passa au début de l'introduction du christianisme à Rome, et dans les autres pays de la Romanité.

Or, on peut être certain qu'à Rome, le christianisme ne commit pas la faute de répudier du premier coup des fêtes aimées par le peuple, seulement il les fractionna en plusieurs qui s'abritèrent sous les auspices de tel et tel jour férié du calendrier catholique, la Nativité, Saint-Etienne, les Saints-Innocents, la Circonci-

slon, l'Épiphanie, etc., etc., les Saturnales furent aussi christianisées de même que les Lupercales furent tolérées, les fêtes de Flore, de Cérés, de Dionisios, etc., etc., prirent des noms de saints ou de saintes du paradis chrétien. Pour cette raison, la fête du nouveau soleil, *vi-Édici* devint par contraction *vi-ÉA*, Noël ; et le peuple devenu chrétien cria : Noël ! comme il avait crié : *Io Saturnalia*, au temps du paganisme.

Néanmoins, tout en tolérant ces débordements de la populace à l'occasion des Saturnales, les premiers évêques étaient, au fond, hostiles à ces fêtes licencieuses ; et on vit bientôt l'Église leur faire une guerre de plus en plus ardente ; guerre qui a duré, en somme, plus de dix siècles, avant d'avoir pu les entamer d'une manière bien efficace.

Nous ne chercherons pas la preuve de cette affirmation dans Tertullien (160 à 215 ans après Jésus-Christ), qui, cherchant dans son *Apologétique*, à établir la supériorité des chrétiens sur les païens, avait l'air de croire qu'ils ne célébraient pas les Saturnales. « Les uns : les païens, se livrent, ce jour là, à toutes les débauches et à toutes les folies ; ils acclament l'empereur, mais ils conspirent contre lui, tandis que les autres : les chrétiens se taisent, restent sobres, mais conservent la fidélité pour César ». Tertullien savait bien : que sa déclaration intéressée de principes politiques n'était pas l'exacte vérité. La preuve en est, qu'en même temps, dans les écrits contre l'idolâtrie, il reprochait aux chrétiens de se livrer aux Saturnales ; et leur opposait, cette fois, la supériorité des païens : « Nous qui avons des fêtes

aimées de Dieu, leur disait-il, on nous voit observer les Saturnales! — Oh ! combien est plus grande la fidélité des gentils pour les rites de leur religion ! Ils se gardent bien eux d'assister à des solennités chrétiennes; ils craindraient de paraître chrétiens; nous n'avons, nous aucune honte de passer pour païens. » Et dans un autre passage, il revient sur cette idée en disant : « Nous nous familiarisons avec les Saturnales et les Calendes de janvier ; ce ne sont en tous les lieux que jeux et festins. Les gentils gardent mieux que nous leur religion; ils ne solennisent aucune de nos fêtes; nous, au contraire, nous ne craignons pas de paraître gentils en célébrant les leurs » (D. AMBROSII, *Opera*, t. v, p. 15, L. C. F.)

Saint Jean Chrysostome (344 — 407 après Jésus-Christ) commençait à fulminer contre les Saturnales d'une manière plus vigoureuse : « Pompes du Diable ! Puérilités insensées ! Quelle folle impiété que de s'attacher aux augures, de se persuader que si la nouvelle lune de janvier se passe dans la joie et la bonne chère, tout le reste de l'année sera semblable à ce jour. »

Puis, Prudence (348 — 2 après Jésus-Christ), les attaquait à son tour : « N'est-il pas infâme de voir des chrétiens célébrer encore par des festins, par l'observation des auspices, les fêtes de Janus ? N'est-ce pas une damnable tradition qui prenant sa source chez les aïeux atteindra les derniers descendants qui ne sauront pas briser les liens de cette odieuse coutume ?

*Jano etiam celebri de mense litatur  
Auspicis epulisque sacris quas inveterato  
Heu miseris!  
Sub honore agitant et gaudia ducunt  
Festa calendarum.*

Saint Augustin, à son tour (350 — 430 après Jésus-Christ), réprouvait sévèrement ces pratiques : « Convient-il à un chrétien de célébrer les Calendes comme les païens et de tenir une conduite tout opposée à la foi et à l'espérance ? Qui voyons-nous en ces jours de folie ? Des hommes, des misérables qui cependant sont baptisés, prennent des formes monstrueuses, propres à inspirer honte et douleur. Quel esprit sage pourra s'imaginer qu'un homme, qui n'est pas absolument fou, ose se déguiser en cerf ou en quelque bête que ce soit ? Ces insensés revêtent des peaux de mouton et prennent des têtes d'animaux ; et ils sont enchantés s'ils réussissent à se transformer de manière à n'être plus reconnus pour des hommes ; en quoi ils montrent qu'ils ont encore moins l'extérieur que l'esprit et le cœur des animaux qu'ils imitent. Que voyons-nous dans la campagne ? Des tables toutes servies placées devant les portes ; les passants pourront s'y asseoir, mais ceux qui les ont dressées ne l'ont fait que pour s'attirer la protection des dieux et non pour être secourables à leur prochain ... Chrétiens, écoutez la leçon de l'écriture ! En ce jour là, pendant que les païens s'ennivrent, vous jeûnez et priez ; pendant qu'ils courent au théâtre, courez à l'église. Chrétiens, ne

prodiguez pas les étrennes, distribuez des aumônes. »  
(*Sermo* 198).

Vers la fin du quatrième siècle, saint Ambroise disait : « Mes frères, j'ai, contre le plus grand nombre d'entre vous, un sujet de graves reproches. Je m'adresse à ceux qui, après avoir célébré avec nous la naissance du Seigneur, courent ensuite aux fêtes des gentils. Quiconque veut participer aux choses divines ne doit pas se faire l'allié des idoles. L'effet des cérémonies est de troubler l'esprit par les vapeurs de vin, de fatiguer le ventre par l'excès de nourriture, de torturer les membres par les danses et d'occuper tellement l'esprit à des actes de dépravation qu'il ne peut plus s'élever à Dieu. Comment est-il possible que vous assistiez avec piété à l'Épiphanie du Seigneur, quand déjà vous avez célébré les Calendes avec toute la ferveur imaginable ? Mes frères, éloignons-nous des fêtes païennes. Quand les gentils sont plongés dans la joie et dans les festins, nous, soyons sobres et jeûnons afin qu'ils sachent que notre abstinence condamne leur voracité. » (D. AMBROSII, *Opera*, t. v, p. 15, ligne C. F.)

Par ailleurs, Maxime, évêque de Turin, qui vivait pendant le cinquième siècle (400 — 460 après Jésus-Christ) n'était pas plus tendre vis-à-vis de ces Saturnales : « La plupart des chrétiens, restés fidèles aux folles coutumes de l'ancienne superstition, considèrent le jour des Calendes comme l'époque d'une joie excessive. Ils semblent courir après le plaisir, afin de rendre ensuite leur tristesse plus grande, car ils affectent une telle débauche, ils boivent et ils mangent avec une telle

incontinence que celui qui toute l'année a été digne et tempérant devient, ce jour là, ivrogne et dissolu. Et s'il s'abstenait de ces désordres, il dirait qu'il a perdu son temps parce qu'il ne comprend pas que c'est son âme qu'il a perdu pendant ces fêtes.

» Quoi donc, disait-il aussi, n'est-ce pas une déception et une grande folie que celle d'hommes qui, méconnaissant la main du Dieu qui les forma, se déguisent en animaux, en bêtes féroces, en monstres ! Quelle plus horrible folie que d'emprunter les traits les plus repoussants, les formes les plus dégoûtantes pour défigurer ce visage majestueux que nous tenons du souverain architecte ! Comment ne tombe-t-elle pas sous la honte de ses souillures et le poids de ses remords, l'âme de ces hommes qui parodient nos saints mystères avec sacrilège, dérision ? » (MAX. TAUR, *Homél. de Circumcisione*).

Saint Césaire, de son côté (470-512 après Jésus-Christ), disait, dans ses sermons, que le 1<sup>er</sup> janvier se passait dans les Gaules, en excès de vin, en sacrilèges et en impuretés ; et que pour cette raison, les Pères avaient ordonné trois jours de jeûne à cette époque, en vue de racheter ces excès.

Le Concile d'Orléans, tenu en 533, défendit dans son douzième canon, de danser et de banqueter dans les églises ; même lorsque c'était pour accomplir un vœu.

Le Concile d'Auxerre, en 585, défendait de danser et de chanter des chansons licencieuses dans les églises, ou d'y donner des festins.

Le dix-neuvième canon du Concile de Chalon-sur-

Saône, en 650, excommuniait les femmes qui dansaient d'une manière indécente, et chantaient des paroles licencieuses, dans les églises, à certaines fêtes.

Le Concile de Constantinople, en 692, condamna les joies indécentes avec danses, chants, licencieux, etc., qui se faisaient dans les églises aux fêtes des Calendes.

Malgré ces anathèmes, lancés de tous les côtés de la chrétienté, par les hommes les plus considérables, les sectateurs de la nouvelle religion continuaient à célébrer les Saturnales comme les païens ; ils le faisaient uniquement dans le désir de s'amuser et de faire comme avaient fait leurs ancêtres, car l'idée originelle de ces fêtes était de plus en plus obscurcie. Mais ces amusements avaient tellement dégénéré en débordements licencieux, que les évêques méditant d'anéantir ces pratiques du paganisme, arrivèrent à penser : que s'ils instituaient une fête chrétienne pour cette époque de l'année, ils pourraient contrebalancer leur funeste influence.

C'est probablement à cela que nous devons le choix du solstice d'hiver pour la date de la Nativité du Christ ; dont on ne trouve pas d'indication précise dans les deux évangiles qui parlent de sa naissance miraculeuse ; date, que saint Augustin ignorait, aussi sans doute, car il n'en parle pas dans son énumération des fêtes chrétiennes (la Passion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte) ; date, aussi, au sujet de laquelle saint Jean Chrysostome lui-même, n'était pas définitivement fixé.

Les mythologues, qui ont cherché à savoir pourquoi les chrétiens choisirent au commencement du qua-

trième siècle, le 25 décembre, jour du solstice d'hiver, pour leur fête de Noël, ont fait remarquer, que cette date répondait, non-seulement aux Saturnales, mais à celle de la fête de Mithra, d'origine orientale, et qui s'était infiltrée dans l'Empire romain, prenant rapidement une extension avec laquelle il fallait compter. Je n'ai pas besoin d'insister pour faire admettre : que la création d'une fête chrétienne, juste à ce moment, était le meilleur moyen pour détourner les nouveaux convertis de leurs anciennes fêtes, en les attirant vers d'autres plus en rapport avec la nouvelle religion.

Les chrétiens eurent donc, désormais, l'excuse de la naissance du Christ, pour justifier leur réjouissance de la fin de décembre, mais les évêques ne désiraient pas qu'ils continuassent les excès des païens et ils cherchèrent à en diminuer les débordements : « Si vous ne pouvez jeûner aujourd'hui, avait déjà dit saint Augustin, à cette occasion, au moins dinez avec sobriété. » On voit, dans ces paroles, la tendance des efforts de l'Eglise à ce moment.

Ces efforts des chefs de l'Eglise chrétienne parvinrent à faire garder quelque modération au populaire pendant la fête du 25 décembre, dans certains pays ; mais le populaire n'entendait pas à être sevré du plaisir traditionnel. Dans ces conditions, l'Eglise poursuivant son but, la populace défendant pied-à-pied ses antiques coutumes de fêtes folles, il arriva que les réjouissances du 26, du 27 décembre, du 1<sup>er</sup> janvier, du 6, furent sanctifiées par les fêtes chrétiennes de Saint-Etienne, de Saint-Jean-l'Evangeliste, les Saints-Innocents, la Circoncision,



l'Épiphanie ; les débordements saturnaliens se réfugièrent à telle ou telle de ces dates, suivant les pays.

Si je ne craignais de faire une digression inutile, je ferais remarquer au lecteur, tout ce que les dates des fêtes chrétiennes, montrent au penseur, touchant leur nature et leur symbolisme. La naissance du Christ étant fixée au solstice d'hiver, celle de son précurseur Jean-Baptiste, trouva naturellement sa place au solstice d'été. L'Annonciation de la Vierge ne pouvait être qu'à l'équinoxe du printemps ; et à l'équinoxe d'automne on plaça la Saint-Denis : souvenir des fêtes dyonisiaques.

La fête des Fous se célébrait dans toute la chrétienté, peut-on dire, les Eglises d'Orient comme celles d'Occident les subirent pendant de longs siècles. Baronius nous apprend qu'à Constantinople, on se livrait à des excès de toutes sortes pendant les fêtes de Noël et de l'Épiphanie ; et Cédrenus constate la même chose (*Histor.* p. 639, cité par Dr TILLIOT, p. 4), lorsqu'il accuse le patriarche, fameux dans l'histoire ecclésiastique par ses débordements, de l'avoir introduite dans l'Eglise d'Orient. Cette assertion est inexacte, car cette fête y était célébrée bien avant Theoplyacte.

Anastase, le bibliothécaire, qui écrivait au neuvième siècle, raconte : que cette fête des Fous s'introduisit dans l'Eglise grecque par des plaisanteries que faisaient les laïques, et non les prêtres : « Pour se divertir, dit-il, ces laïques eurent l'idée de s'habiller soit en prêtres, soit en évêques et même en patriarche ; celui qui faisait les plus grossières bouffonneries était naturellement le plus considéré dans ce moment. Ces laïques travestis

se moquant des choses les plus sacrées, parodiaient les Conciles; et pour souligner les divisions trop connues chez les prélats, ils se disputaient, s'accusaient mutuellement des horreurs les plus excentriques, simulaient un jugement, déposaient un évêque, excommuniaient tel ou tel, en un mot, se livraient à toutes les excentricités de l'esprit en délire. Mais là encore, nous nous trouvons probablement, en présence d'une version inexacte, née du désir d'expliquer un usage qui remontait à beaucoup plus haut que la date indiquée.

Quoi qu'il en soit, pendant tout le Moyen-Age, et même plus longtemps encore, on voyait à l'occasion de la fin de l'année et du commencement de la nouvelle, les débordements d'extravagance les plus extraordinaires. Non-seulement les églises étaient le siège de ces bouffonneries, dans lesquelles le clergé rivalisait de zèle avec les laïques pour les excentricités; mais encore dans les couvents d'hommes et de femmes, même dans ceux où la règle avait la prétention d'être la plus dure, on faisait des choses burlesques, sinon indécentes.

Nous trouvons, dans Grégoire de Tours, la preuve que les Religieuses de Sainte-Radegonde célébraient les Barbatoires. Les nones de partout se déguisaient en hommes, comme les moines se déguisaient en femmes, on faisait des élections d'abbés et d'abesses de circonstances; et on poussait les choses à un point inouï, dans un très grand nombre de cas. On allait si loin, trop souvent même qu'on est porté à penser que c'était la règle fréquente, sinon ordinaire de faire des orgies à ce moment: les communautés des deux sexes avaient,

à cette occasion, des promiscuités étranges, et le populaire pénétrait dans les cloîtres les plus fermés d'ordinaire. En un mot, les excès les plus grands étaient de mise.

Les aspirations de la populace étant très énergiques, l'Eglise fut obligée longtemps de céder pour les Saturnales, comme pour une infinité d'autres coutumes; mais ses efforts ne se ralentirent pas. Et si, dans les premiers temps, il n'y avait pas de différence sensible entre les excès des gentils et ceux des chrétiens, elle devait néanmoins arriver à une transformation et une moralisation de ces cérémonies.

Les efforts énergiques et constants de l'Eglise chrétienne ne commencèrent, en réalité, à avoir quelque effet utile qu'à la fin du quinzième siècle. Comme le dit très bien Paul Lacroix (bibliophile Jacob): « On ne pouvait espérer de détruire tout d'un coup une coutume de plaisir que les gens d'église considéraient comme un de leurs plus chers privilèges. On commença donc par mettre les Lieux-Saints à l'abri de ces profanations, de ces mômeries et de ces jeux de théâtre qu'on relégua d'abord sous le porche, dans les charniers, sur le parvis de la maison de Dieu; on sépara dès lors définitivement le culte et la liturgie des superfétations païennes qui les déhonorait.

Les clercs, pourtant, ne renoncèrent pas à leurs divertissements; et, tandis que les laïques héritaient, pour ainsi dire, de la fête des Fous et formaient des associations joyeuses pour la mise en scène des mystères, l'Eglise retirait par degrés sa protection aux excès de

la *Liberté de décembre*. Cette liberté s'était éparpillée par tout le calendrier catholique et les différentes fêtes des saints lui avaient donné asile en dépit des admonitions : épiscopales, synodales, capitulaires ».

Il ressort de l'examen de l'histoire de l'Église, que ce n'est qu'assez tard relativement, c'est-à-dire vers le quatrième, le cinquième ou le sixième siècle que la fête des Fous devint pour ainsi dire : réglementaire dans les églises. Or, le lecteur se demandera, j'en suis certain, pourquoi pendant que l'Église travaillait avec tant d'ardeur à faire disparaître ces Saturnales elle les avait laissées pénétrer dans ses sanctuaires, où elles juraient si grossièrement avec les allures de réserve, de tempérance et de chasteté qu'elle préconisait.

L'explication de ce fait, n'est pas bien difficile à donner : — Tant que les premiers chrétiens furent isolés et cachés, les Saturnales se faisaient au dehors d'elles d'une part ; en effet, l'égalité des premiers chrétiens consistait surtout dans une pauvreté commune et par conséquent, les prêtres inférieurs, les serviteurs du culte n'étaient pas à une distance telle de leurs supérieurs, qu'il pût leur venir à l'idée de se réclamer de la *Liberté de décembre* ; d'autre part, il eût été dangereux pour des malheureux, que la police traquait souvent avec ardeur, de s'exposer à être découverts par le bruit qu'ils auraient fait en s'amusant. Mais lorsque l'Église chrétienne commença à prospérer, et qu'elle devint la religion de l'État, les évêques ne furent plus seulement des hommes saints, ils devinrent des propriétaires riches ; les cathédrales ne furent pas seulement des

sanctuaires vénérés, mais des maisons opulentes; les prêtres inférieurs et les agents subalternes du culte ne furent bientôt que des serfs, des esclaves du haut clergé; les classes sociales de la vie laïque du Moyen-Age furent exactement représentées dans la vie religieuse.

Et alors, de même que dans les châteaux, les villages coloniaux, sur les terres nobles, etc., etc., les domestiques, les esclaves, les serfs de la plèbe faisaient réjouissance à l'occasion des anciennes Saturnales transformées peu à peu en *Liberté de décembre*, comme on l'appelait. La plèbe des églises se livra aux mêmes amusements. Dans ces conditions, il devait arriver: que, tandis que dans les champs on parodiait, le maître dans ses attributions militaires ou politiques, dans les églises on parodia le maître ecclésiastique dans son exercice du culte. Nous avons, ainsi, l'explication de ces détails étranges: d'enfants de chœur, de sacristains, de sonneurs de cloches, etc., etc., se déguisant en chanoines, en évêques, en pape même.

Étudiée au point de vue de ces fêtes saturniennes, toute la période du Moyen-Age ne fut, en somme, qu'une longue lutte entre l'Église et les fauteurs de débordements païens. Nous allons en avoir la preuve par l'énumération des diverses défenses faites par les Conciles et les autorités ecclésiastiques. C'est ainsi que je l'ai dit plus haut, que le Concile d'Orléans de 533 les condamne.

En 578, le Concile d'Auxerre défendit l'usage des étrennes, pour faire disparaître la coutume des Satur-

nales; et, en 585, il revint sur ces fêtes pour les réprimer.

En 633, celui de Tolède condamne la fête des Fous, de l'Âne, etc., etc. En 635, celui de Chalon-sur-Saône la même chose.

De son côté, saint Eloy (Dom Grenier), défendait à ses fidèles de faire : la vache ou le cheval échappé, aux Calendes de janvier.

En 682 et en 810, le Concile de Constantinople anathématisait la *festa Follorum seu fatuorum*.

Eudes de Sully, évêque de Paris, publia, en 1108, une ordonnance pour défendre la fête des Fous dans son diocèse. Il renouvela la défense l'année suivante; mais le résultat fut nul, car, malgré ses efforts, ceux de son successeur Cambius, les choses restèrent en l'état.

En 1203, le Concile de Sens prononça les mêmes interdictions sans plus de succès.

Le Concile de Paris, de 1212, défendit aux évêques et aux archevêques de laisser célébrer la fête des Fous dans les églises ou les couvents, parce qu'il se commettait, à cette occasion, des actes répréhensibles par la morale.

En 1404, le Synode de Langres défendit, sous peine d'excommunication et d'une amende de dix livres tournois, aux ecclésiastiques comme aux laïques, de faire la fête des Fous à l'octave de la Nativité. Mais en 1419, un chanoine de Noyon, Jean Gribeauval, encourut l'amende pour avoir fait cette fête à Complies, le jour de l'Épiphanie; et en 1435, le Concile de Bâle fulmina contre les amusements qui se pratiquaient dans l'église ou dans les cimetières, à la Noël, à la Circon-

cision et à l'Épiphanie. La Pragmatique Sanction fit la même chose en 1438, avec autant de vigueur que d'inutilité.

Le Concile de Rouen, en 1445, l'arrêt du roy Charles VII, de la même année, le Concile de Reims, en 1430, celui de Sens, en 1460 et en 1483, ne furent pas plus heureux ; on out beau appeler ces fêtes : infâmes, dérisoires, scandaleuses, etc., etc., elles continuèrent à être pratiquées.

Les statuts synodaux d'Orléans, en 1525, le Concile provincial de Sens, en 1528 ; celui de Cologne, en 1530, les constitutions synodales de Chartres, en 1550 ; le Concile de Narbonne, en 1551, celui de Dijon, en 1552 ; le Synode d'Orléans, en 1587, tentèrent encore vainement de faire cesser les folies qui avaient lieu aux fêtes de : Saint-Nicolas, de Sainte-Catherine, des Innocents, de Noël, etc., etc., sans obtenir le moindre résultat.

La fête des Fous était si bien en vigueur, à l'époque dont je parle, que nous voyons une tentative de répression, faite en 1558, rencontrer les résistances les plus violentes... A Fréjus, en Provence, le vignier de l'évêque fut insulté et battu, le prélat lui-même, Léon des Ursins, qui crut devoir intervenir personnellement pour admonester les coupables, vit son autorité méconnue et conspuée : il fut contraint de se retirer devant des menaces de mort. En effet, exaspérés par son opposition, les célébrants de cette étrange fête revinrent bientôt en armes dans la cathédrale et envahirent le palais épiscopal, l'épée nue à la main, fouillant partout

pour découvrir sa retraite et celle de son officier, sans y parvenir; heureusement pour ceux-ci. (*Miroir, Bull. histor. et philos. du Comité des Trav. histor.* 1883, n<sup>os</sup> 3 et 4).

Le Concile de Cambrai, en 1565, les statuts synodaux de Lyon, en 1566; le Concile de Tolédo, en 1566; le Synode de Chartres, en 1575; le Synode de Lyon, en 1577; le Concile de Reims, en 1583; celui de Bourges, en 1584; celui d'Aix, en 1585, fulminèrent contre les : fêtes, insolences, jeux, tragédies, farces, spectacles ridicules et indécents, masques, musiques, etc., etc., dont on abusait, à l'occasion des fêtes de la fin de l'année.

Les défenses ecclésiastiques faites contre la fête des Fous restant lettre morte, malgré les anathèmes des évêques, des Synodes et des Conciles, le bras séculier fut requis pour venir en aide à l'Église. En conséquence, dans plusieurs provinces, le Parlement s'en occupa; mais, malgré ces efforts réunis, ces cérémonies burlesques, extravagantes et même obscènes, persistaient; et bien plus, trouvaient des défenseurs et des apologistes. Gerson (Part. iv, num. 10, litt. X), nous apprend, que de son temps, un prédicateur avait affirmé, à Autun, que cette fête des Fous était autant approuvée par Dieu, que celle de la Conception de la Vierge Marie! Et que Jean Leguisé, évêque de Troyes, avait commandé à ses ecclésiastiques de célébrer la fête des Fous avec la pompe d'usage.

Quelques-uns prétendaient que la fête des Fous avait été instituée par Salomon, qui dit : que le nombre des fous est infini en ce monde; d'autres évoquèrent le



souvenir de la danse du roi David devant l'arche, pour justifier les danses ecclésiastiques. On voulut, même, en attribuer la responsabilité à Jésus-Christ, parce qu'il a dit : « Bienheureux les pauvres d'esprit ! » Pour un peu plus, on en eût trouvé des traces dans le temps du paradis terrestre.

Un des plus piquants plaidoyers en faveur de cette fête des Fous est assurément dû à la faculté de théologie de Paris, à la date de l'an 1444 : « Nos prédécesseurs, qui étaient de grands personnages, ont permis cette fête ; vivons comme eux et faisons ce qu'ils ont fait. Nous ne faisons pas toutes ces choses sérieusement, mais par jeu seulement et pour nous divertir, selon la coutume, afin que la folie qui nous est naturelle et qui semble née avec nous s'emporte et s'écoule par là, du moins une fois chaque année. Les tonneaux de vin crèveraient si on ne leur ouvrait quelquefois la bonde ou le fausset pour leur donner de l'air. Or, nous sommes de vieux vaisseaux mal reliés, que le vin de la sagesse ferait rompre, si nous le laissions bouillir ainsi par une dévotion continuelle au service divin. Il faut lui donner quelque air et quelque relâchement, de peur qu'il ne se perde et ne se répande sans profit. C'est pour cela que nous donnons quelques jours aux jeux et aux bouffonneries, afin de retourner ensuite avec plus de joie et de ferveur à l'étude et aux exercices de la religion (*Epist. Facult. Théol. per ann 1443, 12 martii*).

A l'époque de leur splendeur, les fêtes qui nous occupent tenaient une grande place dans la vie du populaire ; une des preuves qu'on peut en donner entre

mille, c'est qu'à l'occasion de l'élection du pape, du patriarche, de l'évêque ou même seulement de l'abbé des Fous. Il fut frappé des médailles dans une infinité de pays — vestiges des sigillaires de l'antiquité. — Ces médailles sont extrêmement curieuses, parfois ; elles sont : soit en plomb, soit en cuivre, portent des figures et des devises qui ont exercé la sagacité des collectionneurs et ont fourni, au savant docteur Rigollot, un champ fécond de recherches intéressantes (*Monnaies inconnues des évêques, des fous, etc., etc.* Paris, 1837, in 8°).

La fête des Fous ayant, dans son rituel, une élection burlesque : de pape ou de patriarche, aux beaux temps de sa splendeur, devait être la première à subir des amoindrissements ; parce que la Cour de Rome trouva, assurément, de bonne heure, qu'elle était quelque peu irrévérencieuse pour le chef de l'Eglise ; aussi diminua-t-elle peu à peu d'importance, et finit par se fondre avec celle des Innocents, de l'Ane, etc., etc., qui elles-mêmes furent à leur tour dépouillées de l'élection de l'évêque bouffon, et arrivèrent à se confondre avec : les danses, les promenades, les banquets, etc., etc.

Nous remarquerons, qu'à mesure l'importance de l'abbé de la jeunesse, des fous, le prince d'amour, etc., etc., grandissait, dans ces réjouissances, auxquelles les laïques prenaient chaque jour une place plus grande que les ecclésiastiques ; de sorte que par un mouvement d'expulsion continu, la fête tendait à sortir du sanctuaire, pour rester de plus en plus dans la rue, où elle devait finir par tomber tout-à-fait sous le discrédit, provoqué par ses décadences.

Néanmoins, le moment approchait, où les efforts si longtemps continués par l'Eglise allaient être couronnés de succès. D'une part, les plaisanteries de mauvais goût qui émaillaient ces fêtes, entraînant fréquemment des disputes et des coups, on put, comme le fit le Concile de Bordeaux, tenu à Cognac, en 1620, se baser sur ces désordres, pour se montrer de plus en plus sévère contre elles. D'autre part, avec les progrès de la civilisation, le dégoût que provoquaient leurs excès ridicules et obscènes ; des troubles politiques et religieux, l'apparition du protestantisme et les guerres qu'il provoquait, étaient de nature à faire tomber en discrédit ces mascarades, qui passèrent de l'Eglise dans la rue, se fondirent avec les mascarades des carrefours et finirent par disparaître dans les farces du Carnaval.

Les orgies d'antan ne furent plus représentées, peu à peu, que par quelques plaisanteries, au plus ou moins gros sel, dans les cérémonies religieuses. Ces fêtes des Fous, de l'Ane, des Innocents agonisaient, bien que çà et là elles fussent encore représentées par quelques vestiges, qui, malgré tous les efforts de la plèbe, allaient en s'atténuant de plus en plus chaque jour.

La Révolution de 1789 jeta, pour ces fêtes, comme pour tant d'autres choses, une immense perturbation dans les habitudes populaires. Les événements les dissensions intérieures, les troubles politiques, les guerres ; de même que la liberté de penser et d'écrire en tous temps de l'année, au sujet des abus et des travers qu'on pouvait avoir à supporter, devaient porter le coup final à ces vestiges, qui n'avaient plus leur raison d'être.

Et la chose est si vraie, qu'en ceci, comme pour mille autres vieilles coutumes, lorsqu'en 1815, la Restauration crut pouvoir les rééditer, les idées avaient si grandement changé, que les plus ardents glorificateurs du passé s'aperçurent, qu'en réalité le monde avait changé d'allures. Les pâles réminiscences de ces farces qu'on tenta çà et là, montrèrent bien que l'heure était passée irrévocablement. Dans quelques églises isolées, les prêtres inférieurs, les sacristains, les enfants de chœur eurent bien encore l'idée de faire quelque plaisanterie, quelque bouffonnerie innocente, à l'occasion des fêtes de la fin du déclin de la nouvelle année; mais tout cela se passa de plus en plus à huis-clos, et finit par cesser tout-à-fait, n'ayant plus sa raison d'être, puisque ce n'était plus un scandale public.

Aussi, aujourd'hui, peut-on considérer ces vestiges des Saturnales comme absolument disparus de l'Eglise, ils appartiennent désormais à l'archéologie ecclésiastique, et non plus à l'actualité.

Nous avons besoin de nous arrêter un instant sur quelques-unes des cérémonies dont nous avons parlé précédemment : les danses religieuses, les cavalcades, les sociétés de plaisir, pour rechercher les liens qui les unissent aux Saturnales, ainsi que la filiation des faits qui leur donnèrent naissance.

Le lecteur a compris, bien certainement, qu'elles furent, en somme, le résultat de la lutte : entre l'Eglise qui voulait se débarrasser des orgies païennes, et le goût du populaire pour les plaisantes et burlesques distractions de la *Liberté de décembre*.

Il est logique de penser, d'après les documents que nous possédons à ce sujet, que les dignitaires ecclésiastiques opposés à ces Saturnales dès les premiers linéaments du christianisme, puisqu'ils lançaient avec tant d'ardeur leurs foudres contre elles, cherchèrent par tous les moyens possibles à les faire disparaître ; tantôt employant des dérivatifs plus ou moins détournés, tantôt usant de vive force, pour arriver à leur but.

La lutte ouverte ne leur réussit guère dans une infinité de cas, car la plèbe cléricale tenait aussi obstinément que la tourbe laïque, à ce qu'elle considérait comme ses privilèges ; il fallut donc employer d'autres armes ; et alors, suivant les temps et les pays, ce fut tel subterfuge cherché, ou bien tel hasard, tel virement fortuit, que le haut clergé exploita aussitôt, et qui servit à son désir de destruction, ou seulement d'atténuation de ces vieilles coutumes.

Sous les prétextes assez plausibles : de ne pas détériorer le chœur de l'église, de respecter la partie la plus vénérée du sanctuaire, d'avoir plus d'espace pour donner une libre expansion à la folie saturnaliennne, on parvint dans certaines cathédrales, à éloigner les célébrants burlesques de l'autel. Quand on avait voulu procéder par la force, la tourbe avait résisté avec énergie ; mais incitée doucement à s'épandre dans la nef, elle se laissa pousser ; d'autant qu'il lui semblait qu'on favorisait ainsi : les *montres*, les pantomimes, les mises en scène théâtrales de ses divertissements.

Ces *montres* régularisèrent peu à peu leur rituel, qu'on ne passe le mot ; la cérémonie qui d'abord était

exposé à tous les imprévus du caprice et du hasard, suivit un cours déterminé en même temps qu'elle se transformait et s'éloignait de la forme primitive des Saturnales.

L'art dramatique doit aux anciennes fêtes des Fous une bonne partie de sa vogue, et même de ses détails ; on ne s'en douterait guère, *a priori* ; et cependant en songeant à la filiation des choses, on comprend très bien l'exactitude de cette proposition. Il ne sera pas difficile de le démontrer. Dans les premiers temps du Moyen-Age on chercha, çà et là, pour donner plus d'attrait aux réjouissances de décembre, à représenter des scènes de la Passion ou de la Bible ; et une fois lancés dans cette voie, les acteurs poursuivirent le sillon jusqu'à ses dernières limites. Dans certaines églises ces scènes dramatiques prirent une extension qui nécessita leur séparation des mascarades sans règle et sans but, que l'explosion de la joie des exécutants faisait flotter au gré du caprice des premiers venus.

On choisit bientôt un endroit, qui fut, d'abord, dans le chœur, puis dans la nef, plus tard sous le porche ; enfin, sur le parvis pour y faire ces représentations, afin que les acteurs ne fussent pas dérangés ou troublés par des importuns. Plus tard, des gens d'église, des laïques pieux, voulant faire tourner au profit du culte et la foi, le goût des spectacles et des exhibitions saturnalesques qui avait fait le succès des fêtes des Fous chez les premiers chrétiens, s'associèrent pour faire des *montres*, représenter des mystères ; et nous savons l'importance qu'eurent ces représentations, à certains moments.

A mesure que la fête des Fous, devenue l'apanage de certaines associations laïques, s'éloigna de l'Eglise, le sujet des représentations se modifia ; au lieu des sujets de l'Ancien Testament ou de la Passion, on en chercha d'autres : les soties, les farces, les vaudevilles, etc., etc., furent débités sur ces scènes, dont l'origine ecclésiastique fut bientôt oubliée.

Il y aurait bien des pages intéressantes à écrire sur les transformations de ces pantomimes primitives, qui, grâce à maintes conditions ; et, aussi, se soudant par ailleurs, au théâtre de l'antiquité, commencèrent par les Saturnales et des Dionisiaques, et ont abouti à l'art dramatique, si éloigné aujourd'hui de son point de départ initial ; mais ce serait une digression trop longue ; il m'aura suffi de montrer, ici, la filiation des idées, sans que j'aie besoin d'entrer dans plus de détails à ce sujet.

D'autre part, en y réfléchissant, un peu, nous voyons sans difficulté, la raison d'être des danses religieuses, dont nous avons cité quelques exemples dans le chapitre neuvième du tome III. Dans l'antiquité, on allait, à certaines époques de l'année, et notamment pendant les Saturnales, s'ébattre dans les cimetières ; on pensait que les âmes des morts avaient ainsi leur part des réjouissances des vivants. Les premiers chrétiens n'avaient garde de laisser tomber en désuétude cette coutume si agréable pour les exécutants ; et nous savons combien l'Eglise a mis de temps et de peine pour la faire disparaître. Or, en laissant participer le clergé à ces danses, elle endigua peu à peu le courant, codifia le *modus faciendi* du divertissement, au lieu de le

laisser aller aux inspirations variables de la plèbe en délire. De cette manière, il arriva que : peu à peu, ces danses qui, primitivement avaient lieu dans les endroits les plus vénérés du sanctuaire, s'éloignèrent de l'autel, approchèrent de la porte de l'église, la franchirent même, subissant ainsi, sans que la foule s'en doutât, des amoindrissements successifs qui étaient le prélude de leur disparition finale, consommée aujourd'hui.

La fête des Innocents s'est probablement introduite dans les Saturnales chrétiennes, pour la raison que les enfants de chœur étant les plus humbles de l'Église, il était naturel qu'ils fussent les premiers pendant la Liberté de décembre : et aussi probablement parce que les dignitaires ecclésiastiques, dans leurs efforts pour atténuer les folies de cette époque, cherchèrent à les reléguer dans le domaine des jeux d'enfants, pour essayer d'en éloigner d'autant : les clercs d'ordre inférieur, les sacristains, diacres, etc., etc.

La fête de l'Âne, n'est pas une des particularités les moins intéressantes dans les cérémonies qui nous occupent ici. Cette intervention de l'âne au milieu des célébrants, présente trois variétés bien distinctes qui révèlent une origine différente pour chacune d'elles ; en effet, à Rouen, par exemple, c'est l'ânesse de Balaam qui est évoquée par l'animal ; à Beauvais et à Sens, c'est la fuite en Égypte ; et dans ces deux cas, il s'agit seulement d'une scène de l'Ancien Testament qu'on reproduisait. Mais à Autun et à Sens, après que la Vierge était descendue sur son dos, l'âne était recouvert d'une chape et coiffé d'une mitre, détails qui indi-



quent une pensée toute différente ; la parodie de l'autorité ecclésiastique, sinon de la divinité elle-même.

La représentation de l'aveugle de Balaam et de la fuite en Egypte, n'a pas besoin de longs commentaires, l'idée originelle est très simple ; mais beaucoup plus complexe est la dernière variété. Priso dans ce qu'elle a de plus simple, on peut dire que c'était une plaisanterie au gros sel de la plèbe en récréation. L'évêque étant un homme instruit, vénéré, puissant, on prenait l'animal le plus infime, celui qui était réputé le plus stupide pour le parer de la chape et de la mitre. Cette manière de voir est certainement l'expression d'une partie de la réalité ; mais je crois que l'âne s'est trouvé mêlé aux cérémonies plaisantes des chrétiens, au même titre et pour la même raison, qu'il était associé aux fêtes païennes, c'est-à-dire en vertu d'un rôle qu'il a joué, jadis, dans le culte et l'expression de la religiosité de certains peuples.

Pour ce qui est de la fête des Rois, la filiation entre les pratiques de l'antiquité et celles du Moyen-Age ou de l'histoire contemporaine, est tellement claire, que nous n'avons qu'à la signaler, sans qu'il soit nécessaire d'insister plus longuement sur ce point.

La pensée qui se rattache à la procession du hareng, par exemple, et à maintes scènes burlesques du même genre, n'est pas difficile à dégager, pour peu qu'on y réfléchisse : l'allusion du Carême avec son cortège d'aliments maigres, de jeûne, etc., etc., venait se joindre à l'idée primitive de la mascarade et il n'en

fallait pas davantage, on le comprend, pour donner naissance à de bien bizarres cérémonies.

De leur côté, les diverses coutumes ne sont pas difficiles à expliquer ; et de là à la procession noire il n'y a pas une grande distance. En somme, ce sont toujours des manifestations du même ordre ; c'est toujours le résultat de l'action constante du clergé, cherchant à endiguer un courant qu'il ne pouvait détruire de haute lice et d'un seul coup ; dirigeant ce courant aussi loin que possible du sanctuaire, en attendant qu'il parvint à le tarir peu à peu par des amoindrissements successifs.

Pour ce qui est de l'Aguilaneuf, il suffit de se souvenir ce qui se passait dans notre pays des Gaules, il y a une vingtaine de siècles, pour se rendre compte que c'est bien un vestige extrêmement amoindri d'une vieille coutume nationale, qui avait trait au renouvellement de l'année.

Il y a vingt ou trente siècles, alors que la Gaule n'était, pour ainsi dire, qu'une grande forêt dans laquelle vivaient des groupes de population clair-semés, le moment du solstice d'hiver était la date d'une grande fête. Le clergé, qui tenait une si grande place dans la vie sociale des Gaulois, convoquait les fidèles au cri de : *au gui, l'an neuf*, et les conduisait processionnellement vers certains points spéciaux, qui étaient les sanctuaires vénérés. Arrivée au pied des chênes séculaires, qui étaient l'objet du respect des fidèles, la foule assistait à diverses cérémonies, dans lesquelles des sacrifices humains étaient accomplis pour l'absolution des

péchés de la pouplade ; et le gui du chêne était recueilli pour assurer le bonheur à venir de tous.

Les druides distribuaient les parcelles de ce gui aux croyants ; et la fête se terminait par un repas et de copieuses libations, qui mettaient bientôt tout le monde dans la joie la plus exubérante ; joie qui se traduisait par les chansons, les plaisanteries, les bouffonneries les plus risibles ; le tout entrecoupé du cri traditionnel et mystique de : *au gui, l'an neuf*.

Ceux qui étaient restés dans la horgade, au lieu de suivre la grande procession, qui allait à la recherche du gui sacré, se livraient, de leur côté, à la joie, au moment voulu, c'est-à-dire pendant la nuit du solstice. Ils faisaient des feux de joie, mangeaient et buvaient à outrance, se déguisaient en bêtes, faisaient toutes les bouffonneries qui leur passaient par la tête, pour fêter dignement le retour du soleil symbolisé, par : la cérémonie, et le cri de *l'an neuf*.

A mesure que l'Eglise se débarrassait de la fête des Fous, la mascarade tendait, par l'effet de la dérivation que le clergé favorisait, dans un but facile à comprendre, à pénétrer dans des associations laïques qui trouvèrent, de ce fait, un regain de vitalité ; et même dans plus d'un endroit, une raison d'être, de sorte que nous devons à ces vestiges des Saturnales antiques des cérémonies d'ordres très divers ; et des sociétés qui ont souvent étrangement modifié leurs allures à mesure que les temps se succédaient.

Nous avons vu précédemment que dans nombre de pays, les mascarades, les facéties, les farces saturna-

liennes primitives, c'est-à-dire de la *Liberté de décembre*, s'étaient infiltrées dans un grand nombre de fêtes appartenant aux époques les plus diverses de l'année.

Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour comprendre comment la chose se produisit. D'une part, il est certain que dans l'antiquité plusieurs fêtes eurent dans leur programme des folies saturniennes, qu'elles furent célébrées, pendant l'hiver ou l'été, à l'automne ou au printemps; d'autre part, dans un grand nombre de pays, l'époque du renouvellement de l'année est trop froide, trop pluvieuse, etc., etc., pour permettre une expansion suffisante de la gaité populaire au gré des allés de plaisir, de sorte que par une pente d'autant plus naturelle qu'il y avait deux raisons pour une dans l'affaire, on arriva à recommencer au printemps, en été, en automne, aux équinoxes, ce qui primitivement se faisait au solstice d'hiver, sous le rapport des folies agréables à une plèbe toujours avide de divertissements.

## XV

### CONCLUSION

Dans cette longue étude sur les vestiges des Saturnales, nous avons montré, j'espère, comment les divertissements les plus antiques sont venus jusqu'à nous.

Il est probable que nous nous trouvons ici, en présence des manifestations de la joie infantine et des réjouissances à la mode chez nos ancêtres, à une époque très reculée. Spécifions, pour préciser la chose autant que faire se peut : que c'était au début de la civilisation agricole, si je puis m'exprimer ainsi ; c'est-à-dire à l'époque où l'homme avait déjà imaginé d'asservir ses semblables plus faibles que lui, pour les occuper aux travaux de ses champs, et obtenir ainsi, avec moins de fatigue, des récoltes abondantes.

D'abord, ces réjouissances furent laïques, elles ne dépassaient pas le foyer de la maison ; mais à mesure que les féticheurs prirent de l'importance dans la société ; et qu'ils codifièrent les divers modes de communication entre : les dévots suppliants, et la divinité dispensatrice des faveurs, des richesses et de la santé, elles pénétrèrent dans le temple ; elles arrivèrent ainsi à faire partie du culte qui tenait une place considérable dans la vie publique.

A mesure que les sociétés se modifièrent, et que les progrès des connaissances humaines eurent fait modifier les croyances, c'est-à-dire que les diverses religions se sont succédées, des idées nouvelles sont venues obscurcir, plus ou moins, les données primitives de la crédulité. Mais, en vertu de cette loi de conservation des habitudes qui est le propre de l'esprit humain, les anciennes pratiques se sont conservées, changeant d'étiquette, se rapportant et se rattachant aux diverses modalités de l'idée qu'on se faisait de la divinité, mais restant les mêmes dans leur manifestation matérielle.

C'est ainsi que ces réjouissances ont fait partie du culte des Babyloniens comme de celui des Egyptiens, puis des Grecs, enfin des Romains dans l'antiquité; puis ont été conservées par les chrétiens jusqu'à la fin du Moyen-Age.

Ces farces populaires ont été, cependant, éloignées peu à peu par le clergé des sanctuaires de la prière; elles ont fini par disparaître des mœurs ecclésiastiques, pour devenir des amusements purement laïques. Et, une fois sortis ainsi du giron de l'Eglise, l'attrait de plaisir qu'ils offraient à la jeunesse, et même à la population tout entière, ont été jusqu'ici la sauvegarde de leur conservation; de sorte que malgré les amoindrissements successifs, et de plus en plus grands, qu'ils ont subi dans la suite des temps, nous ne sommes pas encore près de l'époque de leur disparition définitive.

---

## CHAPITRE II

## Les Dragons de Vertu

## I

## LÉGENDES DE LA PROVENCE

Dans l'histoire légendaire de la Provence, il y a plusieurs aventures sensationnelles, de filles et de femmes, qui firent les choses les plus extraordinaires pour sauvegarder leur vertu ; et qui purent, ainsi, échapper, parfois, aux entreprises brutales des séducteurs. Voici quelques-unes de ces légendes :

*La légende de sainte Eusébie.* — Cette aventure est rapportée de la manière suivante, dans le dictionnaire d'hagiographie de Migne (t. I, p. 943) :

« Eusébie, vierge et martyre de Marseille, était abbesse du monastère de Saint-Cyr, fondé par le célèbre Cassien, près de cette ville ; lorsque les Sarrasins, ayant pénétré en France, sous la conduite d'Abdrame et voyant que les barbares approchaient, elle déterminâ ses religieuses au nombre de quarante, à se défigurer le

visage afin de conserver leur chasteté par un expédient héroïque dont elle fut la première à donner l'exemple. Elle se coupa elle-même le nez, et toutes firent la même chose.

» Les Sarrasins, étant arrivés, enfoncèrent les portes du monastère; et, saisis d'horreur à la vue d'un spectacle aussi hideux, ils massacrèrent les saintes épouses de Jésus-Christ, qui obtinrent ainsi la double couronne de la chasteté et du martyre (le 29 octobre 731.) »

Cette sainte Eusébie, qui eut le courage de se couper ainsi le nez; et qui décida ses quarante compagnes à en faire autant, n'a pas eu, semble-t-il, une grande réputation dans le monde chrétien; car on ne la trouve pas, même indiquée, dans le *Martyrologe* de Simon Martin; ce qui nous porte à penser: que jusqu'au dix-septième siècle, cette légende était purement locale.

Je ferai remarquer, par ailleurs, que le monastère de Sainte-Eusébie était, d'après le dictionnaire de Migne, à Saint-Cyr. et qu'à une douzaine de kilomètres de là, à peine, il y a la petite ville de Sanary, longtemps appelée Saint-Nazaire, et placée sous le patronage d'un saint qui a le nez coupé.

Dans le dictionnaire de Migne, il n'est pas question de cette amputation dans le martyre des divers saints Nazaires qu'honore l'Eglise. N'est-on pas porté, alors, à penser: que la donnée de cette mutilation a frappé les habitants de la contrée, pour telle raison que j'ignore, plus ou moins longtemps avant l'ère chrétienne; et que, lors de l'établissement de la religion actuelle, elle a été christianisée d'une manière



différente, suivant les localités. Quand il s'est agi d'un saint masculin, on lui a fait perdre le nez comme persécution de sa foi. Quand il s'est agi d'une sainte, on lui a fait avoir le courage de s'amputer elle-même, pour conserver sa chasteté.

*Les Cassianites de la vallée de l'Huveaune.* — Les religieuses Cassianites de l'ordre de saint Cyriaque qui habitaient sur les bords de l'Huveaune, firent comme Eusébie et ses compagnes, d'après une vieille légende. C'est encore aux Sarrasins que le méfait est imputé ; et la légende affirme : que ces barbares massacrèrent les saintes filles, sans les violer au préalable, grâce à cette amputation qu'elles avaient eu le courage de se faire.

*Les béguines de la Sainte-Baume.* — Dans le chapitre VII du troisième volume, p. 361, j'ai rapporté la légende des béguines qui se promenaient sur la crête de la montagne de la Sainte-Baume ; et qui n'hésitèrent pas, à se précipiter du haut de la falaise, pour échapper aux obsessions de jeunes hommes débauchés.

*La jeune fille de Manosque.* — Dans l'histoire légendaire de la Provence, il est question d'une jeune fille de Manosque qui, pour échapper aux entreprises amoureuses de François I<sup>er</sup>, se défigura de la manière la plus cruelle.

Voici le détail de cette aventure que j'ai rapportée déjà dans mon livre sur les traditions et réminiscences populaires de la Provence (p. 264) :

« Le 17 janvier 1516, le roi François I<sup>er</sup> arriva à Manosque, en revenant d'Italie, après la bataille de

Marignan. Le premier consul de la cité, Antoine Voland, vint à sa rencontre et lui fit présenter les clefs de la ville par sa fille qui était belle à ravir.

» Le roi friand, on le sait, de jolies filles, regarda Mademoiselle Voland d'un air qui lui fit comprendre le danger qu'elle allait courir; aussi, arrivée chez elle, exposa-t-elle sa figure aux vapeurs du soufre enflammé et se défigura horriblement. Lorsque le roi voulut faire violence à la pauvre enfant, il fut arrêté par cette laideur et la vertueuse jeune fille sauvegarda ainsi son honneur au prix de sa beauté. »

Cette légende, dans laquelle se trouvent : une date précise et le nom de l'héroïne, pour en imposer davantage à la crédulité, n'est, fort probablement, qu'un récit très inexact d'un fait réel de minime importance; et peut-être a-t-on « prêté au riche » comme dit le proverbe, car on sait combien la réputation de galanterie du roi François I<sup>er</sup> est bien établie.

Ces histoires sensationnelles sont racontées en Provence, par les bonnes femmes, avec l'accent de la conviction la plus profonde. Mais en revanche, le bon sens ne perd pas totalement ses droits, et il se trouve assez généralement dans l'auditoire, quelqu'un qui y oppose aussitôt une autre aventure, quelque peu égrillarde, pour faire contre-poids à ces récits, dans lesquels la réalité a été le plus souvent outrageusement travestie, si même elle n'a pas fait entièrement défaut. Donc, quand on entend parler de sainte Eusébie, de Mademoiselle Voland, etc., etc., il est rare qu'on n'entende pas, en même temps, parler de l'abbaye de la Celle.

de la visite de l'évêque, ou de l'aventure : *M'éri un paou clignado.*

*Le Couvent de l'Almanarre.* — Denis et Chassinat, dans leur livre sur Hyères (p. 311), racontent que les religieuses du couvent de l'Almanarre menaient, dans le courant du dix-huitième siècle, une vie assez joyeuse et songeaient plus au plaisir qu'au salut de leur âme. Ces dames menaient une vie toute mondaine, recevant des visites, donnant des réunions auxquelles assistait la jeunesse des deux sexes du pays. Il faut dire pourtant au rapport des contemporains, que pour respecter la règle monastique et sauver les apparences, les bonnes dames avaient recours à un singulier et tout-à-fait plaisant compromis. Pour remplacer la grille derrière laquelle se tenaient autrefois les religieuses, quand elles avaient à parler avec des personnes du dehors, on avait tracé sur le plancher de la salle de réception, une ligne qui la coupait en deux parties. A cheval sur cette ligne, des tables de jeu étaient placées. D'un côté se tenaient les saintes filles de Saint-Bernard, de l'autre, les visiteurs profanes, comme en deux camps séparés. Mais le Diable n'y perdait rien : les regards provocateurs, les douces pensées, les ardents désirs franchissaient de part et d'autre la ligne de séparation, de tendres sentiments s'échangeaient ; si bien que quand les religieuses furent déliées de leurs vœux et rendues à la liberté par l'Assemblée Constituante, l'une d'elles s'unit, en bon et légitime mariage, avec un des habitués les plus assidus et les plus aimables de ces agréables réunions (*Loc. cit.* p. 311).

Si Denis et Chassinat racontent la situation en ces termes, il faut ajouter que les loustics ont brodé sur le fond de ces relations, des variantes plus ou moins épicées. Ici, c'est une ligne tracée sur les draps d'un lit commun; là, c'est un pertuis pratiqué à l'endroit voulu dans une grille, etc., etc. Le lecteur comprend où jusque l'imagination égrillarde des conteurs peut aller, dans cette voie que j'indique, sans avoir besoin de la parcourir jusqu'au bout, avec ma plume.

*L'abbaye de la Celle.* — La fameuse abbaye de la Celle, près Brignoles, a fait beaucoup parler d'elle, dans son temps; et j'ai entendu maintes fois répéter par des conteurs provençaux, l'aventure déjà citée par Rabelais: de la jeune et jolie religieuse, qui, ayant le défaut de trop parler, reçut de son confesseur, pour pénitence, l'ordre de garder le silence d'une manière absolue pendant un mois. Or, un godelureau profita de l'occasion pour l'assaillir; et la sainte fille préféra subir toutes ses attaques amoureuses, plutôt que de violer son vœu de silence. On comprend la suite de l'aventure, sans que j'aie besoin de la retracer *in-extenso*.

*La visite pastorale à Pamparigouste.* — Les loustics provençaux dont les oreilles ont été souvent rebattues par les légendes de sainte Eusébie et autres, racontent assez volontiers, la visite pastorale d'un saint évêque, qui, arrivant au mois d'octobre chez un curé de village, eut la maligne pensée de cacher les pincettes de la cheminée dans le lit, bien propre, qui lui avait été signalé comme étant celui de la cuisinière de la maison. L'année d'après, à la même époque, il revint; et faisant

allumer du feu. il se plaignit de ne pas pouvoir le tisonner. Or, la jeune bonne qui était présente, lui dit : « Ah ! Monseigneur, nous avons perdu les pincettes je ne sais comment ; mais voilà juste un an, que nous les cherchons, sans avoir jamais pu les retrouver ».

*M'éri un paou clignado.* — En réponse à l'amputation du nez et à l'exposition du visage aux vapeurs de soufre, on oppose souvent cette aventure de la jeune fille, poursuivant devant la justice un jeune homme qui l'avait violentée. « — Comment donc cela a-t-il pu se faire, lui dit le juge, vous êtes plus grande que lui ; et il est matériellement impossible qu'il ait pu réussir dans ses mauvais desseins. « — *M'éri un paou clignado* » (je m'étais un peu baissée) lui répondit l'ingénue, pour charger d'avantage son agresseur, et montrer : que les outrages n'avaient pas été de vains efforts tentés contre sa vertu.

## II

## FAITS DES AUTRES PAYS

Des aventures sensationnelles semblables à celles que je viens de rapporter pour la Provence, se rencontrent dans une infinité de pays. Nous allons en avoir la preuve, par quelques exemples cités entre mille, au courant de la plume.

*Les Religieuses de Fécamp.* — Les religieuses

d'une abbaye de Fécamp, firent, dit la légende normande, comme les compagnes de sainte Eusébie, de Marseille ; elles se coupèrent le nez pour échapper à la lubricité des Normands qui envahissaient leur monastère. Le dictionnaire des pèlerinages et celui d'hagiographie, de Migne, ne parlent pas de cette légende. Le premier dit, seulement : qu'à l'église de Fécamp, on conserve, entre autres reliques, celles de sainte Atré, vierge et martyre.

Dans les martyrologes que j'ai consultés, je n'ai pas trouvé de sainte de ce nom. D'autre part, Atré a tout-à-fait l'air d'être : le féminin de Ater : triste, chagrin. Il est assez naturel qu'une sainte qui se coupait le nez ne fut pas très gaie dans ce moment. Par conséquent, je suis à me demander, si nous ne nous trouvons pas, à Fécamp, comme à Saint-Cyr et à Sanary, en présence de légendes toutes locales, christianisées avec le temps.

*Les femmes de Charroux.* — Une légende, assez semblable aux précédentes, est rapportée pour les femmes de la petite ville de Charroux, dans le Bourbonnais. Elle dit : qu'en 1568, la ville étant sur le point d'être prise par les protestants, les femmes se lacérèrent le visage, et se couvrirent le corps d'immondices, pour éloigner des vainqueurs l'idée d'abuser d'elles (Jos BONNETON, *Lég. Bourbon.* 1877, f. 47).

*Les Religieuses de Caldano.* — Les religieuses d'un couvent de Caldano, dans les anciens états du pape, près de Velletri, firent comme les compagnes de sainte Eusébie, pour ne pas être violentées par les Sarrasins.

Dans les martyrologes du seizième et du dix-septième siècle, nous trouvons plusieurs aventures que nous pouvons rattacher à la donnée qui nous occupe. En voici quelques-unes, empruntées au Martyrologe de Simon Martin :

*Le cas de sainte Brigide d'Écosse.* — « Les vertus cachées de son âme étaient affligées d'une beauté parfaitement régulière de son corps, particulièrement des yeux, par lesquels elle ravissait aisément les cœurs de tous ceux qui la regardaient : ce qui la fit bientôt rechercher en mariage par divers partis qui s'offraient de l'épouser, seulement pour les attraits de ses ravissants regards qui charmaient, comme nous avons dit, les cœurs des hommes.

» Mais Brigide qui s'était déjà consacrée par vœu à l'époux des vierges, Jésus-Christ, s'apercevant que cette importunité qu'elle souffrait, ne procédait d'ailleurs que d'elle-même, et de sa propre beauté qui brillait sur son visage ; elle pria Notre-Seigneur de l'enlaidir en telle sorte, que personne n'eût plus le cœur d'y vouloir seulement songer. »

Sa prière fut exaucée, et par la perte d'un œil, la face de cette fille demeura si difforme, qu'il ne se trouva plus personne qui y voulut faire la presse ; ce qui obligea son père de lui permettre d'entrer en un monastère et de se faire religieuse, comme elle en avait le désir.

Il est à remarquer que dans le dictionnaire d'hagiographie, de Migne, il n'est pas parlé de ce miracle opéré en faveur de la chasteté de sainte Brigide ; de

sorte que, très probablement, nous nous trouvons, ici encore, en présence d'une légende locale, qui n'a pas eu une grande expansion au delà du pays où elle était racontée ; et, qui a été délaissée peu à peu par les hagiographes.

*La décision de sainte Hilberge.* — « De plus, en Artois, sainte Itisberge ou Hisberge, vierge, fille du roi Pépin, et sœur de Charlemagne, laquelle pour se dégager du mariage avec un roi de Portugal, obtint de Dieu de devenir galeuse au visage jusqu'à ce que l'affection de ce prince étant changée, elle reprit alors sa première beauté. » (*Martyr. de Simon Martin*, 29 mai).

Dans le dictionnaire d'hagiographie, de Migne, il n'y a pas, non plus, de sainte de ce nom ; par conséquent, l'observation que je viens de faire pour sainte Brigide, vient à la pensée pour cette sainte Hilberge.

*La vertu de saint Alexandre, du Pont* (11 août). — « Ce digne personnage était originaire de la province du Pont, où, dès la jeunesse, il s'était adonné aux études des bonnes lettres et de la philosophie, auxquelles il se rendit excellent, non moins en l'affection de la vertu qu'en la reconnaissance des vérités qu'elles enseignent. D'ailleurs, la nature l'avait avantagé de tant de perfections et d'une si agréable beauté, qu'il ravissait les yeux, et par les yeux les cœurs, à quiconque le regardait. Luy donc, craignant que cette naturelle beauté donnât quelque occasion de scandale au prochain, et que par ce moyen elle ne luy ravit à soi-même le lustre de son âme et la pureté de son corps, il s'avisait de la tenir en sorte qu'elle ne fût plus capable d'émouvoir



les autres à la concupiscence. Pour ce sujet, il s'alla ranger parmi les charbonniers : et délaissant toutes les richesses qu'il pouvait posséder par héritage ou par acquests, il se réduisit en état de gagner sa vie à porter et à vendre du charbon. » *Martyr de Simon Martin (Loc. cit.)*

*Le dévotement de saint Fiacre (30 avril).* — « A ce sujet, il eust recours à saint Faron, son évêque, pour demander une plus grande espace ; ce que le saint prélat luy accorda de bon cœur, luy concédât autant de terre en cette forest, que luy seul pourroit bêcher en un jour. Dieu permit que cette concession luy fût accordée de la sorte, pour faire paroître la vertu de son saint ; parce qu'étant de retour en son ermitage, il prit une bêche en la main et commença à en ouvrir la terre. Et voilà qu'à la seule présence, les chênes et les autres arbres s'abattoient d'eux-mêmes pour luy donner une plus grande place. Ce qu'étant aperçu par une femme de néant, qui vivoit en ces quartiers, elle eut la pensée que cet ermite pouvoit être quelque sorcier ou magicien ; et après avoir jeté contre luy, et en sa présence, toutes les injures qu'un esprit insolent a coutume d'inventer, elle le référa à l'évêque, qui pour se mieux informer de l'affaire, défendit au saint de passer outre. Saint Fiacre, comme un enfant d'obéissance, s'arrêta tout court au mandement de son évêque. Néanmoins, touché de déplaisir pour une affliction si sensible à un homme d'honneur, Il s'assit sur une pierre qui étoit là auprès ; laquelle s'amollit pour sa commodité à la façon d'un coussin, dequoy l'on

voit encore aujourd'hui les apparences sur la même pierre, qui se conserve en son église, pour la mémoire du miracle. De quoy saint Faron étant mieux informé, il octroya à saint Fiacre ce qu'il vouloit, et contracta une étroite amitié avec luy, et fut bien aise de le fréquenter le reste de sa vie. Toutefois, le serviteur de Dieu conçut dès lors, une telle aversion des femmes, qu'outre la défense très expresse qu'il fit à ses Religieux, de leur permettre jamais l'entrée de son monastère, il leur interdit aussi l'enceinte de la chapelle en son église, sous peine d'être punies à l'instant de leur témérité. Ce que Dieu a fait paroître avoir pour agréable par des miracles, même depuis le décès du saint; parce qu'une demoiselle n'ajoutant pas de créance à cette tradition, voulut faire entrer de force une de ses servantes en cette sainte chapelle; mais elle devint elle-même frénétique, et ne pût être guérie que par l'intercession de saint Fiacre, lorsque reconnaissant sa faute, elle en conçut de l'horreur et fit la confession.

» Cependant le roy d'Escosse, père de nostre saint, étant décédé, il fut déclaré l'héritier de tous ses estats, et reconnu pour roy; plusieurs de ses sujets passèrent en France, et obtinrent congé du roy Clotaire III, de reconduire saint Fiacre en leur pays. Mais le saint qui n'avoit pas quitté son même pays et toutes ses prétentions au royaume, à dessein d'y retourner, pria la divine Bonté de l'assister en cette affaire et d'oster à ses ambassadeurs la volonté de l'enlever. Ce que Dieu fit par une voye bien admirable, permettant qu'il parut tout-à-coup si couvert de lèpre, que ces officiers, ces

gentils hommes et ceux qui étoient venus à dessein de le supplier de vouloir accepter le soin de ceux que le ciel avoit rendu ses sujets, et comme ses enfants furent bien satisfaits de recevoir son refus et de ne se pas charger de sa personne, qu'ils voyoient si défigurée.

» Les ambassadeurs s'en retournèrent et saint Fiacre demeura très content et parfaitement consolé en son âme, de se voir ainsi rebuté de ses propres sujets, qui ne le vouloient plus avoir pour leur roy, par un mépris qu'ils faisoient de sa personne. Mais Dieu le releva d'autant plus par la force des miracles, qu'il s'abaissoit soy-même en sa pensée et en l'estime des hommes. Et commençant par sa personne, il le guérit si parfaitement de cette lèpre apparente, qu'il n'en parut jamais aucune trace en tout son corps. Au contraire, son histoire porte, qu'il paroissoit, en son visage, une certaine beauté angélique et une joye en sa bouche, qu'il faisoit assez voir l'abondance des grâces dont son cœur regorgoit; en telle sorte que les yeux des regardans ne se pouvoient lasser de l'admirer. C'étoit l'asile des affligés et des malades qui recouroient tous à luy, attirés par la vertu des miracles que Dieu lui avoit donnée pour leur soulagement. Il nettoyoit les lépreux de son seul toucher; il faisoit parler les muets, ouyr les sourds et marcher les paralytiques; il redressoit les contrefaits et délivroit sans résistance les possédés qu'on lui emmenoit de tous les pays. » (*Martyr de Simon Martin, 30 août*).

» *Les cas de saint Julien et saint Basilice, de saint Injurieux, etc., etc.* — Je ne citerai que pour mémoire

les cas de saint Julien et saint Basille (8 janvier), de saint Injurieux, d'Auvergne (23 mai), etc., etc., qui, mariés à de saintes jeunes filles, vécurent avec leurs femmes pendant une longue existence, couchant dans le même lit, et restant absolument chastes, sans jamais succomber à la tentation. Le Martyrologe de Simon Martin contient une quarantaine de faits semblables, dans lesquels, les « dragons de vertu » manifestent leur chasteté de la manière la plus variée et la plus invraisemblable.

*Le cas de sainte Hildegonde.* — Sainte Hildegonde était à peine nubile, lorsque son père résolut d'aller en Terre-Sainte. Ne voulant pas la laisser seule, et craignant que les amoureux ne la poursuivissent en voyage, il la fit habiller en garçon. Le père mourut en Terre-Sainte, Hildegonde, toujours habillée en homme, éprouva tous les malheurs possibles, fut obligée de mendier son pain ; et entra comme Religieux dans un couvent de Bénédictins. Ce n'est qu'à sa mort, qu'on s'aperçut qu'elle était du sexe féminin ; elle avait bravé le démon tentateur pendant toute sa vie, sans succomber (30 avril).

*Sainte-Euphrosine.* — Sainte Euphrosine, dont la fête se fait le 1<sup>er</sup> janvier, fit comme sainte Hildegonde, et sa vie fut encore plus remarquable.

« Nous allons voir icy un miracle de la grâce, qui triomphant de la nature, a fait voir ce que celle-cy pouvoit lorsqu'elle est assistée de la première. Sous l'empire du jeune Théodose, fils de l'empereur Arcade, qui étoit issu de Théodose le Grand, il y avoit en

Alexandrie, un seigneur nommé Pasnuce, marié avec une dame de très illustre maison. Ils possédoient de grands biens, ils avoient l'un et l'autre une inclination naturelle à la vertu ; ce qui les entretenoit en une parfaite amitié ; quoy que d'ailleurs ils fussent consumez d'ennuy de se voir privez des fruits du mariage : pourquoy ils résolurent de solliciter la bonté divine, afin qu'il lui plût de considérer l'innocence de leurs désirs, et leur en octroyer la possession, leur donnant des enfants. La femme de son côté, imitant Anne, mère de Samuel, promettoit d'offrir au service des sacrez autels, ce qu'il plairoit à Dieu luy donner. Or, le mari alloit par les monastères des Religieux pour les supplier de vouloir unir leurs oraisons avec les siennes. Pasnuce, poursuivant d'ailleurs le même dessein, apprit qu'il y avoit en une maison religieuse, un personnage de sainte vie ; qu'il alla trouver ; et se jetant à ses pieds, il le supplia avec larmes de prendre sa cause en main, et de le favoriser devant Dieu. Le même saint Religieux ému par les larmes de Pasnuce, obtint du ciel ce qu'il désiroit, et la femme accoucha d'une fille, qui fut nommée Euphrosine, c'est-à-dire allégresse, à cause de la joye qu'elle apporta en sa naissance et du plaisir que ses parens se promettaient d'en recevoir pendant sa vie. Ils prirent un soin particulier de son éducation, comme de celle qu'ils considéraient ainsi que un présent venu de la main de Dieu. Elle étoit belle par excellence, et si fort attachée aux choses célestes, qu'elle sembloit plutôt issue du ciel, que tirée de la terre.

» La bonne mère mourut, laissant la fille âgée de douze ans, mais beaucoup plus avancée en vertus qu'en années; de sorte qu'elle fut recherchée de plusieurs seigneurs qui la voyoient douée de toutes les perfections qu'un esprit pourroit espérer en un âge parfait et accompli. Le père, qui désiroit avoir des héritiers, s'engagea de parole avec un cavalier, qui lui sembla le mériter plus dignement que tous les autres; ce qu'il fit sans demander le consentement à Euphrasine. Toutefois, avant que de passer outre en cette affaire, il jugea à propos de faire voir sa fille à celui, par les prières duquel il l'avait obtenue, afin de recevoir sa bénédiction pour le mariage, comme elle l'avait reçue à sa naissance; mais la sainte fille voyant les religieux s'embraza davantage en l'amour de son époux céleste; et jugea que ceux-là étoient heureux, qui vivoient dans l'enclos de ceste sainte maison, éloignée des bourasques et des tempestes du monde.

» La bénédiction du saint vieillard la confirma davantage au dessein qu'elle avoit de se donner toute à Dieu; en telle sorte qu'elle s'en revint à la maison avec résolution de n'avoir jamais de pensées pour le monde, ny de reconnaître d'autre époux que Jésus-Christ. Elle vendit ses bijoux et ce qu'elle avait de plus précieux pour en distribuer les deniers aux pauvres; et changeant en un silice la délicatesse de ses habits; elle s'adonna à la mortification et à la pénitence.

» Le père, qui remarquait en sa fille de grands signes de vertu, qui l'éloignaient de l'affection du monde et du mariage, ne cessoit de continuer en son premier des-

sein ; mais comme elle sentit approcher le jour qui étoit assigné pour ses noces, les appréhensions saisirent tellement son âme, qu'elle se résolut par un mouvement tout particulier du Saint-Esprit, de sortir de la maison de son père, et de se retirer en quelque port assuré. A cet effet, elle dépouilla son habit avec la faiblesse de son sexe, pour s'habiller en homme ; et se dérochant la nuit, elle alla au monastère des Religieux, où le saint vieillard qui l'avait obtenue de Dieu par ses prières, faisoit sa résidence. Elle prit le nom d'Emerand et supplia l'abbé de la recevoir, comme si elle eût été un jeune homme ennuyé de vivre dans le monde et qui désiroit faire une nouvelle vie. L'abbé n'apporta point de difficulté à sa réception, il luy donna l'habit, et la recommanda à un parfait et excellent Religieux nommé Agape, pour luy apprendre ce qui étoit de la vie religieuse, de la dresser en la pratique des vertus. Ainsi le nouvel Emerand demeura entre les mains de ce maître des novices, comme de l'argile ou de la cire, prêt à recevoir le caractère qu'il luy voudroit imprimer. Mais quand Pasnuce fut de retour en son logis, pour faire les noces de sa fille, laquelle ne s'y trouva plus, il ne se peut dire ni imaginer quel fut son étonnement, ni quelle diligence de perquisition il ne fit point pour découvrir ce qu'elle seroit devenue ; après avoir fait guetter aux portes et aux passages des grands chemins, par lesquels sa fille pouvoit être évadée ; outré d'ennuy, il alla au monastère du même vénérable vieillard, qu'il ayroit toujours pour le souvenir de la grâce qu'il avoit reçue par son intercession, il luy découvrit

la blessure de son âme, et le supplia que par les prières, il y apportât le remède convenable, estimant qu'elles n'auroient pas moins d'efficace et de pouvoir à luy faire trouver sa fille en la terre, qu'elles en avoient déjà eu à l'obtenir du ciel,

» Le saint vieillard combla ce père affligé, le conjurant de se conformer au bon plaisir divin ; et l'assurant que sa fille s'étant retirée en quelque lieu pour la gloire de Dieu, il luy feroit voir (s'il étoit à propos) avant son décez. Ainsi Pasnuce retourna plus paisible, en sa maison ; et Emerand demeura plus assuré dans son couvent ; mais le Diable, ennemy du bonheur des hommes, voyant qu'une fille délicate luy faisoit une si rude guerre, il entreprit de l'attaquer avec toutes les forces. Il luy représentoit les larmes continuelles de son père, l'amour de son époux, la foiblesse de sa personne et tout ce qui pouvoit divertir ou attédier son affection ou retirer la pensée de la méditation des choses célestes et l'attacher aux vanités et aux délices de la vie. Toutefois, la grâce de Dieu luy donnant la victoire de tous ces assauts, l'ennemy s'avisa d'un autre artifice, qui fut de la troubler par la confusion de ses confrères, lesquels étoient ravis de la beauté qui paroissoit sur son visage, quoy qu'ils fussent ignorants de ce qu'elle étoit en effet. De quoy le saint abbé se prenant garde, il commanda à Emerand de se tenir en une cellule à l'écart, sans en sortir ni communiquer avec personne qu'avec son maître Agape, qui luy administroit tout ce qui luy étoit nécessaire, tant pour le corps que pour l'âme. Emerand fut bien aise de cette obeyssance qui



donna plus de loisir de s'offrir à Dieu et plus d'assurance qu'elle ne seroit reconnue de personne. Elle redoubla son oraison, les veilles, les jeûnes et les pénitences, et elle ne fit pas en cette solitude une vie convenable à la tendresse de son sexe ; mais plutôt celle d'un esprit descendu du ciel. De sorte que son maître Agape, quoy qu'il fût très parfait, étoit néanmoins ravi ; et tous les Religieux et les autres qui venoient par hasard, ou qui se rencontroient par occasion dans le couvent, demeuroient étonnez de ce qu'il leur disoit, et du rapport qu'il leur faisoit de l'éminente perfection de son novice. Ce bruit fut cause que son même père qui venoit souvent au monastère pour trouver de la consolation parmy les Religieux les plus parfaits, eût connaissance de ce jeune novice qui avoit abandonné les richesses pour se revêtir de la pauvreté de Jésus-Christ, et lequel, bien qu'il se fût rangé depuis peu dans le monastère, avoit couru avec tant de ferveur en la carrière de la vertu, qu'il avoit devancé les plus anciens. Pasnuce réjouy de ces bonnes nouvelles, désira de connoître ce saint homme. Agape le mena en la cellule d'Emerand, qui reconnût aussitôt son père ; qui de sa part ne pût jamais reconnaître sa fille en un habit déguisé, ni remarquer les traits de sa beauté passée sur son visage tout séché par l'abstinence et par l'austérité de la vie religieuse. La nature et le sang ne purent mentir à cet object, et la fille eut bien de la peine à retenir ses larmes, par l'assistance de l'esprit divin, ce que le pauvre père attribuoit à la dévotion et à la suavité extérieure de son âme, sans penser à ce qui en

étoit la vraie cause ; au contraire, admirant le maintien et la modestie de ce religieux, son parler court et spirituel, il prit congé de luy et se recommanda à ses prières ; remerciant Agape, qui lui en avoit donné la connoissance.

» Emerand passa trente-huit ans en cette solitude, sans que jamais personne pût découvrir ce qu'elle étoit ; jusques à ce qu'il plût à Dieu la délivrer de cette mortalité, de luy donner récompense de ses vertus. Car alors la divine providence ayant disposé qu'à l'heure de sa mort son père se rencontrât au monastère. La fille le fit appeler et le supplia de demeurer trois iours dans la maison, s'assurant qu'il n'y perdrait pas son temps. Le père s'y accorda de bon cœur, et au troisième jour elle l'appela, et luy dit en secret : « Panusce, je désire de vous délivrer d'un grand soin, et du désir que vous avez de savoir qu'est devenue votre fille. Mon père, je suis vostre Euphrosine, reconnaissez le visage de votre enfant, Dieu m'a conduite et inspirée de prendre cet habit de religion, et d'y persévérer jusques aujourd'huy, me faisant la grâce, qu'en vous voyant souvent en ce monastère, je ne me suis iamais repentie d'y être venue, sans que vos larmes m'ayant peu amollir et faire tourner un pas en arrière.

» Dieu vous amène icy pour donner la sépulture à mon corps ». Et finissant son discours elle acheva de vivre. Qui pourroit exprimer ce que ces paroles et un cas si étrange, causèrent dans le cœur de Panusce ? d'abord il fut saisi d'un si grand étonnement ; que tombant en syncope il perdit la voix et la parole avec toute sorte de

sentiment ; puis revenant à soy, il commença à se plaindre de soy-même, et avec mille soupirs qui coupoient ses discours, il disoit : « O ma très douce fille, pourquoy te cachois-tu de moy ? Que ne me prenois-tu pour compagnon d'une si glorieuse entreprise ? J'avois devant mes yeux celle que je cherchois : je parlois à elle, et ne la connoissois pas ; pleureray-je de l'avoir perdue, ou si je seroy bien aise que Jésus-Christ l'ait gagnée ? Mais il est plus raisonnable que je me réjouisse de sa joye, que non pas de m'attrister de ma solitude ; O ma fille Euphrosine, je te suivray, je veux être l'héritier de ta cellule, puisque tu as refusé la succession de tous mes biens

» Agape et les religieux du couvent accoururent à la foule pour voir ce rare et nouveau spectacle, embrasant et honorant ce corps bien-heureux. Entre les autres religieux, il s'y en présenta un aveugle, qui en la touchant recouvra la vue. Dieu faisant paroître par ce miracle qu'il avoit été l'auteur du changement de vie et d'habit en Euphrosine. Elle fut enterrée solennellement avec des hymnes à notre Seigneur. Et son père Pasnuce, après avoir partagé ses biens selon sa dévotion entre l'Eglise et les pauvres, il en donna une partie à ce monastère et s'enferma dans la même chambre de sa fille, où il vécut dix ans et y mourut saintement, après avoir ordonné que son corps fut déposé auprès celui de sa sainte fille. Telle a été la vie d'Euphrosine, écrite par Siméon Métaphraste. Surius l'a rapportée en son premier tome, et nous-même l'avons écrite beaucoup plus amplement en notre

second livre des *Fleurs de la solitude.* (Martyr Rom., 1<sup>er</sup> janvier).

*Sainte-Marine.* — Mais l'aventure la plus extraordinaire est celle de Sainte-Marine que voici, empruntée au même Martyrologe de Simon Martin :

« Vrayment Dieu est admirable en les saints ; qu'il conduit tous par des voyes droites, quoy qu'extrêmement différentes ; et par des moyens que la prudence humaine ne comprendroit jamais, si elle n'en voyait pas les preuves par les effets qui ensuivent, tel qu'en voicy un exemple fort sensible en la personne d'une sainte fille, appelée *Marine*, que l'on croit estre née en la ville d'Alexandrie, en Egypte. Son père étant demeuré veuf, conçut un tel mépris de tout ce qui est du monde, qu'il se resolut de quitter tout ce qu'il y possédait, afin de se retirer à l'abry du cloistre ; où il se rendit, un religieux si parfait et si obeyssant, que l'abbé le chérissait par dessus tous les autres. Néanmoins, comme le bon sang ne scaurait estre infidelle à soy-même, ce pauvre père avoit toujours quelque ressentiment de sa petite fille *Marine* qu'il avoit laissée dans *Siècle*, craignant que peut-estre elle ne s'emportast enfin à quelque débauche par le défaut de sa présence. Dequoy l'abbé du monastère s'apercevant, il s'informa de son Religieux, du sujet de sa tristesse, qu'il ne pouvoit dénier, veu qu'elle ne paroissoit que trop sur son même visage, indice des mouvemens de son cœur. Mais le pauvre Religieux avoua que la cause de sa tristesse ne venoit d'ailleurs que de ce qu'il avoit laissé un enfant dans le *Siècle*, appelé *Marin* ; de qui il craignoit

qu'il ne se perdit enfin par quelque malheur. Ce qu'oyant l'abbé, qui ne sçavoit pas que cet enfant fut une fille, il permit à son père de l'appeler au monastère, de l'élever et l'instruire en sa même cellule ; ce qui fut fait, sans toutefois que l'abbé, ny pas un des Religieux s'aperçurent jamais de ce mystère, que le père recommandoit instamment à la fille de tenir toujours secret.

» Mais enfin, le temps du décès de ce père arriva, qui laissa sa fille âgée de dix-sept ans, laquelle se comporta avec tant de prudence, et observa si fidèlement les préceptes de son père, qu'elle se fit aimer et admirer par sa vertu, tant de l'abbé que de ses moynes, qui demouroient tous édifiés des vertus de ce jeune Religieux, frère Marin, ainsi qu'ils l'appeloient. Toutefois le saint abbé pour éprouver davantage l'obeyssance de son religieux, luy donna la charge de conduire le chariot attelé de bœufs en la ville prochaine, pour apporter les provisions nécessaires au couvent, ce que la sainte fille entreprit joyeusement ne se doutant de rien. Mais il arriva que la fille de l'hostellerie de cette ville, où les Religieux se retiroient pour leurs nécessitez du boire et du manger, se laissa cajoler en telle sorte par quelque soldat passant, qu'elle y fut prise enfin, et en demeura grosse. Ce qu'étant aperçu de ses parens, ils la pressèrent de leur déclarer qui luy avoit fait cet affront, afin d'en prendre la vengeance et d'en poursuivre la punition comme exigeoit ce délict. Donc, ceste misérable ajoutant le mensonge à son impudicité, dit à ses parents qu'elle avoit conçu du

fait de ce religieux appelé frère Marin, qui venoit souvent en ceste hostellerie avec ses boeufs et son chariot. Il n'en fallut pas dire davantage à ces bonnes personnes pour courir promptement au monastère, se plaindre à l'abbé de l'affront qu'avoit fait son Religieux à leur fille. De quoy le bon Père extrêmement étonné, appella Marin, à qui il fit d'abord une très sévère réprimande, comme le fait le méritait, si l'accusation en eust esté véritable. Puis le pressant d'avouer le crime, et s'il n'étoit pas vray qu'il eust abusé de cette fille ; la pauvre Marine, qui ne vouloit découvrir le secret que son père lui avoit si fort recommandé, pensa quelque temps en soy-même ce qu'elle devoit répondre ; et enfin, soupirant du profond de son cœur, elle lâcha ce peu de paroles : *Mon père j'ay péché, s'il vous plait que ie fasse pénitence de ce crime, priez pour moy.* Alors, l'abbé se laissant emporter à quelque mouvement d'indignation fit fustiger Marine, puis il la chassa du monastère, comme indigne de demeurer en une si sainte compagnie, qui en l'observance de la pureté ne doit pas céder aux anges. Marine ainsi chassée s'arresta contre la porte du couvent, où elle faisoit pénitence, de même que si elle eust esté vrayment coupable : priant seulement les Frères qu'elle voyoit entrer de luy donner parfois une bouchée de pain. Trois ans s'écoulèrent en ceste pénitence, après quoy ceste fille de l'hostellier ayant allaité le fils dont elle estoit accouchée, l'apporta à ce pauvre Religieux, luy disant : *Tiens, voilà ton fils, nourris-le comme tu pourras* : ce qu'ayant dit, elle le laissa et s'enfuyt. Alors, la sainte vierge Marine

embrassa cet enfant et l'éleva du mieux qu'il luy fut possible l'espace de deux autres années, au bout desquelles les Religieux prenant compassion de ce pauvre pénitent, supplièrent l'abbé de luy faire miséricorde et de lui permettre l'entrée du monastère. Ce qu'il fit enfin pressé par les prières de ses Religieux ; et encore plus par les larmes et par l'humilité du même pénitent, à condition toutes fois qu'il prendroit la charge de balayer toutes les ordures de la maison ; de porter de l'eau pour laver les vaisselles et de nettoyer tous les iours les souliers des Religieux. Ce que l'humble fille agréa de très bon cœur, et n'eust pas désiré un employ plus favorable, quand bien elle eust vécu des centaines d'années ; mais Dieu qui se contente de la bonne volonté et qui connoissoit l'âme de ceste sainte parfaitement épurée par ces mépris, l'en voulut retirer, et faire connoistre au monde son innocence pour sa plus grande gloire. Il l'appella donc de ceste vie de misères en une plus heureuse, le 18 de juin ; ainsi qu'il est marqué au martyrologe romain, et en ceux de ce vénérable Bède et d'Adon. Ce qu'étant venu à la connoissance de l'abbé, il le confirma en la créance. que vrayment elle estoit coupable du crime dont elle estoit accusée : *Voyez, disait-il à ses Religieux, combien ce misérable estoit criminel, qui n'a pas eu le bien de faire pénitence ; toutes fois lavez son corps et l'enterrez loin du monastère.* Mais il changea bien de langage ; après que les frères s'étant mis en devoir d'exécuter le mandement du supérieur, reconnurent la différence du sexe ; et pour lors, étant comme éperdus, ils coururent à

l'abbé et lui crièrent : *Père, venez et voyez frère Maria* ; et pourquoy leur dit-il ? *Venez Père et voyez frère Maria*, répliquèrent-ils encore une fois. Il alla donc, et reconnoissant qu'au lieu d'un Religieux c'étoit une fille, qui pour ne pas découvrir son secret, avoit souffert si patiemment les fausses accusations et ensuite les pénitences rigoureuses, il demanda pardon à Dieu et à la sainte ; puis, il commanda que son corps fût porté et ensevely honorablement en l'oratoire ; chacun bénissant Dieu qui se rend de la sorte admirable en ses saints.

» Le même jour, cette fille de l'hos'tellier, qui par son péché avoit donné sujet à ceste persécution de sainte Marine, fut saisie d'un furieux démon, ce qui contraignit ses parens de l'emmener au monastère, où elle confessa son péché ; et persévérant en prières au tombeau de la sainte l'espace de sept iours, elle fut enfin délivrée. Et pour lors, toute la ville et tous les monastères voisins allèrent en procession avec les croix et les cierges en cost oratoire, chantant des hymnes, et des cantiques d'action de grâces au Tout-Puissant, pour ses très grandes miséricordes et pour les merveilles qu'il opéroit en ce sacré lieu par ses mérites et à l'invocation de sainte Marine. Son sacré corps a reposé longtemps en ce même oratoire ; d'où enfin par succession d'années il a esté transporté à Venise par un seigneur vénitien appelé Jacques de Bora, où il repose en une église qui fut bâtie sous le nom de Sainte-Marine, l'an mil cent treize ; comme encore à Paris l'on y voit une église en la Cité, sous le



titre de la même sainte Marine, où sa mémoire, comme en plusieurs autres lieux, est en bénédiction.

» Sa vie se trouve écrite en l'*Histoire des Saints Pères du Désert*, par saint Jérôme et par d'autres auteurs, qu'il est aisé de voir aux remarques de Baronis sur le martyrologe, où il faut prendre garde que la mémoire de sainte Marine y est marquée, comme si par effet elle eust esté martyre, en ces termes : *En Alexandrie la passion de sainte Marine vierge*. Ce qui a donné lieu de douter à quelques-uns, si elle n'étoit pas la même que sainte Marguerite, de qui l'Eglise ait aussi fait mémoire le vingtième de Juillet ; dequoy l'on peut voir ce qu'en dit le Père Héribert Rosveid en ses remarques sur les vies des Frères ; où enfin il conclut, que si bien nostre sainte Marine, qui doit estre nécessairement une autre que sainte Marguerite martyre, veu que cellecy est d'Antioche de Pisie, et nostre Marine est d'Alexandrie, en Egypte : si bien, dis-je, elle n'a pas fini sa vie par le glaive du persécuteur, elle ne laisse pas de mériter la gloire du martyre pour sa longue pénitence au sujet d'une fausse accusation ; ce qui ne doit pas peu consoler une infinité de personnes, qui souffrent indifféremment au monde la persécution dans l'innocence. » *Martyr de Simon Martin*. (Loc. cit.)

Enfin, je terminerai le récit des miracles du martyrologe, en rapportant le cas de sainte Wilgeforte qui est extrêmement curieux, comme on va le voir.

*L'aventure de sainte Wilgeforte*. — Quant à sainte Wilgeforte, autrement dit *Liberata et Ontcomera*, l'histoire porte qu'elle étoit fille du roi de Portugal et

qu'elle choisit Jésus-Christ pour époux. Mais, se voyant recherchée par un amoureux, elle pria Dieu qu'il la défigurât tellement qu'elle ne donnât plus d'envie aux hommes; en quoi elle fut exaucée, car on lui vit aussitôt de la barbe au menton comme à un homme (1). *Martyr de Simon Martin*, 20 juillet.

On le voit, le nombre et la variété des légendes, qui ont trait à ces « dragons de vertu », préférant la difformité, la maladie et même la mort à la perte de leur chasteté, est considérable. J'ai à peine besoin de rappeler que dans le chapitre VII du tome III, intitulé *le Saut Périlleux*, j'ai montré que la légende des Béguines de la Sainte-Baumose retrouve en Auvergne, au Puy et dans le Jura. On la rencontre aussi dans nombre d'autres localités et ces divers faits entrent dans la catégorie que nous étudions ici.

Et je dois ajouter, sans crainte d'être contredit, qu'en les recherchant avec quelque soin dans les traditions orales ou écrites des divers pays, non-seulement

(1) Cette aventure est la réédition d'une légende antique que raconte Hérodote (*Clio*, liv. 1, p. 175) : « Les Pédasiens habitent le milieu des terres au dessus d'Halicarnasse. Toutes les fois que ces peuples et leurs voisins sont menacés de quelque malheur, une longue barbe pousse à la prêtresse de Minerve. Ce prodige est arrivé trois fois » (*Loc. cit. Trad. Humbert*, t. 1, p. 104). Pendant le Moyen-Age, quelque moine occupé à écrire les hagiographies, aura trouvé joli : de christianiser cette plaisante histoire, qui l'avait sans doute fait rire, la première fois qu'il en avait eu connaissance. Et c'est ainsi que les dévots chrétiens ont été dotés, cette fois, comme mille autres, d'un miracle qu'avaient jadis exploité, avec profit, les prêtres païens.

d'Europe, mais de toutes les parties du monde, on arriverait sans peine à en colliger plusieurs centaines qui se ressembleraient d'une manière très frappante ; tout en faisant l'apologie des dévots ou dévotes des religions les plus diverses, sans compter que les Musulmans, les Bouddhistes, les Sintoïstes, etc., etc., nous raconteraient des miracles aussi saisissants, sinon plus encore, que ceux des Chrétiens.

Il n'entre pas dans mon cadre de discuter le sentiment qui vient à l'esprit quand on lit les légendes de sainte Marine, sainte Euphrosine et autres. Le bon sens, la logique sont tellement outragés par elles, qu'on ne peut se défendre d'un dégoût pour la morale qu'elles ont eu la prétention de servir. Les faiseurs de Martyrologes ont espéré, sans doute, donner par ces légendes, le change sur les débordements des couvents du Moyen-Age ; mais n'ont réussi qu'à raconter des aventures, qui seraient tout simplement horribles, si elles ne faisaient pas rire. C'est ce dernier parti qu'a pris, malgré tous les efforts des conteurs de miracles, le bon sens populaire.

Aussi, dans tous les pays on retrouve la revanche de ce bon sens, exprimée en aventures plus ou moins égrillardes, pour protester contre les énormités monstrueuses de ces légendes sensationnelles, dans lesquelles les conteurs pieux ont essayé de peindre la vertu à tous crins de quelques saints personnages. Je ne citerai pour exemple que : l'histoire plaisante du saint évêque qui, arrivant dans un pauvre presbytère, le soir, et qui, n'y trouvant que deux lits, partagea

la couche de son curé. Or, le lendemain matin, au moment où l'*Angelus* sonnait, il reçut du dit curé un coup de genou dans les reins, avec les paroles que tout le monde sait. Cette aventure se raconte dans tous les pays ; elle n'est, même, qu'une des plus anodines dans l'ordre d'idées qui nous occupe ici. Le lecteur me permettra de ne pas rapporter les mille autres aventures qui font partie de l'arsenal des conteurs égrillards ; car beaucoup sont au trop gros sel.

### III

#### FAITS DE L'ANTIQUITÉ

Les conteurs modernes, comme les hagiographes du Moyen-Age, n'ont fait, en réalité, que répéter des légendes qui avaient cours dans l'antiquité. Nous trouvons, en effet, dans l'histoire écrite ou orale, dans la Mythologie ; en un mot, dans les croyances populaires de tous les pays, des aventures aussi remarquables sous le rapport du nombre comme de la variété.

Les auteurs comme Tite-Live, Florus, Eutrope, etc., etc., qui ont écrit sur l'*Histoire Romaine*, ne nous ont-ils pas dit que les femmes des Cimbres, celles des Teutons, etc., etc., se tuèrent pour conserver leur chasteté, après les batailles de Pourrières et de Verceil. L'aventure de Lucrece, la femme de Tarquin Collatin, se tuant elle-même pour ne pas survivre aux violences

dont elle avait été la victime ; et cent autres, viennent plaider en faveur de ma proposition.

*La mort de Lucrece.* — L'armée romaine, commandée par Tarquin le Superbe, assiégeait Ardee, capitale des Rutules; et le siège durant en longueur, les princes du sang royal romain cherchaient à s'amuser.

Un soir, ces jeunes gens, échauffés par le vin, se mettent à parler de la fidélité et de la vertu des femmes, chacun prenant part, naturellement, pour la sienne; des paris sont ouverts. Pour juger la question d'une manière indiscutable, ils montent à cheval, et arrivent inopinément à Collatie, où étaient les princesses; ils les trouvent à table, dans la joie et le plaisir.

Seule, Lucrece, femme de Tarquin Collatin, était modestement chez elle, occupée à filer de la laine, avec ses esclaves.

Sextus Tarquin, fils du roi et parent de Collatin, était un débauché plein de luxure; il éprouva aussitôt un criminel désir, en face de cette manifestation de vertu conjugale; de sorte que, quelques jours après, il monte à cheval, suivi d'un seul domestique, sans rien dire à ses amis. Il arrive chez Lucrece, sa parente, à la tombée de la nuit, prétendant une affaire d'Etat qui a nécessité son voyage; et disant: que Collatin l'a chargé de donner, en passant, de ses nouvelles à sa femme.

Lucrece l'accueille bien, lui fait donner la chambre des hôtes, et ne prit aucune précaution défensive contre des entreprises dont la pensée ne lui était pas venue à l'esprit.

Dans la nuit, Sextus Tarquin pénètre dans la chambre

à coucher de Lucrece et la surprend dans son lit. Comme elle résistait, il la menace de tuer un esclave à côté d'elle et d'aller raconter partout : qu'étant, par hasard, de passage dans la maison, il a surpris une intrigue ignoble entre elle et cet esclave. Enfin, il viole la malheureuse, sans qu'elle puisse se défendre efficacement ; puis, ensuite, remonte à cheval, et rentre au camp, sans rien dire de son indigne exploit.

Lucrece, désespérée de l'affront criminel qu'elle a subi, envoie un messager, pour prier son père et son mari de venir, sans retard, à la maison, pour une affaire très urgente. Lorsqu'ils sont arrivés en sa présence, elle leur raconte l'infâme attentat de Sextus Tarquin.

Puis, avant qu'ils aient eu le temps de revenir de leur stupéfaction, elle se plonge un poignard dans le sein et meurt en leur demandant vengeance.

On sait que cette vengeance fut : l'expulsion des Tarquin de Rome, et la fondation de la République romaine (*Tite-Live*, livre I, § LVII, p. 77).

*Le meurtre de Virginia.* — Il y avait à Rome, une jeune plébéienne, d'une grande beauté ; elle s'appelait Virginia, était de condition libre, quoique pauvre, et avait pour père un nommé Virginius, centurion de grand mérite et d'une conduite irréprochable. Virginia avait été fiancée par son père à un ancien tribun, du nom de Icilius. Le consul Appius Claudius, s'éprit d'amour pour Virginia, et ne pouvant parvenir à s'en faire aimer, il chargea un de ses clients de réclamer Virginia comme son esclave, de manière à pouvoir la lui acheter ensuite, et la posséder sans difficulté.

Virginia arrêtée, poussa naturellement de grands cris, et se réclama de sa qualité indiscutable de fille libre ; son père et son fiancé la réclamèrent. Il y eut un mouvement populaire en leur faveur : mais la question fut portée devant le tribunal d'Appius Claudius, qui donna raison à son client ; de sorte que la malheureuse Virginia devait être sacrifiée.

Elle est arrêtée par les licteurs, qui ont ordre de la conduire de force, chez celui que la justice du consul avait proclamé être son maître légitime, lorsque le père intervint, une dernière fois pour essayer de conserver la liberté et l'honneur de son enfant.

Maintes péripéties sont indiquées ici, par les historiens comme Tite-Live, pour mieux faire ressortir l'odieux de la conduite du consul, et les tentatives de conciliation du pauvre père. Mais nous ne les énumérerons pas en détail. Qu'il nous suffise de savoir : que le jugement allait être exécuté sans rémission, lorsque le père sollicita, comme dernière faveur, de dire encore un mot à sa fille, avant d'être séparé d'elle pour toujours.

S'approchant d'elle, comme pour lui parler, il lui plonge un poignard dans le cœur, en disant : « Il vaut mieux que tu meures vertueuse et pure, que de vivre souillée et déshonorée. » On sait que cet acte de désespoir fut le sujet d'une insurrection mémorable à Rome (*Tite-Live*, livre III, § XLIV. p. 218).

*La continence de Scipion* (VAL. MAX., t. I, p. 258).

— Scipion, dans sa vingt-quatrième année, venait de préluder à la conquête de l'ancienne Carthage, par la

prise de la nouvelle Carthage, en Espagne ; plusieurs otages que les Carthaginois gardaient dans cette place, étaient tombés en son pouvoir, entre autres une jeune fille adulte, d'une beauté admirable. Ce général, dans la fleur de la jeunesse, libre du lien conjugal, et vainqueur, apprenant qu'elle était d'une illustre maison de Collibérie et fiancée à l'un des plus nobles de la nation, nommé Indibills, fit aussitôt venir ses parents et son époux, et la remit pure et intacte entre leurs mains ; il ajouta même à sa dot l'or qu'ils avaient apporté pour sa rançon. Touché de tant de sagesse et de générosité, Indibills témoigna sa juste reconnaissance à Scipion, en attachant les Collibères au parti des Romains (*An. de R.* 513)

*La sévérité de Pontius Aufdianus* (VAL. MAX., t. II, p. 3). — Nous trouvons la même force de caractère dans ce trait de Pontius Aufdianus, chevalier romain. Informé, que le gouverneur de ses enfants avait livré l'honneur de sa fille à Jannius Saturninus, il ne se contenta pas de punir du dernier supplice l'esclave criminel, il immola encore sa fille. Ainsi, pour n'avoir pas à célébrer un hymen déshonorant, il fit de cruelles funérailles (VAL. MAX., *Loc. cit.*)

*La sévérité de Menius* (VAL. MAX., t. II, p. 3). — Et P. Menius, quel sévère gardien de la chasteté ! Il punit de mort un de ses affranchis auquel il était très attaché, pour avoir donné un baiser à sa fille déjà nubile ; on pouvait cependant attribuer cette action moins à une passion coupable qu'à une erreur involontaire. Mais il jugea important d'imprimer, par la



rigueur de la peine, dans le cœur encore tondre de sa fille, les principes austères de la chasteté ; il lui apprenait, par un si triste exemple, à conserver purs et intacts pour un époux, je ne dis pas seulement sa virginité, mais ses baisers même.

*La pudeur de Fabius Maximus* (VAL. MAX., t. II, p. 4).

— Fabius Maximus Servillanus, qui couronna par l'austérité de la censure, les fonctions honorables qu'il avait si glorieusement exercées, ne pardonna pas à son fils de s'être rendu suspect de mœurs impures ; et, après l'avoir châtié, il se punit lui-même en se dérochant par une retraite volontaire aux regards de ses concitoyens (AN. DE R. 627).

*La vertu d'Atilius Philiscus* (VAL. MAX., t. II, p. 4).

— Je trouverais ce censeur trop sévère, si je ne voyais P. Atilius Philiscus, qui fut réduit à prostituer son enfance au profit d'un maître, se raotrer ensuite un père non moins rigoureux, car il tua sa propre fille pour s'être avilie par une faiblesse honteuse. En quelle vénération devait être la chasteté dans une République, où même des gens qui avaient trafiqué de la débauche, devenaient des vengeurs de cette vertu.

*La vertu de Claudius Marcellus* (VAL. MAX., t. II, p. 4). — Le récit qui va suivre rappelle tout à la fois, un nom célèbre et une action mémorable. M. Claudius Marcellus, étant édile curule, cita devant le peuple C. Scantinius Capitolinus, l'un des tribuns, l'accusant d'avoir sollicité son fils à une infâmie. Vainement le tribun alléguait qu'on ne pouvait le forcer à comparaître, à cause de sa dignité, qui le rendait inviolable ; vaine-

ment il implora, sur ce motif, la protection de ses collègues ; le Conseil des tribuns refusa unanimement de s'opposer à des poursuites qui intéressaient les bonnes mœurs. Ainsi Scantinius fut mis en jugement et condamné sur le seul témoignage de celui qu'il avait tâché de corrompre. Il est certain que le jeune homme, amené à la tribune, y demeura constamment le visage fixé vers la terre, sans rien dire, et que sa contenance pudique et son silence contribuèrent surtout à lui faire obtenir vengeance (*An. de R.* 527).

*La sévérité de Metellus Celer* (VAL. MAX. t. II, p. 5). — Metellus Celer se montra aussi ardent à punir une intention honteuse, quand il assigna En. Sorgius Silus devant le peuple pour avoir offert de l'argent à une mère de famille, et qu'il le fit condamner sur cette seule accusation. Car, dans une pareille cause, on est à prononcer non sur le fait, mais sur l'intention ; et l'on trouva l'accusé plus coupable : pour avoir désiré le crime, qu'excusable pour ne l'avoir pas commis (*An. de R.* 684).

*La vertu de Veturius* (VAL. MAX, t. II, p. 5). — Voilà un décret du Peuple ; en voici un du Sénat : T. Veturius, fils de ce Veturius qui, pendant son consulat, fut livré aux Samnites pour avoir fait avec eux un traité déshonorant, s'était vu réduit, très jeune encore, par les malheurs et les dettes énormes de sa maison, à livrer sa personne à Plotius, son créancier. Maltraité par cet indigne maître, battu de verges comme un vil esclave pour avoir refusé de consentir à une turpitude, il porta ses plaintes aux Consuls. Sur leur rapport, le Sénat

donna ordre de conduire Plautius en prison, voulant que l'honneur d'un Romain, en quelque position qu'il se trouvât, fût à l'abri de toute atteinte (*An. de R.* 497).

*La sévérité de Pescennius* (VAL. MAX., t. II, p. 6). — Est-il étonnant que l'Assemblée du Sénat ait donné un pareil décret? C. Pescennius, l'un des triumvirs chargés du criminel, fit voir les mêmes sentiments : il arrêta un vétérân nommé Cornélius, distingué par sa bravoure, et à qui sa valeur avait quatre fois mérité de ses généraux le grade de premier centurion, et le conduisit dans la prison publique, pour avoir entretenu un commerce honteux avec un jeune homme de condition libre. Cornélius invoqua le secours des tribuns. Sans nier l'infamie qu'on lui reprochait, il s'offrait de prouver que le jeune homme avait fait publiquement et sans mystère le métier de se prostituer. Les tribuns lui refusèrent leur intervention, et le condamné fut réduit à mourir dans les fers.

Les tribuns pensèrent que la République ne devait pas ici son appui, même à de braves guerriers ; elle ne leur avait pas promis les délices de la ville pour prix des périls qu'ils couraient loin d'elle.

*La punition de Letorius Mergus* (VAL. MAX., t. II, p. 7). — Après le châtimeut de cet impudique centurion se présente la fin également ignominieuse de M. Letorius Mergus, tribun de légion, que Cominius, tribun du peuple, dénonça devant l'Assemblée, comme prévenu d'avoir proposé une turpitude à son aide de camp. Letorius n'attendit pas sa condamnation. Avant le jour de son jugement, il s'y déroba par la fuite ; il fit plus, il

se punit lui-même par une mort volontaire. C'était tout ce qu'il pouvait dans l'ordre de la nature : néanmoins, quoique mort, il fut encore condamné par les suffrages de tout le peuple, comme coupable d'impudicité. Les enseignes militaires, les aigles sacrées, et l'austère discipline des camps, ce ferme appui de l'Empire romain, le poursuivirent jusqu'aux enfers, pour avoir attenté à la sainteté d'une vertu dont il devait donner l'exemple (vers l'an 430).

*Le jugement de Caius Marius* (VAL. MAX., t. II, p. 8). — Mais citons aussi en peu de mots ceux qui n'ont écouté que leur indignation, sans recourir à la vengeance des lois, contre les attentats à la pudicité : « Sempronius Musca fut battu de verges C. Gallus, qu'il avait surpris en adultère ; C. Memmius assomma à coup de nerf de bœuf L. Octavius pris également en flagrant délit ; d'autres, surpris dans le même crime, subirent la castration, comme Carbo Acciennus par Vibienus, Pontius par P. Cornius. Celui qui prit sur le fait En. Furius Broecchus, le livra aux outrages de ses esclaves. Tous ces Romains suivirent l'impulsion de leur colère, et n'eurent pas à s'en repentir. »

Enfin, je rapporterai le cas du jeune Etrusque, dont parle Valère Maxime, pour montrer la variété des thèmes brodés dans l'antiquité sur le canevas qui nous occupe.

*Le jeune Etrusque.* — Je place le trait suivant au nombre des exemples étrangers parce qu'il remonte à une époque où l'Etrurie n'avait pas encore reçu le droit de bourgeoisie romaine. « Il y avait dans cette contrée,

un jeune homme d'une rare beauté nommé Spurina. Voyant que les charmes de sa personne attiraient les regards de beaucoup de femmes de distinction et le rendaient suspect à leurs maris et à leurs parents, il se fit des blessures au visage et détruisit ainsi toute la grâce de ses traits; préférant cette difformité, généreux témoignage de sa vertu, à des attraits séducteurs capables d'allumer dans les cœurs de coupables désirs.» (VAL. MAX., t. I, p. 284).

Ce fait rapporté à un jeune homme montre, plus encore, que ceux qu'on attribue aux femmes, la donnée que la légende a voulu mettre en saillie. Aussi, n'en rechercherai-je pas d'autres; et si c'était nécessaire, je renverrais le lecteur à mon livre sur les légendes de Provence, p. 113 et suivantes, pour montrer: que depuis un grand nombre de siècles, on raconte des faits analogues à ceux qui sont attribués à la jeune fille de Manosque.

#### IV

##### FAITS DES GRECS

Chez les Grecs, la donnée qui nous occupe avait été formulée de mille manières, depuis la légende de Daphné, qui préféra devenir laurier plutôt que de céder aux obsessions d'Apollon; celle d'Aréthuse, aimant mieux être changée en fontaine, jusqu'au drame de

charité dont parle Appulée, ou bien celle de Diane changeant Actéon en cerf, parce qu'il avait voulu la voir au bain; ou bien, encore, les diverses aventures que j'ai rapportées dans le chapitre onzième du tome troisième, où j'étudie la donnée originale du crime d'Edipe.

*La continence de Xénocrate* (VAL. MAX., t. I, p. 209. Trad. PNEUMON), raconte de la manière suivante l'aventure de Xénocrate : « Xénocrate eut la même réputation de sagesse dans ses vieux jours ; le récit qui va suivre en sera un témoignage assez frappant. Phrygné, célèbre courtisane d'Athènes, dans une orgie nocturne, voyant ce vieillard pris de vin se coucha à ses côtés ; elle avait parié avec quelques jeunes gens, de mettre en défaut l'austérité de notre philosophe. Celui-ci, sans la repousser de gestes ni de paroles, la laissa tout le temps qu'elle voulut reposer sur son sein, mais il ne lui accorda point le succès qu'elle attendait. Admirable retenue, preuve d'une haute sagesse. Quant à la courtisane elle s'en tira par un mot très plaisant. Les jeunes gens la raillaient de n'avoir pu, avec tant de beauté, tant de grâces et d'appâts émouvoir le cœur d'un vieillard ivre ; ils réclamaient le prix de la gageure. « En acceptant le pari, dit-elle, j'entendais avoir affaire à un homme et non à une statue. » Pouvait-on peindre la chasteté de Xénocrate avec plus de vérité, avec plus de justice que ne le fit le mot de cette courtisane. Phrygné avec tous ses attraits ne put ébranler un instant la constance de sa vertu (AV. J.-C. 834, *Loc. cit.* p. 270).

*La vertu d'Hippo* (VAL. MAX., t. II, p. 8). — A ces

faits domestiques, joignons quelques exemples étrangers : Une femme grecque, nommée Hippo, prise par un vaisseau ennemi, se précipita dans la mer pour mettre son honneur en sûreté aux dépens de ses jours. Son corps, poussé par les flots sur la côte d'Erythris, y fut inhumé; et l'on y voit encore aujourd'hui son tombeau. Mais la gloire de sa chasteté, transmise à la mémoire des siècles, est devenue de jour en jour délatante, par les chants et les louanges de la Grèce.

La donnée qui nous occupe se reconte dans la littérature des Grecs de l'antiquité avec des variantes et des détails complémentaires qui la modifient plus ou moins. Nous allons en avoir la preuve par les légendes suivantes :

*Légende d'Harpalice.* — Harpalice était fille de Clymenus, roi d'Argos; elle avait été mariée à un homme qu'elle aimait; elle vivait heureuse, quand son père éprouva pour elle une passion incestueuse.

Harpalice, indignée, repoussa ses propositions avec horreur; mais Clymenus, homme violent autant que passionné, fit mourir son gendre, afin que sa fille, privée de son défenseur, ne fut plus capable de se défendre.

Le mari mort, Clymenus triompha, par la force, de la résistance d'Harpalice, qui en éprouva un si profond ressentiment, qu'elle résolut de se venger de la manière la plus terrible.

Or, Clymenus avait un fils, encore enfant, qu'il adorait et sur la vie duquel il fondait les plus beaux projets d'avenir. Harpalice s'en saisit, l'égorgea et en fit cuire le cœur qu'elle donna à manger à son père.

Le mets fut trouvé délicieux et, au moment où Clymonus se délectait, Harpalice lui fit présenter la tête de l'innocente victime. Le père, furieux, voulut tuer sa fille qui, protégée par les dieux, fut changée en oiseau, et échappa ainsi à sa colère.

*Légende de Philomèle.* — Pandion, roi d'Athènes, avait deux filles, Progné et Philomèle, qui étaient admirablement belles. Thérée, roi de Thrace, épousa Progné qui, aussitôt arrivée dans son nouveau pays, se prit à regretter vivement ses parents et en particulier sa sœur Philomèle qu'elle aimait tendrement. Le désir d'avoir sa sœur auprès d'elle, prit même une telle intensité, qu'elle supplia son mari d'aller, à Athènes, la chercher. Pandion ne consentit qu'avec beaucoup de peine à se séparer de sa seconde fille, obsédé par de noirs pressentiments, et il eut soin de la faire accompagner par des gardes qui avaient sa confiance.

Thérée, enflammé par la beauté de sa belle-sœur, forma vis-à-vis d'elle des projets coupables ; et, comme Philomèle lui résistait, il mit à mort ses gardes. Aussitôt qu'il eut pris terre dans son royaume, il conduisit la pauvre fille dans une habitation éloignée, la violenta ; et, fatigué des reproches sanglants qu'elle lui faisait ; il finit par lui couper la langue.

N'osant pas la tuer, il l'enferma, après ce double forfait, dans une tour où il la fit surveiller étroitement ; et il rentra chez lui, affectant un air triste et racontant à Progné qu'il avait eu la douleur de voir mourir Philomèle de maladie, pendant le voyage.

Progné pleura beaucoup sa sœur et elle la croyait



morte depuis un an déjà, quand un jour elle reçoit une tapisserie représentant les horribles attentats de Thérée. Philomèle, dans sa prison, l'avait faite et était parvenue à la faire tenir à sa sœur, sans que les geôliers en eussent connaissance.

Progné, ainsi instruite de tout, cacha son ressentiment, mais rêva de se venger. Profitant d'une fête de Bacchus, elle se mit, pendant les orgies, à la tête d'une troupe de femmes, alla délivrer sa sœur à l'insu de Thérée et Pamea dans le palais royal, où elle la cacha avec soin.

Aussitôt après, elle se saisit de l'enfant qu'elle avait eu, peu avant, de Thérée, et qui s'appelait Itys. Selon la légende, elle le tua, le fit cuire et le servit à son mari dans le repas qui était donné à l'occasion de la fête de Bacchus.

Thérée mangea Itys avec grand plaisir. A la fin du repas, Progné lui demanda s'il avait trouvé le plat de viande à son goût. Sur sa réponse affirmative elle ajouta : « Savez-vous à quel être appartenait cette chair ? Thérée répondit que non. Mais à ce même moment, Philomèle entra dans la salle du festin et jeta sur la table la tête de l'enfant. Thérée furieux, comme on le pense bien, se jeta sur ses armes pour se venger, mais les deux femmes se mirent à fuir et, au moment où elles allaient être atteintes par son épée, Progné fut métamorphosée en hirondelle, Philomèle en rossignol, Itys devint, par la même occasion, un charlonneret et Thérée une huppe. Et voilà pourquoi la huppe poursuit toujours l'hirondelle. Quant à Pandion, il mourut de douleur, en apprenant tous ces malheurs. »

*Légende d'Aedo et Chélidonie, filles de Pandarée.*

— Pandarée avait deux filles, l'une nommée Aedo, qu'il maria à Polytechno, roi de Cotodon, en Lydie ; l'autre nommée Chélidonie.

Aedo et Polytechno étaient si heureux en ménage qu'ils eurent la prétention de s'aimer plus que Jupiter et Junon. La reine de l'Olympe, courroucée, résolut de les punir pour cette prétention sacrilège et chargea la Discorde de la mission.

La Discorde suggéra à la jeune mariée le désir de revoir sa sœur, et il fut convenu que Polytechno irait la chercher à Ephèse, chez son père. Mais voilà que pendant le voyage Polytechno, poussé par de mauvais sentiments, conduisit sa belle-sœur dans un bois écarté et lui fit violence.

Arrivée auprès d'Aedo, la malheureuse Chélidonie lui raconta le crime. Poussés par le désir de la vengeance, elles tuèrent le prince Alys, fils d'Aedo et de Polytechno, pour le faire manger au coupable.

Après avoir mis leur projet à exécution, les deux femmes se sauvèrent chez leur père, Pandarée, qui les cacha.

Le mari furieux les y poursuivit et, ne pouvant découvrir leur retraite, il se saisit de Pandarée, le fit lier à un poteau planté dans les champs et l'exposa, le corps enduit de miel, aux mouches.

Aedo ne put résister au désir d'aller chasser les mouches qui dévoraient son père ; elle fut saisie par les agents de Polytechno, qui allaient la faire mourir, lorsque Jupiter, touché de la bonne pensée filiale, la changea en oiseau. La sœur, le père et le mari eurent le même sort.

## V

## FAITS DES HÉBREUX, DES PERSES, ETC., ETC.

Quoique beaucoup de : patriarches, juges, rois et autres grands personnages de la Bible, depuis Abraham, Jacob, Samson, David, Salomon, etc., etc., n'aient pas été des « dragons de chasteté » ; j'ai à peine besoin de rappeler la scène de Joseph avec la femme de Putiphar, pour prouver que les dragons de vertu se rencontrent dans les légendes des peuples sémites de l'antiquité. Nous trouverions maints exemples pour appuyer cette affirmation en fouillant quelque peu dans les histoires d'Égypte, d'Assyrie, de Perse, etc., etc.

Chez les Perses, les Assyriens et, en un mot, tous les peuples orientaux que les Grecs appelaient les Barbares, la donnée qui nous occupe se rencontre sous mille formes différentes. Aussi, je me bornerai, pour en finir avec ces histoires sensationnelles, qui mettent en relief les « dragons de vertu », à rapporter la légende de « Combabus » qui montrera au lecteur que la donnée avait été poussée chez ces peuples de l'antiquité jusqu'à des limites que les conteurs modernes n'osent plus atteindre de nos jours.

Voici cette aventure copiée dans Lucien (*Déesse Syrienne* § 19-26) :

« Cependant Stratonice, quand elle vivait avec son

premier mari, eut un songe dans lequel Junon lui ordonnait de lui élever un temple à Hiérapolis, et la menaçait des plus grands malheurs en cas de désobéissance. La reine n'a d'abord aucun égard à ce songe. Mais ensuite, étant tombée gravement malade, elle le raconte à son mari, appaise Junon ; et promet de lui bâtir un temple. Dès qu'elle est revenue à la santé ; le roi l'envoie à Hiérapolis, avec une forte somme d'argent, et une nombreuse armée pour les frais de l'édifice, et pour la sûreté de la reine. En même temps, il fait venir un de ses amis, jeune homme de la plus grande beauté ; nommé Combabus : « Je t'aime, Combabus, lui dit-il, plus qu'aucun de mes amis, et je te loue de ta sagesse et de l'affection que tu m'as toujours témoignée. J'ai besoin aujourd'hui de toute ta fidélité. Je te charge d'accompagner ma femme, de mettre à fin mon entreprise, d'offrir les sacrifices, et de commander mon armée. A ton retour, je te comblerai d'honneurs ». A ces mots, Combabus supplie le roi de ne pas lui imposer ce voyage, et de ne pas lui confier des choses trop au-dessus de son mérite : des trésors, une reine, une entreprise sacrée. Il craignait surtout la jalousie du roi au sujet de Stratonice, qu'il allait emmener seul.

» Le roi ne voulant pas se rendre, Combabus a recours à de nouvelles instances, et le prie de lui accorder sept jours de délai, après lesquels il partira, libre d'affaires urgentes qu'il doit régler. Il l'obtient, et, rentré chez lui, il se roule par terre, déplorant ainsi son malheur : « Infortuné, dit-il, voilà donc le fruit de ma fidélité ! Fatal voyage, dont je prévois la fin ! Si

jeune, accompagner une femme si belle ! Il doit m'en arriver quelque malheur terrible, si je n'écarte de moi toute cause d'infortune. Prenons donc une résolution vigoureuse qui m'affranchisse de toute crainte.» Cela dit, il se fait eunuque, dépose ce qu'il s'est retranché dans un petit vase avec de la myrrhe, du miel et quelques aromates, scelle le tout de son anneau, soigne sa blessure ; puis, quand il se voit capable d'entreprendre le voyage, il s'approche du roi, en présence de toute la cour, lui présente le vase et lui dit : « Seigneur, ce vase était de toute ma maison le trésor le plus précieux : j'y suis vivement attaché. Sur le point d'entreprendre un long voyage, je vous en confie le dépôt. Gardez-le moi en lieu sûr, il m'est plus cher que l'or, et je l'estime à l'égal de la vie. Faites qu'à mon retour je puisse le retrouver intact. » Le roi le prend, le scelle d'un nouvel anneau et le donne à garder à ses intendants.

• Combabus, dès ce moment, entreprend son voyage en toute sécurité. Arrivés à Hiérapolis, ils se mettent à la construction du temple, et trois années sont employées à cet ouvrage. Pendant cet intervalle, il advient ce que Combabus redoutait. Stratonice, qui vivait sans cesse avec lui, en devient amoureuse, et sa passion dégénère peu à peu en fureur. Les habitants d'Hiérapolis prétendent : que ce fut un effet de la puissance de Junon, qui voulait faire éclater la vertu de Combabus, et punir Stratonice d'avoir été si difficile à lui faire construire son temple.

• D'abord, la reine y met de la réserve et dissimule

son amour. Mais le mal ne faisant que s'accroître par le secret, elle laisse publiquement éclater sa douleur, pleurant tout le jour, appelant Combabus, Combabus ! qui est tout pour elle. A la fin, ne sachant plus que devenir, elle cherche l'occasion décente d'un aveu. Mais comme elle ne veut mettre personne dans sa confiance, ni par pudeur découvrir elle-même son amour ; elle imagine de s'enivrer pour en venir à ses fins. En effet, avec le vin pénètre l'audace ; un refus, en cet état, n'a rien qui humilie, et tout ce que l'on fait disparaît dans l'oubli. Ce plan adopté, elle l'exécute. Après le souper elle se rend à la chambre où couchait Combabus, le supplie, se jette à ses genoux, et lui avoue sa passion. Celui-ci reçoit cet aveu avec dureté, refuse la chose et lui reproche son ivresse. Stratonice menace de se porter contre elle-même aux dernières extrémités. Combabus effrayé lui déclare ce qu'il en est, lui raconte son aventure, et lui fait voir toute la vérité. A cet aspect inattendu, Stratonice calme un peu sa fureur ; cependant elle n'oublie pas entièrement son amour, et passe tous ses instants avec Combabus, seule consolation d'une passion non satisfaite. De pareilles amours se voient encore aujourd'hui à Hiérapolis. Des femmes deviennent amoureuses de Galles, qui, de leur côté, deviennent affolés d'elles ; personne n'en est jaloux. On regarde cet amour comme sacré.

» Ce qui se passa à Hiérapolis entre Combabus et Stratonice, ne tarda pas à parvenir aux oreilles du roi. De nombreux délateurs, de retour en Assyrie,

déposent contre les deux amants, et racontent au roi toute cette intrigue. Le monarque, plein de dépit, n'attend pas que l'œuvre soit achevée ; il rappelle Combabus. D'autres, prétendent, mais ce n'est pas vraisemblable, que Stratonice, voyant ses prières repoussées, écrivit elle-même à son mari pour accuser Combabus d'avoir attenté à son honneur ; et ce que les Grecs racontent de Sténéobée et de Phédre de Crète, les Assyriens le disent de Stratonice. Pour moi, je ne crois pas que Sténéobée ni Phédre aient jamais rien fait de semblable, Phédre surtout, si elle aimait Hippolyte. Mais laissons ces choses pour ce qu'elles sont.

» Dès que l'ordre du roi est arrivé à Hiérapolis, et que Combabus a su la cause de son rappel ; il se met en route bien tranquille, sûr d'avoir chez lui de quoi se justifier. A peine arrivé, le roi le fait jeter et garder en prison. Ensuite, devant ses amis, qui se trouvaient auprès de lui quand il avait envoyé Combabus, il lui reproche son adultère et sa passion criminelle ; et, dans son emportement, il l'accuse, au nom de la confiance et de l'amitié trahies, d'avoir commis trois crimes : adultère, abus de confiance, impiété envers la déesse outragée par lui, au moment même où il lui élevait un temple. Plusieurs témoins attestent avoir vu les deux amants dans les bras l'un de l'autre ; et tout le monde conclut que Combabus doit être mis à mort, comme ayant commis des crimes dignes de la peine capitale.

» Jusque là il demeure impassible, ne disant mot. Mais, voyant qu'on allait le conduire au supplice, il rompt le silence, et demande le dépôt qu'il a laissé, ajoutant que

ce n'est pas pour injure faite au roi, ni pour adultère qu'on le met à mort, mais par envie de s'approprier le trésor qu'il a confié au prince en s'éloignant. Aussitôt, le roi appelle son intendant, et lui ordonne de lui remettre ce qui a été commis à sa garde. On apporte le vase; Combabus en ouvre le cachet, montre ce qu'il renferme, et, faisant voir l'état où il s'est réduit : « Roi, dit-il, je redoutais ce qui m'arrivo; quand vous avez voulu me faire partir pour ce voyage, j'ai refusé d'y aller. Vos ordres m'en ayant fait une nécessité, j'ai accompli cet acte utile à mon souverain, triste pour moi-même. Et cependant on m'accuse d'un crime dont un homme, vraiment homme, peut seul être coupable. » A ces mots, le roi reste muet de stupeur; puis, l'embrassant avec des larmes : « O Combabus ! s'écrie-t-il, pourquoi l'es-tu donc fait cet outrage ? Pourquoi, seul de tous les mortels, as-tu commis sur toi cette étrange action ? Je ne puis approuver, malheureux, le châtiment que tu t'es imposé. Plût aux dieux que tu ne l'eusses pas subi, et que je ne l'eusse pas vu ! Mais, puisque la divinité l'a ordonné ainsi, je te dois, pour première vengeance, la mort de tes calomnieurs, puis de riches présents, de l'or tant que tu voudras, de l'argent à pleines mains, des étoffes d'Assyrie, des chevaux réservés pour les rois. Tu entreras chez moi sans être annoncé, et personne ne l'éloignera de ma présence, quand même je serais couché avec mes femmes. » Ce que dit le roi, il le fait. Les calomnieurs sont mis à mort; Combabus est comblé de riches présents, le roi redouble d'amitié pour lui; et aucun



des Assyriens ne parait l'avoir égalé en sagesse et en bonheur.

« Quelque temps après, il demanda la permission d'aller achever ce qui restait à construire du temple qu'il avait laissé imparfait. Il y est envoyé une seconde fois, l'achève ; et y passe le reste de ses jours. Pour honorer sa vertu et sa générosité, le roi lui permit de se faire élever une statue d'airain dans le temple. On y élève, en effet, un Combabus d'airain, œuvre d'Hermocles de Rhodes. La forme est celle d'une femme, et les habits d'homme. On dit que ses plus intimes amis, voulant le consoler dans son malheur, vinrent le partager ; ils se firent eunuques, et vécurent avec lui. D'autres font intervenir les dieux dans cette affaire ; on dit que Combabus était aimé de Junon, qui mit dans la tête de plusieurs hommes, l'idée de se châtrer, afin qu'il n'eût pas le chagrin d'être seul privé de sa virilité. » (Lucien, *Luc. cit.*)

## VI

### ORIGINE DE LA DONNÉE

Quand on se demande : quelle peut être l'origine de la donnée qui a servi de base aux légendes, si diverses, que je viens de citer dans ce chapitre, on ne tarde pas à penser : que c'est le sentiment, inné chez la femme, répugnant aux violences d'un libidineux qui l'assaille,

qui a donné naissance à ce thème. En effet, de même que la femelle est poussée à certains moments de sa vie vers le mâle d'une manière très ardente, de même, elle a, dans d'autres, une répulsion extrême pour le génésisme ; il n'est pas rare de constater la réalité de cette proposition dans les divers échelons de la série zoologique ; et il est logique de penser que la femme n'est pas inférieure aux animaux, sous ce rapport.

Donc, dès qu'il a été signalé, çà ou là, quelque fait de jeune fille poursuivie par un libidineux, et n'hésitant pas à se précipiter du haut d'un rocher, ou à se jeter dans l'eau, pour échapper à ses obsessions, la donnée a pris naissance. Et il est probable que les premiers récits sur le sujet, n'ont été que l'expression historique d'une aventure réelle. Dans ces conditions, les légendes du genre de celle des Bôguines, de la Sainte-Baume, seraient les plus anciennes en date. Seulement, leur dénouement fut d'abord présenté différemment de ce qui eut lieu plus tard ; la mort de la pauvre fille était la terminaison du drame.

Ce n'est que plus tard, que les féliciteurs imaginèrent de toutes pièces, ou bien plus probablement, se basèrent sur un hasard heureux, pour mettre en scène l'intervention du surnaturel, se traduisant par la protection de la divinité ; divinité, empêchant une mort qui semblait fatale, dans le cas cité.

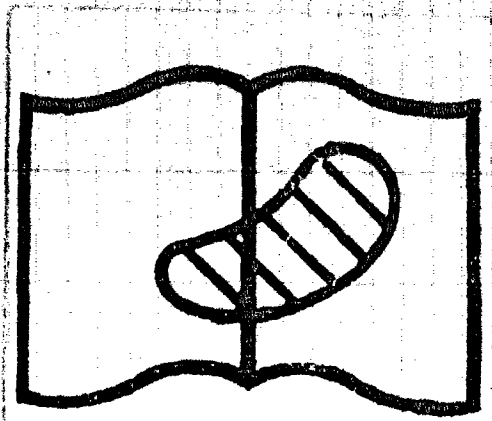
Puis, à mesure que les habitudes de bestialité primitives furent mitigées par la naissance, ou mieux, par le développement du sentiment de pudeur, de retenue, de chasteté. Et faisons remarquer : que ce sentiment de

pudeur et de chasteté n'est, en somme, qu'une manifestation de la liberté individuelle, s'affirmant, malgré la grossièreté des passions des autres, et se mettant en opposition avec ces passions ; il arriva : que la légende des obsessions, subies par une jeune fille, prit certaines variétés de forme. Ici, c'est cette jeune fille qui a le courage d'essayer de résister par la force, et qui réussit dans sa noble défense ; là, c'est une vengeance éclatante qu'elle parvient à tirer, contre l'attentat dont elle a été l'objet, etc., etc. ; plus loin, c'est le sacrifice de sa beauté qu'elle n'hésite pas à faire pour se garantir.

Remarquons, qu'ici encore, la donnée du surnaturel fut exploitée par les féticheurs, qui présentèrent, comme une faveur spéciale de la divinité, un accident, une difformité, une maladie éventuelle survenue par hasard, chez les héros des aventures qui nous occupent.

Toutes les religions de l'antiquité ont exploité le filon de ce surnaturel à leur manière ; et ont produit, ainsi, des légendes, qui ont fini par présenter une grande variété de thèmes, parce que les unes, ont eu pour objectif : de faire ressortir un point de détail que les autres négligeaient. Et, comme une fois formulée, une donnée ne disparaît plus entièrement, quelles que soient les transformations qu'on lui fasse subir, par des adjonctions ou des suppressions successives, on possédait, au début de l'ère chrétienne, un nombre infini de légendes sur cette base : de la vertu en péril, comme sur toutes les autres.

Dans le courant du Moyen-Age, quelques couvents, dans lesquels s'étaient réfugiés les restes de la littérature antique échappés à la destruction des invasions



**Visibilitate partiale**

Barbares, ont trouvé un lucratif passe-temps, à vendre aux dévots d'une infinité de pays, des légendes pieuses, touchant les saints patrons que les diverses agglomérations humaines s'étaient attribuées, par le fait de transformations de vieilles crédulités locales. De ce fait, le Martyrologe chrétien, s'est chargé d'un nombre immense d'aventures extraordinaires, qui ont été parfois : l'explication, mise au point voulu par l'ascétisme ou le fanatisme du moment, d'événements plus ou moins simples par eux-mêmes ; qui d'autres fois, et le plus souvent même, n'ont été que des christianisations des légendes des cultes antérieurs ; de telle sorte, que les légendes chrétiennes n'ont été souvent que des rééditions, exactes ou modifiées, des légendes païennes.

De plus, l'ascétisme, le fanatisme, le désir d'exalter ce qu'on voulait faire prévaloir, ou de combattre des idées que l'on désirait faire disparaître, ou encore, oublier des faits historiques gênants, ont fait imaginer ces légendes, aussi extraordinaires que révoltantes pour le bon sens, de : sainte Marine, sainte Euphrosine, etc., etc. Le but était peut-être, dans ce cas, de donner aux crédules et aux naïfs dévots, le change : au sujet de la manière de vivre des fameuses : sœurs Agapètes des premiers chrétiens.

Peut-être, aussi, était-ce un moyen d'expliquer : pourquoi tant de femmes vivaient dans les couvents de femmes, et *vice-versa* ; ou bien pour faire croire : que la promiscuité constatée en mille et mille endroits, n'était, en somme, qu'une œuvre pie.

Enfin, ajoutons : que quand on cherche à faire la part

de la réalité et de la fable, on arrive à penser, que les aventures égrillardes que racontent les jongleurs, se rapprochent plus de la vérité que les légendes pieuses, dans l'ordre d'idées qui nous occupe. Mais, comme je ne veux, pas plus ici qu'ailleurs, heurter aucune foi, je n'insisterai pas davantage, il m'aura suffi de montrer l'horizon, touchant tout ce qui pourrait être dit à cet égard.

## VII

### CONCLUSION

J'arrêterai donc ici mon étude sur les « dragons de vertu » en me bornant à souligner : que pour le cas présent, comme cela se voit assez généralement dans le monde des conteurs de légendes, tandis que : d'un côté, les uns ont cherché à exalter la chasteté des « dragons de vertu », par des récits extraordinaires ; les autres, ont opposé à ces exagérations invraisemblables, des thèmes égrillards, au plus ou moins gros sel.

En réalité, il est à remarquer : que sur une base, souvent insignifiante, d'un fait de minime importance ; et surtout, très simple et très naturel, on est arrivé à édifier des histoires sensationnelles, dans le désir de faire frissonner les uns ou de faire rire les autres.

Dans tous les cas, quel que soit le mobile qui a inspiré les conteurs, ces récits montrent, seulement, à

celui qui les écoute, sans être aveuglé par aucune prévention :

1<sup>o</sup> Jusqu'à quelle limite extrême peut aller l'imagination, lorsqu'elle n'est pas retenue, dans la mesure convenable, par la raison et le bon sens ;

2<sup>o</sup> Que nombre d'aventures, racontées de nos jours ou pendant le Moyen-Age, comme des faits qui venaient de se passer, remontent à l'antiquité la plus reculée ; et ont été transmises par les conteurs, d'âge en âge, sans jamais vieillir, ni passer de mode.

---

## CHAPITRE III

**Le Transport Miraculeux des Individus  
ou des Objets aimés par la Divinité**

## I

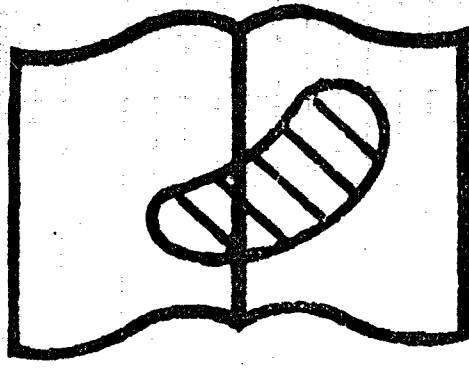
## LÉGENDES DE LA PROVENCE

Les âmes pieuses de Provence racontent des légendes, dans lesquelles il est fait mention de : transports d'hommes ou de choses à travers, des espaces plus ou moins grands, d'une manière surnaturelle ; l'arrivée des saints et saintes de l'entourage de Jésus-Christ en Provence, le transport d'Hélion de Villeneuve, du corps de saint Tropez, etc., etc., en sont des exemples remarquables, que tout le monde connaît dans le pays.

Suivant mon habitude, je vais rapporter ces légendes, qui me serviront de point de départ pour rechercher : si elles se rencontrent aussi dans d'autres pays, et si le passé ne peut pas revendiquer leur édition.

*Le transport miraculeux des amis du Christ.* — Cette légende est si célèbre, et se trouve dans tant de





**Illisibilité partielle**

livres des temps modernes et du Moyen-Age, que je puis ne la citer que pour mémoire : « Saint Lazare, le ressuscité, sainte Magdeleine, sainte Marthe, les saintes Maries, saint Trophime, en un mot, une soixantaine de personnes, étaient dans une barque, qui traversa, sans voile et sans agrès, toute la Méditerranée, depuis les côtes de Syrie jusqu'à celles de la Provence.

*Le transport miraculeux d'Hélion de Villeneuve.*

— Dans la commune des Arcs, près de Draguignan, se trouve l'ancien monastère de la Celle-Roubaud, placé sous l'invocation de sainte Rossoline de la famille de Villeneuve. Ce lieu est, de nos jours, un but de pèlerinage très fréquenté. La légende raconte, entre autres faits merveilleux de la sainte, qu'au moment où elle mourut, son frère Hélion était prisonnier des Sarrasins; elle lui apparut, le délivra de ses chaînes, le fit placer à côté d'elle, sur son voile étendu sur la mer; et le ramena, ainsi, miraculeusement, dans son pays. La légende présente deux variantes sur le sujet de ce transport. Dans l'une, Hélion était éveillé, dans l'autre le transport s'effectua pendant son sommeil; toujours est-il, qu'il y a près des Arcs, une croix, qui a été érigée à l'endroit où Hélion fut déposé par les anges, d'après la légende. Cette croix est placée dans les conditions où se trouve le Saint-Pilon de Saint-Maximin, c'est-à-dire qu'elle est peut-être la preuve qu'il s'agit, de la christianisation d'un ancien symbole du culte de la Terre-Mère.

*Le dévôt de Saint-Honorat.* — Dans mon livre sur les légendes de la Provence (Paris, LENOUX, 1888,

p. 330), j'ai rapporté cette légende : d'un dévot de Saint-Honorat, esclave d'un juif qui voulut l'empêcher d'obtenir la palme d'or du pèlerinage de Lérins; et qui, pendant qu'il paraissait dormir dans un cachot, était vu par les pèlerins, dans l'église de l'abbaye, recevant le prix de sa piété. La légende ajoute naturellement : que le juif fut tellement frappé de ce prodige, qu'il s'en convertit.

*Le passage miraculeux de sainte Marguerite sur la mer.* — Lorsque saint Honorat prit la résolution de se retirer du monde, pour vivre dans l'île qui porte son nom, sa sœur fit la même chose dans l'île de Sainte-Marguerite, voisine de cet endroit. Comme elle éprouvait le besoin de se confesser, et de recevoir la communion des mains de son frère, elle passait, à chaque instant, le bras de mer qui sépare les deux îles, en étendant son voile sur la mer.

*Le transport du corps de saint Tropez.* — Les habitants de Saint-Tropez ont placé leur ville sous le patronage d'un martyr qui fut, d'après la légende, décapité en Italie; et dont le corps, placé dans une barque sans voile et sans agrès fut transporté miraculeusement sur la côte de Provence, où une pieuse femme, du nom de Célerine, avertie en songe du prodige, vint le recueillir, pour l'ensevelir convenablement (*Bouche l'Ancien*, t. 1, p. 485).

Je me suis occupé en détail de cette légende, dans le chapitre où j'étudie la découverte miraculeuse des statues (t. III, ch. II<sup>e</sup>, p. 137), je n'ai pas besoin d'y revenir ici.

*Les cadeaux que se font les deux vierges.* — Dans toute la partie de la côte provençale qui va du cap Garoupe à Villofranche, et même à Monaco, les bonnes femmes racontent, que la vierge de leur voisinage : ici c'est Notre-Dame du Cap d'Antibes ; là c'est celle de Laghet, plus loin, c'est une autre Madone, qui entretient des relations d'amitié avec une de ses amies du Cap Corse, qui est noire, soit dit en passant ; et, comme les petits cadeaux entretiennent la bonne amitié, toutes les années, cette vierge confie à la mer un petit barrillet d'huile, qui va en Corse ; tandis que de ce pays, l'autre Sainte-Vierge, envoie de la même manière miraculeuse, un barrillet de cire, pour les besoins de son culte.

*Le transport des morts à Aliscamps, par le Rhône.* — Le cimetière d'Aliscamps, près Arles, avait une telle réputation de sainteté pendant le Moyen-Age, que les riverains du Rhône, depuis Lyon jusqu'à Arles, avaient le désir de s'y faire inhumer. Pour réaliser ce but, au meilleur marché possible, on eut l'idée de mettre le corps du dévot dans une barrique, à laquelle était attachée une bourse contenant le prix des prières de l'inhumation ; et on laissait descendre cette barrique au fil de l'eau. Or, un jour des mariniers coupèrent la bourse d'une barrique, et voulurent se sauver, mais le mort remonta le courant du fleuve en tournoyant dans son tonneau, et poursuivit ces malfaiteurs, jusqu'à ce que, frappés de terreur, ils lui rendissent son argent. Dès que la restitution fut faite, la barrique funéraire se mit à descendre tranquillement le cours du

Rhône, et vint s'échouer, comme les autres, sur la berge voisine d'Aliscamps, pour recevoir la sépulture désirée.

## II

### CLASSIFICATION

Les diverses légendes provençales que je viens de rapporter peuvent se ranger en deux catégories. Dans la première, ce sont des individus vivants qui font le voyage miraculeux ; dans la seconde, ce sont des corps morts ou des objets de piété qui sont transportés ainsi. Dans l'un comme dans l'autre cas, la mise en scène a varié, assez, pour justifier certaines subdivisions. C'est ainsi que :

*A.* — Il s'agit parfois d'un transport miraculeux d'individu sans autres détails. La légende des amis du Christ en est le type.

*B.* — D'autres fois c'est pendant le sommeil que le transport s'effectue.

*C.* — Dans ce cas de sommeil, il peut y avoir un dédoublement surnaturel de l'individu, comme le spécifie la légende du dévot de Saint-Honorat.

*D.* — Enfin, l'individu mis en scène par la légende, peut traverser la mer ou une rivière à pied sec.

Dans la seconde catégorie, qui a trait aux corps morts, ou aux objets de piété, nous voyons :

**R.** — Le cas d'un martyr dont les reliques sont transportées, miraculeusement, jusqu'à l'endroit où elles doivent reposer.

**F.** — Celui d'un objet destiné au culte, qui vient, ainsi, de plus ou moins loin, d'une manière surnaturelle.

### III

#### LÉGENDES DES AUTRES PAYS

La Provence n'a pas le monopole de ces légendes, on les retrouve indiquées pour cent endroits différents, dans les livres d'hagiographie chrétienne, comme dans les crédulités des mahométans, des bouddhistes, des idolâtres, etc. Et les variantes sont tellement nombreuses, qu'il faudrait écrire de bien longues pages, si on voulait les colliger toutes. En voici quelques-unes, pour montrer l'exactitude de ma proposition.

#### A. — TRANSPORT MIRACLEUX D'INDIVIDUS VIVANTS

Dans la relation de la vie de saint François-Xavier, il y a une légende très analogue à celle des amis du Christ : il s'agit de matelots qui traversèrent miraculeusement la mer des Indes, pendant une tempête horrible, pour rejoindre le saint. De son côté saint Jean de Matha (20 décembre) jeté par les Barbaresques

dans une barque sans voiles ni rames, passa miraculeusement d'Afrique en Espagne, en se servant de son manteau comme d'une voile ; et saint Pierre Nolusque (28 janvier), fit exactement la même chose, dans des conditions aussi tragiques.

La donnée qui nous occupe, se rencontre dans les contrées les plus éloignées de notre centre de civilisation. Le P. Labat (*Voy. en Espagne et en Italie*, t. 1, p. 149), raconte qu'à Cusco, dans le Pérou, une légende disait, au temps de l'arrivée des premiers Espagnols : qu'un homme blanc avait, un jour, traversé la mer sur son manteau.

#### B. — TRANSPORT MIRACULEUX PENDANT LE SOMMEIL.

Ici encore, nous n'avons que l'embaras du choix : Notre-Dame-de-Lesse délivra trois chevaliers français prisonniers des Sarrasins ; et même une Sarrasine convertie, pendant qu'ils dormaient.

Notre-Dame des Soleils, d'Avilla, fit la même chose, pour un prêtre espagnol, qui a laissé ses chaînes, en guise d'*ex-voto*, dans sa chapelle.

Le sire de Varambon, fut apporté comme Hélicon de Villeneuve, de chez les Sarrasins jusque dans son château, situé dans la vallée du Dessoubre, du Jura (Moxnier, p. 538).

Le comte de Provence, prisonnier des Espagnols, en 1279, fut délivré de la même manière, par sainte Magdeleine qu'il invoquait.

*Le transport miraculeux du sire de Créqui.* — Près de Granvillers, dans l'ancienne province de Beauvoisis, il y a, dans l'église du village de Hamel, de lourdes chaînes, qui se rattachent à une légende de transport miraculeux. Lorsque François I<sup>er</sup> fut fait prisonnier par les Espagnols, et retenu dans les fers à Madrid, le sire de Créqui, qui lui ressemblait beaucoup resta prisonnier à sa place. Or, ce seigneur était très pieux ; et la Sainte-Vierge, voulant lui éviter le malheur de perdre sa femme qu'il aimait beaucoup, le transporta, miraculeusement, en une nuit de Madrid au Hamel. Au point du jour, il se trouva dans une prairie de ses domaines, où les moutons qui le reconnurent se mirent à danser de joie autour de lui. Le berger reconnaissant, à ce signe, le fait miraculeux, lui détacha les chaînes, qui furent déposées : comme *ex-voto*, dans la chapelle de la Vierge. Puis, le sire de Créqui arriva dans son château, vêtu en mendiant, au moment où sa femme allait céder à l'obligation d'épouser un autre Seigneur. On voulut chasser le malencontreux mendiant, mais il insista tant, qu'il parvint à parler à sa femme ; celle-ci ne le reconnut pas tout d'abord, mais il lui raconta quelque chose, qu'elle savait ignorée de tout le monde, excepté de son mari. De sorte qu'elle fut ébranlée. La Sainte-Vierge, pour achever de la convaincre, changea tout-à-coup ses haillons en vêtements magnifiques ; et l'heureux sire de Créqui retrouva, du même coup, son château, ses richesses et son épouse.

Je ne quitterai pas cette catégorie, sans ajouter : que quelques fois, l'individu transporté, ainsi miraculeuse-



ment, franchit l'espace plus vite que ceux qui emploient les moyens ordinaires. Saint Olaf, ayant besoin de faire un voyage avec sa famille, laissa partir ses parents, et resta trois jours en prières, ce qui ne l'empêcha pas d'arriver aussi vite qu'eux au but.

Nous trouvons parmi les légendes de cette catégorie, une variante dont je n'ai pas rencontré de spécimen en Provençe, jusqu'ici ; je veux parler du transport miraculeux d'un individu vivant dans un coffre. A Brouillon, dans le département de l'Eure, on voit les ruines de l'abbaye fondée par Faucon de Marcilly, pour consacrer le souvenir de sa délivrance miraculeuse ; car ce croisé, jeté par les Turcs à la mer dans un coffre fermé, implora saint Eutrope, et se trouva bientôt sur le rivage : voisin de l'embouchure de la Charente, d'après les uns ; dans l'église même des Saintes, d'après les autres ; le fait était si bien considéré comme réel, pendant le Moyen-Age, qu'on a longtemps montré ce coffre, laissé en *ex-voto* par le Bienheureux. Gardons en mémoire ce détail du coffre, car nous verrons tantôt : qu'il a un véritable intérêt. Quoiqu'il en soit, ajoutons : que des légendes analogues se rencontrent sur les côtes de Bretagne.

A Ploëren, dans le Morbihan, on voit le coffre dans lequel le seigneur du Garro et son écuyer furent transportés miraculeusement de Terre-Sainte en Bretagne, pendant la nuit (MAHÉ, *Morbihan*, p. 382). (Mahé cherche à expliquer la légende.)

Cette chapelle que le seigneur de Garro fit construire près de Ploëren, à l'endroit où s'arrêta le coffre qui

l'avait porté de Torre-Sainte, a été bâtie miraculeusement, parce que les pierres s'y sont transportées d'elles-mêmes (Mauré, *Atarbihan*, p. 383).

*Le transport de Boniface d'Asti.*— Indiquons encore : que le chevalier Boniface Rothaire d'Asti, en Piémont, ayant été pris par les Sarrasins, promit à la Vierge : de lui élever une chapelle sur la cime rocailleuse du Mont-Cenis, et fut délivré, aussitôt, dans les mêmes conditions miraculeuses que les précédents. Cette fois, nous voyons intervenir un détail nouveau dans la légende : le miracle a été accompli, par suite de la promesse d'une rémunération du suppliant à la divinité. On sent, à ce caractère, que les intérêts du culte n'ont pas été perdus de vue, par l'éditeur du récit.

De son côté le Diable ne pouvait manquer de venir jouer son rôle dans de pareilles aventures ; et faire ce que la piété publique attribue parfois à la puissance divine. Dans mon livre sur les *Légendes de Provençe* (p. 270), j'ai rapporté l'aventure de Henri-le-Lion, croisé allemand, jeté par un naufrage dans une île déserte, où il apprivoise un lion ; et que le Diable transporte, ensuite, en vertu d'un marché, dont l'âme du héros était l'enjeu, dans son château, au moment où sa femme allait succomber aux sollicitations des amoureux. Ces soupiraux furent tués par le chevalier et son lion, comme jadis : les poursuivants de Pénélope, par Ulysse et Télémaque.

**C. — TRANSPORT D'UN INDIVIDU QUI SE DÉDOUBLE  
DE TELLE MANIÈRE QU'IL EST VU EN DEUX ENDROITS  
À LA FOIS.**

Nous trouverions, sans peine, dans divers pays, des aventures analogues à celles du dévot de Saint-Honorat, qui fut transporté miraculeusement à Lérins, pendant que son corps restait en prison. C'est ainsi : qu'à Sorrente, on raconte la même chose, pour des Napolitains captifs des Barbaresques, qui vinrent ainsi faire leurs dévotions, le jour de la fête de la Vierge, et convertirent leur géôlier.

Saint Thibault, de Marly, étant enfant, alla, un jour, avec ses camarades, jouer à la bague ; mais passant devant une église, il y entra pour entendre la messe, et au moment où il en sortit, il vit revenir ses camarades qui le félicitèrent d'avoir gagné la partie. Ce fait s'était produit par dédoublement miraculeux de sa personne (8 juillet).

Dans mon livre des *Légendes Provençales* (p. 392), j'ai parlé du pèlerin de Sidi-Gobrini, de Cherchell, qui alla en Terre-Sainte, pendant que son corps dormait sous un figuier.

A Dépal-dal, la même aventure est racontée, pour un dévot qui ne pouvait aller se baigner dans le Gange, à cause de la grande distance qui l'en séparait. Cela nous prouve : que non-seulement en Algérie, on rencontre la

donnée que nous avons citée pour la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ; mais encore que cette donnée a cours dans l'Extrême-Orient.

**D. — TRANSPORT MIRACULEUX D'UN INDIVIDU SUR L'EAU  
QUI NE LE MOUILLE PAS.**

Nous sommes en présence de plusieurs variantes pour cette catégorie de prodiges. Ainsi, tantôt c'est le manteau du saint ou le voile de la sainte qui sert de moyen de transport. Saint Bernardin de Sienna (20 mai), ayant besoin de traverser le Pô, et ne pouvant décider un batelier à le passer, étend son manteau sur la rivière et marche sur l'eau.

Saint François de Paule (2 avril) eut la même aventure, dans le détroit de Messine.

Saint Jean de Capistran, (24 octobre), fit absolument comme saint Bernardin de Sienna.

Saint Germain, d'Amiens (2 mai), traversa la Manche sur son manteau : d'après les uns, sur un charriot miraculeux envoyé par Dieu lui-même, selon les autres.

Saint Raymond de Rochefort, passa, de Majorque à Barcelone, sur son manteau (Janvier).

Saint Hyacinthe traversa, ainsi, la Vistule débordée.

D'autres fois, le saint marche sur l'eau, comme sur un sol solide. Saint Pierre d'Alcantara (18 octobre) traversa, ainsi par deux fois, une rivière débordée.

Sainte Maxence (20 novembre), fuyant la maison

paternelle pour entrer au couvent, traversa de cette façon l'Oise, près de Creil.

Sainte Austroberte, fit la même chose près de Thérouanne, pour entrer en religion (10 février).

Saint Fussy de Péronne ayant ressuscité un enfant (16 janvier), fit marcher les parents sur la rivière, pour leur permettre de retourner chez eux.

Les Religieux de la Mercy, qui portèrent l'extrême-onction à saint Raymond-Nonnat, de Catalogne, marchèrent à pied sec sur une rivière (31 août).

Saint Ange du Mont-Carmel ayant été envoyé à Jérusalem, pour y être ordonné prêtre, traversa miraculeusement le Nil (5 mai), soit qu'il marchât sur les eaux, soit qu'elles se fussent retirées.

Saint Odilon, traversa deux fois des torrents à pied sec ; et même, une fois, son missel étant tombé dans l'eau, il le repêcha sans que le papier eût été mouillé (janvier).

Saint Maur marcha sur un lac, comme jadis Jésus-Christ (15 janvier).

Saint Blaise, saint Nazaire, firent la même chose.

Enfin, ajoutons que Grégoire de Tours raconte : que le manteau de saint Véran, de Vaucluse, avait le privilège de permettre la marche à pied sec sur les eaux.

Dans quelques circonstances, le prodige de la marche sur l'eau s'accomplit dans des conditions qui semblent le rendre plus difficile encore. Saint Pantaléon de Nicomédie jeté à la mer avec une grosse pierre attachée à son cou, marcha sur l'eau, et put revenir sur la terre ferme, malgré son fardeau (27 juillet).

Sainte Christine, de Toscane, jetée dans un lac de la même manière, fit exactement une chose semblable (24 juillet).

Saint Blaise de Sébaste, jeté dans un lac avec une pierre au cou, surnagea ; et continua à prêcher aux fidèles, tandis que soixante-huit sicaires, envoyés successivement pour le tuer, étaient engloutis (3 février).

*K. et F.* — TRANSPORT MIRACULEUX DE CORPS MORTS  
OU D'OBJETS DE PIÉTÉ.

*Deuxième catégorie.* — Dans cette catégorie, nous retrouvons à peu près toutes les variantes dont nous avons parlé précédemment. C'est ainsi, par exemple, que les corps des saints Côme et Damien, surnageaient miraculeusement (27 septembre).

Le corps de saint Victor, de Marseille (26 juillet), et le corps de sainte Restitue d'Adria, (16 mai) furent portés miraculeusement, par la mer jusqu'au lieu où des fidèles purent les ensevelir.

D'autres fois, l'eau se retire d'une manière surnaturelle pour permettre à ces fidèles de recueillir le corps du martyr ; c'est ce qui arriva pour saint Clément (23 novembre), pour saint Irène, dans le Tage.

On a vu aussi le corps des martyrs remonter le fil de l'eau, pour aller chercher une sépulture convenable : Saint Crépin et saint Crépinien (25 octobre) ; saint Guinard, de Belgique (11 octobre), peuvent être cités dans cet ordre d'idées.

Les anges, une force surnaturelle, etc., etc., ont parfois fait accomplir le transport miraculeux, soit sur l'eau, soit sur la terre. C'est ainsi, que saint Riquier de Ponthieu ramenant des captifs rachetés aux infidèles, fut poursuivi par des pirates, et transporté miraculeusement au delà de l'embouchure de la rivière d'Aulnye (26 août), où il put cacher des captifs dans un bois. Saint Amon, ayant besoin de traverser le Nil; et ne voulant pas se dévêtir, par excès de pudeur, fut porté par un ange (3 octobre).

Quant aux objets de piété transportés, ainsi, miraculeusement, on en connaît un grand nombre. La statue de la vierge de Salerne, celle de Barcona, en Italie, celle de Boulogne, sur les côtes de la Manche, et bien d'autres, ont été ainsi apportées par des barques, conduites surnaturellement. Le portrait de Jésus-Christ, peint par saint Luc ou par Nicodème, est arrivé de la même manière, de Terre-Sainte à Montreuil, près d'Abbeville (7 juin). Enfin, la *santa Casa* de Notre-Dame-de-Lorette, tout entière, a fait, on le sait, un premier voyage miraculeux de Palestine en Dalmatie, et de là, en Italie.

#### IV

##### LÉGENDES DE L'ANTIQUITÉ

Nous venons de passer en revue une assez nombreuse collection de prodiges, touchant le transport

miraculeux de personnes ou de choses, d'un lieu dans un autre, mais nous devons ajouter : que les temps modernes ou le Moyen-Age ne sauraient revendiquer la priorité dans cet ordre d'idées, car l'antiquité avait déjà formulé la donnée, avec des variantes et des détails, qui rendaient les innovations très difficiles, comme on va le voir.

*Transport miraculeux des individus.* — Tartessus, roi de Bétique, ayant appris, par un oracle, que son petit-fils le détrônerait, fit jeter cet enfant à la mer ; mais la victime fut transportée miraculeusement jusqu'à un rivage éloigné, où une biche l'allaita, et l'éleva comme un jeune faon.

Précédemment, en parlant du transport miraculeux de l'aucun de Marcilly, j'ai dit qu'il fallait garder en mémoire : le détail du coffre dans lequel il avait séjourné. C'est qu'en effet, ce coffre appartient à nombre de légendes antiques.

Augé, fille d'Alcés, fut jetée à la mer, avec le fils qu'elle avait eu d'Hercule ; et fut apportée jusqu'à l'embouchure du Caïque, où Theuthras la trouva, et l'épousa (PAUSANIAS, liv. VIII, ch. IV).

Le même auteur (liv. II, ch. XVI) raconte une chose semblable, pour Danaé et Persée (liv. III, ch. XXIII), pour Sémélé et Bacchus. Enfin, rappelons : que Rhoéo, jetée à la mer par son père Staphyle, avec l'enfant qu'elle avait eu d'Apollon, fut portée dans des conditions identiques, à Délos.

*Transport miraculeux des cadavres.* — Pour ce qui est du transport miraculeux des corps morts, nous



trouvons dans l'antiquité les exemples d'Icare (PAUSAN, liv. ix, ch. xi), dont le corps fut transporté sur la plage d'une île voisine de Samos. Nous avons aussi le fait de Saron, qui s'étant noyé en poursuivant un cerf, fut porté auprès du temple de Diane, dont il avait été toujours un fervent adorateur (PAUSAN, liv. ii, ch. 30).

En parlant des bêtes dévotes, j'ai parlé des individus, vivants ou morts, portés par des poissons, d'une manière merveilleuse ; je n'ai pas besoin d'y revenir ici, et j'y renvoie le lecteur.

*Individus qui marchent sur l'eau.* — Le passage à pied sec sur la surface de la mer ou d'une rivière, était connue dans l'antiquité.

Bacchus, dans son voyage dans l'Inde, avait traversé ainsi, la mer Rouge, l'Oronte, l'Hysdaspe, grâce à son Thyrsé, et les Egyptiens ou les Indiens qui le poursuivaient furent noyés jusqu'au dernier, absolument comme la Bible le raconte au sujet de Moïse (*Nonnus, Dionys*, liv. xiii. — *Exode*, ch. xiv).

*Transport miraculeux des objets.* — Quant aux objets transportés miraculeusement, nous connaissons la fable : de la tête et de la lyre d'Orphée, portées par l'Hébre, devenu aujourd'hui le Maritza, qui se jette dans le golfe de Sarros ; et arrivant, après un voyage de plus de cinquante lieues en pleine mer, sur la plage voisine de Methymme, dans l'île de Lesbos (aujourd'hui Metelin). On nous dit : que pendant ce voyage, le vent agitait les cordes de la lyre, et lui faisait jouer des airs mélodieux. Les habitants de Methymme, qui déposèrent cette tête et cette lyre dans le temple d'Apollon,

requèrent le don de la musique, en récompense de leur piété (OVIDE, *Métam.*, liv. II, v. 5, *Virgile*, liv. IV, v. 323).

Par ailleurs, nous savons : que lorsque la tempête soulevée par Neptune, brisa les vaisseaux d'Ulysse, les armes d'Achille, qui lui avaient été injustement attribuées au détriment d'Ajax, furent portées par la mer sur le tombeau de ce héros, à titre de restitution équitable (PAUSAN, *Attique*, t. p. 213).

Enfin, ajoutons : que pendant les fêtes d'Adonis, les Egyptiens exposaient sur la mer, un panier d'osier, qui allait aborder miraculeusement sur les côtes de Phénicie ; et que les femmes de Biblos, venaient prendre pour le porter dans le temple de Vénus.

Si nous recherchons les idoles antiques transportées miraculeusement, comme les statues chrétiennes, nous trouvons la statue d'Hercule, portée depuis Tyr jusqu'au cap Massate (PAUSAN, liv. 7, ch. v), et la légende ajoutait : que les deux villes de Chio et d'Erythrée, prétendant la posséder, mais ne pouvant parvenir à la faire avancer, consultèrent le vieux pêcheur aveugle Phormion, qui leur dit : avoir appris par un songe que la statue se laisserait conduire par les habitants de celle des deux villes, dont les femmes voudraient faire une corde avec leurs cheveux. Les femmes d'Erythrée comme celles de Chio, ne voulurent pas faire ce sacrifice, qui fut accompli par les femmes thraces habitant Erythrée ; seulement, la statue une fois arrivée au temple qu'on lui avait destiné dans cette ville, signifia : que seules les femmes thraces, pourraient entrer dans le sanc-

taire. Quant à Phormion, il recouvra la vue, en récompense du rôle qu'il avait joué dans cette affaire.

Pendant le sac de Delos, un Barbare ayant jeté la statue d'Apollon à la mer, le flot l'apporta miraculeusement jusqu'aux confins des Boéotes, qui la recueillirent, et furent favorisés du dieu ; tandis que Ménéphane et Mithridate furent punis d'une mort tragique (PAUSAN, *Laconte*).

Finissons-en en rappelant : que dans la ville d'Erix, en Sicile, il y avait un temple de Vénus, dont l'idole venait chaque année d'Afrique, portée par des colombes ; et retournait dans son sanctuaire africain, lorsque la fête de la déesse était passée.

## V

### ORIGINE DE LA DONNÉE

Je pourrais citer un grand nombre d'autres légendes se rapportant à la donnée qui nous occupe actuellement, soit en cherchant dans les crédulités des temps voisins du nôtre, soit en compulsant les livres de l'antiquité ; mais ce serait un travail présentant un intérêt médiocre. Il me paraît plus utile, de chercher à me rendre compte de la raison d'être de ces aventures, c'est-à-dire : d'essayer de déterminer l'idée fondamentale qui leur a donné naissance.

Et tout d'abord, il nous paraît surabondamment

démontre, que les légendes modernes ne sont que des survivances, des réminiscences, ou de simples rééditions des légendes antiques. Le fait est si facilement palpable, que nous pouvons ne pas nous y arrêter bien longtemps.

Quant à la tournure pieuse, qu'on trouve dans la grande majorité des légendes des temps modernes ou du Moyen-Age, il est à peine nécessaire de rappeler : qu'aux temps de barbarie qui ont séparé la chute de l'Empire romain de la Renaissance, temps où précisément la vie intellectuelle et la littérature s'étaient réfugiées dans quelques rares couvents, dont l'érudition était le moyen d'existence, les hagiographes à gages ou d'inspiration, se complurent à piller les auteurs antiques, pour enjoliver leurs histoires pieuses. Les moines chrétiens préférèrent à leurs saints, mille traits, plus ou moins surnaturels, qu'ils puisaient dans la Mythologie grecque ou romaine ; sans prendre le plus souvent la peine d'y changer les détails originels.

Ce point étant établi, c'est-à-dire en faisant remonter les légendes chrétiennes au paganisme, nous ne faisons, en somme, qu'ajourner la solution du problème. Et l'antiquité de la première édition étant admise, pour telle ou telle de ces légendes, il nous reste à déterminer : comment la donnée initiale a pu germer dans l'esprit humain.

Or, nous dirons : que tout d'abord, il semble rationnel d'admettre, que les crédulités dont nous venons de parler se rapportent au fétichisme de nos premiers parents ; en effet, qu'il s'agisse d'un individu vivant ou

mort, ou bien encore d'un objet inanimé, toujours est-il qu'il est question de quelque chose digne du respect et de la considération ; en d'autres termes, d'un fétiche ou d'un féticheur.

L'esprit humain a été abusé, tel comme dans mille circonstances, par une fausse interprétation de phénomènes naturels. Des faits, très simples en réalité, ont reçu, du fait de l'ignorance des observateurs, un relief surnaturel, qui est devenu de plus en plus extraordinaire, avec le temps, et par la transmission orale.

Le transport d'un objet par le courant d'un fleuve ou par la mer, l'action du vent, etc., etc., a jeté sur un rivage, un objet dont on n'a pas compris la migration ; l'esprit de ceux qui le trouvaient en a été frappé vivement. Et, le féticheur s'emparant de ce fait, pour lancer la crédulité publique dans la voie du surnaturel, qui le faisait vivre, lui a donné, d'un coup ou peu à peu, les proportions invraisemblables les plus étranges.

De l'explication surnaturelle fournie pour le transport d'un objet matériel, à la prétention que le féticheur lui-même a été l'objet d'un transport semblable, la distance n'était pas grande ; et la pente facile. Aussi, ceux dont la profession consistait à attirer perpétuellement les crédulités du vulgaire pour en tirer profit, ne tardèrent pas à découvrir : qu'il y avait là un filon précieux à exploiter. L'arsenal des légendes fut aussitôt accru d'autant, de ce fait.

Dans ces conditions, on comprend, sans difficulté, comment, par une suite d'étapes et de transformations, il a pu arriver : que les légendes qui frappèrent d'une admi-

ration ou d'une crainte superstitieuse, nos ancêtres de la plus haute antiquité, laisseront, dans quelques cas, une impression assez profonde dans leur esprit, pour trouver, d'âge en âge, des auditeurs crédules et des conteurs intéressés.

## VI

### CONCLUSION

C'est évidemment à la transmission des crédulités antiques à travers les âges, que nous devons, d'entendre raconter aujourd'hui, comme datant d'hier à peine, des légendes qui ont plusieurs milliers d'années d'existence.

---

## CHAPITRE IV

## La Punition de l'Impudique

## I

## FAITS DE LA PROVENCE

Au cours de mes recherches sur les superstitions et les survivances de la Provence, j'ai trouvé un certain nombre de : légendes, contes, histoires édifiantes ou pour rire, qui me paraissent dériver d'une donnée qui va m'occuper en ce moment :

*L'amoureux enfermé dans un coffre.* — Il y a quelques années à peine, on voyait, dans les rues de Toulon, un petit homme contrefait, ayant une taille de moins de un mètre, les jambes cagneuses, les bras tordus, et la tête énorme.

Très présomptueux et très fat, malgré sa difformité, cet homme disait volontiers le mot aimable aux fillettes ; et était même très entreprenant auprès des femmes. Or, on racontait : qu'un jour, un jeune ménage voulant en finir avec les obsessions dont il fatiguait la

femme, résolut de lui jouer un bon tour. La jeune femme fit semblant de l'écouter avec complaisance ; elle lui accorda même le rendez-vous qu'il demandait depuis longtemps. Seulement, peu d'instants après qu'il fut arrivé dans la chambre, on entendit le mari dans les escaliers. La jeune femme jeta l'effroi. Le godolou, affolé, ne savait où se mettre ; elle le fit entrer dans un grand coffre vide, préparé depuis la veille, et qui avait l'air de se trouver là par hasard.

Le mari était suivi de deux commissionnaires, qui prirent le coffre, et le portèrent sur le bateau à vapeur qui fait la correspondance entre Toulon et La Seyne. Le coffre fut embarqué ; et, profitant de la cohue, le mari l'abandonna sur le pont. Ce vapeur fait le trajet entre la Seyne et Toulon en vingt minutes, et part toutes les demi-heures ; de sorte que, pendant quatre ou cinq heures, le prisonnier fut dans des transes incessamment renouvelées ; car, à chaque nouvelle arrivée, il pensait qu'on allait l'emporter ou ouvrir le coffre. Enfin, le patron du vapeur, voyant ce colis resté sans maître, s'en préoccupa et voulut l'examiner de plus près ; c'était juste le moment où notre homme, à bout de forces, se résignait à donner signe de vie. On ouvrit le coffre, et tous les passagers du bateau devinèrent vite la mésaventure dont le petit bossu venait d'être le héros.

Cette histoire, qui se racontait de 1860 à 1880, à Toulon, pour cet individu, se racontait avant pour d'autres, exactement dans les mêmes termes. On la raconte dans tous les pays, avec des variantes plus ou moins compliquées, mais toujours sur le même thème. Quel que



soit le nom de la victime, quel que soit le moyen employé, c'est toujours : un godelureau pris au piège, qui est la risée des voisins.

*Gaspard de Puyebaut.* — Nostradamus, dans son histoire de Provence, où il a inséré tant de légendes plus ou moins invraisemblables, comme des faits réellement historiques, raconte l'aventure de Gaspard de Puyebaut, dont la femme fit des fredaines et s'en alla courir la prétentaine dans la ville d'Arles. Le mari, l'ayant découverte, lui fit les yeux doux, alla passer la nuit avec elle, sans qu'elle l'eût reconnu; et, pour la punir de ses débauches, la fit enfermer dans un couvent. Voici, d'ailleurs, le passage de Nostradamus, rapporté textuellement :

« Gaspard de Puyebot, gentilhomme de Limoges, estant ieune enfant, entra par la sollicitudo de son père, dedans un monastère du pais, où il fut fort exactement instruit aux bonnes lettres, aux bonnes mœurs, à la musique, à jouer de toute sorte d'instruments de vent et de cordes, en quoy il se rendit maistre excellent et prisé; sceut fort ingénieusement trouver, c'est-à-dire inventer en la poésie et la rithme provençale; voire fut un illustre troubadour par l'induction d'une damoiselle, sa parente, qui l'allant souvent visiter sous couleur de dévotion, en son cloistre, luy remonstroit par belles et emmiellées paroles, le dommage et la honte que c'estait à un gentilhomme de bonne part et de si bel esprit, de consumer ses ans en si mélancholique prison au lieu qu'il deust suivre la cour des grands et se faire cognoistre. Il se retira à Sauarie

de Mauléon, auquel tous les hommes de sçavoir voulaient se rendre et réfugier de ce temps ; parcequ'outre qu'il estoit docte et libéral et sçavant, il aimoit les personnages de telle traque ; aussi en receut tout tel et si honneste traitement qu'il desiroit, avec de beaux et riches présents ; faisant valoir et relevez seigneurs de Provence, pour l'avancer, de sorte qu'il devint amoureux de Barrasse de Barraç, belle et vertueuse damoiselle de Provence, et de l'une des plus anciennes familles, à la louange de laquelle il fist voir plusieurs beaux enfantements de son esprit : Jaçoit qu'elle ne voulust mettre aucune affection en luy qu'il fust fait chevalier. Cela obtint aussi tort au moyen de l'excellent Sauaric qui, adverti de la résolution de Barrasse et de la volonté du poëte Gaspard, le fit incontinent chevalier, luy donnant chevance de grand revenu ; si qu'après il l'espousa.

» Or, advint que Sauaric, allant en ambassade en Espagne, et menant avec soy Gaspard, Barrasse demeurée seule en sa maison fust vivement sollicitée par un chevalier anglois, qui l'ayant vaincue par dons, paroles et sollicitations impudiques, la transporta en Arles, où après en avoir abusé, il la laissa laschement sans luy dire adieu. Gaspard, au retour de ce voyage, passa par Arles, et logea par cas d'aventure à une hostellerie proche et voisine de la maison de Barrasse où son malheur porta qu'elle fust aperçue par son mary : après l'avoir reconnue, il la print et coucha un soir avec elle pour l'assurer : après quoy il la mena

en Avignon où, sous couleur qu'elle estoit sa cousine, il la fit tondre, voiler et confirmer en une religion. Cela fait, il alla vendre tout son bien et se rendit moine au monastère de Pignans (ou du Thorounet) où depuis il ne fut veu chanter ny rire, quelles prières que luy en fissent les plus grands seigneurs du pais. Ainsi esflangoré et sec de fascherie, il y trépassa l'an mil deux cent soixante-trois ; aucuns escrivant qu'il fut au service de Charles I<sup>er</sup>, comte de Provence, lorsque pour la seconde fois, il romit en discipline et dompta les Marseillais révoltés » (*Nostradamus*, 2<sup>e</sup> partie, page 192).

*La dévote amoureuse du curé.* — Les conteurs d'histoires plaisantes parlent souvent, pour égayer la veillée, de la dévote qui était amoureuse de son curé. Je vais raconter le détail de cette aventure risquée, pour montrer que certaines pratiques des féticheurs d'antan, imaginées pour frapper d'admiration, les crédules, sont tombées de chute en chute jusqu'à la trivialité ; comme d'autres sont devenues des jeux d'enfant ou des ragots de vieilles commères, après avoir tenu une place plus importante dans l'esprit des peuplades de l'antiquité.

Il y avait, une fois, une jeune femme, un peu simple d'esprit, et avec cela très dévote, qui se mit un jour en tête, que le curé de sa paroisse était amoureux d'elle. Chaque fois, qu'à la messe, il se tournait pour dire : *Dominus vobiscum*. — Elle se figurait qu'il la regardait d'un oeil tendre. Cette pensée la flattait beaucoup ; elle faisait de son mieux pour

répondre à la passion qu'elle croyait avoir inspirée. Nous devons ajouter que le curé n'avait pas songé à distinguer cette femme des autres, et qu'il ne se doutait pas de ses sentiments.

L'amour de la dévote prit de telles proportions, qu'elle ne put garder le secret ; elle en fit la confiance à sa domestique, qui était toute dévouée au mari, et qui crut de son devoir de le prévenir.

Celui-ci, remercia la servante, lui demanda de le tenir au courant des agissements de sa femme ; et, lorsqu'un jour l'amoureuse dévote chargea cette femme d'aller porter un petit cadeau à M. le curé, il l'intercepta au passage, la chargeant de dire : que le cadeau avait fait grand plaisir.

Pendant quelques semaines, ce manège dura. Enfin, le mari, voulant terminer l'imbroglio, de manière à corriger sa femme convenablement, prétexta des affaires, et annonça qu'il allait faire une absence de vingt-quatre heures.

A peine la dévote pensa-t-elle qu'il était parti, qu'elle dit à la domestique : « Allez dire à M. le curé que, mon mari étant parti, je l'attends ce soir même ».

La rusée commère, fait semblant d'accomplir sa mission, revient un instant après, et dit à sa maîtresse : « M. le curé promet de se rendre à votre invitation ; mais, comme il faut prendre garde aux mauvaises langues, il vous prie de vous coucher et d'éteindre toutes les lumières. Il est entendu que je l'introduirai moi-même, dans votre chambre, quand le moment sera venu ».

La crédule amoureuse obéit de point en point. A l'heure convenue, étant dans son lit, toute lumière éteinte, elle voit la porte de sa chambre s'ouvrir, et une ombre noire s'y introduire. Elle ne se possédait pas de joie ; elle tendait déjà les bras à celui qu'elle croyait être M. le curé, quand celui-ci lui dit : « Ma chère dame, je vous aime infiniment, et j'accours à votre appel ; mais vous, de votre côté, il faut que vous vous prêtiez à l'accomplissement d'une formalité que mes vœux ecclésiastiques me commandent d'accomplir ».

« Qu'est-ce qu'il faut faire ? » répond la jeune femme étonnée. — Eh ! bien, répond l'interlocuteur, dans le clergé nous avons l'habitude, tous les soirs avant de nous coucher, de nous donner mutuellement la discipline ; or, pour que ma conscience soit en repos, il faut que vous me la donniez ; et ensuite que je vous la donne ».

« Bien volontiers », s'écria l'amoureuse qui pensait, qu'il s'agissait d'un simple simulacre, plus agréable que pénible à accomplir. Elle saute au bas de son lit, s'offrant, ainsi, en chemise, pour recevoir la discipline.

Le mari, car on a deviné que c'était lui, sort de dessous sa robe noire, une corde neuve, garnie d'un solide nœud ; et commence, d'un bras vigoureux, à administrer à sa femme une de ces corrections qui restent dans la mémoire. Après l'avoir renversée sur son lit, il lui meurtrit le gras des reins, de telle sorte, qu'il n'y resta plus un pouce carré sans ecchymose, ou sans plaie. La dévote hurlait, mais le mari continuait à frap-

per ; il persista jusqu'au moment, où l'infortunée tomba sans connaissance, par l'excès de la douleur.

Après avoir rossé, ainsi, sa femme, le mari quitta la chambre sans se faire connaître. Le lendemain matin, lorsque la servante vint demander à sa maîtresse des nouvelles de son rendez-vous amoureux, elle la trouva pâmée de souffrance dans son lit ; elle eut l'air de s'apitoyer sur sa mésaventure ; et lui conseilla de dire à son mari qu'elle était tombée dans les escaliers, pour justifier l'existence de ses ecchymoses et de ses plaies.

Peu après, le mari arriva, comme s'il venait de terminer son voyage ; et s'il ignorait ce qui s'était passé. Il parut très attristé en apprenant le prétendu accident ; et dit à sa femme : que c'était un contre-temps d'autant plus fâcheux, que précisément, ce matin là même, le curé devait venir déjeuner à la maison. La dévote fut très désagréablement surprise par cette nouvelle, mais elle n'osa pas se récrier, de peur d'exciter des soupçons ; elle se disposa, donc, à paraître à table.

Le mari eut soin de se trouver au salon avant sa femme, lorsque le curé arriva ; et, après les premières salutations, il se hâta de lui dire : « Ma pauvre femme, est d'un caractère bizarre, depuis quelque temps ; elle dit des choses inconsidérées ; et même affirme avoir assisté à des événements purement imaginaires, de sorte que je commence à être très inquiet. Si cela continue, il faudra que je consulte un médecin ».

L'heure du déjeuner sonnant, on passa à table. Le curé, qui ignorait tout l'imbroglio, chercha à être aimable, avec la dévote. Mais celle-ci lui faisait grise

mine. Au dessert, le mari prit un prétexte pour sortir un instant, et laissa momentanément sa femme, en tête à tête avec le curé.

A peine, furent-ils seuls, que, lui mettant le poing sous le nez, elle commença à lui faire des reproches sanglants. Le curé étonné se dit : « Ah ! voilà que la folle recommence. » Il chercha à la calmer, en lui disant qu'elle se forgeait des idées folles, touchant des faits purement imaginaires ; mais elle, prenant ces paroles pour le comble du persiflage, se mit à l'appeler : coquin, pendard, etc., etc. Tout-à-coup, relevant ses jupes, elle lui montra, d'un brusque mouvement, le siège de ses contusions, en lui disant : « Regardez donc ! Est-ce que cela n'est pas la réalité ? »

Le curé n'eut pas le temps de répondre, car la dévote, entendant le mari qui revenait, laissa tomber ses robes, et sortit de la salle à manger : « Ah : mon cher monsieur, dit le curé à son hôte, vous m'aviez dit que votre femme était d'humeur bizarre ! mais elle est entièrement folle, je vous l'assure, car je viens de lui entendre dire des paroles ; et je lui ai vu faire des actes, qui démontrent péremptoirement qu'elle a perdu la raison ».

Le mari se laissa adresser les compliments de condoléance que comportait la situation ; et quand le curé fut parti, emportant la certitude que la dévote était folle, il se dit en souriant : « Avant la guérison des reins, l'esprit de ma femme sera lui-même guéri, j'espère ».

*La fille de Nostradamus.* — Nostradamus, le prophète, qui annonça plusieurs siècles à l'avance des

événements qui, depuis arrivèrent, consulta les astres, lorsqu'il sut que sa femme était enceinte.

Le jour de l'accouchement, il se remit en observation; et recommanda qu'on le prévint aussitôt qu'on saurait le sexe de l'enfant.

Il regardait donc le ciel, avec une grande lunette, lorsque quelqu'un accourut et lui dit :

« *Moussu Nostradamus, c'est une fille !* »

« Tant pis ! s'écria l'astrologue ; ce sera une satanée coureuse ! »

Cependant Nostradamus se préoccupa d'atténuer les conséquences de cet horoscope. Il y réussit, mais en partie seulement.

Le jour où sa fille fut en âge de se marier et qu'on demanda sa main, il prit à part l'amoureux et lui dit :

« Je dois vous prévenir que ma fille, pendant l'année qui suivra son mariage, doit mener une conduite irrégulière. Elle trompera cinq fois celui qui l'épousera. Réfléchissez et voyez s'il vous plaît de persister. »

L'amoureux réfléchit, consulta quelques amis, revint auprès de Nostradamus, et lui dit :

« Vous qui savez tant de choses : dites-moi ce que je puis faire pour empêcher le pronostic de se réaliser. »

Nostradamus lui répondit :

« Surveillez votre femme ; et lorsqu'elle songera à vous tromper, vous vous déguiserez pour qu'elle s'adresse à vous. »

Le mariage fut célébré, et pendant quelque temps le ménage fut très uni. Mais un jour le mari s'aperçut que le moment critique était arrivé.



Voilà donc qu'un soir, sa femme s'échappe de la maison. Le mari se déguise aussitôt en matelot, et se trouve, comme par hasard, sur le chemin de la coureuse. La rencontre se fait sans bruit, et la femme dit les choses les plus aimables au matelot de rencontre. Ils se quittent si bons amis, que la femme donne une jolie bague à son galant.

Quelques jours plus tard, les mêmes velléités d'inconduite recommencèrent chez la jeune femme. Cette fois son mari se déguise en soldat; et la trompe encore. Elle lui fait cadeau d'un autre bijou.

Une troisième fois, le mari se déguise en paysan, et les choses se passent de la même façon.

Une quatrième et une cinquième fois, même aventure se produisit. Je laisse de côté le déguisement que choisit le mari, et qui varie suivant l'humeur du conteur. Il faut noter qu'à chaque fugue, la jeune femme offrait un souvenir de prix à son compagnon.

Lorsque les prévisions de l'horoscope furent accomplies, la fille de Nostradamus reprit ses habitudes de bonne épouse et d'honnête mère de famille, portant au fond du cœur le regret de sa faute.

Le mari laissa quelque temps s'écouler ainsi; puis, un jour, il mit sur la table de sa femme les divers cadeaux qu'elle lui avait fait.

La pauvre femme en fut mortifiée; mais le mari se hâta de lui dévoiler la supercherie, afin que sa conscience fût en repos. Désormais, le ménage fut très heureux.

Le vieux Nostradamus put affirmer à son gendre

que l'horoscope de sa fille avait été atténué ; et qu'elle serait la plus sage des épouses, pendant le restant de ses jours.

Voilà donc comment, grâce à la science du grand astrologue, de grands malheurs furent évités dans ce ménage. Nostradamus connaissait bien le cœur humain. On sait qu'un jour où il était à se chauffer au soleil devant sa porte, une jeune fille qui passait, lui ayant dit : « Bonjour, moussu Nostradamus : » il avait répondu : « Bonjour, fillette ! » Un quart d'heure après, la même jeune fille passant encore devant lui, et comme elle lui dit encore : « Bonjour, moussu Nostradamus », il lui répondit : « Bonjour, frémotto ! »

*La résurrection de Déodat d'Hyères.* — Le très noble et très pieux seigneur Anselin, de la maison des Baux, était marquis d'Hyères, et ne pouvait avoir d'enfants, quoiqu'il fut marié depuis de longues années.

Après avoir épuisé toutes les prières, toutes les novaines, toutes les charités, il s'adressa à saint Honorat, et fit le pèlerinage de l'île de Lérins. Bientôt, sa femme fut grosse, et elle mit au monde un enfant qui reçut le nom de Déodat.

La marquise mourut en couches, de sorte que le seigneur Anselin se trouva veuf ; et bientôt épousa une autre femme qui, à son tour, eut plusieurs enfants.

Cette femme était une mauvaise nature, qui était jalouse de Déodat, et qui désirait lui dérober les titres qu'il avait à la succession de son père, pour les donner à ses propres enfants.

Pendant ce temps, Déodat croissait en âge et en piété ;

o'était un véritable : saint enfant, ayant toutes les vertus et aucun défaut.

Un jour de fête de Saint-Honorat, on devait faire une solennité religieuse à laquelle le seigneur d'Ilyères avait projeté d'assister avec toute sa famille ; et comme la marâtre, qui était une coquette, en même temps qu'une coquine, était en retard pour sa toilette, le bon Déodat, qui était devenu un charmant adolescent, lui offrit de l'aider à s'habiller.

Elle accepte ses bons offices ; puis, pendant que le pauvre enfant faisait de son mieux, une idée perverse germe dans l'esprit de cette méchante femme ; elle se met tout-à-coup à pousser des cris, et lorsque son mari, ainsi que tous les domestiques, accourent effrayés, elle accuse Déodat d'avoir voulu se porter à des actes indignes sur sa personne.

Le mari, aveuglé par la colère, n'écoutant que la voix de sa jalousie, sans laisser à Déodat le temps de se défendre, ordonna à ses gens de le lier, et d'aller le jeter à la mer, pour le noyer comme un chien.

Ce qui fut dit fut fait ; seulement, au moment de disparaître dans les flots, Déodat adressa une prière à son patron pour le prier de faire éclater son innocence au grand jour. Voici comment cette prière fut exaucée.

Le lendemain du jour où il avait commandé de jeter son fils à la mer, le marquis eut du regret de sa sévérité, et fit chercher le corps du jeune homme pour l'ensevelir. Ce corps n'étant pas retrouvé par ses domestiques, il se mit à le chercher lui-même pendant plusieurs jours.

Pendant ce temps, la marâtre triomphait, mais bientôt elle se sentit triste, elle eut des remords; et, enfin, elle confessa la vérité à son mari. Le marquis d'Hyères fut désolé, on le comprend, et il désira plus vivement que par le passé, retrouver le corps de l'innocente victime, pour réhabiliter sa mémoire par des obsèques magnifiques.

Or, un jour, pendant qu'il était sur le rivage, il rencontra un moine, à figure vénérable, qui lui demanda ce qu'il cherchait, et qui, apprenant le but de ses désirs, lui dit : « Venez, je vais vous faire retrouver votre fils. »

En effet, avec une branche d'olivier, qu'il tenait à la main, le moine frappe la mer qui s'entr'ouvre; ils marchent tous les deux sur le fond mis à sec, et ils arrivent bien loin, sous les eaux, dans une grotte sous-marine, où le père trouva son fils endormi, garrotté et une grosse pierre attachée à son cou.

Il le délie aussitôt, le réveille et le ramène à la maison. Pendant le chemin, Déodat lui apprit : qu'au moment où il avait été jeté dans l'eau, un moine de Lérins, du nom d'Honorat, l'avait reçu, et l'avait vivement transporté dans la grotte, où il était resté endormi jusque là.

Le père, pensant que c'était le moine qui l'avait conduit lui-même jusqu'à la grotte, en refoulant la mer avec sa branche d'olivier, voulut exprimer sa reconnaissance au saint homme, mais celui-ci avait disparu.

Pénétré de reconnaissance pour saint Honorat, et pour le remercier du grand miracle qu'il avait fait, le père et le fils allèrent en pèlerinage à Lérins. Là le

marquis d'Hyères, désireux de savoir le nom du moine qu'il avait rencontré sur la plage, demanda des renseignements au supérieur du couvent, qui lui répondit qu'aucun de ses moines ne s'était absenté.

Le père insistant, le supérieur lui montra le portrait de tous les membres de l'ordre pour voir s'il reconnaissait les traits du moine dont il parlait. Le voilà, s'écrie le père, voilà le moine que j'ai rencontré. Or, c'était le portrait de saint Honorat lui-même qu'il désignait.

Tout le monde tomba à genoux pour rendre des actions de grâce au grand saint ; et quand le père se releva, Déodat lui déclara qu'il voulait se vouer à saint Honorat, pour lui témoigner sa reconnaissance. Déodat fut admis aussitôt dans le monastère, et passa sa vie saintement dans le couvent de Lérins.

*Le triomphe de Sibylle de Toulon.* — Voici cette légende, telle que la raconte Nostradamus, dans son histoire de Provence :

« Jauffred, seigneur de Thollon, qui avait eu, de sa première femme, une fille très belle, fort sage et vertueuse, appelée Sibylle, était en traicté et sur le point de se marier avec ample et riche dot, à un beau et noble damoiseil (ainsi dit la rithme) nommé Cassian le Courtois, gentilhomme de Marseille.

» Sur le pourparler du mariage advint que la seconde femme de Jauffred, qui avait une âme maligne et perverse par une malice formée, ou plutôt par une insigne trahison, pensa en son cœur de mander au puceau Cassian (secrettement toutes fois et par messenger à ce

apporté) que Sibylle, sans doute aucun, avait forfait à son honneur.

» Au coup de cette tant désagréable nouvelle, le damoiseil se trouva tant estourdi du coup et reculé de son intention, qu'il manda incontinent au chevalier Jauffred, père de la demoiselle, comme il ne pouvait et ne voulait se marier : le suppliant au demeurant fort gracieusement de n'interpréter son action ny à injure ny en mauvaise et sinistre part.

» Le bruit de ce refus inespéré vola incontinent par tout le pais, de manière qu'il vint frapper dans les oreilles de Jauffred qui, plein de grande marisson, manda venir sa femme vers luy pour l'enquérir de cette triste aventure, et pour savoir certainement ce qui estait d'un tel forfait. Mais c'estait faire la mortelle partie : juge et tesmoin de son intention et de son projet, comme il advint.

» Elle qui ne demandait rien mieux, luy dit qu'il estait véritable qu'un escuyer entretenait amoureusement sa fille, mais que n'estait chose qu'elle luy eust voulu découvrir pour ne le fascher et trister.

» Sur un tel et si rude coup, Jauffred, dolent et affligé à l'extrême, manda quérir tous ses escuyers et serviteurs et fait de ce pas enfermer Sibylle en perpétuelle captivité dans une tour.

» Ceste sage et chaste damoiselle porta, avec tant de douce patience cette injuste prison, qu'elle ne fit jamais qu'employer le temps de sa détention en dévotes et saintes prières à Dieu et au bienheureux saint Honorat, auquel elle avait très particulière dévotion, de luy

conservé son droit, et faire voir à clair son innocence, puisque par son intercession tant de miracles se voyaient sortir tous les jours en faveur de ceux qui recouraient à luy, promettant au surplus de lui donner un pèlerinage tous les ans durant sa vie, en mémoire perpétuelle d'un tel bénéfice.

» Dieu reçoit l'encens et l'odeur de la prière et ne voulut permettre, celui qui estait nay d'une vierge, que la virginité fut ainsi faussement déshonorée et noircie ; tellement qu'un jour que Jauffred avait assemblé une grande compagnie de barons et de gentilshommes pour les festoyer, ainsi qu'ils étaient assis à table, prêts à prendre leur repas, sa méchante femme se prit à crier soudainement, d'une fort haute et terrible voix, tesmoignant ce qu'elle endurait : « A l'aide ! A l'aide, à mon secours, car Dieu et saint Honorat veulent maintenant faire voir que j'ay meschamment accusé Sibylle » ; de sorte qu'à ce tumulte la feste fut troublée d'un costé et resjoye de l'autre. Parquoy Sibylle fut incontinent visitée par Dames sages et matrones bien entendues en telles choses qui, la trouvant entière et non corrompue, en allèrent tout de ce pas faire le rapport au gentilhomme Cassian, malade à la mort, lequel, sous le vent d'une nouvelle si douce et tant agréable, saute incontinent du lit, monte à cheval et brosse droit à Thollon, où il espousa avec beaucoup de triomphe sa chère Sibylle, qu'il conduisit après au marquis de Marseille, son père.

» Maugo (car ainsi estait appelée cette mauvaise marastre qui l'accusa) ayant eu occasion si solennelle publiquement confessé sa meschanceté et sa diabolique

imposture » (Nostradamus, *Histoire de Provence*, troisième partie, p. 320-1306).

*La mère de l'abbé.* — Il y avait une fois, trois jeunes gens qui eurent le désir d'aller tenter fortune au loin. L'un d'eux, était marié depuis quelques mois à peine ; et il laissa néanmoins sa femme enceinte, pour partir avec ses compagnons. Le navire fit naufrage, les trois aventuriers subirent toutes les épreuves du sort ; et pendant vingt ans furent le jouet de la fortune. Mais enfin, au bout de ce temps, ils purent revenir dans leur pays, rapportant chacun assez d'économies pour pouvoir vivre à l'aise désormais.

Une fois dans leur contrée d'origine, ils se séparèrent ; et celui qui était marié, arriva dans la petite ville où il avait laissé sa femme ; mais, comme il ne savait pas ce qu'elle était devenue, il s'arrêta à l'hôtel au lieu d'aller frapper à la porte de son ancienne maison. Or, juste au moment où il arriva dans cet hôtel, il vit que le patron frappait sa femme, qui pleurait et criait. Il essaya de les calmer ; et, au cours de l'explication que chacun des deux époux lui donnait, pour montrer que chacun avait raison, il s'aperçut que ces braves gens avaient le tort de s'emporter trop vite. Aussi, il leur dit : « Voulez-vous que je transforme votre vie de disputes et de coups, en une existence heureuse ? Eh bien, chaque fois que vous aurez un sujet de colère, remettez au lendemain matin le moment de vous fâcher ».

Ces braves gens l'écoutèrent avec attention, suivirent son conseil, et devinrent les plus heureux du



monde, car leur ménage ne fut désormais plus troublé par le moindre nuage.

Cependant, le voyageur cherchait son épouse ; et il finit par découvrir qu'elle habitait juste en face de l'hôtel dans lequel il était descendu : et que c'était précisément une femme qu'il avait vue dans une situation singulière. En effet, depuis son arrivée, il avait vu chaque soir, par sa fenêtre entr'ouverte, un abbé entrer chez elle, et l'embrasser avec effusion à maintes et maintes reprises ; de sorte qu'il avait pensé, que c'était une gourgandine qui se gaudissait avec un prêtre.

Pensant que sa femme menait ainsi une mauvaise conduite, il entra dans une colère noire ; et lui, qui avait donné à l'hôtelier le sage conseil d'attendre le lendemain pour frapper, il résolut de punir la coupable sur l'heure. Il alla acheter un fusil, de la poudre et des balles ; et revint dans sa chambre d'hôtel, avec la ferme résolution de tuer sa femme et l'abbé, au moment où il les verrait s'embrasser.

L'hôtelier, qui avait été frappé de l'air sinistre du voyageur lorsqu'il était revenu dans sa chambre avec un fusil, prit une excuse pour aller voir ce qu'il faisait ; il le surprit au moment où il allait tirer sur ses voisins. Il essaya de l'arrêter, mais le mari qui se croyait outragé lui dit : « Cette femme que vous voyez en face avec un prêtre est ma femme ; elle est coupable, je veux la tuer sur l'heure même ! » L'hôtelier, qui était un homme de sens, répartit : « Eh ! mon cher monsieur, vous m'avez donné un bon conseil en me disant d'attendre le lendemain pour frapper ; laissez-

moi vous le donner à mon tour ». Ces paroles firent leur effet ; et le furieux laissa retomber son arme. Sur ces entrefaites, la femme de l'hôtelier, qui avait entendu du bruit, entra dans la chambre ; mise au courant de la situation, elle s'écria : « Mais, malheureux ! cet abbé est le fils de cette femme ; et ces caresses que vous croyez coupables, ne sont que les consolations que donne ce digne enfant à sa mère désolée, qui n'a pu encore se consoler du départ de son mari ; et qui cherche perpétuellement à savoir ce qu'il est devenu.

On comprend le dénoûment. L'hôtelier fut chargé aussitôt d'aller quérir le jeune abbé qui vint apprendre le retour inespéré de son père ; et qui, après l'avoir embrassé, alla préparer sa mère à la bonne nouvelle ; quelques instants après, le père, la mère et le fils se confondaient dans de mutuels embrassements.

## II

### CLASSIFICATION

Les diverses histoires sensationnelles que je viens de rapporter, peuvent se classer en cinq catégories, à savoir :

- 1° Celle du coffre ;
- 2° Celles de Pucibaut et de la dévote amoureuse ;
- 3° Celle de la fille de Nostradamus ;
- 4° Celles de Déodat et de Sibylle ;
- 5° Enfin, celle de la mère de l'abbé.

Elles ont entre elles quelques liens de parenté ; car, quoique certains de leurs détails soient très dissemblables, on sent que l'idée fondamentale qui les a inspirées est la même : la punition de l'impudicité. En effet :

1<sup>o</sup> Dans l'aventure de l'amoureux enfermé dans un coffre, le galant est l'objet de la risée du public pour sa punition. Dans celle de Gaspard de Puyebaut, cette punition est plus sévère encore.

2<sup>o</sup> Celle de la dévote amoureuse du curé appartient à la même catégorie. Je demande pardon au lecteur de l'avoir entretenu d'un sujet quelque peu risqué. Je lui dirai même que j'ai hésité un instant à faire figurer cette histoire pour rire dans cette étude ; mais cependant après réflexion, je m'y suis décidé, et cela pour plusieurs raisons. En effet, d'une part, il n'est pas mauvais, quand on parle des superstitions et des survivances des Provençaux, d'avoir une idée de la tournure de l'esprit de cette portion de nos compatriotes ; par ailleurs, aussi, il m'a semblé, que le tour jovial, et même quelque peu grivois, de l'aventure montre : la réaction du gros bon sens, des individus qui finissent par trouver déplaisant, qu'on leur bourre les oreilles d'histoires dans lesquelles, l'impossible coudoie souvent le bouffon ; car, les inventeurs de légendes pieuses racontent, souvent avec onction et solennité, pour la plus grande édification des fidèles, des anecdotes qui prêtent quelque peu à rire quand on y regarde de près, avec la seule lumière du sens commun.

Dégagée de ce qu'elle a de risible, cette histoire met en lumière l'idée, de la verte correction infligée à l'impudique; et, à ce titre, elle peut être considérée, ainsi que celle de Gaspard de Puyebaut, comme la version la plus importante du thème que nous étudions ici.

Il m'aurait fallu, pour compléter la série des châtimens infligés aux impudiques, rapporter ici une quatrième aventure, celle dans laquelle le coupable aurait été puni de mort; mais j'ai reculé devant la banalité de l'histoire, qui se réédite, en réalité, tous les jours.

2° L'aventure de la fille de Nostradamus est une transformation curieuse de la donnée fondamentale. L'idée de l'astrologue, de celui qui connaît les sciences occultes et magiques, est venue s'ajouter au thème, pour glorifier l'habileté du devin. Mais c'est une adjonction d'ordre secondaire; la transformation importante, est celle de l'idée du mari prudent, qui a soin d'empêcher, par des manœuvres habiles, sa femme de faire inconsciemment les sottises auxquelles elle a été condamnée par le sort.

3° L'histoire du mari qui est jaloux après avoir délaissé sa femme pendant plus de vingt ans, n'est, en réalité, qu'un récit de bonne femme, dans lequel on a voulu édifier les oreilles du conteur, par le bon conseil: de ne pas céder à la colère, et par le fond pieux que quelques apparences trompeuses peuvent cacher; à ce titre, c'est peut-être la moins intéressante de la collection.

4° Enfin, les aventures de Dédos, d'Hyères, et de Sibyle, de Toulon, ne sont que des rééditions de la légende si commune de : Phédre, de la femme de Putiphar, etc., etc.

## III

## LÉGENDES DES AUTRES PAYS

Comme toujours, j'ai besoin de dire que la Provence n'a pas le monopole de ces histoires extraordinaires, car on les rencontre dans les contrées les plus diverses ; et parfois avec des variantes plus invraisemblables encore. Je vais me borner à citer un exemple de chacune des cinq catégories, s'appliquant à des pays différents, pour ne pas donner une trop grande longueur à mon étude. Le lecteur sait bien, qu'il serait facile d'en colliger des centaines et des milliers même, si on voulait consulter la tradition orale ou écrite de toutes les parties du monde.

*La substitution du calice.* — On racontait, il y a une dizaine d'années, à Brest, qu'un sémillant Père Jésuite avait prêché un carême avec un tel succès, qu'il avait conquis le cœur de toutes les belles dévotes de la haute société. Comme il était un peu fat, il en tirait quelque vanité vis-à-vis de ses collègues, qui n'approuvaient pas ses exploits risqués. Quand le carême fut fini, il suggéra à une de ses plus enflammées péni-

tentes, l'idée d'une souscription qui lui offrirait un splendide calice ; et il exerçait une telle influence sur l'esprit de l'aimable dame, qu'elle se mit en quatre. Elle finit par se décider à lui offrir, elle-même, cet objet, sans avoir recours aux voisines. Le jour voulu, le Père Jésuite se trouvant, comme par hasard, avec tous ses collègues, dans la salle de réunion de la Communauté, un commissionnaire porte un petit colis ficelé de ruban rose ou bleu, à son adresse. Pour jouir du dépit de ses envieux collègues, le saint homme ouvre le paquet et en voyant l'écrin qu'il contenait, le mot de calice fut même prononcé. Quand ô horreur ! on constate que c'était un vulgaire clysopompe, sur lequel était placée une carte portant le nom de la belle dame, et avec ces mots écrits d'une main amoureuse : « Pensez à moi ». Le mari de la pénitente, qui avait les confidences de sa femme de chambre, avait trouvé le moyen de faire la substitution ; et on juge de la confusion du pieux godelureau, qui fut la risée de ses confrères.

Cette aventure, qui mettait bien en saillie la confusion d'un, et même de deux impudiques, était racontée à Brest, à l'époque précitée, avec de grands détails, et même appuyée de noms propres. Le malheur, c'est que plusieurs années avant, déjà, elle avait couru pour le Havre, pour Angoulême, pour Lyon, pour Marseille, etc. De sorte, qu'il y a tout lieu de penser : qu'elle est apocryphe.

*L'aventure du bal masqué.* — Dans une infinité de pays, on raconte telle aventure d'un mari trompé qui se masque, et surprend au bal sa femme, en flagrant

délit de mauvaise conduite. La chose est même devenue si banale, que des lithographies et des chromos à bon marché l'ont popularisée. Maintes variantes ont été imaginées : tantôt c'est le mari, tantôt c'est la femme qui se laisse prendre en faute. Parfois, il n'y a qu'une simple confusion infligée par l'aventure, mais souvent aussi une bonne volée de coups est donnée au coupable, voire même un coup de pistolet.

*L'inconduite par prédestination.* — Dans vingt villes de France où les hasards de la vie m'ont fait séjourner plus ou moins longtemps : Cette, Montpellier, Antibes, Cannes, Rochefort, Bordeaux, Lorient, Brest, Cherbourg, Paris, etc., etc., j'ai entendu raconter des aventures, dans lesquelles il est souligné : que l'inconduite de telle ou telle femme, est la punition infligée par la Providence à l'impudicité ou tel autre crime de ses parents. La variété de ces légendes est immense, mais le thème, quelque différent qu'il soit d'un cas à l'autre, roule toujours sur le même fond.

*L'impudique qui calomnie.* — Pour cette variété encore, mille variantes sont débitées par les conteurs de tous les pays ; et on entend à chaque instant rééditer l'aventure de : Phèdre, de Madame Putiphar et d'autres, mises au point voulu par les exigences des temps et des lieux.

*L'apparence de l'impudicité.* — Quant à cette catégorie, elle n'est pas moins fréquemment l'objet des récits émouvants. Les romanciers s'en sont emparés, et le livre de Frédéric Soulié, intitulé *Albertine*, est un des plus saisissants qu'on puisse imaginer : mettant

en scène une mère, dont la fille a un enfant ; et qui, par dévouement, se laisse passer pour coupable, dans le désir qu'elle a de sauver l'honneur de sa fille.

Ces histoires, qui défraient, de nos jours encore, les veillées, et que les bonnes femmes racontent comme si elles dataient d'hier, étaient racontées déjà pendant les siècles précédents et ont eu cours pendant tout le Moyen-Age. Je ne rapporterai pas ici toutes celles qui ont été édictées dans les divers pays. Les *Contes de Boccace*, l'*Heptaméron*, le *Décameron*, les *Contes de Marguerite de Valois*, les diverses chroniques, en un mot, la littérature de la Renaissance en a inséré un grand nombre qui sont connues de tout le monde. Mais ce qu'il y a de bien curieux, c'est que les hagiographes ont adopté un certain nombre de ces légendes pour la plus grande édification des fidèles ; et leur ont donné un tour religieux qui jure quelque peu avec les détails de l'aventure.

#### IV

##### LÉGENDES DES HAGIOGRAPHES

PREMIÈRE CATÉGORIE : *L'impudique confondu*. — Nous trouvons en mille endroits, dans les livres de piété, l'aventure d'un enfant de naissance qui parle pour déclarer que son père est un tel ou un tel. Les anciens



*Martyrologes*, et le livre de Grégoire de Tours, sont des mines inépuisables pour les faits de ce genre.

DEUXIÈME CATÉGORIE : *L'Aventure de Gaspard de Puycibaut*. — L'aventure de Gaspard de Puycibaut se retrouve même comme on va le constater : Saint Abraham de Lampsaque avait une nièce qui fut séduite par un moine ; et qui s'en alla dans une ville éloignée, où elle se livra à la débauche. Le saint homme, voulant la ramener dans la voie du devoir, se déguisa en soldat et alla la trouver. Ils dinèrent ensemble sans qu'elle le reconnut ; et lorsqu'elle l'eut reçu dans sa chambre, il lui parla si saintement qu'elle se convertit (*Mart. Rom.*, 16 mars).

L'hagiographie chrétienne a introduit, dans les aventures qui nous occupent, une autre variante que voici :

Sainte Denise fut menée dans un lieu de débauche par les païens de Lampsaque ; mais deux jeunes gens, qui entrèrent dans sa chambre, furent tellement frappés d'admiration par son ange gardien, qu'ils se convertirent (*Mart. Rom.*, 14 mai).

Sainte Antoinette fut enfermée dans un lieu de débauche, près de Constantinople ; mais saint Alexandre, qui était soldat, pénétra dans sa chambre, changea d'habits avec elle et la délivra ainsi (*Mart. Rom.*, 3 Mai).

Saint Théodore, n'ayant pas voulu sacrifier aux faux dieux, fut enfermée dans un lieu de débauche : à Alexandrie, d'après les uns, à Antioche, d'après les autres. Aussitôt, un soldat, devenu depuis saint Didyme, entra dans sa chambre, et après lui avoir fait connaître

la pureté de ses intentions, lui donna ses habits et prit les siens ; de sorte que le lendemain, on trouva un homme, à la place d'une jeune fille, dans ce mauvais lieu. Même chose est racontée par Palladius, pour dans la ville de Corinthe (*Mart. Rom.* 28 avril).

Sainte Séraphine, ayant été condamnée à être enfermée dans un lieu de débauche, un tremblement de terre survint, au moment où deux mauvais garnements voulaient abuser d'elle (*Mart. Rom.*, 3 septembre).

Pour bien édifier les fidèles, la légende a pris parfois un tour miraculeux qui doit nous arrêter un instant ; c'est : la correction corporelle infligée à l'impudique, et l'intervention des charbons enflammés qui ne brûlent pas. Dans le *Martyrologe* de Simon Martin, de l'ordre des Minimes, imprimé au commencement du dix-septième siècle, il est raconté des aventures très curieuses dans cet ordre d'idées, pour : saint Bernardin de Sienne, saint Guillaume de Verceil, saint François le Séraphique, etc., etc.

« Un jour que saint Bernardin quêtait à domicile, pour les pauvres, une impudique le fit entrer dans sa maison, et lui découvrit ses sentiments coupables, lui disant, que s'il refusait ses avances, elle l'accuserait de lui avoir fait des propositions deshonnêtes. Le saint fit semblant d'acquiescer à ses désirs et lui dit de se déshabiller. Mais quand il la vit nue, il se mit à lui donner la discipline d'une manière tellement rigoureuse, qu'elle fut corrigée à tout jamais (20 mai). C'est probablement cette légende, qui a inspiré l'auteur provençal, de la dévote amoureuse du curé.

Saint Guillaume de Vercell (25 juin) et saint François le Séraphique (4 octobre), poursuivis par la lubricité d'une impudique, eurent l'air d'y acquiescer; et, plaçant des charbons enflammés sur le sol, ils se couchèrent dessus, en engageant la femme à venir partager cette couche.

Les saints chrétiens n'ont pas le monopole des faits miraculeux qui nous occupent; les hagiographes musulmans n'ont pas dédaigné d'y recourir. Le fait de se coucher sur des charbons ardents était assez saisissant pour cela; mais celui de la résistance aux ardeurs libidineuses, n'aurait eu qu'un médiocre succès, parce qu'il n'était pas dans les habitudes de l'Islam. Aussi l'aventure a pris une autre direction: celle du triomphe de la vraie foi sur la fausse.

Un jour, un faux marabout, nommé Ben-Richa, voulant nuire au saint homme Sidi-Iklef, de la tribu des Soumata, près de Médéah, en Algérie, marcha sur des charbons ardents sans se brûler, Sidi Iklef en fit autant; et plus encore, car il se coucha sur le brasier, et y resta longtemps sans être incommodé (TRUMLET, p. 14).

Dans certaines légendes du Moyen-Age, l'impudique est quelquefois puni d'une manière autrement sévère que ne le disent les hagiographes chrétiens; la légende de l'invasion de l'Espagne par les Arabes en est la preuve.

*La légende de l'invasion de l'Espagne par les Arabes.* — Au temps où les Wisigoths dominaient l'Espagne, il y avait un des leurs, le comte Julien, qui était gouverneur de Ceuta, sur la côte septentrionale

d'Afrique, et qui avait à défendre ce pays contre les tentatives d'invasion et de conquête que pouvaient faire les Maures.

Le comte Julien avait une fille du nom de Caba (Caba signifie : la mauvaise, en langue arabe), belle et séduisante ; mais, n'ayant jamais connu l'amour jusque là. Cette jeune fille était fille d'honneur de la reine, et à ce titre, vivait à la Cour, ne voyant son père que rarement. Or, un jour, le roi Rodrigue, qui fut le dernier souverain wisigoth, fut frappé de la beauté de Caba et lui parla tendrement. Mais ses paroles furent repoussées par la jeune fille qui répugnait à pareille passion illicite.

Le roi Rodrigue était passionné et violent, aussi ne se désista-t-il pas de ses projets ; il s'arrangea de telle sorte, qu'un jour Caba fut mise sans défense, en son pouvoir ; et il en abusa.

La jeune fille ressentit la plus noire colère de cet attentat ; elle quitte la cour pour rentrer chez son père auquel elle raconta tout. Malheureusement le roi était tout puissant, il était donc impossible à Julien de se venger ouvertement ; il dut même dissimuler sa colère ; mais son irritation fut aussi grande qu'elle semblait devoir rester stérile.

Caba, vivant près de son père, eut l'occasion d'être vue par beaucoup de jeunes guerriers qui devinrent amoureux d'elle ; mais elle n'écoutait pas leurs paroles d'amour, et semblait ne jamais devoir se résoudre à se marier. Personne, cependant, ne connaissait la raison de son éloignement pour les soupirants.

Un jour, un chef maure, qui était très épris d'elle, lui parla de sa passion ; il fut si pressant et si suppliant que Caba sortit de son mutisme. Elle l'écouta, puis lui dit qu'il ne fallait plus penser à elle, parce qu'elle avait juré qu'elle n'épouserait jamais qu'un homme qui aurait tué un misérable qui l'avait outragée.

Le guerrier sarrasin jura de tuer cet homme, si on le lui désignait. Caba lui révéla, alors, le sujet de sa colère. Le Sarrasin alla voir sans retard le comte Julien, ourdit avec lui un complot, qui fit : que Ceuta tomba au pouvoir des Arabes, et que les Mahométans envahirent l'Espagne.

Rodrigue voulut essayer de lutter, mais il fut défait et tué de la main même du guerrier sarrasin, qui donna sa tête à Caba, comme cadeau de noces (Voir BOUCHE, François, t. I, p. 187).

\* TROISIÈME CATÉGORIE. — *L'impudicité par prédétermination.* — Dans les histoires locales, et les traditions d'une infinité de pays, on trouve cette donnée. Qu'il me suffise de rappeler : qu'on attribua les débordements de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, à l'inconduite de ses ancêtres. Ceux de Lucrece Borgia furent présentés comme la punition de son père, le fameux pape Alexandre VI, etc., etc.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — Les aventures de Déodat, d'Hyères et de Sibylle, de Toulon, sont si nombreux dans la littérature du Moyen-Age, qu'il serait oiseux d'en rapporter quelques-unes ici.

CINQUIÈME CATÉGORIE. — Même chose à dire pour les faits, dans lesquels un vertueux a eu l'apparence de l'impudicité.

Une femme, amoureuse de saint Vincent Ferrier, le fit appeler, sous prétexte de confession, et lui fit des aveux déshonnêtes ; le saint, indigné, se sauva ; mais la coquine prétendit qu'il avait voulu la violer (*Mart. Rom.*, 5 avril).

Saint Flaive, pris par les Lombards, fut vendu à un homme dont la femme le sollicita, comme la femme de Putiphar avait sollicité Joseph ; et comme il refusait, elle l'accusa d'avoir voulu la violenter, de sorte qu'on l'envoya garder des moutons ; mais, comme ses troupeaux prospéraient, son maître lui pardonna (*Mart. Rom.* 18 décembre).

## V

### FAITS DE L'ANTIQUITÉ

Ces légendes pieuses du Moyen-Age, ne sont, en réalité, que des rééditions d'aventures qu'on racontait dans l'antiquité ; il ne nous sera pas difficile de le démontrer ; et on verra : que toutes les catégories des légendes modernes ou du Moyen-Age se rencontrent dans les livres des temps reculés.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — *L'impudique tourné en ridicule :*

*Mars et Vénus.* — Tout le monde sait que Vulcain, voulant se venger de Mars et de Vénus, fabriqua un filet très délié, qui enveloppa les amants, pendant qu'ils

étaient ensemble; et les livra, ainsi, à la risée des autres dieux.

*La mésaventure d'Alphée.* — Alphée, qui était chasseur de profession, devint amoureux de Diane; il était tellement pressant dans ses sollicitations libidineuses, que la déesse résolut de le punir; et pour que la leçon fut profitable, elle voulut le rendre ridicule aux yeux des nymphes, ses compagnes. Pour cela, un jour qu'il lui parlait de son amour, elle lui répondit: qu'il ne l'aimait pas plus qu'une autre femme; il jura le contraire, et prétendit qu'il la reconnaîtrait entre mille. Diane le prit au mot. Il fut convenu qu'elle allait se cacher un instant, dans une grotte, avec ses nymphes; et qu'on verrait bien, ainsi, s'il la distinguait d'entre ses suivantes, quand elle sortirait. Une fois dans la grotte, elle se barbouille le visage avec du noir, et en fait faire autant à ses nymphes; puis, elles sortent en fôlatrant et se mettent à courir autour d'Alphée, en lui disant: de deviner laquelle d'entre elles était Diane. Alphée choisit, en s'y reprenant à dix fois; et dix fois il fut constaté qu'il s'était trompé, de sorte qu'on rit de lui, sans qu'il pût faire agréer ses vœux à la déesse.

*Minerve poursuivie par Priape.* — Minerve venait de s'endormir dans une prairie, lorsque Priape, qui rêvait de lui dérober sa virginité, s'approcha d'elle sans faire le moindre bruit. Or, comme la chaste déesse était très aimée par les ânes, un baudet du voisinage se mit à braire, pour la réveiller; et déjoua ainsi les projets de Priape, qui fut confondu de honte.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — *Punition plus ou moins sévère, pouvant aller même jusqu'à la mort, infligée à l'impudique.* — Nous trouvons dans les légendes de l'antiquité, toutes les variétés de la punition corporelle infligée à l'impudique. En voici quelques-unes, tirées des auteurs romains.

*La trahison de Tarpeia.* — Lorsque les Sabins assiégèrent Rome, pour se venger de l'enlèvement de leurs filles, la forteresse du Capitole était commandée par un nommé Tarpefus, qui avait une fille du nom de Tarpeia.

Un jour, cette fille étant sortie pour aller à la fontaine chercher l'eau nécessaire aux sacrifices religieux, fut rencontrée par Tatiüs, roi des Sabins, qui lui dit des choses aimables, et noua avec elle le commencement d'une intrigue, dans laquelle la politique devait avoir plus de place que l'amour. Tarpeia était coquette, et, comme elle avait envie de posséder les bracelets d'or, comme ceux que portaient les Sabins, elle promit de livrer la forteresse, à condition que Tatiüs lui donnerait *ce qu'il portait au bras gauche.*

Tatiüs le lui promit, et, pendant la nuit, elle ouvrit les portes du Capitole. Le lendemain, Tatiüs dit à la jeune fille : qu'il allait lui donner le prix convenu de sa trahison ; et il ordonna à ses soldats de donner à la jeune fille tout ce qu'ils avaient au bras gauche, sans essayer de rien retenir.

Le premier guerrier s'avance, donc, et jette à la tête de Tarpeia, non-seulement son bracelet, mais encore son bouclier qu'il portait au bras gauche ; et comme



tous les soldats suivirent son exemple, la malheureuse mourut en un instant, écrasée sous le poids de l'or et des boucliers.

D'après Antigonus (PLUTARQUE, p. 63), Tarpeïa était la fille de Tatius, général des Sabins ; elle avait été enlevée par les Romains, et était devenue la femme de Romulus ; de sorte que ce fut pour trahir son mari qu'elle livra la forteresse. Et son père, indigné de l'infâmie que sa coquetterie lui avait fait commettre, la fit mourir ainsi.

D'autres, disent : que Tarpeïa était une des filles romaines de distinction, préposées à la garde du Capitole, de sorte qu'elle ne trahit, ni son père, ni son mari, mais la nation de Rome tout entière, pour sa passion de coquetterie. Cette version, est évidemment une dégénérescence de la légende primitive ; et ne mérite pas de nous arrêter plus longtemps.

Simylus, cité par Plutarque (p. 63), attribua la trahison de Tarpeïa, à un siège fait, non pas par les Sabins, mais par les Gaulois. D'après lui, Tarpeïa était amoureuse du chef gaulois ; et pour lui plaire, livra la forteresse, à la condition de recevoir les bijoux d'or que portaient les assiégeants. Mais le Gaulois, indigné, la fit mourir de la manière précitée.

Tite-Live (liv. 1, § XI), qui rapporte cette légende, cite quelques variantes du mobile qui avait poussé Tarpeïa à son action ; et, dans une d'elles, il semble qu'elle avait voulu nuire aux ennemis plutôt qu'aux siens ; mais cette version est tellement improbable, qu'elle n'a pas frappé l'esprit d'une manière aussi durable. C'est une

tentative de réhabilitation ou d'atténuation, qui n'a pas réussi.

*Brennus et Démonique.* — Lorsque Brennus, à la tête des Gaulois, alla ravager l'Europe et l'Asie méditerranéenne, il arriva un jour devant Ephèse, qui l'attirait par l'attrait des grandes richesses que contenait son temple fameux, dont la réputation était allée jusqu'au fond de la Gaule et avait, pendant bien des années, excité la cupidité de tous les guerriers placés sous ses ordres.

L'armée gauloise était donc campée dans les environs de la ville sainte : mais elle n'osait l'attaquer, parce qu'elle craignait de rencontrer une résistance qui aurait triomphé de ses efforts. On avait répandu le bruit que des fortifications très compliquées avaient été établies autour du temple ; et, d'ailleurs, que mille embûches étaient tendues contre les assaillants.

Brennus était donc quelque peu préoccupé, et il n'osait se décider à commander l'attaque. Mais voilà que, sur ces entrefaites, il rencontre, un jour, une jeune fille du peuple, du nom de Démonique, qui lui plut ; et à laquelle il fit des avances, qui furent aimablement accueillies.

Le Gaulois était entreprenant, la belle n'était pas sévère ; bref, ils furent bientôt les meilleurs amis du monde.

Après avoir songé à l'amour, Brennus, qui avait besoin d'avoir des renseignements sur maintes choses de la ville, pour savoir s'il pourrait ou non tenter l'atta-

que, la questionna et entreprit de la décider à lui servir d'espion.

La jeune Ephésienne était si coquette, qu'elle ne craignit pas de promettre à Brennus, tout ce qu'il voulut. Mais à la condition, cependant, qu'il lui ferait de riches cadeaux. Cela lui fut promis sans peine. Elle posa même pour condition, que le prix de sa trahison, serait la possession de tous les colliers d'or que les soldats gaulois enlèveraient aux femmes de la ville, pendant le pillage.

Brennus se hâta d'accepter le marché; et la jeune fille, abusant de ce que ses compatriotes ne la soupçonnaient pas, put fournir à l'ennemi de son pays, tous les renseignements précieux dont il avait besoin.

Grâce, donc, à cette indigne coquette, la ville fut prise et saccagée.

Mais Brennus, tout en profitant des indications utiles que lui avait données la jeune fille, n'en avait pas moins conçu contre elle le plus violent mépris. On se sert des espions quand on en a besoin, mais on les hait; et ils vous inspirent le plus profond dégoût, même au moment, où ils vous rendent les plus grands services.

Aussi, dès que le pillage de la ville eut été terminé, il rassembla ses soldats sur une grande place, et dit à celle qui avait trahi son pays d'y venir, aussi, pour recevoir le prix convenu.

La crédule coquette se hâta d'accourir, pleine d'avidité, et espérant posséder les plus beaux bijoux de la cité. Brennus, la fit asseoir dans un endroit déterminé; il commanda à ses soldats de défilier devant elle, et de

lui jeter, à mesure, les colliers qu'ils avaient dérobés pendant le sac de la ville.

Se mettant à la tête des troupes, il passe le premier devant l'horrible espionne, et lui jette sur les genoux son lot de colliers qui était fort gros. L'imprudente en éprouva tout d'abord une immense joie. Mais, à mesure, chaque soldat lui en jetant un ou plusieurs, en passant, elle finit par être écrasée sous leur nombre. Enfin, démoniaque mourut étouffée par l'abondance même de ces bijoux, que, dans sa coquetterie coupable, elle avait aimés, au point de trahir son pays pour leur possession.

Ces deux légendes sont tellement semblables, au fond, qu'on ne peut s'empêcher de penser : que c'est absolument la même pensée, qui a été rattachée à la fille de Tarpeius, dans le pays de la roche de ce nom, et à une jeune fille éphésienne, dans le pays où les Gaulois pillèrent le fameux temple. Or, comme déjà le fait de Tarpeius est mis au compte de la guerre des Sabins, par les uns ; de celle des Gaulois, par les autres, on voit que de la légende on a trois variantes différentes. C'est, à mon avis, une raison suffisante pour en déduire : que c'est une aventure fabuleuse, et non un fait réel.

Dans cette légende, ce n'est même pas l'amour qui a aveuglé la jeune fille ; c'est un bas sentiment de coquetterie, doublé de jalousie pour la jeune Ephésienne. Dans les deux cas, l'acte de trahison est doublement odieux, peut-on dire, car la passion amoureuse, le désir de sauver la vie ou de servir les intérêts vitaux de son amant, n'est pas introduit dans le récit.

pour atténuer ce que l'acte de la femme a de vilain dans l'espèce.

Dans les vieilles histoires de Provence, et, même dans celle du Père Papon, qui date à peine du siècle dernier, on trouve une légende dramatique, que nous devons étudier en ce moment; car, comme on va le voir, elle présente un intérêt incontestable pour celui qui aime à réfléchir sur l'origine des contes populaires du pays.

Voici les détails de cette légende de la perfide Miletienne, qu'on pourrait appeler ainsi : « La Légende du Gaulois indigné ».

*La perfide Miletienne.* — Lorsque les bandes gauloises ravagèrent l'Ionie, il arriva un jour qu'elles tombèrent à l'improviste, dans un temple, voisin de la ville de Milet, juste au moment où personne ne s'y attendait.

C'est au point, qu'on y célébrait une grande cérémonie religieuse, et, que les femmes de la haute société y étaient toutes réunies, parées de leurs plus beaux habits et portant leurs plus riches bijoux.

Ces femmes furent faites prisonnières; elles devinrent naturellement la propriété des vainqueurs, qui, les gardèrent ou les vendirent, suivant leur impression du moment, et les hasards de la campagne.

Une d'elles, du nom de Erippe, qui était fort belle et qui, d'ailleurs, était l'épouse d'un des plus notables habitants de Milet, plut au guerrier auquel elle échet; de sorte qu'il résolut d'en faire sa femme.

Comme la campagne tirait à sa fin, et comme il

avait récolté déjà une riche part de butin, il se mit, sans tarder, en devoir de rentrer dans son pays.

Voilà donc, notre Gaulois de retour dans ses montagnes, en possession d'un riche pécule et d'une jolie femme. Il s'installe dans une vallée plantureuse, et se dispose à y passer tranquillement le restant de ses jours.

Il est probable qu'il était débonnaire de caractère, et qu'Erippe s'accommoda très bien de sa nouvelle condition; car, comme on va le voir, elle n'envisageait pas son retour à Milet, auprès de son premier mari, comme le comble de ses plus ardents désirs.

En revanche, l'habitant de Milet, qui avait perdu ainsi sa femme, et qui s'appelait Xanthus, fut désolé; et, comme son amour était grand, il résolut de faire tout au monde pour la racheter.

Ce Xanthus se mit, donc sans retard, en mesure de recueillir tout l'or qu'il pouvait posséder, puis chercha à traiter avec les Gaulois. Apprenant que le ravisseur de sa femme était rentré dans ses foyers, il n'hésita pas à entreprendre un long et périlleux voyage, pour tâcher de le rejoindre, et lui offrir de la racheter.

Xanthus n'arriva en Celtique, après avoir couru mille dangers, que plusieurs mois après son départ de Milet; aussi Erippe s'était déjà habituée à son nouveau genre de vie; elle avait pris de nouvelles habitudes.

Lorsqu'il se présenta dans la demeure du Gaulois, celui-ci était absent, de sorte que c'est sa propre femme, devenue la femme du ravisseur qu'il rencontra tout d'abord.

Je laisse à penser si son bonheur fut grand ; il lui fit mille questions, naturellement ; et lui apprit qu'il venait avec de l'or, en vue de la racheter, pour la ramener dans son pays, où l'attendaient ses parents, et où elle avait laissé un enfant en bas âge.

Lorsque le Gaulois rentra à la maison, il trouva le Milésien que sa femme lui présenta. Celui-ci lui raconta : comment, dans le désir de racheter son épouse, il avait entrepris ce long et périlleux voyage.

Notre Gaulois avait des sentiments généreux ; il fut touché d'une pareille action, de sorte qu'il accueillit avec bienveillance l'étranger. Il lui dit que, désormais, il pouvait se considérer : comme son hôte, ce qui signifiait, *a priori*, qu'il était disposé à lui accorder sa demande.

Comme notre Gaulois aimait quelque peu le faste et l'ostentation, il ne voulut pas traiter de suite de la question du rachat : il donna des ordres pour qu'on préparât un festin auquel, il convia tous ses amis.

Au jour fixé, on fit un superbe repas dans sa maison. Tous les notables de l'endroit y assistaient. A la place d'honneur, il avait mis le Milésien.

Le repas fut gai, sans dépasser les bornes d'une tempérance convenable ; et au moment psychologique, le Gaulois s'adressant à son hôte, lui dit, en lui présentant sa femme :

« Voilà votre épouse qui était ma captive, et que vous désirez racheter. — J'accepte votre proposition. Dites-moi seulement le prix que vous m'en donnerez ; prix qui doit être élevé, vous en conviendrez vous-

même, car vous savez que je l'aime et que je l'avais déjà prise pour femme. Mais il est juste que vous puissiez la revoir, si vous acceptez de faire le plus grand sacrifice possible à votre bourse. »

Le mari répartit aussitôt : — « Lorsque ma femme m'a été ravie par les hasards de la guerre, je me suis mis en mesure de chercher tout l'argent que je pouvais me procurer pour la racheter. J'ai réussi à grand peine, mais enfin, j'ai réussi, à ramasser mille pièces d'or. Les voici, prenez-les toutes jusqu'à la dernière.

» Quant à moi, je serai encore votre obligé, si vous me permettez, après avoir reçu toute ma fortune, de m'en retourner avec elle. Je serai désormais pauvre, mais je serai heureux d'être de nouveau en possession de l'épouse que j'aime éperdument, et dont j'ai un fils qui, sans elle, serait orphelin à Milet ».

Le Gaulois voulant faire grandement les choses, et donner une preuve de sa munificence, répondit au mari :

« — Voyons, dans cette affaire, il y a quatre intéressés, n'est-ce pas ?

» Moi, d'abord, le vainqueur et le possesseur de la femme.

» La femme, qui est ma propriété, tout en étant votre épouse.

» Vous même, qui aimez tellement votre femme, que vous vous êtes exposé aux plus grands dangers pour la revoir. Car, non-seulement vous avez couru le risque d'être dévalisé en route, mais encore j'aurais pu vous refuser le rachat.



» Enfin, il y a votre fils, que je ne connais pas, mais qui doit être un bel enfant, s'il ressemble à sa mère ; qui sera un homme de cœur en vous ressemblant,

» Eh bien ! partagez la somme que vous apportez en quatre parts égales. »

Une fois le partage accompli, le Gaulois en prit une part, puis rendant les trois autres au Mésien, il lui dit :

« Me voici désintéressé de mon côté ; et par ailleurs, voilà les trois parts qui reviennent à vous, à votre femme et à votre enfant. Emportez-les ; de cette manière, tout le monde sera content. »

On juge de l'impression que cela produisit sur tout le monde. On applaudit, et chacun se retira, le Gaulois comme les autres. Seule, la perfide Erippe ne fut pas satisfaite du résultat ; mais elle eut bien soin de ne pas le laisser paraître.

Erippe, avait été remise, au moment dont nous venons de parler, entre les mains de son mari. Or, dès qu'ils furent seuls, le bon Mésien laissa éclater sa joie, disant à sa femme : « Réjouissons-nous, car nous nous en sommes tirés à bien meilleur marché que ce que nous pouvions craindre.

» En effet, continua-t-il, non-seulement je ne comptais pas qu'au lieu de mille pièces d'or, il n'en voudrait garder que deux cent cinquante, mais je vous dirai : que, sachant combien les Gaulois sont avares et cupides d'ordinaire, j'avais dit tout d'abord que je ne portais que mille pièces d'or, alors qu'en réalité, j'étais venu avec deux mille.

» C'est que je pensais, qu'il me faudrait marchander,

et je me proposais d'arriver, peu à peu, à augmenter la somme ; de manière à l'éblouir, s'il le fallait, pour le décider. »

Erippe, qui était une perfide coquine, se dit à part elle : « Tiens, j'ai là, peut-être, un moyen de rester auprès du Gaulois, que j'aime mieux que mon premier mari. Je vais habilement exciter sa cupidité, pour le pousser à me garder avec lui. »

Donc, le lendemain, elle saisit le moment où elle se trouva seule avec le Gaulois, et lui dit :

« — Seigneur, vous m'avez rendue à mon premier mari, mais il faut que vous sachiez : que je vous aime plus que je ne l'aime.

» Si vous vouliez me garder avec vous, vous me rendriez bien heureuse. Je dois même ajouter : que vous en tireriez, en outre, un grand profit.

» Si vous voulez, je vous donnerai un moyen pour me garder avec vous, et vous enrichir en même temps.

« — Tiens, répartit le Gaulois, la chose est piquante d'intérêt : dites-moi donc, comment vous voudriez que je fasse.

» — Eh bien ! continua la jeune femme, sachez que mon mari qui vous a dit, qu'il avait pu ramasser mille pièces d'or, en vendant tous ses biens, vous a trompé ; il possédait deux mille pièces, et il était décidé à vous les donner toutes, au besoin, si vous l'aviez exigé.

» Donc, il suffirait de le mener dans un endroit écarté, sous un futile prétexte. Il ne se méfie pas de vous, après la superbe marque de libéralité que vous

venez de lui donner ; aussi, il y viendrait sans défense.

» Là, vous le tueriez, nous ferions disparaître son corps, et personne ne saurait ce qu'il est devenu, tandis que je resterais, de cette manière, auprès de vous.

» Je vous aurais ainsi apporté, en définitive, deux mille pièces d'or de dot, en outre de mon amour dont je vous ai donné tant de preuves ».

Le Gaulois fut révolté d'une pensée aussi infâme, et au premier moment il eut envie de faire un éclat. Mais il se contint. Il ne répondit ni oui ni non, demanda à réfléchir ; puis enfin, dit à la femme :

« Nous ne pourrions pas faire cela ici, sans nous compromettre ; aussi, allons-nous employer un moyen détourné, pour arriver à nos fins.

» Nous partirons, vous, votre mari et moi. Je prendrai pour prétexte, que je veux vous accompagner jusqu'aux limites de notre canton.

» Puis, une fois, en route, nous choisirons le moment propice, et nous tuerons celui dont nous devons nous débarrasser. De cette manière, personne n'aura rien vu, et ne pourra nous dénoncer comme meurtriers. »

Erippe se rendit à ses raisons, et hâta les préparatifs du départ qui put, grâce à son activité, avoir lieu peu de jours après,

Au moment du départ, le Gaulois dit à Xanthus :

« Je veux vous accompagner jusqu'à la limite de notre territoire, et ne me séparerai de vous qu'alors.

» Et même, je ne vous quitterai, qu'après avoir fait un sacrifice solennel aux dieux, pour le bonheur de votre voyage de retour. »

Arrivés au pied des Alpes, au moment de se séparer, le Gaulois voulut offrir le sacrifice. Il prépara l'autel, le hûcher, il choisit une des plus belles chèvres du voisinage; et, au moment où il fallait l'immoler, il chargea Erippe de la maintenir immobile, en tenant les cornes de ses deux mains.

Puis, faisant comme s'il se trompait, il plongea son épée dans le sein de la jeune femme, d'un mouvement si ferme et si vigoureux, qu'elle passa instantanément de vie à trépas.

On juge de la stupéfaction douloureuse de Xanthus qui n'eut pas le temps de détourner le coup, et qui vit sa femme morte, au moment où il espérait la posséder, désormais, d'une manière absolue.

Mais le Gaulois, se tournant vers lui, sans colère, lui dit : « Infortuné mari, ne me maudis pas, car je n'ai pas voulu te nuire : bien au contraire, j'ai agi ainsi dans un sentiment de sympathie pour toi.

» Ta femme était une coquine, indigne de ton amour ; c'est pour la punir de son infâme désir de te voir mourir, que je l'ai tuée. »

Il raconta alors à Xanthus, les détails de l'aventure que nous connaissons ; il lui remit les deux cent cinquante pièces d'or qu'il avait gardées jusque là ; et lui dit : « Rentre à Milet sans regrets ; tu y chercheras une autre femme, ayant des sentiments plus honnêtes que celle dont je viens de te débarrasser.

*La femme d'Ortiagon.* — On trouve une pensée voisine, ou au moins assez bien comparable à celle qui a inspiré le conte dont nous venons de rapporter les

détails, dans le suivant, qui a pour héroïne, une femme gauloise, dont Tite-Live (livre xxxviii, § 24), raconte la conduite mémorable.

Seulement, cette fois, la femme joue le beau rôle, au contraire de ce que nous avons vu : à propos de la fille d'Ephèse et de la Milésienne.

Les Romains défrent, on le sait, les descendants de ces Gaulois qui avaient fait trembler, à une certaine époque, non-seulement Rome elle-même, mais encore toute l'Europe occidentale. Naturellement, ils réduisirent une partie de leur population en un dur esclavage.

Or, parmi les captifs, se trouvait une jeune femme gauloise, d'une beauté remarquable. C'était Chiamara, l'épouse du chef d'Ortiagon, qui avait combattu vaillamment, et qui avait été obligé de battre en retraite, en abandonnant sa maison, et sa propre famille, entre les mains des ennemis, pour sauver le restant de ses guerriers.

Les captifs étaient sous la garde d'un centurion, qui était un homme grossier, aussi avide que passionné, aussi débauché qu'avare. Ce centurion, ne fut pas longtemps sans remarquer la beauté de cette jeune prisonnière.

Ce misérable abusa de sa force vis-à-vis de sa faible captive ; et, malgré une résistance désespérée de sa part, il lui fit subir les derniers outrages.

Après avoir ainsi violenté la malheureuse Gauloise pendant quelques jours, la soif de l'or reprit le dessus chez cet infâme ; et sachant : que la captive apparte-

nait à une famille riche, il lui dit que : si elle voulait lui faire donner une forte rançon, il lui rendrait la liberté.

Chiomara accepta, avec empressement, cette occasion qui lui était offerte ; après discussion, il fut entendu qu'elle chargerait un de ses compagnons de captivité, qui d'ailleurs était son esclave, d'aller auprès de son mari, pour prendre la somme convenue pour sa rançon.

Cette somme, devait être portée : à telle date et à telle heure de la nuit, dans un endroit écarté de la campagne, où le centurion conduirait la captive, pour l'échanger contre l'or du mari.

Avant le départ de l'esclave, Chiomara le prit à part pour lui faire quelques recommandations secrètes, sous prétexte de lui indiquer d'une manière bien précise, comment il devait procéder, pour trouver la totalité de la rançon exigée.

Que lui dit-elle dans cet entretien ? On ne le sut pas tout d'abord ; mais, comme nous le verrons, la suite de l'événement l'indiquera d'une manière suffisamment claire.

L'esclave partit ; quelques jours après, à l'heure convenue, quand tout le monde était endormi, le centurion se dirigea, accompagné de sa captive, vers l'endroit écarté de la campagne, où l'échange devait être accompli.

Il trouva là l'homme qui était allé négocier la rançon ; avec lui, était un autre Gaulois, vêtu comme les esclaves. C'était, sans doute, un de ses compagnons de

domesticité, qui avait dû l'accompagner pour l'aider à porter la somme d'or, trop pesante pour les forces d'un homme seul.

Les sacs contenant l'or étaient là, largement ouverts, de sorte qu'ils fascinèrent vite les yeux du cupide centurion. Aussi, c'est à peine pour la forme, qu'il demanda si la somme convenue, y était bien, tout entière.

« Compte cet argent, lui dit la femme. Je pense bien que mes parents, qui savent que c'est le prix de ma liberté, n'auraient pas voulu, par une avarice mal inspirée, m'exposer à rester en captivité.

Le centurion se baissa pour vérifier, au moins sommairement, si la rançon était bien complète. Il plongea ses mains dans l'or, ne prêtant aucune attention aux quelques paroles que Chiomara adressait, en Gaulois, à l'homme qui avait apporté le sac d'or.

« Voici le moment propice, lui dit-elle en sa langue maternelle, que le Romain ne connaissait pas, venge mon honneur en tuant ce misérable. — Le voilà sans défense devant toi, occupé à se repaître d'or, après avoir abusé de sa puissance. »

Le Gaulois à qui s'adressèrent ces paroles, n'était autre qu'un proche parent, le frère peut-être de la jeune femme. Il s'était déguisé en esclave, pour pouvoir arriver jusqu'à la portée du centurion.

Sans tarder, il sort l'épée qu'il portait cachée sous ses vêtements; et, pendant que le misérable était occupé à compter son or, il lui plongea son arme dans la gorge, sans coup férir.

Le centurion fut tué du coup. La jeune femme commanda à l'esclave de lui séparer la tête du corps.

Alors, elle prend cette tête, qu'elle enveloppe dans son voile, et qu'elle emporte avec elle, gagnant d'un pas rapide le campement gaulois, où elle devait retrouver son mari.

Ils y arrivèrent sans retard ; et quand la Gauloise fut devant son époux, elle jeta cette tête à ses pieds, avant de se précipiter dans ses bras.

Tiens, lui dit-elle, voilà la tête du misérable qui m'a outragée. Son crime a été abominable, mais la punition ne pouvait être plus grande. »

On comprend, qu'en effet, le souvenir de ses injures n'était plus aussi pénible, en présence d'une vengeance aussi éclatante et aussi complète.

Aussi, le passé fut laissé dans le silence, et le jeune ménage gaulois vécut désormais aussi uni et aussi heureux que par le passé.

Le mari sentait bien, que si sa femme avait été outragée, elle en avait tiré une terrible vengeance. La femme montrait, de son côté, par son attachement, par son amour, par l'austérité de sa vie de tous les jours, combien les violences ignobles du centurion lui avaient inspiré de répulsion et de colère.

Quoiqu'il y ait dans ce récit, une mort violente, le lecteur éprouve moins de répulsion que dans la légende de la perfide Milésienne, pour celui ou celle qui a donné le coup meurtrier. En effet, on sent si bien la douleur indignée de la femme brutalement outragée, qu'on comprend, si on ne l'approuve, l'acte de ven-



geance qui, seul, pouvait satisfaire la victime, des brutalités d'un ignoble vainqueur.

Chez les Grecs, les mêmes légendes avaient cours, comme on va le voir, pour souligner la punition que méritent les impudiques. Et tout d'abord, chacun connaît la légende de la punition terrible infligée par Diane à Actéon, qui avait voulu la voir au bain.

*Alexandre et Timoclée.* — Lorsque Alexandre eut pris Thèbes, un chef thrace, qui portait le même nom que lui, eut à sa part le pillage de la maison de Timoclée, sœur de Thiongène. Or, ce chef était un grossier, avide de vin et d'or, qui, après avoir enlevé tout ce qu'il trouva, but à l'excès, et voulut faire violence à Timoclée.

Celle-ci, voyant qu'elle ne pouvait éviter le déshonneur, dissimula ses sentiments véritables, puis résolut de tuer son impudique vainqueur. Pour cela elle lui raconta qu'avant la prise de Thèbes, prévoyant le pillage, elle avait caché, dans un puits desséché, la meilleure partie de ses richesses. Le brutal, enflammé par l'amour du gain, veut, sans retard, aller s'emparer de ces biens ; il force Timoclée à le mener au moment même, c'est-à-dire au milieu de la nuit, vers le puits ; et à peine y est-il descendu, que Timoclée, aidée de ses servantes, le fait mourir sous une grêle de pierres qu'elle fit tomber sur sa tête (PLUTARQUE, *Virt. des fem.*, p. 631).

Cette légende est si voisine de celle de la jeune Gauloise violente par le centurion romain, quant à la mise en scène du début, qu'on pourrait presque dire

que c'est la manifestation de la même idée. Mais pour ce qui est de la punition du coupable, il a fallu faire intervenir : la donnée d'un trésor qu'on dit être caché dans un puits.

Dans cette aventure d'Alexandre et Timoclée, il fallait que le drame s'accomplît dans la maison même de la femme ; et en somme, c'est une petite variante de la manière dont la vengeance est pratiquée.

Il nous faut rapprocher de ces légendes, celle de la vengeance de la fille de Piasus, qui est une variante assez curieuse à enregistrer, dans l'ordre d'idées qui nous occupe.

*Vengeance de la fille de Piasus de Larisse.* — Dans cette même Larisse, dite *Larisse Phrygienne*, le héros Piasus était l'objet d'un véritable culte. Or, voici ce que la tradition raconte de cet ancien chef pélasge : « Epris de sa propre fille, il la viola. Mais il ne tarda pas à expier son crime. Sa fille l'ayant vu se pencher au-dessus d'une grande cuve remplie de vin, le saisit brusquement par les jambes, le souleva de terre et le précipita dans la cuve. » (STRABON, liv. XIII, chap. III, page 77, t. III).

Cette légende de la vengeance de la fille de Piasus, ressemble tellement à celle de Timoclée, qu'on peut penser que c'est la même pensée, n'ayant été formulée d'une manière différente, que parce qu'elle était destinée à un autre groupe d'auditeurs. En effet, dans un pays où il n'y avait eu aucun événement de guerre, il n'était pas possible de faire intervenir un luxurieux vainqueur ; et, comme probablement un fait d'inceste

était plus saillant dans l'esprit du populaire, dans le moment, cet inceste est venu se greffer sur l'idée de la vengeance, entraînant la modification de l'excuse qui sollicite le coupable, à regarder dans la cavité où sa victime le précipite, pour le faire mourir.

L'idée fondamentale de punition, infligée à un impudique coupable d'avoir abusé de la force pour violenter une femme, est traduite dans l'ordre d'idées que nous étudions ici, d'une manière un peu différente, mais tout aussi dramatique et saisissante, dans les deux légendes suivantes, qui ont des liens étroits de parenté.

*Léarque et Eryxo.* — Léarque, qui aspirait à gouverner les Cyrénois, chercha à s'attirer les bonnes grâces d'Eryxo, mère de Battus, qui était le roi du pays, malgré son bas-âge, parce qu'il espérait aussi faire mourir Battus et régner à sa place.

Il avait déjà commis plusieurs crimes de natures diverses, mais il était si puissant et si vindicatif, qu'Eryxo ne pouvait lutter à découvert avec lui. Aussi s'y prit-elle par la ruse.

Pour mieux le tromper, elle simula un sentiment tendre pour lui, et lui dit que le meilleur moyen de faire cesser l'opposition que sa famille apportait à ses projets de mariage, c'était de nouer des relations intimes, devant lesquelles les frères d'Eryxo auraient la main forcée.

Léarque mis, ainsi, au comble de la joie, se hâta de pénétrer, comme il avait été convenu, seul et sans armes, dans les appartements d'Eryxo, à la faveur de la nuit. Mais au lieu d'une femme amoureuse, il ren-

contra deux guerriers armés, qui le mirent à mort, sans coup férir (PÉTRARQUE (*Virt. fem.*, p. 633).

*La vengeance de Charite.* — Apulée, dans les *Métamorphoses* (traduction de BÉROIAUP, t. I, liv. VIII, p. 236), rapporte le conte suivant plein, comme on va le voir, de détails remarquables, touchant la punition infligée à l'impudique.

Une jeune fille, du nom de Charite, était aimée de deux jeunes gens, l'un du nom de Tlépolême, l'autre nom de Thrasyllé; elle préféra Tlépolême, et devint sa femme.

Thrasyllé furieux d'être dédaigné, voulut se venger: il rêva d'abord, de nouer avec Charite une liaison coupable; mais il sentit, dès ses premières tentatives, qu'il ne réussirait pas. Aussi, se hâta-t-il de changer de batteries.

En effet, dissimulant sa passion déshonorable, il se fit l'ami du mari, et devint son compagnon de chasse. Or, un jour qu'ils étaient, avec des domestiques et une meute, à poursuivre des chevreuils, ils rencontrent un sanglier, qui met les rabatteurs et les chiens en déroute. Thrasyllé, qui nourrissait des projets homicides, fait appel à la bravoure de Tlépolême, l'engage à s'armer d'un épéu, tandis que lui prend une lance. Voilà les deux jeunes hommes qui poussent leur cheval vers le solitaire, rendu furieux par les chiens.

Tlépolême s'avance le premier; mais, au moment où il allait frapper la bête, Thrasyllé coupe les jarrets de son cheval, de sorte que désarçonné, le malheureux mari est exposé sans défense aux coups du sanglier.

D'ailleurs Thrasylle, voyant que la bête n'allait pas assez vite en besogne, lui perça le ventre d'un coup de lance et le tue. Puis, aussitôt que le sanglier a fui, il se jette sur le corps de sa victime, soignant le plus grand désespoir.

Les rabatteurs, qui avaient fui devant le sanglier, ne s'étaient pas tous tellement éloignés, qu'un d'eux n'eut eu le temps de voir les péripéties du drame sanglant. Aussi, une fois la première douleur passée, la veuve apprit-elle la vérité, qui ne lui fut dite que sous le sceau du secret, par le domestique de confiance qui avait été témoin de l'horrible forfait.

Thrasylle, pendant ce temps, se servit de l'amitié qu'il avait affecté de porter à Tlepolème, pour conserver des relations suivies avec Charite. Sous prétexte de partager sa douleur, de la consoler, en parlant en termes affectueux du pauvre défunt, il devint peu à peu entreprenant ; il finit par parler d'amour à la jeune veuve.

Celle-ci, feignant d'accueillir ses sollicitations, ne fit qu'une résistance modérée ; or, comme il devenait de plus en plus entreprenant, elle lui dit un jour qu'il fallait attendre au moins l'expiration du temps officiel de son veuvage pour convoler à de nouvelles noces. Mais comme Thrasylle était trop pressant, elle eut l'air de succomber, et finit par lui donner un rendez-vous nocturne.

Seulement, pour que sa réputation ne fût pas ternie par la médisance, il fut convenu, qu'une fois la nuit close, l'amoureux viendrait en cachette, par des voies détournées, jusqu'à une porte secrète ;

et serait introduit par la nourrice de Charite, dans sa chambre.

Ce qui fut dit fut fait, seulement la nourrice, en recevant l'amoureux, lui dit : « Ma maîtresse, voulant éloigner tout soupçon, m'a chargé de vous dire : qu'elle passera, comme d'habitude, la soirée auprès de son père qui est souffrant. De cette manière, personne ne pourra se douter de notre entrevue.

D'ailleurs, pour vous faire prendre patience, elle m'a chargé de vous servir des friandises et des liqueurs, qui vous feront paraître le temps moins long.

L'amoureux, introduit dans la chambre à coucher de Charite, plein de parfums et de meubles somptueux autant que commodes, se laissa aller aux douceurs de l'espérance amoureuse ; il goûta avec volupté aux délicieuses choses de gourmandise que la nourrice lui présentait très aimablement, de la part de sa maîtresse : sucreries, confitures, liqueurs, tout fut accepté avec joie et ingurgité sans réticence.

Mais voilà que bientôt, les paupières du jeune homme s'appesantissent agréablement ; il se laisse aller au sommeil sans résistance, ne se doutant pas qu'il venait, sans s'en douter, d'absorber le puissant narcotique que Charite avait chargé sa nourrice de lui administrer. Bref, bientôt Thrasyllé fut plongé dans l'insensibilité la plus profonde.

A ce moment, la veuve arrive, la figure respirant un tout autre sentiment que l'amour ; la main crispée par le désir de la vengeance, elle voit le meurtrier de son mari étendu sans défense, comme elle l'avait désiré, et entièrement livré à sa colère.

Sans tarder, elle s'approche de lui, tire de sa coiffure une longue aiguille d'acier, qui servait à retenir ses cheveux, la fait rougir à la lampe voisine; et la plonge résolûment dans les deux yeux du coupable qu'elle prive ainsi, à tout jamais, de la vue.

Thrasylle, réveillé par l'horrible douleur, sent qu'il est désormais réduit à une cécité incurable, et demande grâce. Mais le silence seul répond à ses supplications; il se lève, marche incertain, se heurtant, çà et là, à chaque angle de meuble, sans pouvoir sortir de cette chambre, où il avait espéré ressentir le comble de joie; et où, au contraire, il éprouvait les plus horribles douleurs physiques et morales.

Le lendemain, dès la première heure, la nourrice de Charite fit publier dans toute la ville, que la pauvre veuve convoquait la population entière à une cérémonie solennelle, en l'honneur de son époux; chacun se rendit au cimetière, devant le mausolée de l'infortuné Tlépolème.

A l'heure voulue, on voit arriver Charite couverte de longs habits de deuil, et parée comme la victime pour le sacrifice; tenant le glaive du défunt à la main, comme un instrument sacré, elle adresse la parole à ses concitoyens, et leur raconte, en termes émus, comment son bien-aimé mari a été traîtreusement tué par Thrasylle.

Un murmure de colère, d'indignation s'exhale de toutes les poitrines à ce récit palpitant.

Mais, continuant, elle dévoile les propositions déshonnetes et indignes dont elle a été l'objet de la part du

meurtrier, insistant sur les détails, de telle sorte qu'elle fait naître dans la foule le désir de la vengeance contre un si horrible forfait.

Alors, elle apprend à la population : qu'elle a accepté le rendez-vous que demandait l'infâme Thrasyllé ; que sa nourrice l'a introduit dans sa chambre, lui a fait prendre un narcotique dans les friandises qu'elle lui servait. Puis, qu'une fois plongé dans le sommeil, elle, Charite est venue ; et lui a ravi la lumière de ses yeux à tout jamais.

A ce moment, on voit arriver au milieu de la foule la nourrice conduisant par la main l'aveugle qui ignorait ce qui se passait.

Une clameur indignée s'élève ; pendant un instant la population n'a de regards que pour le misérable si cruellement puni ; mais bientôt son attention se reporte sur l'héroïque veuve qui, après avoir parlé de sa vengeance, ajouta :

« Maintenant que la mort de mon infortuné mari est vengée, je ne veux plus tarder un instant de le rejoindre », et qui, en terminant ces paroles, se plongea le glaive qu'elle portait dans le sein.

Le corps de la courageuse Charite fut enseveli auprès de celui du cher époux qu'elle avait si énergiquement vengé. De son côté, l'infâme Thrasyllé, honni et méprisé de ses concitoyens, se laissa mourir de faim, de désespoir, autant que de honte (APULÉE, *Métamorphoses*, t. I, liv. VIII).

Ces deux légendes : de la vengeance d'Eryxo et de Charite, ont incontestablement des liens étroits de



parenté, le fond de la donnée est le même, la mise en scène seule change. Dans l'une, c'est pour sauver la vie de son fils menacé par un homme qui avait autant d'ambition que de luxure. Dans l'autre, c'est la vengeance d'une veuve contre le luxurieux assassin de son mari.

Mais, en réalité, dans les deux cas, cette mise en scène est le détail, l'idée de fond, l'idée principale est formulée d'une manière tellement analogue, qu'on peut n'y voir que la différence résultant : de l'esprit plus ou moins inventif d'un conteur du même récit, dans deux pays différents.

*La punition d'Ixion.* — Ixion qui devait beaucoup à Jupiter, fut assez imprudent pour devenir amoureux de Junon. Il chercha à dévoiler sa passion à la déesse ; et même voulut s'introduire dans sa couche ; mais Junon y avait placé son esclave Néphélès, qui lui ressemblait, de sorte qu'Ixion fut abusé par ce stratagème.

Non content de son succès, Ixion s'en alla publier partout : qu'il avait été l'amant de Junon ; et Jupiter le précipita dans le Tartare, où il tournera éternellement sur une roue garnie de serpents.

La catégorie dans laquelle le libidineux est puni de mort ne fait pas défaut dans les légendes de l'antiquité.

*Vénus assaillie par des géants.* — A Phanogoria, dans la Sarmathie d'Asie, sur l'Hypanis (le Kouban d'aujourd'hui, en Circassie), il y avait un temple célèbre, élevé en l'honneur de Vénus Apataros, pour

rappeler que la déesse de l'amour, passant par là, fut l'objet des sollicitations impudiques de la part des géants qui habitaient la contrée.

Comme, toute déesse qu'elle fut, elle n'avait aucun moyen de leur échapper, elle fit semblant d'accéder à leurs désirs : seulement elle leur dit : qu'elle allait entrer dans une grotte obscure du voisinage ; et quo là, elle recevrait successivement les hommages de ceux qui voudraient la visiter. A condition expresse, cependant, qu'ils n'approcheraient d'elle que l'un après l'autre.

Or, elle fit cacher Hercule dans l'ombre, auprès de sa personne ; et à mesure qu'un géant libidineux arrivait, le demi-dieu lui tordait le cou, sans le faire crier ; de sorte qu'elle se débarrassa, ainsi, des entreprises malsaines des débauchés qui voulaient attenter à sa vertu (STRABON, livre XII, chapitre II, § 10, f. 391 du deuxième volume de la trad. TARDIEU).

TROISIÈME CATÉGORIE. — *Inconduite venant d'une prédestination.* — Cette donnée vient évidemment de l'antiquité. L'aventure d'Hélène, condamnée à mettre toute la Grèce sous les armes et à faire couler tant de sang, sous les murs de Troie, peut être invoquée à l'appui de ma proposition ; et nous trouverions sans peine vingt autres faits à citer dans cet ordre d'idées.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — *Donnée de l'impudique qui se venge.* — Nous trouvons un très grand nombre de faits pour mettre en saillie : la vengeance d'une impudique, mise en colère par les refus dont elle a été l'objet.

Fausta, femme de Constantin, accusa son beau-fils Crispus, d'avoir voulu la violenter; et le fit ainsi condamner à mort. Constantin, ayant reconnu, ensuite, que Fausta était coupable, la fit étouffer dans un bain chaud.

La donnée remonte, d'ailleurs, à l'antiquité la plus reculée; car, soit dans l'histoire positive, soit dans l'histoire légendaire de tous les peuples, nous la retrouvons.

Citons au hasard de la plume les faits suivants, sans avoir la prétention de les indiquer tous.

Astymède, seconde femme d'Édipe, accusa les enfants du premier lit d'avoir voulu lui faire violence, et les fit tuer par son mari (Dionore).

Diadice, femme de Créticus, passionnée pour Phryxus, fils d'Athamas, qui la dédaignait, l'accusa, pour se venger, d'avoir voulu lui faire violence.

Crethéis, femme d'Acaste, roi de Thessalie, amoureuse de Pelée, l'accusa auprès de sa jeune femme Erigone de lui être infidèle; Erigone se tua, et Pelée tua Crethéis, pour la punir.

Les Grecs disaient qu'un vieillard, ayant coupé quelques branches d'arbres, dans un bois consacré à Anagyrus, qui avait un temple dans l'Attique, ce demi-dieu inspira à sa concubine, une passion violente pour son fils.

Le jeune homme ayant résisté, elle l'accusa d'avoir voulu la violenter; et le vieillard fit précipiter le jeune homme du haut d'un rocher; mais, ayant reconnu son erreur, il se pendit, bientôt, lui-même.

Ochna, fille de Colomis et de Tanagra (PLUTARQUE),

s'éprit d'Ennostas, fils d'Éleus; et ne pouvant se faire aimer de lui, l'accusa à ses frères, d'avoir été poursuivie par ses assiduités.

Antée ou Sténobée, femme de Protus ou Proclus, s'éprit de Bellérophon; et l'accusa d'avoir voulu lui faire violence, pour le punir de son dédain.

Artémise, reine de Carie, fut prise d'un amour violent pour un jeune homme d'Abydos; qui n'y répondit pas. Dans sa fureur, elle lui creva les yeux, puis se précipita du haut d'un rocher.

Hébrus, fils de Cassandre de Thrace, ayant repoussé les avances de sa belle-mère Damasippe, fut accusé par elle, auprès de son père; et se jeta dans le Rhombus, qui depuis a pris son nom (PLUTARQUE, t. v, p. 158).

Nous pourrions citer encore les cas de : Philonomée, amoureuse de Tenès, son beau-fils; de Phédre, brûlant d'amour pour Hippolyte; de Pthya ou Clytie, amoureuse de Phéma. Enfin, la légende de la femme de Putiphar, est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire de la rapporter ici en détail. Seulement, pour montrer que les mêmes idées se retrouvaient dans les pays les plus divers, je rapporterai le fait analogue, emprunté à Philostrate (*Vie d'Apollonius de Thyane*, p. 232).

Apollonius parlait ainsi, fidèle à sa coutume de tirer des circonstances le sujet de ses entretiens. Il se dirigea d'abord vers le lieu consacré à Memmon. Il avait pour guide un jeune Egyptien, sur lequel Damis nous donne les détails suivants. Il se nommait Timasion; il était à peine sorti de la première jeunesse, et il avait gardé toute sa beauté.

Sa belle-mère était éprise de lui, et n'ayant pu vaincre sa chasteté, elle avait indisposé contre lui son père, non point par des artifices semblables à ceux de Phèdre, mais en le représentant comme un mignon, qui préférait les caresses des hommes à celles des femmes. Ce jeune homme quitta la ville de Naucrète, où tout cela s'était passé, et vint s'établir près de Memphis; il y acheta une misérable embarcation, et se fit batelier sur le Nil. Comme il descendait le fleuve, il vit Apollonius qui le remontait avec ses compagnons; leurs manteaux et les livres qu'ils avaient entre les mains apprirent à Timasion que ce bateau avait des sages pour passagers. Il demanda qu'on l'autorisât, comme ami de la sagesse, à se joindre aux voyageurs.

« Ce petit jeune homme, dit Apollonius, est chaste, » et mérite qu'on lui accorde sa demande ».

Et tandis que Timasion ramait pour aborder, il conta à voix basse, aux disciples qui l'entouraient, l'histoire de sa belle-mère. Quand les bateaux se furent touchés, Timasion, passa du sien dans celui d'Apollonius, donna des instructions à son pilote sur ce qu'il devait faire de sa cargaison, et salua Apollonius et ses disciples.

Apollonius le fit placer devant lui, et lui dit : « Jeune » Egyptien (car vous paraissez être de ce pays), dites- » moi ce que vous avez fait de bien ou de mal; je vous » pardonnerai vos fautes, par égard pour votre âge, je » vous louerai de vos bonnes actions, et je vous admet- » trai ensuite à philosopher avec moi et mes compa- » gnons. »

Timasion rougit et se demanda s'il devait parler ou se taire. Apollonius, voyant son hésitation, renouvela plusieurs fois sa demande, comme s'il n'avait rien deviné. Timasion, se rassurant, s'écria : « O dieux ! que » dirai-je de moi ? Je n'ai pas fait de mal, et je ne sais » pas si je dois croire que j'aie fait du bien. Car ne pas » mal faire, ce n'est pas là un mérite. — Oh ! Oh ! » jeune homme, dit Apollonius, vous parlez comme si » vous reveniez de l'Inde ; car vous me dites ce que » pense le divin Iarchas. Mais, d'où viennent ces idées ? » De qui les tenez-vous ? On dirait que vous avez eu à » vous défendre contre une occasion de pécher. » Dès qu'il eut commencé à raconter la conduite de sa belle-mère envers lui et sa résistance, les disciples d'Apollonius, voyant que leur maître avait tout deviné par une inspiration divine, poussèrent des cris d'admiration.

« Qu'avez-vous, amis ! leur demanda Timasion. Ce » que j'ai dit n'est pas plus étonnant que risible, à ce » qu'il me semble. — Notre étonnement vient d'une » cause, que vous ignorez encore. Quant à vous, jeune » homme, ce que nous admirons en vous, c'est la » modestie avec laquelle vous croyez n'avoir rien » fait qui mérite des éloges. — Offrez-vous des sacri- » fices à Vénus ? demanda Apollonius. — Oui, certes, » répondit-il, et tous les jours. Car je crois que cette » déesse est partout présente dans les choses divines et » humaines. » Apollonius, charmé, s'écria : « Décernons, » mes amis, une couronne à ce chaste jeune homme, » bien plutôt qu'au fils de Thésée. Hippolyte, en effet, » méprisait Vénus, et c'est probablement pour cela qu'il

» était fort contre la volupté, et que l'Amour ne venait  
 » pas jouer autour de lui ; il était d'un caractère trop  
 » sauvage et trop rude. Ce jeune homme, au contraire,  
 » bien qu'il honore Vénus, lui-même nous le dit, n'a  
 » pas répondu à la passion de la femme qui l'aimait, et  
 » s'est enfui, craignant la vengeance de la déesse elle-  
 » même, s'il ne se gardait d'un amour criminel. Détester  
 » une divinité quelconque, comme Hippolyte détestait  
 » Vénus, ce n'est pas là ce que j'appelle de la sagesse ;  
 » il est plus sage de respecter tous dieux, et surtout à  
 » Athènes, où il y a des autels élevés même aux dieux  
 » inconnus ». Tels sont les discours que Timasion  
 fournit à Apollonius, qui l'appelait Hippolyte, à  
 cause de la conduite qu'il avait tenue envers sa belle-  
 mère ; il paraissait, de plus, avoir pris soin de son  
 corps, et avoir pris des mouvements gracieux dans les  
 exercices de la gymnastique.

CINQUIÈME CATÉGORIE. — *Donnée de la simple apparence.* — Dans cette catégorie, nous pouvons citer l'aventure si curieuse de Combabus, satrape assyrien, que le roi charge d'accompagner sa femme Stratonice dans un voyage, et qui s'émascule au préalable, pour éviter d'être accusé, avec fruit, d'impudicité.

J'ai rapporté cette légende *in-extenso* dans le chapitre précédent intitulé *Les Dragons de Vertu*, j'y renvoie le lecteur pour ne pas la répéter ici.

Après les légendes que je viens de rapporter, je dois ajouter que nous pouvons, à certains égards, rapprocher d'elles, l'aventure de Leucippe et Théoné, que voici :

*Les aventures de Leucippe et Théoné.* — Thostor, un des argonautes, avait deux filles qu'il aimait tendrement, et qui s'appelaient Théoné et Leucippe. Un jour que Théoné se promenait sur le bord de la mer, elle fut enlevée par des pirates, qui la vendirent à Icarus, roi de Carie. Icarus s'éprit d'amour pour elle, et l'épousa.

Thostor, furieux du rapt de sa fille, s'était embarqué à la hâte, pour poursuivre les ravisseurs ; mais il fut pris, à son tour, par des pirates, qui le vendirent à Icarus, et il devint l'esclave de confiance de sa fille Théoné, qu'il ne reconnut pas, et qui, de son côté, ne le reconnut pas non plus.

La seconde fille de Thostor, Leucippe, ne recevant aucune nouvelle de son père, voulut aller à sa recherche ; sur le conseil d'un oracle, elle se déguisa en prêtre d'Apollon, pour ne pas être exposée à mille injures, qu'elle n'aurait pas manqué de subir, si on avait su qu'elle était femme.

Leucippe, ainsi déguisée en prêtre, arriva à la cour d'Icarus. Or, Théoné, qui la prit pour un homme, éprouva une violente passion pour le faux prêtre d'Apollon ; mais Leucippe, qui ne reconnaissait pas sa sœur, résista à ses sollicitations, avec une énergie d'autant plus grande, qu'elle craignait de dévoiler son secret à la reine.

Théoné, furieuse, de ce qu'elle considérait comme un dédain, fit mettre Leucippe en prison, et chargea son esclave Thostor de tuer ce prêtre d'Apollon, sous le prétexte qu'il avait cherché à l'outrager.

Thostor prend donc une épée, et se dispose à accom-



plir sa lugubre besogne ; mais au moment où il arriva près de Leucippe, celle-ci se met à se plaindre du sort. Thestor lui dit : qu'il était bien plus malheureux encore, car il avait eu deux filles qui lui avaient été ravies par le destin ; et, pendant qu'il racontait son histoire, Leucippe le reconnaît pour son père, et se fait reconnaître par lui.

Thestor ne tua pas sa fille, on le comprend bien, et Leucippe lui dit : qu'elle allait du même coup se venger de la reine et reconquérir leur liberté à tous les deux, en tuant Théoné. Saisissant son épée, elle pénètre dans les appartements de sa sœur, qu'elle ne reconnaissait pas.

Celle-ci, en voyant arriver Leucippe, qu'elle prenait toujours pour un homme, armé d'un sabre, appelle Thestor à son secours ; et Thestor la reconnaît, alors, pour sa fille ; de sorte qu'il arrête le bras de Leucippe, en lui apprenant : que la reine est Théoné, sa sœur.

Ils tombent tous les trois dans les bras l'un de l'autre ; et Icarius, apprenant cette étrange aventure, les combla de présents, et les renvoya dans leur pays.

## VI

### ORIGINE DE LA DONNÉE

Je pourrais citer encore bien des légendes, pour toutes les variantes qui ont trait à : la *punition de*

*Impudique*, mais ce serait une longueur inutile, et il vaut mieux nous occuper, maintenant, de l'origine de la donnée.

Or, il n'est pas bien difficile de se rendre un compte exact et clair de cette origine; et en effet, dès les premiers temps de la constitution des sociétés, c'est-à-dire lors, à peine, que les plus grandes agglomérations humaines se composaient seulement de quelques familles, il n'a pas manqué de godelureaux, jeunes ou vieux, aussi présomptueux que naïfs qui, poussés par l'ardeur libidineuse, ont poursuivi de leurs assiduités des filles ou des femmes, qui n'avaient aucune tendance à agréer leurs hommages.

Le désir de faire cesser ces empressements, n'avait pas de moyen plus assuré que le ridicule. Aussi, on peut dire : que le bon tour joué au petit bossu de Toulon, avec ou sans coffre, avec ou sans bateau à vapeur, est presque aussi vieux que le monde. Les loustics d'aujourd'hui font intervenir le bateau à vapeur, le chemin de fer, le télégraphe électrique même. Il y a cinquante ans, c'étaient les diligences qui servaient à la confusion du libidineux ; du temps de Diane ; il suffisait d'un peu de poussière de charbon. Bref, les moyens, quelque variés qu'ils soient, sont toujours au service de la même idée, et atteignent le même but.

Le sujet n'a pas assez d'importance pour nous arrêter bien longtemps ; mais cependant, je ferai remarquer que les légendes pieuses ne sont que les adaptations à la vie des saints chrétiens, d'une donnée remontant à

l'antiquité, et dans laquelle l'amoureux, trop entreprenant, est tourné en ridicule, ou est puni sévèrement. On connaît l'équipée de Vénus assaillie par les géants (STRAU. liv. XI, ch. 11), de Minerve poursuivie par Pélée, de Diane échappant aux entreprises d'Alphée ; et enfin celle de Jupiter punissant Ixion de ses impertinences à l'égard de Junon.

## VII

### CONCLUSION

En comparant ces diverses histoires mythologiques, à celle de la dévote amoureuse du euré, on voit : que l'aventure qu'on raconte de nos jours, pendant les veillées en Provence, a défrayé la curiosité de nos ancêtres depuis une longue série de siècles ; seulement, on conviendra avec moi, je pense, que les versions des anciens Grecs et des Provençaux modernes sont plus plaisantes, que quelques-unes de celles qu'on trouve dans le *Martyrologe* romain, qui lui sert de transition.

C'est qu'en effet, pendant cette longue et triste période du Moyen-Age, la grossièreté des mœurs donna aux aspirations génésiques des libidineux, un tour de sauvagerie, qui, plus souvent qu'à d'autres époques, prêta à leurs assauts contre les jolies filles, une violence capable de répugner à leurs victimes.

D'autre part, l'ignorance était, alors, aussi grande

que générale; aussi, dans les couvents où l'on fabri-  
quait les hagiographies des saints pour édifier les fidèles  
de la nouvelle religion, on trouva plus commode de  
piller les auteurs de l'antiquité que de se mettre en  
frais d'invention ou faire des recherches d'histoire.

Cette ignorance et cette grossièreté, firent donner  
aux légendes une rudesse ou une naïveté, qui ont  
frappé, jadis, les auditeurs d'une vive émotion; mais  
qui ne font plus, aujourd'hui, que sourire, quand elles  
ne révoltent pas le bon sens.

Cette revanche de l'intelligence outragée par les  
absurdités qu'on lui a si longtemps servi comme ali-  
ment, a, de son côté, donné naissance aux thèmes  
égrillards de quelques aventures; et ces histoires  
plaisantes, sont la protestation de la raison contre  
l'absurde.

---

## CHAPITRE V

## Les Saints Pillons

I  
FAITS DE LA PROVENCE

Dans une infinité d'endroits de la Provence, on rencontre, sur le bord des chemins, des saints pilons qui, tout en n'ayant plus, aujourd'hui, qu'une signification très vague de pitié chrétienne, n'en sont pas moins des vestiges incontestables du culte félicique des pierres, sur lequel est venu, ultérieurement, se greffer, celui de : la force fécondante de la nature.

Ces pilons, présentent des variétés qui exigent : que nous nous arrêtions sur leur compte pour en constater les différences. C'est ainsi, tout d'abord, que les uns sont placés à l'intersection de deux chemins, dans un carrefour, en un mot, c'est-à-dire dans ce que les Romains appelaient : un *trivium* ou un *quadrivium*, suivant le cas ; d'autres, au contraire, sont placés sur le bord d'une route, sans qu'il y ait une autre voie convergente

dans les environs ; il en est, enfin, qui se trouvent sur une éminence, plus ou moins loin des voies de communication.

Quant à ce qui est de leur forme, c'est généralement : celle d'un petit pylône quadrangulaire, de quatre-vingts centimètres à un mètre vingt de côté, et haut de : trois à cinq mètres, terminé en haut par une pyramide à quatre faces, que surmonte ou non une croix ; enfin, ajoutons : que sur une des faces du pylône, se trouve, près de l'extrémité supérieure, une niche, où on voit une petite statue d'un saint, ou de la Vierge, auprès de laquelle, des âmes pieuses déposent souvent un bouquet ou un petit cierge.

Lorsque le pilon, au lieu de se trouver dans un carrefour, est sur bord d'une route unique, il conserve cette forme, si un mur ne sépare pas la voie, des champs voisins ; si, au contraire, ce mur existe, il arrive parfois : que ce pilon est tout simplement constitué par un pilier uni au mur ; et même, seulement parfois, par une niche pratiquée dans ce mur. Il arrive aussi, par une transition ménagée : à la simple niche votive, que l'on ménage dans maints endroits : sur une porte ou sur la façade d'une maison ; niche destinée à abriter le plus souvent une statue de la Vierge immaculée.

Il n'est pas rare, de voir les niches sanctifiées des saints pilons, ornées de petites lampes, de chandeliers garnis de cierges bénis, de vases à fleurs naturelles ou artificielles ; et, à chaque printemps, on voit, çà et là, des âmes pieuses, avoir l'attention des mettre des bou-

quets de fleurs et de verdure dans ces niches, ou sur la façade du pilon lui-même.

Je souligne ces détails, sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir ; et qui ont leur importance.

Ajoutons, que lorsque ces pilons se trouvent dans les carrefours, ils ont souvent à leur côté, ou dans leur voisinage : un cyprès ; et, à voir la grosseur de cet arbre, on constate, que quelques-uns ont plusieurs siècles d'existence.

Je vais m'arrêter un instant sur le pilon de Saint-Maximin, qui peut être considéré, comme : le plus important de ces édifices de la Provence.

*Le Saint Pilon de Saint-Maximin.* — A quinze ou dix-huit cent mètres de la petite ville précitée, à l'endroit où le chemin vicinal de Rougiers vient déboucher sur la route de Saint-Zacharie, se trouve un saint pilon, qui a une certaine réputation dans le pays ; et qui joue un rôle dans la légende de Sainte-Magdeleine.

C'est là, en effet, que les anges déposèrent cette sainte, lorsqu'après trente-trois ans de pénitence, elle quitta la Sainte-Baume, pour venir communier et mourir dans l'église de Saint-Maximin.

Ce saint pilon, est constitué par une colonne hexagonale d'environ quatre mètres de hauteur, couronnée pour un groupe de cinq figures représentant : la Magdeleine vêtue seulement de sa chevelure, accompagnée de quatre anges à genoux qui paraissent l'élever dans les airs.

Ce groupe est reproduit sur les deux côtés du bloc de pierre qui a servi à couronner le pilon, de sorte qu'on

en voit un sur la face sud, l'autre sur la face nord du monument. Au-dessous de ce groupe, il y a un linteau, où se trouvent les vestiges dégradés de deux autres statues qu'on a considérées, comme représentant : le comte et la comtesse de Provence ; ou bien, peut-être, un religieux et une religieuse de l'Ordre qui possédait la grotte de la Sainte-Baume, au moment où le pilon a été construit.

Le saint pilon dont nous parlons, semble dater, dans sa forme actuelle, de l'époque de la renaissance ; mais il est infiniment probable, qu'il en a remplacé un, qui avait été édifié au moment où l'on construisit l'église de Saint-Maximin. Il est probable aussi, que ce premier pilon chrétien succéda à un pilon païen, symbole d'une divinité : Terme, Hermès, Priape, etc., etc.

Ce saint pilon, se trouve dans un carrefour qui menait à la voie aurélienne, et, par conséquent, dans un endroit qui sert de voie de communication à la population provençale depuis les temps les plus reculés. Car la voie aurélienne a été construite, nous le savons, sur l'emplacement d'une ancienne voie, remontant plus haut que la domination romaine, que la domination massaliote même. Cette voie datait peut-être de l'époque phénicienne, c'est-à-dire : remontait à plus de quinze cents ans, avant l'ère chrétienne.



## II

## FAITS DES AUTRES PAYS

Les saints pilons ne se rencontrent pas seulement en Provence ; mais ils sont là, plus nombreux que dans les provinces du centre et du nord de la France. En revanche, en Italie et en Espagne, on en voit autant que dans notre pays ; et autant que chez nous, ils sont l'objet de la piété populaire.

Si, au lieu d'examiner les pays voisins de la France, nous parlons des contrées plus éloignées : de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de l'Égypte, etc., etc., nous voyons : que des monuments, qui peuvent être regardés comme semblables, au fond, mais différents dans quelques-uns de leurs détails : différence qui peut très bien s'expliquer, par la différence du culte en vigueur dans la localité, existent, aussi nombreux presque, que dans notre pays ; et surtout, ont souvent des proportions, et un volume que nous ne leur connaissons pas en Provence.

## III

## ORIGINE DE CES PILONS

Pour remplir le programme que je me suis imposé dans cette étude, il me faut maintenant rechercher :

quelle a été l'idée initiale qui a présidé à l'érection de ces saints pilons. Le lecteur sait déjà qu'il est nécessaire de remonter bien au delà de l'ère chrétienne, pour la trouver.

Si mon hypothèse est exacte, ces pilons actuels sont la christianisation d'antiques symboles du culte des forces génératrices, arrivées jusqu'à nous, par le fait des transformations qu'ils ont subies à travers les âges, et dans les diverses religions qui se sont succédées. Je vais essayer de démontrer, par quelques arguments, l'exactitude de cette proposition.

On sait qu'à une certaine époque de l'évolution de la civilisation, la donnée des forces génératrices de la nature préoccupa nos ancêtres, à un point tel : qu'elle fit partie de la religion, si même elle ne fut pas toute cette religion chez certaines peuplades. Cette force génératrice, soit seule, soit amalgamée avec l'astrolatrie, a tenu une place considérable dans certains cultes, ayant de nombreux ministres et un chiffre énorme de dévots ; de sorte, qu'elle a laissé des traces nombreuses et remarquables, dont les vestiges sont venus jusqu'à nous plus ou moins transformés, mais encore reconnaissables pour l'observateur.

Lorsque les hommes imaginèrent les symboles, pour traduire matériellement leur pensée, comme ils étaient très vivement frappés depuis longtemps, par la puissance génératrice qui leur fournissait : les fils, les aides, les animaux et les végétaux dont ils avaient besoin pour leur subsistance et leur prépondérance, ils tracèrent : les organes génésiques et surtout le

masculin qui, plus que l'autre, a l'apparence de la force d'action, dans l'exercice de sa fonction.

Comme l'a très bien fait observer Dulauro (*Divinités génér.*, p. 16) « il faut l'avouer, malgré nos préventions, il serait difficile d'imaginer un signe qui fût plus simple, plus énergique; et qui exprimât mieux la chose signifiée ».

On attribua au simulacre de la fécondation, une action efficace sur la fécondité des individus, comme sur celle de la terre, et des animaux; par extension: le pouvoir d'écarter tout ce qui nuisait à cette fécondité, tant chez les individus que dans les champs.

Par le fait d'un raisonnement fétichiste, qu'on comprend très bien, ces symboles devinrent, bientôt, des talismans; et, suivant qu'ils étaient appliqués à l'idée: des individus en particulier, ou aux populations entières, leur volume fut différent; sans compter que cette différence de volume, devait entraîner des différences de forme, et de richesse de détails.

Lorsque ces symboles de la force génératrice de la nature, s'appliquèrent aux individus en particulier ou à des groupes peu nombreux, ils purent être réduits à des dimensions telles: que les attributs génésiques restaient parfaitement évidents aux yeux de tous. Au contraire, lorsqu'ils prirent des proportions plus grandes, ils furent plus informes; et réduits à une apparence, qui fut bientôt beaucoup moins claire pour le vulgaire.

C'est ainsi: que, tandis que pour certains cas, le symbole resta avec ses attributs et sa forme animale, qu'on

me passe le mot, et devint le phalle ; pour certains autres cas, il prit l'apparence seule de l'érection, sous la forme : d'une simple pierre conique ou fusiforme, d'une pierre levée, d'un amoncellement de pierres, d'un pylône, d'un obélisque, d'un clocher, etc., etc.

Il me semble donc, d'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, que nous sommes, avec les saints pilons : en présence d'un culte de la force fécondante de la nature, culte déjà assez modifié, au temps des Phéniciens, pour que les symboles n'eussent plus la grossièreté primitive qui les avait caractérisés ; mais qui, néanmoins, se rapportait absolument, et d'une manière incontestable aux organes fonctionnels du grand acte de la reproduction, malgré les voiles, dont les allégories, les transformations du culte ; ainsi que la modification des idées, les avaient cachés peu à peu.

Ce qui prouve de la manière la plus péremptoire, qu'en réalité, que : c'est par ce symbolisme grossier que le culte de la force génératrice de la nature a commencé, c'est que dans quelques populations de l'Inde, par exemple, il est resté, jusqu'à nos jours, dans son état presque primitif. Dans ce grand continent asiatique, on peut, en effet, en étudiant les croyances des diverses peuplades qui habitent son sol si différent, suivant la latitude, la longitude et même l'altitude ; on peut, dis-je, trouver, pour ainsi dire, toutes les variations successives de ce culte et de ce symbolisme.

Ne nous occupons, pour un moment, que des temps primitifs de ce symbolisme du culte de la terre mère ; on verra combien l'idée première était moins voilée par

les idées de pudeur et de mesure, que nous en avons en Europe, de nos jours.

Les voyageurs nous ont appris qu'il existe dans l'Inde, depuis l'antiquité la plus reculée et de nos jours encore, une secte « les Civaïstes » dont le symbole religieux est le « lingam » l'organe de la génération.

Le lingam, se rencontre dans presque tout l'Hindoustan, sur les places publiques, quelquefois, mais, le plus souvent : dans les endroits écartés, dans les bois, sur le bord des routes, dans des temples grands ou petits ; et il est de la part du Civaïste, l'objet d'un culte pieux, extrêmement remarquable, parfois.

Les dévots, se complaisent à orner le lingam : de guirlandes de fleurs ; les femmes viennent, très dévotement, l'arroser d'eau sanctifiée ou de beurre fondu ; d'autres l'arrosent de lait ; et il faut ajouter : que cette eau, ce lait, ce beurre : ont désormais acquis une vertu merveilleuse, pour : rendre les terres fertiles, garantir les animaux et les hommes du mauvais œil, guérir les maladies, faire passer de vie à trépas sans douleur les agonisants. Enfin, ouvrir les portes du ciel, au mourant qui en est humecté.

Quelques ascètes, vont puiser de l'eau du Gange à Kacq, la portent dans des vases, qu'ils tiennent à la main, jusqu'au temple de Rama, près du cap Comorin, c'est-à-dire à plus de quatre cents lieues de distance ; là ils la versent sur un lingam vénéré, puis la recueillent avec le plus grand soin, parce qu'elle a, désormais : la propriété de laver l'âme de toute souillure.

Il n'y a rien d'obscur, aux yeux des Indous, dans le

symbole du lingam ; l'idée de la nature fécondante et fécondée est si sainte et si pieuse ; celle de la stérilité est tellement cruelle qu'il ne reste place à aucun détail impur dans le grand acte de la reproduction.

D'ailleurs, comme on l'a fait remarquer nombre de fois, le culte du lingam, loin de pousser à la débauche, exige, au contraire, la plus grande chasteté à ses adorateurs. On dit que les prêtres qui s'opposeraient à la piété des fidèles, pour le culte de ce symbole, seraient lapidés par la multitude.

Le lingam guérit ou préserve les femmes de la stérilité, dans la pensée des Indiens ; de sorte qu'il est devenu l'objet de certaines pratiques religieuses, qui nous paraissent au moins très étranges dans certaines parties de l'Inde. En effet, les jeunes filles viennent, avant de se marier, se livrer à des attouchements pieux, ou se faire toucher dévotement par le lingam ; dans d'autres cas, cet attouchement va jusqu'au sacrifice entier de la virginité, sur une idole de fer ; dans d'autres enfin, ce n'est pas l'idole, mais un brahme qui est chargé d'accomplir lui-même la cérémonie.

Le symbole du lingam, est porté, très dévotement sur la poitrine, comme les objets de la piété la plus vénérée. On se souvient encore, de l'émotion immense qui régna dans l'Inde, quand les capucins essayèrent de le faire remplacer par la croix ou la médaille de la Vierge, chez les néophytes, chose que les Jésuites n'avaient pas osé faire. Il y eut un tel danger de voir les nouveaux convertis retourner au culte de Civa, qu'il fallut employer un moyen terme. Dans ces con-

Jonctures, il fut décidé, par l'autorité ecclésiastique, que les indigènes chrétiens de l'Inde, pourraient continuer à porter le lingam pendu au cou, à condition : qu'il y aurait gravé, sur une de ces faces, au moins, le signe de la croix.

Cette adoration du lingam que nous rencontrons dans l'Inde, de nos jours, y remonte à la plus haute antiquité, ai-je dit. L'Europe occidentale, la Grèce, l'Égypte même, étaient encore plongées dans les ténèbres du préhistorique, que la secte de Civa était constituée, et comptait de nombreux et ardents adorateurs.

Il ne faut pas oublier : que le culte d'Osiris et d'Isis n'ont été au début, que le culte de la fécondation, c'est-à-dire : ont émané d'une idée absolument semblable, sans compter que le symbole était le même.

En Grèce, nous savons que le culte, dont nous nous occupons, existait depuis une époque très reculée ; les phallophories n'ont été, en définitive, que les manifestations de l'idée : du lingam indien.

Enfin, ajoutons que : jusqu'aux derniers temps du paganisme, les Romains conduisaient, on le sait, la jeune épouse devant la statue de Priape, pour y faire des libations.

Je pourrais trouver, dans les coutumes du Moyen-Age, et même de l'époque actuelle, des traces frappantes de la perpétuation de l'idée dont nous nous occupons ici ; mais ce serait m'écarter du but que je poursuis. Aussi, je me hâte de revenir au fil de mon exposition, à savoir : si on doit penser, en présence de la constatation de l'idée de la fécondation dans plusieurs pays très dif-

foronts, que c'est une production spontanée qui s'est faite ainsi dans l'esprit des hommes, ou bien : que c'est le résultat d'une transmission qui a été la conséquence des migrations humaines à travers les contrées de l'ancien monde.

Nulle indice : similitudes des détails ; des noms, parfois ; des transformations de l'idée primitive ; chronologie de l'apparition des symboles dans les diverses contrées, etc., etc., portent résolument à penser : qu'il ne s'agit pas tel : d'apparitions multiples et spontanées, mais de la propagation d'une idée, née dans un temps déterminé ; et transmise, de proche en proche, par des déplacements humains. De sorte : que nous sommes, ainsi, amenés à admettre, que, dans notre pays de Provence, le symbole, dont nous retrouvons la trace dans l'Inde contemporaine, fut apporté, aux temps pré-historiques, par des initiateurs, qui nous ont laissé : ces traces matérielles, que nous retrouvons, aujourd'hui encore, à chaque pas.

Je ne m'arrêterai pas, sur tout ce qu'il y aurait à dire de la fusion des deux cultes : de la force génératrice et de l'astrolatrie ; et sur les transformations que subirent alors les symboles qui furent désormais : autant des organes génésiques que des gnomons, et tantôt : plus celui-ci que celui-là, suivant les contrées ; cette étude m'entraînerait trop loin. Il me suffira de dire : que lorsque les peuplades sémites soit Crétois, soit Carthaginois, soit Phéniciens vinrent, dix-huit ou vingt siècles avant notre ère, apporter leur civilisation relative dans notre pays de Provence, ils apportèrent leurs



croyances religieuses, qui tenaient une très grande place dans leur esprit.

Soit que ces croyances religieuses fussent une nouveauté absolue, pour les populations provençales qui recevaient le contact des arrivants; soit que ces croyances, vissant se entourer d'autres croyances religieuses, et les modifier ou les compléter; toujours est-il, qu'elles prirent une certaine importance dans le pays. Dans ces conditions, elles donnèrent lieu à l'érection de symboles, et à la mise en cours de légendes et de dénominations, que le culte de la force fécondante de la nature, en vigueur chez eux dans ce moment, rendait désormais nécessaire.

C'est pour cela que, lorsque nous comparons entre eux deux pays assez semblables, ou au moins analogues, nous y constatons une multitude: de symboles, de noms et de légendes, vestiges du culte dont nous parlons, et qui viennent nous apprendre: que la même croyance religieuse existait dans les deux contrées.

Dans le principe, ces symboles de la force fécondante de la nature, comme d'ailleurs le rituel de ce culte, avaient la grossièreté native qui les caractérisait; et qui est restée même, telle quelle, assez souvent; qui, au moins, est encore reconnaissable dans certaines contrées, l'Inde en particulier. Mais avec le temps, ces symboles et ce culte se modifièrent, dans notre pays, d'une manière très sensible; c'est au point même, que leur aspect primitif fut, un jour, suffisamment voilé, par le fait d'adjonctions et de mutations successives,

pour qu'il fallut chercher la signification primitive, à travers les voiles de ces modifications.

Je ne m'arrêterai pas longuement sur diverses étapes que parcourut le culte de la force fécondante de la nature, car leur étude nous entraînerait trop loin. On sait : que, peu à peu, la grossièreté des symboles se voila, sous des allégories que l'astrologie et les paganismes : chaldéen, assyrien, hellénique et romain, vinrent surajouter successivement à l'idée première, en donnant au libre cours à la tendance anthropomorphique qu'avaient les populations, pour ce qui regarde la spécification de la divinité.

On conçoit facilement, en se mettant à ce point de vue, comment il se faisait, qu'au début de l'ère chrétienne, la pensée fondamentale se trouvait si profondément modifiée ; et comment, la puissance surnaturelle, qui était évoquée par les symboles et les pratiques religieuses qui s'y rattachaient, avait pris successivement les noms les plus divers. Cette puissance se rapportait à une divinité qui avait des caractères, une personnalité tellement précise, que les dévots avaient la persuasion qu'elle aurait été vue en chair et en os, (pour me servir d'un terme trivial, mais propre à bien rendre mon idée), par des prédécesseurs sinon, même, par des contemporains.

Lorsque le christianisme s'introduisit dans le pays, il se trouva en présence de croyances, de symboles, d'actes, qu'il n'avait pas la force de renverser, de réduire à néant sur l'heure même. Et alors, prudemment, selon son habitude, il fit ce qu'il a fait partout, lorsqu'il

a débüté dans une localité, sans avoir l'autorité et la puissance prépondérantes. Ce christianisme aborde, peu à peu, les antiques croyances, en les faisant sionnes, par des modifications insensibles pour les yeux du vulgaire. Les divinités païennes, que la foi publique invoquait soit dans les grottes, soit devant les pilons, soit au pied des tours de religion, etc., etc., se transformèrent en divinités chrétiennes. Et, sans que la transition eût été jamais assez brusque pour que le vulgaire ait eu conscience du changement, les populations arrivèrent à honorer : les saints et saintes du Paradis chrétien, au lieu de vénérer : les dieux et déesses de l'Olympe, les astres ; et même la force fécondante de la nature, dans ses symboles, mâle et femelle, qui avaient été l'origine du culte dont nous parlons ici.

Ce fait : des bouquets de fleurs et des touffes de verdure dont on orne les pilons de Provence, au printemps, est de nature à renseigner sur l'origine de ces monuments ; en effet, c'est le vestige des offrandes pieuses, des promesses végétales, que les anciens : offraient aux divinités champêtres du paganisme romain, offrandes, qui, elles-mêmes, n'étaient que la continuation du détail : du culte, bien antérieur, de la terre mère.

Une preuve que je puis donner, c'est qu'en divers pays, la coutume est restée assez peu modifiée, pour être encore facilement appréciable ; c'est ainsi, par exemple, qu'à Anvers, sur la porte de l'église Sainte-Valburge, qui, avant d'être consacrée au culte chrétien, était au temple de : Wolden, le mars des Germains, l'odin des Scandinaves, et ultérieurement un tem-

ple de Priape ; on voit, dis-je, encore une petite image de ce dernier dieu, que les marchandes de la poissonnerie ont l'habitude de garnir de fleurs, au printemps, et pendant tout l'été.

Quand on réfléchit quelque peu à ces particularités, on arrive à penser qu'il est parfaitement logique d'admettre : que les pilons, en général, et le pilon de Saint-Maximin, en particulier, furent, à un moment donné, un symbole du culte de la génération. Ce dernier, était un véritable *magdal* qui fut, à un moment donné, surmonté de la main phallique ; et qui resta, sous cette forme, exposé à la piété des fidèles pendant des siècles. Puis, lorsque ce culte se modifia, pour prendre la forme païenne, l'objet restant le même, la signification changea, ce saint pilon devint un *magdal* d'Hermès ou de Priape.

Enfin, lorsque l'idée chrétienne s'implanta dans la contrée, le saint *magdal* s'appliqua, sans effort, au culte de la Magdeleine. Le symbole du nombre cinq, subit, par une appropriation d'idées que l'on comprend facilement, l'idée chrétienne.

A lors, par un changement naturel, la portion phallique était, par sa situation prépondérante et érigée, destinée à devenir la statue de Sainte-Magdeleine ; les autres changèrent : en quatre anges *adjuvatores*.

Il arriva donc ainsi : que le symbole, qui avait inspiré les prières des dévots du culte de la terre mère et du paganisme, inspira désormais celles des chrétiens.

## IV

## VARIÉTÉS DES PILONS

Quand on cherche à se rendre compte de la signification originelle des saints pilons qui nous occupent ici, on constate qu'ils peuvent se ranger en deux catégories bien tranchées :

1° Ceux qui existent dans les carrefours et sur les éminences plus ou moins éloignées des voies de communication ;

2° Ceux qui sont placés sur le bord d'une route, encastrés ou non dans un mur, sur la porte ou dans la façade d'une maison.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — Pour les premiers, il n'y a pas de doute à avoir ; malgré la présence d'une niche contenant la statue de la Vierge, ce sont d'anciens Termes, Hermès, Mercures, Priapes, en un mot ; ils avaient été dans l'origine, des pierres érigées, parfois, pour servir de gnomons, c'est-à-dire pour mesurer le temps, par l'ombre qu'elles projetaient aux divers moments du jour et de l'année ; puis elles avaient été : des fétiches solaires, ou autres ; puis ils devinrent des pilons phalliques, qui subirent, avec le temps, les transformations nécessaires pour être mis à l'unisson de la croyance du moment.

C'est ainsi, qu'après avoir été, purement et simple-

ment : la borne limitante, le fétiche de la propriété, ils devinrent successivement, pour les dévots : des symboles : du soleil, d'Hermès, de Terme, de Mercure, de Priape ; puis enfin furent rapportés à la Vierge, ou à un autre saint chrétien. Ce dernier changement s'est fait, par le fait de cette appropriation, si bien connue, que le clergé du Moyen-Age fit subir aux instruments du culte païen, quand il ne se sentait pas assez fort pour les attaquer de front et par la force.

Nous avons à ce sujet, dans les documents de l'histoire, des indications si précises et si nombreuses, qu'il n'est pas nécessaire d'insister plus longuement.

Saint Grégoire de Tours, lui-même, nous raconte que partout, où les populations allaient obstinément prier, auprès : d'un pilon d'une divinité, d'un arbre ou d'une fontaine, qui étaient le symbole d'une croyance païenne, les premiers confesseurs de la loi chrétienne mettaient : soit la croix, soit la statue de la Vierge, pour que les prières fussent, à l'insu même des dévots, attribuées au paradis chrétien, au détriment de l'Olympe.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — Quant à la seconde catégorie de pilons, ceux qui sont simplement placés sur le bord d'une route, une partie peut être attribuée, il est vrai, à la christianisation d'un symbole d'un fétiche primitif, transformé successivement : en monument païen, puis en monument de dévotion catholique. Mais une autre, et c'est peut-être la plus grande, n'est qu'une expression de la piété chrétienne. Un dévot, qui avait dans le souvenir, les sentiments que lui avait inspirés : la vue de tel pilon surmonté de la croix, ou portant

l'image de la Vierge, a voulu ériger un édifice pareil sur sa propriété territoriale, pour s'attirer les grâces de la Vierge ou de Jésus-Christ : pour se mettre sous cette protection divine, etc., etc.

C'est ainsi, que nous voyons, de nos jours, les âmes les plus chastes, les femmes les plus réservées à l'égard des joies mondaines, placer dans leur chambre, sur leur porte, dans la façade de leur demeure, dans le jardin d'agrément ou sur le mur de leur propriété : une statue de l'Immaculée-Conception, qui est à leurs yeux, et qui représente à leur esprit : la pensée de la chasteté et de la continence absolues ; alors que celui qui réfléchit, un peu, aux variations de l'esprit humain, et aux transformations de l'idée religieuse à travers les âges, voit dans ces symboles : le vestige de croyances antiques des forces génératrices, solaires, etc., etc., qui étaient, on peut le dire, absolument opposées.

Je ne terminerai pas à ce qui touche aux pilons, sans dire un mot des clochers qui ornent nos églises actuelles ; on n'a pas besoin de réfléchir longtemps pour avoir la persuasion que ce sont encore : des vestiges du culte des gnomons primitifs, puis des pierres, transformés, dans la suite des temps, en symboles phalliques. On constate, en y réfléchissant, que ce n'est que par une suite de modifications, qu'ils sont arrivés à être le support de la cloche, qui appelle les fidèles pour les exercices du culte.

C'est en vain, que dans les temples de la religion chrétienne, le pylône phallique s'est transformé en clocher : il n'est pas difficile de voir, par la pensée, sa signification primitive.

En effet, si les églises chrétiennes peuvent dire, pour expliquer la présence de ces clochers : que c'est pour contenir les cloches, que le clocher a été édifié ; on leur objecte : que les mosquées mahométantes, les pagodes indiennes, qui n'ont pas de cloches, possèdent cependant des rainarets absolument semblables.

C'est qu'en réalité, ces clochers sont comme les saints pilons qu'on voit sur les bords du chemin ; et qui, malgré qu'ils aient été ornés d'une niche contenant une image ou une statue, divinité masculine ou féminine, ont une forme qui rappelle suffisamment, encore, la pensée initiale qui présida, dans le début, à leur édification.



## CHAPITRE VI

## Apparitions, Fantômes et Revenants

## I

## CRÉDULITÉS DE LA PROVENCE

La croyance aux apparitions, aux fantômes et aux revenants, est encore remarquablement intense dans la population provençale; il suffit, dans ce pays, de causer un instant avec les gens de la campagne, et même de la ville, pour leur entendre raconter, avec l'accent de la conviction la plus ferme, mille histoires dans lesquelles, ces manifestations merveilleuses jouent un rôle très important.

On n'est pas aussi crédule, sans doute, dans les hautes sphères de la société provençale, que chez le même peuple; mais, cependant, je suis certain qu'il ne faudrait pas gratter beaucoup l'écorce d'incrédulité de bon nombre de gens du monde, pour y trouver des traces indéniables des vieilles idées locales, touchant le surnaturel.

Quand on essaie d'analyser les histoires : d'apparitions, fantômes et revenants qui ont cours en Provence, on constate, qu'elles peuvent se ranger en une dizaine de catégories distinctes. C'est ainsi, par exemple que :

**PREMIÈRE CATÉGORIE.** — La croyance est à l'état élémentaire, si je puis me servir de cette expression : telle habitation, telle localité est réputée hantée par des revenants et des fantômes, sans que la crédulité publique y ajoute plus de détails.

**DEUXIÈME CATÉGORIE.** — La croyance aux revenants et aux fantômes, prend un caractère plus précis.

**TROISIÈME CATÉGORIE.** — Un téméraire, qui a cherché à voir de près les auteurs du bruit insolite qui se produit dans l'endroit hanté par le revenant, a été plus ou moins maltraité par le fantôme.

**QUATRIÈME CATÉGORIE.** — Un individu, mourant loin des siens ou de ses amis, leur révèle le moment de son décès : par un bruit, une apparition, un pressentiment, un songe, ou tel autre moyen pour leur apprendre la funeste nouvelle.

**CINQUIÈME CATÉGORIE.** — Un revenant, se montre, pour réclamer : le repos de la sépulture régulière.

**SIXIÈME CATÉGORIE.** — Le fantôme, apparaît pour que les vivants accomplissent quelque acte pieux, destiné à assurer son repos.

**SEPTIÈME CATÉGORIE.** — L'apparition du revenant, a pour but de révéler : l'endroit où sont enfouies certaines richesses.

**HUITIÈME CATÉGORIE.** — Le fantôme, apparaît, pour annoncer : une nouvelle bonne ou mauvaise.

NEUVIÈME CATÉGORIE. — Le fantôme, se venge d'une injure ou d'un tort, dont il a eu à se plaindre, pendant sa vie.

DIXIÈME CATÉGORIE. — L'apparition, est la divinité elle-même, qui veut faire savoir sa volonté, à un mortel, en lui parlant d'une manière plus ou moins intelligible.

Cette classification, prête le flanc à beaucoup de critiques, je le sais ; et je dois dire que je ne l'ai acceptée, que parce qu'elle m'a paru : suffisamment commode pour passer en revue les diverses variétés de faits que j'ai à étudier ici. Je déclare, sans peine, que je ne tiens pas beaucoup à la défendre. C'est-à-dire, qu'à mon avis, même : cent autres pourraient très bien lui être préférées.

D'ailleurs, il faut souligner, que dans cette croyance aux fantômes et aux revenants, il y a, comme dans toutes les superstitions, maintes obscurités, nombre d'incompatibilités et des confusions, qui font : que toute étude sur leur compte, reste forcément dans un vague très fluctuant, lorsqu'on veut essayer d'analyser tel ou tel détail d'une manière quelque peu précise.

Les lignes de démarcation qui séparent le revenant, du sorcier, de l'illusion du rêve, de l'intervention de la divinité, de la prophétie, du présage, du pressentiment, de la croyance aux esprits : de la maison, de la terre, des airs, des eaux ; du démon, du diable, etc., etc., sont tellement indécises, qu'on s'aperçoit ; à chaque instant, qu'on a franchi les limites ; et qu'il y a confusion d'attributs et de caractères, entre ces diverses parties de la superstition.

Aussi, ai-je besoin de répéter, au sujet des revenants, ce que j'ai dit au sujet des esprits, et de ce qu'on peut dire touchant les songes, les présages, les masques, etc. : Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette étude des spécifications absolument tranchées, suffisamment distinctes, et même bien logiques, dans tout leur ensemble, car ces spécifications ne pourraient exister que s'il s'agissait de choses réelles. C'est qu'en réalité, au contraire, il n'y a au fond, en tout ceci : qu'illusions et travail creux d'imaginations, trop facilement entraînés dans la voie du surnaturel et de l'improbable.

*Première catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS LES REVENANTS ONT MANIFESTÉ LEUR PRÉSENCE D'UNE MANIÈRE FRUSTRÉ ET INDÉTERMINÉE.

Les faits de cette catégorie, qui ne sont, à proprement parler, que la plus simple expression de la croyance aux revenants, sont extrêmement nombreux. Il n'y a peut-être pas : un quartier rural, un village, et même, une ville de Provence, où on ne les constate, pour peu qu'on veuille y faire attention.

C'est ainsi, par exemple, qu'à Toulon même, c'est-à-dire dans une grande ville de près de cent mille âmes de population, j'ai entendu indiquer : un certain nombre de maisons, comme ayant la réputation d'être hantées. Les unes étaient situées dans le vieux quartier, les rues les plus petites et les plus anciennes ;

mais d'autres siégeaient, dans les quartiers récents et les mieux habités.

En cherchant à préciser, je me suis fait indiquer une de ces demeures, dont les habitants, cependant nombreux, ignoraient absolument la particularité, alors que vingt bonnes femmes des autres parties de la ville, affirmaient, avec conviction, savoir : que ces habitants étaient tourmentés par des apparitions et des bruits effrayants.

Si dans des villes importantes de la Provence, on trouve pareilles crédulités, qu'on sera-t-il dans les campagnes ? En effet, à la Valotte, à la Garde, à Ollioules, au Bousset, à Six-Fours, pour ne parler que des environs immédiats de la ville de Toulon, il y a certainement plusieurs maisons réputées hantées ; et dans les campagnes on en signale, çà et là, un grand nombre.

*Deuxième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS LE FANTÔME A PRIS QUELQUE PEU DE PRÉCISION POUR LA SIGNIFICATION DE SON APPARITION.

Dans nombre de cas, l'apparition est plus précise. Ainsi, par exemple, le fantôme d'un propriétaire décédé d'un champ, d'une maison, etc., etc., a été vu errant pendant la nuit, dans les lieux qu'il avait l'habitude de visiter, alors qu'il vivait ; et dans ce cas, tantôt il ne manifeste aucun sentiment appréciable, il n'accomplit aucun travail manuel ; tantôt au contraire, c'est

la joie ou la tristesse qu'il montre ; c'est une aide ou une opposition, qu'il tente d'apporter à ce que font ses successeurs.

Je connais un fait, dans lequel : le revenant pleurait sur une chenalie qu'on s'était hâté de couper aussitôt après sa mort. J'ai entendu parler : de champs labourés miraculeusement, ou dévastés impitoyablement ; d'animaux, soignés ou violents par le fantôme.

Dans quelques circonstances, le fantôme a aidé un individu vivant, dans une circonstance difficile ou dangereuse. Je connais vingt variantes de cette donnée : d'une femme, que les uns ont considérée comme : la mère ou l'aïeule ; d'autres comme : la vierge, sainte Magdeleine, sainte Marthe, sainte Rossoline, etc., etc., suivant la localité ; et qui, trouvant un petit enfant qui allait se noyer ou être écrasé par une voiture, l'avait pris par la main, et l'avait reconduit sain et sauf à sa mère ou à sa nourrice.

C'est encore : le cas d'un charretier embourbé, qui voit venir à lui un voyageur, dont la coopération le tire miraculeusement d'affaire.

Bref, cent circonstances différentes peuvent servir de cadre à l'aventure surnaturelle, et concourir à en souligner l'étrangeté.

*Troisième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS UN FANTÔME PUNIT UN CURIEUX DE SON INDISCRÉTION.

Cette catégorie semble avoir été imaginée, pour semer une salutaire frayeur dans l'esprit du vulgaire,

car elle souligne dans ses diverses variantes, cette pensée : qu'on n'a rien de bon à gagner, en se mettant témérairement en rapport avec un revenant, lorsque cela n'est pas nécessaire.

*L'aventure de la Messugulère.* — Dans une campagne du Plan-de-la-Garde, appelée : la Messugulère, près du château d'Astourot, au sud-est de Toulon, on entendait toutes les nuits, des bruits insolites.

Un individu audacieux, voulut savoir à quoi il fallait attribuer ce bruit ; et il s'en alla passer la nuit, dans la bastide de cette propriété qui était inhabitée. Or, à un moment donné, voilà que sa lampe s'éteignit tout-à-coup, notre homme la ralluma, mais bientôt elle fut éteinte de nouveau. Voyant qu'il s'agissait de quelque chose de surnaturel, le curieux corrigé, se hâta de s'en aller ; et pendant de longues années, personne n'osa plus habiter la Messugulère. Plus tard, la propriété se vendit, et les fantômes délogèrent en même temps.

Chose absolument semblable, m'a été racontée, attribuée au terroir de la Valette, c'est-à-dire au nord-est de Toulon ; à celui du Cabeau qui est dans la partie nord-ouest des environs de cette ville. Et je pourrais, sans crainte de me tromper, affirmer : que dans vingt autres endroits de l'arrondissement, les mêmes contes ont cours.

Jusque là, le téméraire n'a été puni que légèrement de sa curiosité ; mais voici des faits, où il a été plus sévèrement éprouvé.

Dans les environs du quartier du Pont-du-Las, un des faubourgs de Toulon, il y a un endroit appelé : la Basse-

Convention, on souvient d'une batterie qui y fut établie par l'armée républicaine, lors du siège de Toulon, en 1793. Il y avait là, en 1830, peut-être même aujourd'hui encore, un ancien four-à-chaux, et une bastide abandonnée qui tombait en ruines; cette bastide avait la réputation d'être hantée par des apparitions surnaturelles. Or, un habitant de Toulon, me racontait : qu'un jour de jeudi, des collégiens conduits en promenade s'amusaient dans le voisinage; quelques-uns d'entre eux eurent la curiosité d'aller voir ce qui se passait; et ils y virent, me disait mon narrateur, des choses horribles. — Mais quel? répondais-je. — « Eh ! le sais-je moi? Ce que je sais, c'est qu'ils furent tellement effrayés, que plusieurs d'entre eux furent malades de peur. »

La même personne me dit, en outre, qu'un jour, un individu du quartier voulut avoir le cœur net de ce qu'on disait à ce sujet; et qu'il s'en alla résolument dans la vieille bastide, à la nuit tombante, pour y rester jusqu'au matin; mais que deux heures après, il était revenu terrifié, s'était couché, et était mort quelques jours après, sans qu'on n'ait jamais connu sa maladie!

*Quatrième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS L'APPARITION DES REVENANTS A POUR BUT DE PRÉVENIR UN AMI OU UN PARENT DU MOMENT DE SA MORT.

Nous arrivons à des faits, qui sont précisés davantage par les conteurs, et dans lesquels l'apparition a pris des



proportions, autrement mieux tangibles que dans les cas précédents.

Dans quelques cas, ce n'est pas à proprement parler une apparition, mais seulement un bruit insolite qui vient prévenir les intéressés : de la mort de celui qui les aimait ; et il faut, même, comme on va le voir, une certaine dose de crédulité pour accepter les conclusions ; les deux exemples suivants le prouvent.

*Le grillon fantastique.* — Dans une bastide isolée du plan de la Gardo, près Toulon, la famille était, un soir d'hiver, assise près du foyer de la cuisine, quand elle entendit un chant de grillon qui semblait partir de la chambre à coucher ; et qui avait une intonation particulière.

Le mari et la femme allèrent dans la chambre à coucher, pour voir le grillon ; mais alors il leur sembla que le chant venait de la cuisine ; ils revinrent, et le même phénomène se reproduisant, ils cherchèrent de nouveau dans la chambre à coucher. Bref, lorsqu'ils étaient à un endroit, le chant du grillon paraissait venir de l'autre, et *vice-versa*. A quelques semaines de là, ils apprirent que : juste le soir où le grillon avait chanté d'une manière aussi étrange à leur foyer, une vieille tante était morte, leur laissant un petit héritage. C'était donc : l'âme de la tante qui était venue les prévenir, sous la forme du chant du grillon.

Pendant mon enfance, j'ai entendu raconter par une bonne femme qui habitait dans la rue Saint-Pierre, à Toulon, près de l'église de ce nom, qu'elle avait été prévenue de la mort de son fils, d'une manière très

précise. Elle était tranquillement assise près de sa cheminée, disait-elle, attisant son feu pour faire cuire son dîner, lorsqu'elle entendit : un vigoureux coup contre sa porte d'entrée ; un bruit, me disait-elle, comme si un sac pesamment rempli, avait été projeté avec violence contre la porte.

Elle alla voir ce que c'était, et ne vit personne dans l'escalier. Prise d'un pressentiment sinistre, elle nota le moment de ce phénomène insolite ; et, peu de temps après, elle reçut la nouvelle de la mort de son fils : mort survenue exactement à ce jour, et à cette heure où elle avait entendu le bruit surnaturel.

L'apparition suivante commence à être plus spécifiée, comme on va le voir, quoiqu'il ait fallu dans ce cas, un certain travail d'esprit, pour rattacher l'événement à la personne qui a constaté l'apparition. Pendant mon enfance, j'ai entendu, vingt fois, ma mère raconter, avec l'accent de la conviction la plus profonde, que l'âme de son père était venue la prévenir de sa mort, voici comment :

Une nuit elle était couchée auprès de son mari, quand mon frère aîné, qui avait alors quinze ou dix-huit mois, s'éveilla dans son berceau, et demanda à être pris dans le lit paternel, parce que, disait-il, il avait peur : d'un homme qui s'approchait de lui. C'était l'été, il faisait clair de lune, de sorte que l'enfant fut pris et placé sur la couverture du lit, entre ses parents, qui lui demandèrent : pourquoi il avait peur ainsi. L'enfant leur dit : qu'il voyait un homme dans la chambre, et leur indiquait avec assurance, les endroits où cet homme se pla-

gait. Tantôt, la vision s'approchait et voulait l'embrasser ; tantôt elle s'éloignait, s'approchant : soit de mon père, soit de ma mère, etc., etc. Ce manège dura plus d'une heure, après quoi, la vision disparut aux yeux de l'enfant ; et la nuit s'écoula sans encombre. Deux jours après, ma mère apprit la mort de son père, qui avait succombé, juste, disait-elle, au moment où le petit enfant avait eu sa vision.

Voici un autre fait plus précis, mais laissant encore, comme on va le voir, place à beaucoup de vague.

Un jeune homme de dix-huit ans était, une nuit, endormi bien tranquillement dans son lit, lorsque, vers trois heures du matin, il est éveillé tout-à-coup, par le bruit que faisaient ses livres, et les papiers de sa table de travail ; il ouvre les yeux et voit une ombre de femme assise à cette table, le regardant. Il se prend peur, se met à crier ; on accourt et l'apparition disparaît. A quelque temps de là, on apprit que la tante du jeune homme était morte.

Cette aventure, qui s'est passée dans une famille de ma connaissance, a été racontée longtemps autour de moi : comme un fait absolument précis ; et prouvant, d'une manière péremptoire, la réalité de ce genre d'apparitions.

Je dois avouer, au contraire, qu'il m'a servi à baser mon opinion sur l'inanité de la croyance aux revenants.

En effet, lorsque l'apparition eut lieu, j'en tirai sur l'heure même, la conclusion : que le jeune homme avait été le jouet d'un cauchemar, résultant peut-être d'une excitation cérébrale, dans laquelle le tabac et la fumée

du chanvre indien (*cannabis indica*) avaient été pour quelque chose. A ce moment, personne ne songeait guère, de son côté, à la tante du jeune homme. Ce n'est que plus de trois ans après, qu'on apprit : que cette tante était morte ; et je dois souligner qu'on ne sut jamais dans la famille, la date de cette mort, qu'à deux ou trois années près, c'est-à-dire d'une manière extrêmement vague. Par conséquent, rien ne prouve que la tante fût déjà morte au moment de l'apparition ; et néanmoins quelques années après l'aventure nocturne du jeune homme, on en parlait dans sa famille ; et lui-même parlait de : l'annonce de la mort de la tante par le spectre apparu, comme d'une chose absolument claire et réelle. Les détails étaient précisés avec une rigueur qui était capable de faire hésiter ceux, qui n'avaient pas comme moi, tous les éléments d'une appréciation exacte.

Si, dans les faits précédents, l'apparition est restée plus ou moins vague, et s'il a fallu que la réflexion vint indiquer : de quelle personne il s'agissait ; dans d'autres, au contraire, l'apparition ne saurait laisser aucun doute ; c'est bien l'individu que l'on connaissait, que l'on a vu, et reconnu, parfaitement.

*Cinquième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS L'APPARITION DU REVENANT A POUR BUT L'OBTENTION D'UNE SÉPULTURE CONVENABLE.

Dans les veillées d'hiver, à la campagne, on raconte parfois : que des individus, qui dormaient tranquille-

ment, ou qui étaient à travailler, sans songer aux revenants, avaient vu, tout-à-coup, un spectre. Le revenant était : parfois un parent qui indiquait : qu'il était mort accidentellement dans un champ, une forêt, un précipice ; afin qu'on allât prendre son corps, et qu'on l'ensevelît convenablement ; tantôt, c'était un simple étranger, mort violemment, et dont le corps, caché quelque part, réclamait une sépulture chrétienne.

Cette demande de sépulture était faite, tantôt d'une manière très claire, c'est-à-dire que le spectre parlait comme une personne vivante ; tantôt le désir était manifesté par des signes plus ou moins complexes, et vagues ; en un mot, toutes les variantes imaginables, peuvent se rencontrer dans la bouche des crédules conteurs provençaux.

Le plus souvent, voici le canevas de l'aventure : une maison est réputée hantée par des revenants ; un individu plus hardi que les autres y va passer la nuit ; il entend du bruit, voit un spectre qui lui parle ou qui lui fait signe de le suivre, et le courageux veilleur découvre des ossements provenant d'un crime ; il fait enterrer convenablement ces restes ; et désormais tout bruit insolite disparaît.

Le lecteur se souvient, comme moi, que cette aventure, qu'on entend raconter en Provence, comme si elle était contemporaine, remonte à la plus haute antiquité ; et a été rééditée d'âge en âge, rajeunie à mesure, pour les besoins de l'impression à produire sur l'esprit des crédules.

*Le fantôme qui réclame la couronne promise. —*

Une femme de Toulon avait connu un ouvrier mécanicien, natif de Lorient, et arrivé depuis peu dans la ville. Le jeune homme, qui lui avait inspiré de la sympathie par son air doux, est atteint de fièvre typhoïde et va mourir à l'hôpital Saint-Mandrier.

Cette femme projeta de porter une couronne sur sa tombe; mais la pluie l'en empêcha, le jour des obsèques. Or, pendant la nuit, elle entend des plaintes près de sa chambre; elle croit que c'est un voisin qui est malade, se lève, et va écouter dans l'escalier; mais elle ne voit rien de particulier.

En rentrant chez elle, elle entend le bruit de la chute d'un corps dans l'escalier. Prise de peur, elle essaie de fermer la porte, mais elle ne le peut, quelqu'un retenait cette porte par dehors. Dès le lendemain matin, elle alla porter la couronne promise; et dès ce moment, elle n'entendit plus de bruit insolite.

*Sixième catégorie.* -- FAITS DANS LESQUELS L'APPARITION A POUR BUT UNE EXPIATION, UNE RESTITUTION OU QUELQUE CHOSE D'ANALOGUE.

Nous trouvons, en Provence, des aventures vraiment très remarquables, dans les crédulités qui se rattachent à cette catégorie. En voici une que j'ai entendu raconter, comme aussi réelle que contemporaine, par des personnes qui, pour un peu plus, m'eussent donné des noms propres à l'appui; afin de me convaincre.

*Le curé qui était mort avant de dire la messe qu'on lui avait commandée.* — Dans une petite ville de Provence. J'ai, même, entendu préciser que c'était dans Toulon, à l'église : de Saint-Pierre, d'après les uns ; de Saint-Jean, d'après les autres ; de la cathédrale, d'après plusieurs conteurs ; il y avait un curé qui passa, un jour, de vie à trépas d'une manière assez rapide, et alors qu'il espérait vivre encore de longs jours. L'évêque lui donna un successeur ; et pendant quelque temps, on put croire que tout était fini avec le mort, lorsqu'un événement vint montrer le contraire.

En effet, un matin à la première heure, le fils du bedeau, qui était enfant de chœur, et que son père employait dans divers travaux de propreté de l'église, vit l'ombre du curé défunt, devant le maître-autel, dans l'attitude d'un prêtre qui va commencer à dire la messe.

L'enfant effrayé se hâta de sortir de l'église et d'attendre, que d'autres personnes fussent venues faire leurs dévotions, pour y rentrer ; mais il n'osa rien dire, tout d'abord.

Le lendemain, il revint à la même heure ; et vit la même apparition. Très préoccupé de ce phénomène, il se décida, alors, à en parler à son père, qui, d'abord, ne voulut pas y croire. Mais, cette apparition, se reproduisant avec persistance, on en parla au nouveau curé, et diverses personnes capables de donner de bons conseils.

Or, une d'elles dit : que très probablement le pauvre Monsieur le curé, était mort sans avoir pu dire une

messe qui lui avait été commandée, pour les âmes du purgatoire; et qu'alors il souffrait de ne pouvoir la dire.

On conseilla, donc, à l'enfant de surmonter sa frayeur; de s'approcher de l'ombre la première fois qu'il la verrait de nouveau; et de lui dire: « Monsieur le curé, voulez-vous que je vous serve la messe. »

On comprend que l'enfant fut quelques jours à se décider; mais voyant: que tous les matins l'ombre était à la même place, il s'approcha, un jour, en tremblant, et dit ce qu'on lui avait conseillé de dire. L'ombre interrogée, ainsi par l'enfant, fit un signe de tête d'acquiescement, et se mit à dire la messe.

Le petit sacristain la servit bien dévotement, sans oser lever les yeux; et lorsque la cérémonie fut finie, l'ombre s'évanouit pour ne plus reparaitre désormais.

On alla alors aux renseignements, et on découvrit, en effet, que peu de temps avant de mourir, le curé défunt avait reçu le prix d'une messe, à dire pour les âmes du Purgatoire, et que sa fin prématurée l'avait empêché de la dire; de sorte, qu'en réalité, il avait quitté ce monde, en laissant derrière lui, une obligation non satisfaite. C'est pour cela: que, souffrant dans l'autre monde, il en avait été réduit à revenir sur terre, sans pouvoir jouir du repos éternel, jusqu'à ce qu'il se fût libéré de sa dette.

J'ai entendu une variante de l'aventure, dans laquelle il est dit: que le curé, avant de commencer la messe, dit à l'enfant, qu'il ne devait pas lui relever la chasuble au moment de l'élévation. Or, l'enfant oublia cette recommandation, et lorsqu'il releva la chasuble, il vit que l'officiant était un squelette!!



*Autre fait de ce genre.* — Un nommé Cayol, propriétaire à Marseille, reçut au commencement de ce siècle, le prix du loyer d'une terre, et promit à son fermier de lui en donner quittance le lendemain, mais mourut subitement dans la nuit. Le fils de Cayol, qui ignorait ce paiement, poursuivit le fermier devant les tribunaux. Comme il n'y avait aucune preuve de versement, le malheureux fut condamné. Mais voilà que, dans la nuit qui suivit la sentence, Cayol apparut à son fils, et lui dit : « Regarde derrière le miroir qui est sur la cheminée de ma chambre, tu y trouveras le reçu de : douze cents francs, que le paysan m'a réellement payés.

Quelquefois, l'aventure s'est dépouillée de quelques-uns de ses détails; et alors sa signification a perdu de sa précision, en voici un exemple :

*Le veuf qui voit le fantôme de sa femme.* — Un maître de marine qui était marié à Toulon, fit un jour une campagne de deux ans, pendant laquelle sa femme eut un amant, et mourut en couches. A son retour, le mari apprit, en même temps : et l'infidélité de sa femme et sa mort. Il vivait seul, sans songer à se remarier et lorsque l'heure de la retraite sonna pour lui, il alla habiter une petite bastide dans les environs.

Une nuit, il voit apparaître le fantôme de sa femme, qui lui demande pardon; il accorde ce pardon; et pendant quelques mois il ne vit plus rien d'insolite.

De nouveau, il voit, une nuit, le fantôme de sa femme, dont la tête et les mains étaient entourées de flammes; il s'émut de l'air de souffrance du fantôme, alla, dès le

lendemain, prier une voisine de faire dire une messe pour la défunte ; et à partir de ce moment, sa femme ne lui apparut plus.

*Le fantôme de la cathédrale de Toulon.* — Un homme, qui était allé prier, un soir, dans l'église cathédrale de Toulon, s'endormit et fut enfermé dans le sanctuaire par mégarde. Au milieu de la nuit, il est réveillé par un bruit insolite, il regarde autour de lui, et voit à la chapelle des âmes du Purgatoire, un prêtre qui dit la messe. Il se leva, alla s'agenouiller à cette chapelle, il entend la messe, et au moment où l'office fut fini, les lampes s'éteignirent d'elles-mêmes ; et l'officiant disparut.

*Septième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS L'APPARITION DU REVENANT A EU POUR BUT DE RÉVÉLER LES RICHESSES IGNORÉES.

Dans quelques cas, le revenant apparaît à un individu, pour lui indiquer où se trouve une richesse qui resterait ignorée sans son intervention.

*Les revenants au trésor de la Ciotat.* — Une femme de la Ciotat, était en train de couler la lessive, pendant la nuit ; lorsque tout-à-coup, et sans raison apparente, sa lampe s'éteignit. Pensant que c'était le vent ou le manque d'huile qui avait produit ce phénomène, elle la ralluma ; mais voilà qu'au bout d'un instant, cette lampe s'éteignit de nouveau.

La même chose se reproduisant une troisième fois, cette femme se laissa aller à la peur, pensant qu'elle était en présence de quelque chose de surnaturel, et elle s'écria en faisant le signe de la croix :

« Si tu es une bonne âme parle ; si tu es une mauvaise âme vas-t-en et laisse-moi en repos. »

Voilà, tout-à-coup qu'une voix lui dit :

« Vas-t'en lever les moellons de la troisième marche de l'escalier, et tu seras contente. »

Le jour arriva bientôt après, sans qu'aucun phénomène extraordinaire ne se fut produit. La femme alla, comme la voix le lui avait recommandé, à la troisième marche de l'escalier, où elle trouva, cachée sous les moellons, une somme d'argent. Elle fit dire une messe aux âmes du Purgatoire ; et depuis elle n'a plus entendu rien d'anormal, disait le conteur.

*Autre fait de ce genre.* — Pendant mon enfance, j'ai entendu raconter, par des gens qui croyaient que c'était une parfaite et entière vérité, l'aventure surnaturelle suivante, dans laquelle un revenant révéla l'existence d'un trésor caché, dont personne n'avait connaissance :

Un homme, qui était marié dans un village de Provence, avait un frère marin. Ce frère avait beaucoup d'affection pour lui, et pour sa femme ; il venait volontiers passer quelques semaines chez eux dans l'intervalle de ces campagnes sur mer.

Or, il faut dire que comme le ménage n'était pas très fortuné, il logeait dans un appartement peu spacieux, où il y avait un cabinet noir, qui s'éclairait par quelques

carreaux de vitre, places au haut d'une cloison, qui le séparait de la chambre à coucher. C'était dans ce cabinet, que couchait le marin, lorsqu'il venait voir son frère.

Un jour le marin partit. Quelques mois s'écoulèrent ; et personne ne pensait qu'il avait pu lui arriver malheur, lorsqu'un soir, en levant les yeux, par hasard, dans la direction des carreaux de vitre dont nous venons de parler, la femme voit très distinctement : l'image de son beau-frère, qui paraissait la regarder avec insistance et bienveillance.

Grande fut la frayeur de la femme ; mais à peine eût-elle vu cette image, que celle-ci s'effaça. Aussi, elle pensa qu'elle avait eu une hallucination.

Le lendemain, elle regarda encore, par hasard, dans la même direction et elle vit la même image ; cette fois là, il n'y avait pas à s'y méprendre, elle aurait juré que son beau-frère était réellement derrière le carreau de vitre.

Elle fit part à son mari de cet événement. Celui-ci, regarda et ne vit rien ; aussi, pensa-t-il, tout d'abord, que sa femme avait décidément la berluc. Mais, l'apparition continua à se montrer à la femme, qui s'en inquiéta, et qui finit par aller demander conseil à diverses personnes de sa connaissance.

Quelqu'un, qui sans doute, avait l'expérience de ces apparitions, déclara que cet indice suffisait pour établir d'une manière péremptoire : que le marin était mort.

On conseilla à la femme de garder en mémoire : la date précise de la première apparition ; et, en effet,

quelques mois après, on constata dans la maison, que cette apparition avait coïncidé juste avec le jour de la mort du beau-frère.

L'apparition continuant, on dit à la femme de regarder, si le revenant avait la figure triste, ce qui serait un indice certain de son séjour au Purgatoire ; et par conséquent de l'opportunité de faire dire des messes, pour le repos de son âme.

Les messes furent dites ; et la femme constata que l'air de tristesse et de souffrance avait fait place à une apparence de satisfaction, chez le revenant ; mais, malgré un assez grand nombre de messes, de prières et de cierges brûlés, l'image se montrait régulièrement tous les soirs à la jeune femme, qui consulta encore beaucoup de gens, pour savoir quelle pouvait être la raison de la persistance de ces apparitions.

Enfin, quelqu'un lui dit : « Peut-être le mort veut vous prévenir de quelque chose, par son assiduité : cherchez bien à découvrir sa pensée. » La femme porta son attention de ce côté ; et bientôt il lui sembla, qu'après l'avoir regardée, le revenant fixait un endroit déterminé du mur de sa chambre noire. S'armant de courage, elle pénétra, avec son mari, dans ladite chambre noire, où il y avait encore des effets à usage appartenant au défunt. Or, en regardant dans la direction indiquée par le revenant, elle découvrit bientôt une cachette, dans laquelle elle trouva un trésor qui était là depuis un temps très long, et dont personne n'avait jamais entendu parler. Probablement, le marin avait ignoré l'existence de ce trésor pendant sa vie ;

mais comme il lui avait été donné de le connaître après sa mort, il était revenu, pour enrichir son frère et sa belle-sœur. Le ménage, reconnaissant, fit dire un grand nombre de messes pour le repos de l'âme du frère, dont le spectre ne reparut plus désormais.

*Autre fait de ce genre.* — Dans la rue Magnaque (*Magna-Aqua*), une des plus anciennes de Toulon, il y avait une maison qui était hantée par des revenants ; toutes les nuits, on y entendait des bruits insolites et personne ne voulait y habiter. Cependant un jeune homme qui allait se marier avec une fille étrangère au pays, songea qu'il y avait peut-être dans cette croyance populaire, un moyen de se loger à bon marché ; et il loua la maison hantée, dans laquelle il fit meubler une chambre.

Le jour du mariage arrivé, tout se passa comme il faut, et le soir, quand le jeune ménage eut regagné le logis conjugal, le mari prétextait une affaire pressante ; il dit à sa femme de se coucher en l'attendant, et il sortit sans tarder, pour s'en aller passer la nuit chez un ami. De cette manière, se disait-il, je n'ai pas à craindre une apparition surnaturelle, si la maison est réellement hantée par des revenants ; et si, au contraire, rien d'extraordinaire ne se produit cette nuit, je serai bien tranquille la nuit prochaine.

Or, de son côté, la jeune femme, qui ignorait la mauvaise réputation de : hantise de la maison par les revenants, se coucha sans défiance ; mais à peine a-t-elle éteint sa lampe, qu'un bruit infernal commence dans le logis. Plus morte que vive, elle se lève, s'habille à la

hâte ; et bientôt elle voit un revenant qui lui fait signe de le suivre ; et qui la mène à un endroit donné, où il y avait de l'argent caché.

Le lendemain matin le mari revint à la maison, interroge sa femme qu'il trouve naturellement très émotionnée ; et quand elle lui apprend qu'elle a vu, pendant la nuit, un revenant, il se frotte les mains en riant et il ajoute :

« Nous changerons de logement, car maintenant je suis fixé, grâce à l'expérience que je t'ai fait faire. »

On cause de l'aventure, le mari raconte son petit complot, et la manière habile dont il s'est tiré d'affaire en cette circonstance ; puis il sort, pour aller chercher un autre logement qu'il voulait occuper dès le soir même.

Mais, comme on le devine, la jeune femme fut assez froissée de voir le sans-gêne avec lequel elle avait été traitée par son mari, qui, pour éviter la frayeur de voir un revenant, l'avait ainsi exposée de mourir de peur. Elle s'en alla, sans retard, chercher l'argent caché, prit ses hardes ; et quand le mari rentra tout satisfait d'avoir trouvé un autre gîte, elle lui déclara qu'elle rentrait chez ses parents, où elle vivrait désormais libre de ses actes, sans être exposée de servir de sujet aux expériences que son mari voudrait tenter, en matière de revenants.

*Huitième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS L'APPARITION D'UN REVENANT A POUR BUT D'ANNONCER UNE BONNE OU UNE MAUVAISE NOUVELLE A LA PERSONNE QUI LE VOIT.

Dans quelques cas, l'apparition a pour but d'annoncer une bonne nouvelle. J'ai entendu, maintes fois, raconter des aventures de ce genre, par des Provençaux et des Provençales qui n'auraient pas souffert, qu'on exprimât le moindre doute à ce sujet.

*La femme malade.* — Une femme, jeune encore, fut piquée au cou-de-pied par un insecte, cette piqûre s'envenima, et bientôt elle eut ce qu'on appelle : un phlegmon diffus de la jambe, affection grave, entraînant des mouvements de fièvre violente, et même de délire. Une nuit qu'elle ne dormait pas, et qu'elle se demandait si elle n'allait pas mourir, elle voit tout-à-coup une ombre blanche se dresser près de son lit ; et elle reconnaît sa belle-mère, morte depuis vingt-cinq ans peut-être. Cette revenante ne lui parla pas, mais lui prit la main et la serra avec effusion, tandis que son regard affectueux semblait lui dire : « Courage ! »

« A partir de ce moment, disait cette femme, je suis allée mieux et j'ai compris que j'étais sauvée. »

Je lui ai entendu cinquante fois raconter l'aventure, toujours de la même manière ; personne n'eût pu lui faire admettre qu'elle n'avait pas eu l'apparition dont je viens de parler.



*La Sœur de Charité de Gorée.* — Dans le cours de ma carrière médicale, j'ai eu l'occasion d'avoir connaissance d'un fait d'apparition qui, comme on va le voir, a son intérêt de curiosité.

C'était en 1872, j'étais chef de service de santé à l'hôpital maritime de l'île de Gorée, en Sénégambie, quand une sœur hospitalière est prise d'une rechute de dysenterie grave.

Je fis le nécessaire pour la faire rentrer en France, car, il était évident qu'elle allait mourir à brève échéance, si elle restait dans le pays. Or, juste à ce moment, les paquebots du Brésil qui faisaient mensuellement escale à Dakar-Gorée, décidèrent, qu'ils ne prendraient plus de passagers en Sénégambie, de crainte d'être mis en quarantaine en arrivant à Bordeaux.

Dans ces conditions, cette sœur paraissait vouée à une mort certaine. Je crus devoir en prévenir sa supérieure; je pensais que celle-ci aurait le bon sens de garder secret, au moins pour la malade, ce que je lui disais à ce sujet; mais elle agit autrement.

Donc, dans l'après-midi, en venant revoir cette sœur malade, je ne fus pas peu étonné de voir sa cellule pleine de sœurs, faisant une couronne de fleurs blanches artificielles; et elle-même y travaillait. Les volets des fenêtres étaient fermés; un cierge brûlait à côté d'un bénitier à la tête du lit; bref, tout l'appareil de la mort était en scène.

J'en étais quelque peu étonné, et je demandai pour la forme à la patiente: comment elle allait lorsqu'elle me

répondit avec un sourire et presque, dirai-je, une joie qui me glaça :

« Vous le voyez, je prépare la couronne qu'on me mettra lorsque je serai morte, car la règle de notre ordre veut que nous soyons enterrées avec cette couronne et ce grand voile. »

Je fus terrifié, je l'avoue, et j'en dis un mot de reproche à la supérieure de la communauté, qui répartit sans émotion :

« Oh ! ne soyez pas étonné de ce que j'ai prévenu ma sœur. Nous autres, nous attendons la mort comme une délivrance ! »

Bref, je m'en allai profondément attristé, de voir qu'on n'avait pas caché à la malade, la gravité de son état, les craintes que j'avais. Mais le lendemain matin, lorsque je revins, je trouvai un grand changement dans la chambre, les volets étaient ouverts, le cierge et le bénitier avaient disparu ; et le premier mot que me dit la malade fut celui-ci :

« Monsieur le Docteur, je ne mourrai pas. Cette nuit, le Patron de notre ordre, saint Joseph de Cluny, est venu me visiter, et m'a dit : ma fille votre heure n'a pas sonné, vous ne mourrez pas de cette fois. »

Cette apparition avait donné un coup de fouet à cet organisme, une lueur de mieux se montrait ; et quelques jours après je pus faire embarquer cette sœur sur un navire qui rentrait en France, où elle mourut, malgré l'assurance donnée par saint Joseph de Cluny : que son heure n'avait pas encore sonné.

Si quelquefois, l'apparition d'un revenant a pour but

d'annoncer une bonne nouvelle, il faut reconnaître que le plus souvent, au contraire, c'est une mauvaise nouvelle, ou quelque chose de pénible qu'il présage.

*Le fantôme de 1870.* — Quelques jours avant la déclaration de guerre, en 1870, un jeune homme, qui avait passé la soirée au faubourg du Mourillon, rentrait chez lui ; quand, arrivé, juste au moment de minuit, au port de la Rhode, il voit une femme qui s'approche de lui, et lui demande de l'accompagner. Ce jeune homme défère à ce désir ; et au lieu d'entrer en ville par la Porte-Neuve, elle lui fait suivre les lisses des fortifications.

Cette femme était habillée de noir, et avait une cocarde rouge, derrière. Le jeune homme, intrigué des allures de cette femme, lui demanda qui elle était : « Je suis la France ; je porte le deuil de mes enfants qui vont être tués. Cette cocarde rouge, c'est le sang qui va être versé. » Arrivée près du cimetière, cette femme disparut, tout-à-coup ; et le jeune homme resta tellement saisi, qu'il en mourut quelques jours après.

*La sœur morte qui apparaît à son frère.* — Ma mère nous racontait jadis, avec l'accent de la conviction : que son père avait eu une apparition, lui prédisant des malheurs et des chagrins. Voici les détails de cette aventure surnaturelle :

Son grand-père paternel, était un riche bourgeois de la ville de Vence, près Grasse ; il avait un fils et une fille. Or, il était fier de ce fils, et désireux de lui voir parcourir une belle carrière, tandis qu'il se préoccupait moins de l'avenir de sa fille.

Le jeune homme avait été envoyé de bonne heure à Aix, pour y faire ses classes, puis son droit ; on rêvait dans la famille d'en faire un notaire ; tandis que la fille était modestement élevée à la maison.

Pendant que le jeune homme était à Aix, un tanneur de Vence, demanda sa fille en mariage ; la chose parut être une bonne affaire, et tout marchait comme sur des roulettes ; lorsque, pendant la discussion des détails de la dot, le tanneur demanda, qu'on donnât à la fiancée : un pré qui touchait le jardin attenant à la maison. Ce pré était arrosé par une source d'eaux abondantes, et devait servir à l'extension de la tannerie.

Comme le vieux grand-père rêvait de laisser la maison paternelle à son fils ; et qu'il ne voulait pas que le jardin du futur notaire eût à souffrir du voisinage d'un tanneur, il ne voulut pas entendre raison sur la question de ce pré. La discussion refroidit les relations ; et enfin le mariage se rompit.

La jeune fille, profondément déçue, en éprouva une grande douleur ; bientôt après, elle tomba malade ; et enfin, quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'elle mourut.

On la pleura, sans doute, à la maison ; mais en songeant que le futur notaire aurait toute la fortune de la famille, au lieu de la moitié seulement, on en fut vite consolé. Le jeune homme termina ses études, subit ses examens, et rentra à Vence, où on songeait déjà à le marier à une riche héritière.

Le premier jour de son arrivée, il descendit, par hasard, dans le jardin pour promener ; de là, il passa

dans le pré dont j'ai parlé, et il se dirigea, sans but, en suivant le cours du ruisseau, du côté de la tannerie, dont il voyait le mur de clôture au bout de la pelouse. Or, quand il fut près de cette tannerie, il vit tout-à-coup apparaître une forme blanche, qu'il reconnut pour le spectre de sa sœur. La morte avait un air profondément attristé, et même les larmes aux yeux.

Cette apparition s'évanouit sans qu'il survint d'autres incidents sur le moment ; peu après, le jeune homme l'oublia, même. Il commença sa vie de notaire sous les plus heureux auspices : mais malgré un brillant mariage, malgré les héritages, etc., etc., rien ne lui réussit dans le cours de sa vie ; aussi, après avoir été riche et considéré, il finit par mourir pauvre et délaissé.

*Nuvième catégorie.* — CAS OU LE REVENANT  
A EXERCÉ UNE VENGEANCE D'OUTRE-TOMBE.

Dans certains cas, où le revenant avait à se plaindre d'une personne vivante, il est arrivé, quelques fois, qu'il s'est vengé. J'ai cité dans mon livre sur les réminiscences populaires de la Provence, le fait d'une femme morte pendant ses couches, qui faisait du bruit dans la chambre devenue celle d'une autre femme, que son mari avait épousée, sans avoir eu le soin de faire, au préalable, la cérémonie des relevailles en faveur de la défunte. J'ajouterai : que plus tard de grands malheurs frappèrent ce ménage ; et j'ai entendu vingt bonnes femmes pour une, assurer, avec l'accent de la convic-

tion la plus ferme : que c'était une vengeance de la pauvre morte !

J'ai entendu aussi, parler de cas, où le revenant avait piqué, battu, mordu, quelqu'un qui avait dit du mal de lui ; absolument comme aurait pu le faire une personne vivante.

Je pourrais, sans beaucoup de peine, augmenter considérablement cette liste, déjà longue, des apparitions de revenants dont on parle en Provence, de nos jours, mais ce serait inutile. Je crois, que : mieux vaut étudier la question, en nous basant sur les faits que j'ai énumérés, que d'en chercher d'autres. Car, en augmentant le nombre de ces faits sensationnels, nous ne trouverions pas de donnée fondamentale bien différentes des précédentes que nous avons fournies.

Une pensée frappe tout d'abord, quant on y réfléchit un instant : C'est que les histoires de revenants, que nous entendons raconter aujourd'hui en Provence : comme spéciales au pays, et datant de quelques mois à peine, à en croire les bonnes gens, se rencontrent dans plusieurs autres contrées, et datent, en réalité, d'un temps plus ou moins reculé, remontant même à l'antiquité, dans nombre de cas.

Il ne me sera pas difficile de prouver l'exactitude de cette assertion.

*Le fantôme de Nostradamus.* — Dans la plupart des villes de Provence, les conteurs d'aventures extraordinaires, disent que, pendant le règne de Louis XIV, le fantôme de Nostradamus, apparut, un jour, dans la

ville d'Avignon, à un individu; et lui commanda d'aller, sans rien dire à personne, confier quelque chose de secret au roi. Cet homme, parla à sa femme de son apparition, et mourut subitement peu après; parce qu'il avait transgressé les ordres du fantôme.

Un second individu, reçut du spectre : l'ordre d'aller parler au roi, sans rien dire à personne. Très perplexe, il confia la chose à son confesseur, dans le plus grand secret; mais il mourut, aussi tout-à-coup, quelques jours après.

Un troisième individu, du nom de Michel, auquel le fantôme apparut, obéit ponctuellement; il partit pour Paris, sans savoir encore la teneur des révélations qu'il aurait à faire au roi. Arrivé dans les environs de la Cour, il vit, une seconde fois, le fantôme qui lui confia un secret à dire au souverain; et lui indiqua les démarches qu'il avait à faire pour obtenir une audience royale.

Cette audience lui fut accordée, malgré toutes les probabilités; et malgré les règles de la Cour. On dit : que Louis XIV fut très frappé par la communication; et qu'il fit donner une forte récompense à Michel; mais personne ne sût jamais la teneur de la communication faite au roi.

*Dixième catégorie.* — APPARITIONS DE LA DIVINITÉ.

Il y a, en Provence, un grand nombre de légendes, dans lesquelles il est question d'apparitions de la Divi-

nité. J'éprouve quelque difficulté à m'en occuper, parce qu'elles touchent de très près, à des questions de croyances religieuses que je veux laisser de côté dans ce livre; où, comme je l'ai dit déjà, je veux rester absolument étranger à ce qui regarde : soit la religion, soit la politique.

Cependant, voulant être aussi complet que possible, dans mon étude des superstitions et des survivances, je rapporterai quelques-unes de ces légendes; en soulignant bien expressément : que je ne veux viser, avec elles, rien de ce qui appartient aux croyances de telle ou telle secte religieuse.

*Notre-Dame-de-Grâces de Cotignac.* — Honoré Bouche raconte, de la manière suivante, dans son histoire de Provence, l'apparition qui a fait construire la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, à Cotignac :

« Le 10 août, fête de Saint-Laurent, de l'an 1519, la vierge Marie accompagnée de saint Michel, archevêque, et de saint Bernard, apparût dans les champs à un homme très pieux, nommé Jean de la Baume, et lui commanda de dire de sa part au clergé et à la Communauté de Cotignac, qu'ils allassent en procession sur le mont Verdaille et qu'ils y bâtissent une église sous le nom de Notre-Dame-de-Grâces, pour autant qu'elle voulait faire plusieurs grâces et faveurs à ceux qui l'invoqueraient en ce lieu. »

*Notre-Dame-du-Brulât.* — Dans un chapitre ultérieur, je parlerai de l'apparition de Notre-Dame-du-Brulât, près le Castellet, dans les environs de Toulon, qui est très analogue à la précédente.



*La source de Cotignac.* — Bouche raconte aussi la production surnaturelle de la source voisine de Cotignac, de la manière suivante : Un jeune homme, du nom de Gaspard, se trouvait dans les champs arides, au moment de la grande chaleur, et avait grand soif. Tout-à-coup, il rencontra un vieillard, nommé Jean Fontaine, qui lui dit : qu'en déplaçant un rocher énorme qu'il lui montrait du doigt, il pourrait se désaltérer. Gaspard se mit à prier et saisissant ce rocher, que cent hommes n'auraient pu ébranler en temps ordinaire, il le déplaça et mit au jour la source.

On croit que l'apparition que vit Gaspard, n'était autre que : saint Joseph lui-même. Cette source guérissait au début, un grand nombre de maladies; mais elle a perdu sa vertu depuis nombre d'années.

Je pourrais rapporter ici, plus de cent aventures d'apparitions de la Divinité, qui ont cours en Provence; mais elles n'ajouteraient aucun élément nouveau, pour l'étude de la question. Je me bornerai à dire que ce n'est pas d'aujourd'hui que la Divinité fait des apparitions sensationnelles dans notre pays. Tout le monde sait, en effet, que la Diane d'Ephèse, devenue Patrone de Massalie, apparut à Cattumand, pour lui défendre de continuer le siège de notre grande cité provençale; et qu'elle y gagna de ce fait, un superbe collier (JUSTIN, livre 43, § 5, *Trad.* BOITARD, p. 336).

Ce fait, qui a été répété, à l'envi, par tous les historiens de l'antiquité, rend quelque peu pensif celui qui entend raconter les prodiges contemporains; et comme en Provence, les choses tournent souvent à la plaisanterie, je

rappellerai, pour en finir avec les citations de ce genre, l'histoire pour rire que l'on raconte souvent lorsqu'il est question des apparitions de la Divinité ; et que j'ai citée à la page 440 du deuxième volume, sous le titre : « Saint Pierre et saint Crépin. Ces contes montrent : qu'à côté de la foi aveugle des uns, on rencontre dans notre pays, le scepticisme, qui est la note prédominante d'une infinité d'autres.

## II

### CRÉDULITÉS DES AUTRES PAYS

Il n'y a pas que la Provence qui possède, dans son arsenal, des choses merveilleuses et surnaturelles, des légendes et autres crédulités, relatives aux revenants : nous allons voir : que dans les autres pays, ces crédulités existent d'une manière au moins aussi précise et peut-être plus variée encore.

#### *Première catégorie.* — APPARITIONS FRUSTES.

Il n'y a peut-être pas une localité, quelque petite qu'elle soit en France, où l'on ne puisse trouver l'indication d'apparitions de revenants, ou de bruits insolites. Bien plus, les faits de l'époque actuelle, ne sont que le pâle reflet de ce que la crédulité publique racontait

jadis. Je n'entreprendrai pas de faire une énumération même sommaire de ces faits, soit actuels, soit passés, car il me faudrait y consacrer plusieurs volumes ; qu'il me suffise de rappeler, entre mille exemples, celui de la rue d'Enfer, de Paris, qui est dans la mémoire de tous.

*Les revenants du château de Vauvert.* — Sur l'emplacement actuel de la rue d'Enfer, de Paris, était jadis le palais de Vauvert, bâti par le roi Robert.

Or, pendant le règne de saint Louis, ce château qui était inhabité, fut tout-à-coup hanté par des esprits nocturnes, qui y faisaient un tapage infernal. Pour cette raison, les Chartreux obtinrent de se l'approprier ! Les diables disparurent aussitôt ; mais le souvenir de leurs apparitions fit donner au quartier le nom de l'Enfer (*Saint Foix*, t. 1, p. 144).

*Deuxième catégorie.* — CAS OU L'APPARITION,  
QUOIQUE VAGUE, SE PRÉCISE D'AVANTAGE.

Pour les faits de ce genre, nous n'avons aussi que l'embarras du choix, tant en France que dans les autres pays : pour l'époque voisine de la nôtre, comme pour le passé plus ou moins reculé. Les variétés de mise en scène, sont très nombreuses ; et je n'ai pas la prétention de les passer toutes en revue ; qu'il me suffise d'en citer quelques-unes au hasard de la plume.

Au quartier des Egaux, près du château de Boisy, dans le Forez, on parle de cavaliers aériens, qui se

livrent un combat acharné, pendant la nuit; et qui ne sont autre chose que : des squelettes animés de mouvement.

En Normandie, en Bretagne, en Périgord, dans les Ardennes, partout en un mot, on peut recueillir des faits analogues; et tantôt, l'aventure se mêle d'une manière inextricable avec la donnée de : l'esprit de l'air, de l'eau ou des champs; tantôt c'est bien certainement le souvenir altéré de lutttes guerrières, dont la contrée a été le théâtre.

*La messe de la veuve.* — Une veuve d'Auvergne, qui devait entendre, le lendemain, la messe du bout de l'an de son mari, s'éveilla pendant la nuit; et, croyant que c'était le matin, se leva et alla à l'église qu'elle trouva ouverte.

Elle entendit une messe dite par un prêtre fantôme, sans qu'elle reconnût son erreur; et lorsque le bassin d'offrandes passa; comme elle n'avait pas d'argent sur elle, elle y mit sa bague d'alliance.

Elle rentra, ensuite, chez elle, se remit au lit et s'endormit. Or, les parents et amis arrivèrent, le matin, à la messe, et furent très étonnés de ne pas y voir la veuve.

Quant elle se leva, on lui demanda la raison de son absence; mais elle affirma qu'elle était venue, et pour en fournir la preuve, elle raconta l'aventure de la bague.

On alla voir le curé pour contrôler l'assertion; celui-ci n'avait rien vu; mais on trouva la bague incrustée dans l'autel, où le prêtre fantôme avait dit la messe (*R. d. t.* 1886, p. 86).

La même donnée se rencontre dans le Moyen-Age : je n'en citerai, entre cent récits légendaires, que celui que rapporte Grégoire de Tours : que dans le château de Blaye, il y avait le tombeau de deux prêtres, dont on entendait la voix, toutes les fois qu'on entonnait les psaumes (GRÉGOIRE DE TOURS, t. II, p. 371).

Dans maintes circonstances, c'est le fantôme d'un individu qui a joué un certain rôle dans le pays, ou bien qui a tenu une certaine place dans l'esprit des habitants ; et on peut entendre parler d'un roi, d'un comte, d'un général, d'un chef de brigands, d'un prêtre, d'un propriétaire rural, comme d'une femme, d'une fille, d'un enfant, etc., etc. : toutes les variantes, en un mot, sont de mise.

Dans les premiers siècles du christianisme, on croyait fermement à la réalité de ces apparitions. Saint Augustin, par exemple, dit : qu'on entend parfois, pendant la nuit, dans les églises la voix des morts ensevelis dans l'édifice.

Ces crédulités des premiers chrétiens, n'étaient d'ailleurs que des réminiscences d'un passé plus éloigné.

Les marins grecs, qui longeaient l'île de Leucé où était le tombeau d'Achille, assuraient qu'on : voyait, parfois, dans les feux du soleil couchant, apparaître le héros couvert de son armure d'or (DURUY, *Histoire des Grecs*, t. I, p. 241). Pausanias racontait, au deuxième siècle de notre ère : que, quatre cents ans après la bataille de Marathon, on entendait, encore, pendant la nuit, les cris des soldats, les hennissements des chevaux, le cliquetis des armes, dans l'endroit où avait eu lieu le combat.

**Troisième catégorie. — TÈMÉRAIRE QUI A CHERCHÉ A VOIR DE PRÈS UN FANTÔME ET QUI EN A ÉTÉ PLUS OU MOINS SÈVÈREMENT PUNI.**

Des faits de ce genre, sont racontés dans un grand nombre de pays ; et sont devenus, même, le sujet de récits très émouvants, auxquels la légende a donné les caractères du surnaturel, ou bien a reflété la répulsion qu'on avait pour les conspirateurs, les voleurs de grand chemin, les faux monnayeurs, etc., etc.

Il est quelques-unes de ces aventures qui se retrouvent, absolument semblables, ou à peine un peu modifiées, dans les pays les plus divers ; de même, qu'elles sont rattachées aux noms les plus différents.

Cette pensée : qu'il est dangereux de chercher à voir un fantôme, par curiosité, se rencontre, très intense, dans toute l'Afrique, depuis l'Algérie, jusqu'au cap de Bonne-Espérance,

Dans les environs de Cherchell, près d'Alger, on dit : que les anciens aqueducs de *Julia Cesarea* sont l'œuvre d'un juif, que le diable a condamné : à détruire la maçonnerie avec ses dents et ses ongles ; et qu'on entend, pendant la nuit, ses cris de douleur, parce qu'il est harcelé par des démons. La légende ajoute : que les imprudents, qui passent dans ce quartier, à certaines heures, sont exposés à de mauvaises rencontres, ou bien reçoivent la fièvre, comme punition infligée par les esprits du mal.

Dans tous les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie, on rencontre cette crainte des fantômes; ainsi que la pensée : qu'ils sont capables de faire du mal, de tuer, même, le malheureux qui a la mauvaise chance de les rencontrer.

Dans l'antiquité, les mêmes crédulités avaient cours. J'ai dit tantôt que, dans la plaine de Marathon, on entendait, pendant la nuit, le bruit de la bataille (Pausanias, *Attique*, livre , ch. xxxii); il me faut ajouter que les imprudents qui passaient par là, couraient le risque d'être très maltraités par les ombres des morts.

*Quatrième catégorie.* — FANTÔME APPARAISSANT A UN PARENT OU A UN AMI POUR LUI ANNONCER LE MOMENT DE SA MORT.

Dans une infinité de localités, on cite, de nos jours, des faits de ce genre; et dans les siècles antérieurs au nôtre, il a été rapporté des aventures plus ou moins émouvantes, dans cet ordre d'idées.

Dans les couvents des Bénédictins d'Italie, on disait, dans le siècle dernier, et on dit encore de nos jours, très probablement : que lorsqu'un religieux de l'ordre vient à mourir, dans n'importe quelle contrée du monde, maison-mère en est aussitôt informée, par un bruit nocturne qu'on appelle : les coups de saint Benoît (*Obs. sur l'Italie*, t. III, p. 186).

Cette crédulité se retrouve, sous une autre forme, dans l'abbaye de Rocamadour, en France, où se trouve :

une cloche qui sonnait, jadis d'elle-même, toutes les fois qu'un malheureux marin en danger de se noyer implorait la vierge de l'endroit, pour le salut de son âme.

*Cinquième catégorie.* — FANTÔME SE MONTRANT POUR RÉCLAMER UNE SÉPULTURE CONVENABLE OU QUELQUE CHOSE QUI LUI MANQUE.

Le nombre de faits de cette nature, qu'on entend raconter çà et là dans les pays les plus divers, est pour ainsi dire innombrable ; de sorte que comme précédemment, je n'ai pas l'espérance de les citer tous. Voyons-en quelques-uns au hasard de la plume.

Dans les ruines du château de Saint-André, dans le Forez, on parle d'un fantôme qu'on appelait : *l'homme de Cordes*, et qui apparaissait de temps en temps jusqu'au jour où l'on fit creuser la terre et qu'on eût mis dans le cimetière, c'est-à-dire en terre sainte, les os d'un chevalier qui avait été tué traîtreusement et laissé sans sépulture chrétienne (NOÉLAZ, *Lég. Forez*, p. 56). Or, ce qui est rapporté pour le Forez, se retrouve en Auvergne, en Dauphiné, en Normandie, dans les Ardennes, partout enfin où il y a des châteaux ruinés.

La même aventure se retrouve en Bretagne, où il est raconté : qu'un gentilhomme qui avait fait des reproches à sa femme, au sujet d'hôtes qu'elle avait trop bien ou trop mal reçus suivant la variante, fut empoisonné par elle, et enterré dans un coin retiré du cellier.

Cette femme fit répandre le bruit que son mari était



parti en voyage ; plus tard, elle fit annoncer qu'il était mort en pays lointain ; elle paraissait devoir finir ses jours sans punition, lorsqu'un jour un des frères de l'infortuné vint au château pour affaires, et y passa la nuit. Or, il est éveillé par un fantôme qui le prie : de le suivre, et qu'il voit se diriger vers le collier, où l'apparition disparut tout-à-coup. On devine le reste : on creuse, on trouve le cadavre auquel on donne une sépulture chrétienne ; et on punit la coupable. Une fois de plus, la légende fait récompenser le bon et punir le méchant.

Les démonographes des siècles derniers racontent, qu'en 1570, un jeune Espagnol du nom de Vasquez de Ayola étant allé à Bologne avec deux de ses amis, pour étudier le droit, habita une grande et belle maison, qui était abandonnée, parce qu'elle avait la réputation d'être hantée par un revenant.

Pendant un mois, il n'entendit rien d'extraordinaire ; mais une nuit des bruits de chaînes le réveillèrent. Bientôt, il vit un spectre qui lui fit signe de le suivre, et qui le conduisit vers le jardin où il disparut. Vasquez arracha une poignée d'herbes, pour marquer la place ; et ayant prévenu l'autorité de son aventure, il fit creuser dès le lendemain la terre en cet endroit. On trouva un squelette chargé de chaînes, qui fut enterré convenablement en terre bénie ; et, dès lors, plus rien d'anormal ne fut constaté dans cette maison.

Lucien, au second siècle de l'ère chrétienne, racontait : que dans le quartier de Cranaüs, à Corinthe, il y avait une maison habitée par un revenant, et dans

laquelle personne n'osait habiter. Un individu du nom d'Arignote, qui s'occupait volontiers de magie, s'enferma, une nuit, dans cette maison ; il vit bientôt une apparition effrayante : c'était tantôt un chien, tantôt un taureau, tantôt un lion, qui semblaient le menacer. Arignote prononça les conjurations appropriées à la circonstance, et bientôt le fantôme se mit à fuir vers la cour, où il disparut, tout-à-coup, dans un coin.

Le lendemain, on creusa la terre en cet endroit, et on trouva un squelette auquel on donna une sépulture convenable. A partir de ce moment, plus rien d'extraordinaire ne fut constaté dans cette maison. Lucien avait d'ailleurs été précédé par Athénodore, qui écrivait au siècle d'Auguste ; et qui affirmait : qu'à Athènes, il y avait une maison de fort belle apparence, que personne n'avait habitée, à cause d'un spectre qui la hantait.

Etant arrivé dans cette ville, il l'acheta à bas prix et s'y installa. Dès la première nuit, ajoute-t-il, occupé à écrire, il entend des chaînes ; et voit un spectre de vieillard qui lui fit signe de le suivre. Athénodore ne répondit pas à cet appel, et le spectre, agitant ses chaînes avec persistance, il finit par se lever et aller à lui. Ce revenant se dirigea vers la cour, et disparut à un certain endroit ; Athénodore arracha une poignée de gazon, pour reconnaître la place ; et rentra se coucher. Le lendemain, il fit part aux magistrats de l'aventure. On trouva les os d'un cadavre enchaîné. On fit des obsèques convenables à ces malheureux restes ; et dès lors, plus rien d'extraordinaire ne fut constaté dans cette maison.

Pline, le jeune (*Epit.*, liv. VII, p. 27), a écrit une histoire absolument semblable; et dans le cas où nous sommes placés ici, peu nous importe, que ce soit Pline qui l'ait emprunté à Athénodore ou Athénodore qui l'ait puisé dans les œuvres de Pline; la seule chose que nous voulons mettre en lumière, c'est: que l'aventure des démonographes modernes remonte, au moins aussi haut, que l'ère chrétienne. C'est-à-dire, que ce qu'on raconte, comme datant d'hier, date d'au moins dix-huit cents ans, sinon plus.

Pendant le Moyen-Age, les apparitions de fantômes étaient fréquentes. Nous rappellerons dans cet ordre d'idées que: Charles le Chauve, revenant d'Italie, mourut dans les Alpes; les uns disent qu'il fut enterré à Verceil; d'autres, à Nantua; mais toujours est-il, qu'il désirait être inhumé à Saint-Denis. Dans ces conditions, il apparut deux fois à son fils, et aux moines de Saint-Denis, pour qu'on fit la translation de son corps (*Obs. sur l'Ital.* par GROSLY, 1774, t. I, p. 56).

Par ailleurs, on prétend qu'au commencement du règne de Charles IV, dit le Bel, vers 1323, un bourgeois d'Arles, mort depuis quelques années, se mit à apparaître à divers individus de ses parents et de ses compatriotes; et que son apparition cessa, lorsqu'on eut dit des messes, pour tirer cette âme du purgatoire.

Saint Augustin, de son côté, croyait: que des fantômes peuvent se montrer, pour indiquer où se trouve un corps privé de sépulture; et désigner le lieu où il veut être enterré.

La donnée remonte à l'antiquité, on le voit, car chez

les Romains comme chez les Grecs la crédulité publique admettait ces apparitions, comme une chose ne laissant aucun doute dans l'esprit. Suetone (*Caligula* 59), rapporte : que le corps de Caligula, ayant été mis en terre sans cérémonie funèbre, son âme erra, sous forme de fantôme, jusqu'au moment où l'on se décida à le déterrer pour accomplir les rites funéraires.

Plaute (*Mortillaria*, III, 2), raconte l'histoire d'un revenant, qui était une âme malheureuse, parce que son corps avait été mis en terre, sans qu'on eût observé les rites destinés à lui assurer le repos convenable.

(Ovide (*Fastes* II, 549, 556, Trad. Peyssonieu, p. 71), rapporte l'aventure suivante : « Dans un temps fatal de guerre longue et acharnée on oublia les jours consacrés aux ancêtres. La vengeance fut prompt, une lumière funèbre éclaira la ville : c'étaient les cadavres abandonnés qui brûlaient dans les faubourgs. On dit même, prodige incroyable, que nos ancêtres sortirent des tombeaux et firent entendre de lamentables plaintes à travers les nuits silencieuses. On dit que des ombres difformes, maints fantômes effrayèrent de leurs hurlements les rues de Rome et les campagnes du Latium. On rendit enfin aux tombeaux les honneurs longtemps négligés ; les funérailles cessèrent avec les prodiges. »

Chez les Grecs, on nous dit que Phryxus, qui, ayant été contraint de quitter la Grèce, était mort en Calélide, apparut à Pelias, pour le prier de rapporter son corps dans le tombeau de sa famille, pour que son âme vécut avec ses ancêtres (PINDARE, *Pyth.* IV, 284) ; et dans les livres d'Homère, nous retrouvons : la donnée

du fantôme qui désire un tombeau plus convenable, ou des cérémonies funèbres, dans plusieurs passages. Cela nous montre combien on croyait à la réalité de ces apparitions, à cette époque.

On sait que dans l'ancienne Grèce, la femme d'Eucrate apparut à son mari, pour lui réclamer une de ses sandales en or, qui avait glissé sous un coffre; et qui n'avait pas été brûlée avec ses autres vêtements. Elle se borna à lui dire des choses désagréables; mais nous trouvons, sans peine, des cas où le fantôme fut de moins bonne composition.

Dans quelques légendes, le revenant qui a demandé ainsi, quelque chose en vain, ou qui a été mécontenté, se venge par une maladie ou un malheur, dont il frappe celui qui n'a pas satisfait ses désirs. Voici ce qu'on rapporte, de nos jours encore, dans les campagnes de plusieurs provinces de France :

Un fermier trouva, un jour, un vase funéraire pendant qu'il labourait, et il le prit pour l'emporter, comme une chose curieuse; mais, dans la nuit, un spectre lui apparut; et le menaça de sa vengeance, s'il ne rendait pas aux cendres le repos de l'éternité.

Le fermier n'en tint pas compte; mais aussitôt son fils tomba malade et mourut. Le spectre revint quelques jours après, menaçant d'enlever le second enfant, comme il avait enlevé le premier. Cette fois le fermier lui obéit; et la santé fut désormais le partage de sa famille.

Dans cette variante, nous trouvons le détail d'une maladie donnée par le spectre, pour se venger de ce

qu'on ne tient pas compte de son avertissement. Cette donnée était aussi en faveur chez les Romains ; on se souvient, en effet, de ce que raconte Tite-Live, à ce sujet (*Trad. de GAUCHER, 1877, t. 1, p. 127*).

« Rome était alors sur le point de célébrer de nouveau ses grands jeux et voici pour quel motif : le matin des jeux, avant le commencement du spectacle, un père de famille avait frappé de verges un esclave, la fourche au cou, au milieu même du cirque ; puis les jeux avaient commencé comme si cette circonstance n'intéressait en rien la religion. Peu de temps après, un plébéien, P. Atinius, eut un songe extraordinaire : il crut voir Jupiter et lui entendre dire que la danse, qui avait servi de prélude aux jeux, lui avait déplu et que, si ces jeux n'étaient pas recommencés avec magnificence, Rome serait en danger ; qu'il allât en donner avis aux consuls. Cet homme ne fut pas, sans doute, sans éprouver quelque crainte religieuse, mais il n'osa point affronter la majesté des consuls et eut peur de devenir l'objet de la risée publique. Cette hésitation lui coûta cher. En quelques jours, il perdit son fils et pour que la cause de ce soudain malheur ne lui échappât point, le malheureux, dans son affliction, revit en songe, la même figure. Elle lui demanda s'il était assez puni d'avoir méprisé l'ordre d'un dieu ; un châtement plus grand encore l'attendait, s'il n'allait en toute hâte parler aux consuls. La nécessité était plus pressante ; cependant, il hésitait encore, quand il fut atteint d'une grave maladie qui le paralysa de tous ses membres. Cette fois, il ne douta plus de la colère des

dieux. Abattu par les malheurs passés et par la perspective de ceux qui le menacent, il prend conseil de proches parents, leur raconte ce qu'il a vu et entendu, les apparitions répétées de Jupiter pendant son sommeil, le courroux et les menaces du dieu, dont ses malheurs sont la preuve. L'avis de la famille est unanime. On le porte en litière jusque devant les consuls qui le font transporter au Sénat : là, au grand étonnement des sénateurs, il raconte tous ces mêmes faits et voici qu'un nouveau miracle se produit. Cet homme, qu'on avait porté au Sénat paralysé de tous ses membres, revint chez lui à pied, selon la tradition, une fois sa mission remplie. »

La fillette de Sparte, qui était très laide pendant son enfance ; et qui était devenue la plus belle femme de son pays par le don de Vénus, fut mariée à un nommé Ariston. Mais voilà, que la troisième nuit de ses noces, le spectre du héros Astrabacus, qui avait pris les traits de son époux, vint se coucher auprès d'elle, et lui mit des couronnes sur la tête ; un instant après le véritable Ariston arriva, et le malentendu fut expliqué entre les deux époux. L'enfant qui naquit neuf mois après, se trouva être le fils d'Astrabacus (HERODOTE, t. II).

Voici une variante de la donnée qui est assez intéressante à noter, comme on va le voir. Et même l'aventure est plus ou moins enjolivée, comme dans l'exemple suivant pris entre mille.

Ethra, femme d'Egée et mère de Thésée, fut avertie en songe d'avoir à rendre les honneurs funèbres à

Sphérus, l'écuyer de Pélops, dont le corps avait été miraculeusement transporté dans l'île appelée depuis : Sphérie, près de Throazène. En se rendant aux prescriptions de ce songe, elle rencontra Neptune qui abusa d'elle; et en souvenir de ce fait, elle fit élever un temple à Minerve Apaturie (la trompeuse), auquel les jeunes filles devaient aller sacrifier au moment de leur mariage (PAUSANIAS, liv. II, chap. XXXIII).

*Sixième catégorie.* — FAITS DANS LESQUELS L'APPARITION DU FANTÔME A POUR BUT UNE EXPIATION, UNE RESTITUTION OU QUELQUE CHOSE D'ANALOGUE.

L'aventure, que nous avons rapportée précédemment : de l'enfant de chœur qui servit la messe au fantôme de son curé, pour faire cesser l'apparition du revenant, répond à une croyance très répandue, dans une infinité de pays, touchant : la nécessité de remplir les obligations contractées, même lorsque la mort est venue se mettre en travers des désirs.

C'est ainsi, par exemple, qu'aux environs de Dieppe, on parle : d'une aventure de curé se faisant servir la messe, *post mortem*, exactement semblable à celle du curé de Provence.

Dans les Ardennes, on dit : que lorsqu'une personne meurt sans avoir tenu la promesse qu'elle avait faite, il faut que ses parents accomplissent la formalité, sous peine d'être tourmentés par la mort (MEYRAC, 173) ; et on est persuadé dans ce pays, que les vivants, oublieux



de tenir les promesses faites à un mourant, sont tourmentés par son fantôme.

*Le bedeau de Notre-Dame des Grèves.* — Le bedeau de Notre-Dame-des-Grèves, de Dieppe, près de Dieppe, était couché une nuit dans son lit, quand il entendit sonner la messe. Croyant être en retard, il se lève en toute hâte et arrive à l'église qu'il trouve ouverte et éclairée, quoiqu'on fût au milieu de la nuit. Il voit à l'autel un prêtre fantôme qui lui demande de lui servir la messe, ce qu'il fait en tremblant. Au moment de la consécration de l'hostie, les ornements sacerdotaux tombent et laissent à découvert un squelette qui dit au bedeau terrifié : « Je suis Reynaud, le pêcheur, j'avais promis une messe à Notre-Dame, mais je l'ai oubliée et mon bateau a été englouti le lundi de Pâques. Depuis ce temps je cherche à dire moi-même cette messe, mais comme je n'étais pas ordonné prêtre, le Diable m'étrangle chaque fois que je veux consacrer l'hostie. Dis bien à mes enfants de ne jamais oublier de faire dire les messes promises. Après cela tout disparut et le bedeau terrifié rentra chez lui plus mort que vif (TOUCHARD LAFOSSE, *Envir. de Paris*, t. II, p. 302).

C'est à tort que le dix-neuvième siècle ou le dix-huitième auraient la prétention d'avoir engendré l'aventure de l'enfant de chœur ou celle de Cayol; en voici une preuve remontant au seizième siècle :

Un seigneur italien, du nom de Guido, prit, un jour, un bœuf à un paysan, et un autre jour fit un dommage à un village voisin de son domaine, sans vouloir entendre d'indemniser les malheureux qu'il frustrait de

leur bien. A quelque temps de là, il mourut sur un champ de bataille ; et son spectre apparut à un prêtre, le priant d'aller dire à son frère, devenu héritier de ses domaines : qu'il souffrirait tant que le propriétaire du bœuf et les habitants du village, n'auraient pas été indemnisés.

Cette donnée était d'ailleurs en faveur à cette époque, car en voici une autre édition dans laquelle, nous retrouvons les menaces d'un revenant.

Castalde, évêque de Tarente, apparut, dans le courant du seizième siècle, c'est-à-dire mille ans après sa mort, à un jeune homme et lui dit : de creuser, dans un endroit déterminé, pour trouver un livre qu'il avait écrit pendant sa vie. Ce jeune homme ne tint d'abord pas compte de cette vision nocturne qu'il avait pris pour rêve.

Castalde lui apparut, un matin, et le menaça de sa vengeance. En creusant à l'endroit indiqué, on trouva, un coffret de plomb, un livre de prophéties qui se réalisèrent, au dire des démonographes.

Divers démonographes du Moyen-Age ont raconté que le pape Benoît VIII, mort en 1024, apparut monté sur un cheval noir à un de ses évêques ; et le pria d'aller, dans un endroit qu'il lui désigna, pour prendre les richesses qu'il avait enfouies ; et les distribuer aux pauvres. Ces aumônes, devant le faire sortir du purgatoire.

Enfin, ajoutons que dans la légende de saint Macaire se trouve un fait très analogue à celui de Cayol de Marseille.

Un homme, ayant reçu un dépôt d'argent, le cacha sans rien dire à sa femme. Comme il mourut subitement, le propriétaire de l'argent courait risque de le perdre, et accusait la femme de mauvaise foi ; mais celle-ci, confia le fait au saint homme, qui se mit en prières. Bientôt, le défunt apparut à sa femme ; et lui indiqua l'endroit où se trouvait l'argent.

Ajoutons encore ce fait, dans l'ordre d'idées qui nous occupe ;

Une voûte, en s'écroulant, brisa la pierre qui recouvrait le sarcophage d'une sainte, et ses ossements restèrent, ainsi, pendant un an. La femme du comte de l'endroit, tomba malade ; elle fut avertie, en songe : qu'elle ne guérirait, que lorsqu'elle aurait fait fermer le tombeau (GRÉGOIRE DE TOURS, t. II, p. 369).

La donnée prend parfois un tour assez curieux, celui du travail matériel accompli par le fantôme. Ce qui est une manifestation : du mélange de l'idée du revenant, soit avec celle de l'esprit, de la maison, des champs, de l'air, etc., etc. En voici quelques exemples :

Dans le village d'Apperville-Annebont, dit M<sup>lle</sup> de Bosquet, dans la *Normandie Merveilleuse*, une bonne vieille fit promettre, en mourant, à sa fille : de lui faire dire une messe avant un mois, messe dont elle gagnerait le prix par son travail au rouet. La fille, qui était nouvellement mariée et mère d'un petit enfant à peine né, oublia sa promesse. Mais voilà que pendant la nuit du trentième jour, l'enfant, âgé de quelques semaines seulement ; et par conséquent qui ne parlait pas encore, se met tout-à-coup à crier : « Maman ! voilà grand

mère. » Il sauta à bas de son berceau, courut à travers la chambre et disparut à travers la porte entr'ouverte.

Les parents effrayés lui coururent après, mais ne purent le retrouver nulle part. Or, pendant qu'ils cherchaient leur enfant, ils entendaient le bruit du rouet tournant à outrance ; le lendemain, ils retrouvèrent leur fils dormant tranquillement dans son berceau ; et ils constatèrent que le rouet était chargé de fil, ce qui rappela à la jeune femme qu'elle n'avait pas tenu sa promesse ; le fil fut vendu, son prix servit à payer la messe de la vieille ; et plus rien d'insolite ne se passa dans la maison, désormais.

La *Revue des Traditions*, 1886, p. 355, contient une légende analogue.

Dans le cours du douzième siècle, on racontait que le cimetière d'Aliscamps, près Arles, était un lieu privilégié, parce que saint Trophime avait obtenu de Jésus-Christ : la faveur de venir le bénir en personne, ce qui eut pour conséquence que tous les cadavres qu'on y enterrait étaient préservés de toute illusion diabolique de la part des démons qui habitent dans les sépulcres. Chacun s'empressait dès lors de chercher à se faire enterrer à Aliscamps ; et le droit de mortelage, qui fut établi pour faire payer ce privilège, donnait des revenus considérables.

Comme le transport des cadavres était assez difficile par terre, à cause du peu de sûreté des chemins, les habitants du bord du Rhône trouvèrent un moyen assez ingénieux, pour faire arriver les morts à Aliscamps. En effet, ils enfermaient le corps dans un tonneau enduit de

poix ; et ils n'oubliaient pas d'y mettre, aussi : un petit coffre, contenant l'argent destiné à l'acquittement des droits de mortelage ; puis ils abandonnaient le tout au courant du fleuve. Le tonneau suivait, ainsi tout seul, le fil de l'eau ; et allait atterrir dans les environs d'Aliscamps, sans jamais dépasser l'extrémité du vieux bourg d'Arles, appelé la Roquette, quelque violent que fût le vent.

Ce tonneau tournoyait dans l'eau, dit Gervais de Tilbury, jusqu'à ce qu'on le tirât à terre. Cet auteur raconte : qu'un jour, des jeunes gens de Beaucaire arrêtaient une de ces caisses mortuaires, et enlevèrent l'argent ; mais, quoique le courant du Rhône fût violent, ils firent de vains efforts pour la rejeter dans l'eau, et lui faire quitter le bord. Le tonneau remontait le fil de l'eau et revenait perpétuellement à l'endroit où il avait été dépouillé. Pareil prodige appela l'attention de l'autorité, qui fit faire des recherches, découvrit les auteurs du larcin, les punit sévèrement. Et, lorsqu'on eut replacé dans le coffre l'argent dérobé, on vit le mort reprendre tranquillement son chemin vers Aliscamps où on l'enterra honorablement.

La forme de la donnée prend, parfois, une tournure autrement plus lugubre ; et on voit que la punition peut, dans quelques cas, être plus ou moins sévère pour le coupable. C'est ainsi que dans une infinité de villages des Ardennes, du Jura, de la Bretagne, de l'Auvergne, etc., etc., on raconte : qu'un paysan, peu scrupuleux, déplaça la borne qui séparait son champ de celui du voisin. Ce voisin, au lieu de lui faire un procès, se con-

tenta de lui dire : « Tu rendras compte de ta mauvaise action dans l'autre monde. »

Or, ce paysan mourut quelque temps après ; et toutes les nuits son âme errait dans le champ, chargé de la borne en disant : « Où la mettrai-je ? Le propriétaire, prit enfin pitié de ce malheureux revenant ; et lui répondit une fois :

« Eh ! parbleu ! remets-là où tu l'as prise ! »

La borne fut replacée, aussitôt, à l'endroit convenable ; et la vision disparut pour jamais.

La tournure peut être encore plus lugubre ; Car on raconte, dans le Bourbonnais : qu'un individu jeta son père dans un petit étang, et laissa croire à un suicide. Mais, une nuit, un paysan, passant près de l'étang, vit le fantôme du noyé qui lui dit :

« Prie pour mon âme, j'ai été tué par mon fils. »  
(T. BONNETON. *Légende Bourbon*, 1877, p. 50).

Au pied du rocher de Tretschisa, en Suisse, on voit un torrent, où, toutes les nuits : apparaît le fantôme d'un fratricide, qui s'y noya, en voulant laver son couteau taché de sang.

Dans un autre ordre d'idées, nous devons ajouter : que l'Eglise a utilisé cette donnée, dans certains cas, pour fournir des exemples frappants, en faveur de la morale.

C'est ainsi, par exemple, que nous trouvons dans le *Martyrologe* de Simon Martin : qu'un homme qui avait payé ses dettes sans retirer son billet, étant mort, le créancier réclama la somme à la veuve. Mais saint Donnat de Nicomédie le ressuscita, un instant, pour qu'il vint confondre le trompeur (7 août). Ce même saint, se

fit donner par une morte, sur le tombeau de laquelle il alla prier, des indications touchant : l'endroit où elle avait caché l'argent du père, que son mari devait rendre.

Saint Macaire ressuscita un mort, pour montrer l'innocence d'un malheureux qu'on accusait de meurtre (*Loc. cit.* Janvier).

Saint Stanislas de Cracovie, fit le même miracle, pour prouver la réalité d'une vente de terrain, que des héritiers contestaient (7 Mai).

*Septième catégorie.* — CAS DANS LESQUELS LE REVENANT RÉVÈLE L'ENDROIT OU SE TROUVENT DES RICHESSES.

On retrouve dans un grand nombre de pays, la donnée dont nous avons parlé au commencement de cette étude ; c'est-à-dire le cas, où un revenant a indiqué le lieu où se trouvait un trésor.

L'indication de richesses cachées, donnée par une apparition de fantôme, nous conduit, par une transition ménagée, à la donnée de : l'esprit des champs, du démon, etc., etc. ; car, dans certaines contrées, ce n'est pas un individu mort qui apparaît, mais au contraire un être vivant, quoique surnaturel. Et cet être peut varier : depuis le diable, un démon, un génie, un héros antique, etc., etc., jusqu'à un animal, chèvre, bouc, béliet, taureau, chien, oiseau, reptile, animal invraisemblable, etc., etc. ; en un mot, toutes les variantes que l'on peut imaginer.

En Bretagne, en Normandie, la crédulité publique dit : que l'on rencontre parfois, pendant la nuit, un chien noir qui reste immobile à la place qu'il occupe ; et que, si l'on creuse la terre, en cet endroit, on trouve un trésor enfoui.

Dans une infinité de pays, et notamment dans les îles Britanniques, en Norwège, etc., etc., ce sont les nains qui apparaissent, dans la nuit, à quelques individus ; et qui donnent l'indication de trésors cachés. Maintes variétés se rencontrent pour cette donnée ; car, tantôt le nain offre la richesse, en retour d'un service rendu ; tantôt il la montre comme un appât offert, d'une manière malsaine, pour solliciter à une mauvaise action ; parfois, il ne se départit de l'argent : que contraint et forcé ; souvent, enfin, l'argent et les objets précieux qu'on tient de lui ou qu'on lui ravit, ne sont que des apparences trompeuses.

L'idée du diable ne devait pas tarder à se manifester, quand on a été engagé sur cette pente. Ici, encore, cent variétés ont été formulées, établissant des transitions, nombreuses et ménagées, entre la donnée : du revenant, des esprits de toute nature, du prodige, etc., etc.

Dans le Moyen-Age, déjà, cette donnée avait été formulée ; c'est ainsi, que nous trouvons dans le *Martyrologe* de Simon Martin, le fait suivant :

Une fille qui avait reçu, en dépôt, un joyau de prix, étant morte sans pouvoir le rendre, saint Spiridon de Chypre, alla à son tombeau ; et lui fit révéler l'endroit où il était caché (*Martyr. rom.*, 14 décembre).



Les Arabes ont cette donnée : du revenant, qui indique l'endroit où se trouvent des richesses, sous une grande quantité de formes. Une des variantes les plus curieuses, est celle que j'ai entendue raconter en Algérie : Une femme d'un noble Maure perd un bracelet. On accuse un esclave de l'avoir volé ; et on tue le malheureux. Or, une nuit, le fantôme du supplicié apparut, et indiqua : l'endroit où le bracelet se trouvait. Cette apparition montra son innocence.

*Huitième catégorie.* — CAS DANS LESQUELS LE REVENANT ANNONCE UNE BONNE OU UNE MAUVAISE NOUVELLE.

Nous nous trouvons, encore ici, en présence d'une idée qui appartient aux superstitions d'une infinité de pays ; et qui remonte à la plus haute antiquité. La bonne nouvelle, est un peu moins souvent énoncée que la mauvaise, par ces apparitions ; mais la chose a peu d'importance dans le cas où nous sommes placés ici. Il suffit de constater : qu'il y a mille variantes depuis celle où c'est un trésor dont la cachette est indiquée, jusqu'à celle qui a pour objet de rassurer : une mère éplorée, une épouse craignant d'apprendre la mort de son mari, etc., etc. Nous aurions de longues pages à écrire si nous voulions rapporter ici les nombreuses légendes de cette nature qui ont cours dans tous les pays du monde.

Pour ce qui est de la mauvaise nouvelle, ou du malheur, prédit par l'apparition, il me suffira de rappeler la

célèbre légende du petit : homme rouge des anciens châteaux royaux de France, pour fixer les idées à ce sujet.

La même crédulité existait pour la plupart des maisons nobles, et dans une infinité de maisons bourgeoises de notre pays de France; on la retrouverait, j'en suis persuadé, pour peu qu'on se donnât la peine de la rechercher. Les femmes bretonnes sont prévenues, de la mort violente de leurs maris, sur mer, par le bruit de l'eau qui tombe près de leur lit, pendant la nuit (*Mahé-Morbihan*, p. 115).

En Bretagne, on dit : que les gens attardés entendent souvent un bruit lugubre, voient des lumières errantes qui accompagnent le *chariot de la mort*. Cette apparition, est le présage d'un malheur dans leur famille (*R. d. t.* 1886, p. 199).

En Irlande, une *banshée*, c'est-à-dire un fantôme féminin, prévient certaines familles des pertes qu'elles viennent de faire.

Voici un fait qui a été gravement rapporté par plus d'un auteur anglais (BAVEYNE, *Contes Populaires de la Grande-Bretagne*, Paris, 1875, p. 269); je pourrais en citer plusieurs autres.

*La banshée des O'Brien.* — Lady Panshaw, dont le mari fut ambassadeur à la cour d'Espagne, sous le règne de Charles I<sup>er</sup> et de Charles II, vit une banshée, et a laissé le récit de son apparition. Elle était dans le château d'une de ses amies. Lady Honora O'Brien, lorsqu'elle vit, pendant la nuit, une ombre près de la croisée de son appartement. Cette ombre prononça des paroles inintel-

ligibles, et poussa un soupir en disparaissant. Or, elle apprit le lendemain, qu'un descendant des O'Brien avait succombé pendant cette nuit-là.

Dans le Tyrol, on croit, encore aujourd'hui, dans le peuple que, lorsque quelqu'un doit mourir dans une famille, on voit, pendant une nuit d'orage, une femme voilée d'un linceul, étendre le bras vers la maison, en poussant des gémissements.

En Allemagne, la dame blanche apparaît aux membres de la famille de Brandebourg, la veille de leur mort. On connaît la légende de la fée Mélusine, qui, par ses cris lugubres et ses gémissements, annonçait la mort prochaine des Lusignan et des rois de France.

Quant aux pertes matérielles, aux malheurs publics ou privés touchant la propriété, des fantômes les ont parfois annoncées, au dire des bonnes gens. C'est ainsi, par exemple, qu'au commencement de ce siècle, un incendie dévora le village de Maisières, dans la vallée de la Lure, du département du Doubs. Or, les bonnes gens du pays affirmèrent, que la veille, on avait vu la dame verte voltiger dans les jardins, et passer d'un clos dans un autre, ce qui avait évidemment annoncé le malheur; et avait signalé les endroits les plus menacés, disaient les vieilles femmes; si on avait su encore ce que ces apparitions présageaient. Dans cet ordre d'idées j'aurais, si je voulais, des centaines de faits à rapporter ici; mais ce serait inutile; et leur variété, même, ne pourrait qu'obscurcir mon exposition.

A Abkérin, dans la vallée du Lombach, dans l'Oberland Bernois, on dit: qu'un nain mystérieux se montre

toutes les fois qu'une inondation menace la contrée (Wys. Voy. dans l'Ob. Bern., t. I, p. 321).

Les Indiens du Karnatic septentrional, croient : que les apparitions d'esprits, pendant la nuit, présagent la mort (R. d. t. 1888, p. 231).

Les Arabes voient parfois, à la nuit tombante, passer une ombre blanche dans les rues de Tlemcen ; ils disent que c'est le fantôme de Seïda Koriba. Si le fantôme paraît content et rit, c'est une bonne nouvelle qu'on va apprendre ; s'il soupire, c'est un malheur qui est prochain (Alg. trad. I, p. 121).

Ce que nous venons de dire, démontre que la superstition avait cours dans le Moyen-Age ; il ne me sera pas difficile de prouver : qu'elle remonte à l'antiquité.

La crédulité publique était persuadée, à Rome, que pendant la guerre de Paul Emile, en Macédoine, Publius Valinius, vit Castor et Pollux, qui lui assurèrent : que Persée avait été fait prisonnier.

Pendant la guerre des Romains contre les Latins, les deux consuls : Publius Décius et Manlius Torquatus, eurent, la même nuit, un songe extraordinaire, dans lequel un homme gigantesque leur dit : que l'armée, dont le général serait mort remporterait la victoire. On sait, que Décius se dévoua à la mort, et que les Romains furent victorieux (Tite-Live).

Drusus, général de l'empereur Auguste, faisant la guerre en Allomagne, était sur le point de franchir l'Elbe avec son armée, quand il vit une femme gigantesque et surnaturelle qui lui dit :

« Où cours-tu si vite ? Ne seras-tu jamais las de vain-

era? Je te prévois que tu vas mourir prochainement. »

Drusus effrayé, fit battre son armée en retraite; mais néanmoins il mourut, avant d'être arrivé au Rhin.

Dion de Syracus, entendit, une nuit, un grand bruit autour de lui; il se leva pour savoir qu'elle en était la cause; et il vit une femme de mauvaise mine qui balayait une galerie. Quelques jours après, un de ses enfants tomba d'une fenêtre; et successivement toute sa famille mourut.

Sichée ou Siharbas, était le plus riche des Phéniciens; il épousa Didon, sœur de Pygmalion, roi de Tyr, qui, pour s'approprier ses richesses, le fit tuer. Son corps étant privé de sépulture, son ombre apparut à Didon, et lui découvrit le crime, en montrant sa poitrine ouverte. Ce fantôme lui conseilla de s'en aller, de peur qu'elle n'ôt, elle-même, à souffrir de la part de Pygmalion.

Il est une forme assez curieuse d'apparition, que nous devons signaler ici : c'est celle de l'auto-fantôme, c'est-à-dire la vue de son Soxie, qui vient annoncer, à celui qui doit mourir, la lugubre nouvelle.

Elle se rencontre dans toutes les Alpes où l'on croit fermement : que lorsqu'un individu doit mourir prochainement, on rencontre souvent son fantôme, pendant la nuit. Je suis persuadé qu'on la trouverait dans une infinité d'autres pays les plus divers, si on la cherchait avec quelque soin.

***Neurème catégoric.* — CAS OU LE REVENANT OMBRE  
UNE VENGEANCE D'OUTRE-TOMBE.**

Pour cette catégorie, comme pour les autres, on peut dire : que les variétés les plus nombreuses se rencontrent dans les récits légendaires ; le revenant de mauvais humour se venge ; tantôt par une parole désagréable ; tantôt par une menace ; tantôt enfin, par les sévices matériels ou des maladies, à plus ou moins longue portée ; voire, même, par des malheurs d'ordres très divers : incendie, naufrage, stérilité du sol, mort des animaux domestiques, etc., etc.

Une paysanne pénétra, un jour, dans le verger d'une voisine absente, et y déroba des pommes. Elle en remplit ses poches, et en garda une à la main pour la croquer tout-de-suite. Mais voilà, que l'ancienne propriétaire du lieu, aïeule de la maîtresse actuelle, lui apparaît à travers les arbres. La voleuse veut courir vers la porte du verger pour s'échapper, mais la revenante lui barre le passage, et la regarde sévèrement. Effrayée, la paysanne jette la pomme qu'elle tenait à la main, espérant être quitte, ainsi, de la poursuite dont elle était l'objet ; mais l'apparition continue, et le fantôme, lui indiquant du doigt ses poches pleines, avait un coup d'œil très menaçant. Les pommes sont jetées jusqu'à la dernière ; et aussitôt la vieille revenante disparaît, au grand soulagement de la paysanne (Brucyre, p. 272).

La croyance à la possibilité d'être : battu, mourri, blessé, tué, même, par un fantôme s'est perpétuée jusqu'à nos jours, dans une infinité de pays. On sait, on effet, qu'à l'heure présente même, on redoute terriblement, en Espagne, en Italie, en Corse, en Grèce, dans tous les pays musulmans, dans l'Inde, en un mot, presque partout en ce monde, les agressions nocturnes des revenants ; revenants, qui ne sont pas toujours différenciés d'une manière bien claire des mauvais esprits : de la maison, des champs, de l'air, de l'eau, etc., etc., du diable, des démons et autres génies malfaisants. La nuit est, surtout, le moment où s'exercent ces sévices ; mais la journée n'est pas sans danger, en quelques endroits sombres ou déserts.

Près d'Algésiras, dans l'Espagne méridionale, il y a une grotte, où le comte Julien enferma ses trésors, au moment de l'invasion sarrasine. Le fantôme de ce comte, hante cet endroit, depuis. Il montre parfois aux téméraires qui vont y fureter, pour tâcher de découvrir ces richesses ; et dans ce cas, malheureux imprudents ; car il les maltraite de la belle façon (LABAT, *Voyage d'Espagne*, t. 1, page 321).

L'évêque Nicétius, légua, lors de sa mort, son corps à son église, et ses biens à d'autres établissements. Le prêtre de la basilique, fâché de ne pas avoir eu sa part des richesses de Nicétius, invectiva le défunt, et le traita d'avare. Mais voilà que la nuit suivante, le fantôme de Nicétius lui apparait, accompagné de deux autres fantômes d'Evêques (*Faustus et Euchérius de Lyon*). Or s'adressant à ses compagnons, il leur dit :

« Ce prêtre m'a injurié, alors que je lui faisais un legs précieux, en lui laissant mon corps ».

Puis, se tournant vers son insulteur, il le frappa au visage et à la gorge, si fort, que le malheureux en fut malade pendant quarante jours (GRÉGOIRE DE TOURS, t. II, p. 286).

Un clerc, s'étant laissé aller à jouer aux dés, dans l'église Saint-Landry, à Paris, le saint lui apparut, dans la nuit, lui fit des reproches; et enfin lui donna une telle volée de coups de corde, que le lendemain le malheureux en était tout meurtri (*Martyr. Rom.*, 10 juin).

Chez les arabes de l'Algérie et de la Tunisie, la donnée de : l'intervention des fantômes, pour punir ou dénoncer un acte délictueux, est très répandue. Citons, par exemple, la légende qui raconte : que le gouverneur de Kairouan, en Tunisie, se trouvant malade, fit appeler un médecin juif de Sousse. Mais, au moment où ce médecin le visitait, en cachette et pendant la nuit, tous les santons musulmans se mirent à crier dans leur tombeau : « Il y a un juif chez le Gouverneur ! » (*Alg. trad.*, t. I, page 124).

Dans toute l'étendue du continent africain, on trouve : la croyance à l'apparition du fantôme qui se venge, ou qui punit d'une mauvaise action. Cette crédulité se confond avec celle de : l'esprit de la terre, des eaux, de l'air, etc., etc.; sans compter que le démon se met souvent de la partie.

Pour cette catégorie, comme pour les autres, nous pouvons dire : que les crédulités d'aujourd'hui ne sont que le pâle reflet de celles de l'antiquité.



Dans l'Inde antique, on disait que la : citadelle des Sages était défendue par la Divinité elle-même, qui repoussait les ennemis, par des coups de foudre (*Apoll. de Thyane*, trad. par CHASSANO, p. 85).

Apollonius de Thyane, étant allé visiter le tombeau d'Achille, évoqua l'ombre du héros, qui lui parla de diverses choses. Elle se plaignit, entre autres, de ne plus recevoir d'offrandes pieuses, comme aux premiers temps de sa mort. Elle ajouta que jusque là, elle n'avait pas voulu se venger de ce manque d'égards ; mais que, si l'on continuait à délaisser le souvenir d'Achille, elle le ferait peut-être quelque jour (*Apollon. de Thyane*, trad. de CHASSANO, p. 153).

Ulysse étant à Tomesse, un de ses matelots violenta une fille du pays, et fut lapidé par les habitants. Ulysse se hâta de partir, pour échapper à leur colère, et ne rendit pas les honneurs funébres à son compagnon. Ce corps, privé de sépulture, devint un fantôme redoutable, auquel il fallut que les habitants de Tomesse élevassent un tombeau, pour échapper à sa vengeance (PAUSANIAS, *Elide*, t. III, p. 30).

Hérodote (trad. de LARCHER, t. I, p. 90, liv. I, § 167) raconte : que les Phocéens ayant été lapidés par les Carthaginois et les Tyrhéniens, après une défaite, leurs âmes devinrent méchantes ; de telle sorte, que les hommes et les animaux domestiques ne pouvaient plus traverser le champ du carnage, pendant la nuit, sans être battus, avoir les membres perclus, ou bien être frappés d'apoplexie. Les Agyléens firent de magnifiques funérailles à ces fantômes ; et tout le mal cessa aussitôt.

Le fantôme d'Actéon, ayant été négligé par les habitants d'Orchomène, se mit à apparaître, pendant la nuit, sur une roche voisine de la ville ; il faisait beaucoup de mal dans la contrée. Les habitants effrayés de ses très nombreux méfaits, allèrent consulter l'oracle, qui leur ordonna : de faire une image en bronze d'Actéon, et de l'attacher avec des chaînes sur la roche où il apparaissait. Dès que cela fut fait, tout rentra dans l'ordre (PAUSANIAS, liv. IX, t. IV, p. 127).

Je rapprocherai des faits de cette catégorie, la donnée de : l'intervention miraculeuse d'un fantôme, qui vient aider les bons contre les méchants, soit par la seule apparition, soit par des menaces, des conseils, ou même des actes matériels.

Au moment où les Perses approchèrent de Delphes, pour en piller le temple, les armes saintes, qui étaient appendues dans le sanctuaire ; et auxquelles il était interdit de toucher, se transportèrent seules hors de la porte du temple ; un rocher foudroyé par le tonnerre, roula du haut du Parnasse, et écrasa nombre de barbares ; enfin, on entendit des cris de guerre, poussés par des voix surnaturelles, dans le temple (HÉRODOTE, t. II, p. 291). Les Delphiens pensèrent, que c'étaient les mânes des héros Phylanis et Antonoüs, qui les défendaient ; et les barbares effrayés, furent mis en fuite par ces prodiges.

La ville d'Aquila, étant assiégée par les Sarrasins, les habitants invoquèrent saint Pierre-Célestin, qui apparut, pendant la nuit, au général ennemi ; et lui fit une telle peur, qu'il leva le siège dès le lendemain matin (*Martyr. Rom.* 19 mai).

Ce fait, n'est, en somme, que : la reddition de l'aventure de Cattumand assiégeant Massalie (*Légendes de la Prov.*, page 60), qui se retrouve, d'ailleurs, dans la Bible (*Rois*, liv. iv, ch. vi) :

A l'occasion du siège de Samarie par le roi Syrien Bonadad.

A la porte sainte de Moscou, il y a une image de la Vierge, qui délivra la citadelle, des Polonais, qui allaient s'en emparer, en les effrayant (CLARKE, *Voy. en Russie*, t. 1, p. 167).

Saint Georges, saint Jacques, saint Michel sont venus, on le sait, combattre dans les rangs des chrétiens, contre les infidèles, dans une infinité de cas.

Ce qui m'a souvent rendu très pensif, c'est que : les Mahométans ont été secourus par des santons musulmans, absolument comme les chrétiens l'ont été par les saints du paradis.

De même que les modernes ont été secourus par des saints chrétiens contre leurs ennemis, de même les anciens étaient aidés par les divinités païennes : romaines, grecques, sinnoises, syriennes, etc., etc. Le jour du combat de Marathon, le fantôme d'Erechthée se distingua (PAUSANIAS, *Attique*). Lorsque les Gaulois approchèrent du temple de Delphès pour le piller, les fantômes de Laodochus, de Pyrrhus et de Philanis accoururent aussi (PAUSANIAS, liv. x, ch. XXIII); Apollon et Mercure vinrent en même temps. Pan apparut à Philippides pour lui annoncer qu'il combattrait les Perses à Marathon (PAUSANIAS, *Attique*, ch. XXVIII). Enfin, l'aventure de Simonides sauvé par Castor et

Pollux (VALÈRE, *Man. Exempt. Mémor.*, chap. VIII, *Miracles*, art. 8) est célébrée depuis l'antiquité. De leur côté, Diane Astartée et Apollon empêchèrent les Amazones d'envahir une ville sanctifiée de Laconie (PAUSANIAS). Neptune combattit pour les Mantiniens à la seconde bataille de Mantinée (PAUS. *Attique*). Mercure combattit pour les Tanagriens (PAUS., liv. IX, ch. XXIII). Aristomène, qui était mort depuis 800 ans, vint combattre pour les Thébains à Leuctres (PAUS. *Messénie*) ; Hercule était venu aussi (PAUS. *Béotie* § 20). Diane, de son côté, égara les Perses (*Attique* § 40).

Au moment où les soldats de Séleucus Philopator voulurent entrer dans le temple de Jérusalem, ils furent repoussés par un cavalier miraculeux, envoyé par le Dieu des Juifs (COSTANT D'ORVILLE, t. III, p. 201).

Cybele sauva les Romains des coups d'Annibal (TITELIVE, liv. XXIX, § 14 et OVIDE, *Fastes* IV). Setos, roi d'Égypte et prêtre de Vulcain, ayant été attaqué par Sennachérib, invoqua le Dieu qui, dans la nuit, fit ronger par les rats les cordes des arcs, et le cuir des boucliers des Assyriens (HÉRODOTE, liv. I, ch. XIV).

Lorsque Héliodore, premier ministre de Séleucus Philopator, voulut enlever le trésor du temple de Jérusalem, Jehovah renversa ses satellites ; et un cavalier céleste, accompagné de deux anges à pied, le chassa à grands coups de fouet (MACCHABÉES).

Pour cette catégorie d'apparitions de fantômes, comme pour les autres, on peut dire : que la crédulité remonte aux temps les plus reculés, car dans un grand nombre d'auteurs de l'antiquité, nous trouvons des

exemples, de paroles déplaisantes, de menaces, de coups, de meurtres, de malheurs de toutes sortes, en un mot, dus à la colère d'un revenant qui est mécontent des agissements de ceux qui lui survivent.

*Dième catégorique.* — APPARITIONS DE LA DIVINITÉ.

Comme je ne veux blesser aucune croyance religieuse dans cette étude qui, comme je l'ai dit et répété, doit rester absolument étrangère à tout ce qui touche : soit la religion, soit la politique, je ne citerai pas les faits contemporains qui devraient avoir leur place ici. Je remonterai donc dans le passé assez éloigné, pour éviter de froisser les susceptibilités de ceux, qui pourraient mettre quelque passion, dans l'appréciation des faits, formulés pour l'époque actuelle.

Chez les Babyloniens, les Perses, les Assyriens, les apparitions de la Divinité étaient très communes ; cette divinité savait, chez ses peuples, manifester ses volontés de la manière la plus claire et la plus catégorique. Ajoutons : qu'elle était obéie ponctuellement, parce qu'elle savait, faut-il ajouter, punir très sévèrement : toute désobéissance, ou toute transgression à ses ordres.

Les Hébreux avaient, dans leur histoire légendaire, une véritable multitude de faits d'apparitions de la divinité. On sait, en effet, que Dieu se montra nombre et nombre de fois à Adam, à Noé, à Abraham, à Baac, à Jacob, etc., etc.

Les aventures de ce genre sont vraiment innom-

brables dans la Bible : qu'on cherche dans les livres de l'Ancien-Testament, ou dans ceux du Nouveau.

Les Egyptiens ne faisaient pas exception à la règle générale des peuples de l'antiquité ; leurs prêtres recevaient, à chaque instant, de la divinité, des ordres qu'ils transmettaient au peuple, empressé à obéir.

Chez les Grecs, les apparitions de la divinité étaient chose extrêmement commune. On peut s'en convaincre, en lisant les auteurs de ce pays : depuis Homère jusqu'à Pausanias. Et j'ajouterai que tout l'Olympe s'est manifesté, aux fidèles comme aux sceptiques, pendant un grand nombre de siècles. On n'a vraiment que l'embarras du choix quand on veut colliger ces faits surnaturels dans le vieux monde hellène.

Chez les Romains, les apparitions de la divinité étaient, aussi, extrêmement fréquentes ; à chaque instant, Jupiter, Mars, Apollon, Vénus, Junon, Castor et Pollux, Quirinus, et cent autres, venaient dire quelque chose à quelqu'un. Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter l'histoire de Tite-Live, où sont racontées tant et tant de ces apparitions miraculeuses. Elles sont si nombreuses, que je m'abstiens de les énumérer, pour ne pas donner à mon étude une trop grande longueur.

Pendant le Moyen-Age, la divinité apparut très fréquemment, encore, dans mille pays, et dans maintes occasions. Puis, elle se fatigua, pourrait-on dire ; et ses manifestations sont devenues de plus en plus rares, en même temps que leur réalité était mise davantage en doute, par un grand nombre de gens.

## III

## COUP D'ŒIL GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Dans l'étude que je viens de faire des fantômes et revenants, j'ai parlé surtout des aventures que l'on entend raconter dans notre pays de France; mais il n'en faudrait pas conclure, que c'est parce que cette crédulité est plus intense dans notre patrie qu'ailleurs. Au contraire, notre pays est, peut-être, celui dans lequel elle se rencontre à l'état le plus atténué; tous les autres, peut-on dire, sont plus riches relativement, que lui, sous ce rapport.

C'est ainsi : qu'en Espagne et en Portugal, on entend à chaque instant parler de revenants.

En Italie, cette crédulité est poussée à un point vraiment remarquable.

Si nous remontons, au contraire, dans le Nord, nous la voyons plus intense peut-être encore.

En Suisse, elle est aussi répandue que vivace; et dans cinquante endroits différents, on entend raconter des histoires émouvantes, qui se rattachent à toutes les catégories que nous avons passé en revue dans le commencement de ce chapitre.

Le populaire belge croit fermement aux fantômes terrifiants ou dangereux : tenant du loup-garou ou du démon, suivant le cas; de même que la

donnée du revenant existe sous ses formes les plus variées.

Dans les Iles-Britanniques, toutes les manifestations de la donnée se rencontrent ; depuis l'idée fruste et vague, jusqu'à celle qui est le plus explicitement exprimée. Même chose à dire pour les pays scandinaves.

En Allemagne, on entend parler, à chaque instant, d'apparitions ; et il y a un luxe de légendes vraiment excessif. Toutes les catégories que nous avons étudiées s'y rencontrent : la divinité, le diable, les morts, les esprits de la maison, des champs, de l'eau, de la terre, etc., etc., se montrent à l'envi, à chaque instant, et dans chaque pays.

En descendant vers le sud de l'Europe centrale, la crédulité qui nous occupe est extrêmement répandue ; elle est commune autant que variée.

Dans les montagnes de Trentin, on voit passer, pendant la nuit du premier novembre, une procession de fantômes, portant des torches qu'il serait très dangereux de chercher à leur enlever.

En Grèce, en Turquie, en Russie, les aventures de ce genre sont loin d'être une rareté ; au contraire, la population vivante est en relations fréquentes avec : les morts, les fantômes les plus divers, et même avec la divinité.

Si dans notre Europe, qui est la partie la plus civilisée du monde, on rencontre, de nos jours, un si grand nombre de crédulités relatives aux fantômes et aux revenants, on comprend, sans peine, que dans le grand continent asiatique, en Afrique, en Amérique et



en Océanie, ces crédulités existent en plus grand nombre encore.

Dans toutes les régions du nord et du centre de l'Asie, la croyance aux revenants et aux fantômes est aussi intense que générale. La plupart des Indiens croient : que les femmes mortes en couche, se transforment en fantômes malfaisants, qu'il faut invoquer et désarmer. Toutes les catégories de fantômes que nous connaissons, sont monnaie courante dans leurs croyances.

Les Weddahs de Ceylan, croient fermement à l'apparition des fantômes, qui ne sont, d'après eux, que l'âme des morts. Ces fantômes sont redoutables, car ils ont le pouvoir de faire le mal. Toutes les catégories que nous avons étudiées précédemment sont aussi connues d'eux.

En Chine, lorsqu'un homme a été assassiné ou poussé au suicide par la méchanceté d'un autre, son esprit va souvent tourmenter le coupable, sous la forme d'un ronard ; et comme partout, on rencontre, dans ce vaste pays, toutes les variétés de la croyance.

Les Tonkinois, ont une grande peur des revenants ; ils y croient, aussi fermement que les Chinois. Même chose à dire, pour les : Cochinchinois, les Siamois, les Japonais, etc., etc.

Dans toute l'Afrique, on croit aux fantômes, qui occupent une place considérable dans les préoccupations des populations, depuis l'Algérie jusqu'au Cap ; depuis la mer Rouge jusqu'à l'Océan Atlantique. Les Arabes du désert, croient que les feux follets sont les âmes des maudits.

Les Arabes anté-islamiques croyaient déjà aux fantômes, qui étaient, pour eux : l'âme des déçédés.

Les nègres des pays tropicaux, croient aux fantômes, qui ne sont, pour eux, autres que des revenants. Les Cafres, croient à des fantômes de nature malveillante, qui font : tout le mal qui arrive ; ils ne les différencient pas bien d'avec les esprits : des champs, de l'air et de l'eau.

Les habitants actuels des Canaries, ont une grande crainte des fantômes, qui sont pour eux : les revenants des Guanches primitifs très malfaisants.

Dans toute l'Amérique, la crédulité qui nous occupe existe. Même chose à dire pour l'Océanie.

Les Australiens, croient fermement à l'existence des fantômes, qui sont : l'âme des individus morts, se complaisant à errer dans les lieux où ils ont vécu ; ces fantômes sont en général de nature malveillante, et il faut éviter de prononcer leur nom ou de les évoquer ; car il vaut mieux, pensent-ils : qu'ils ne voient pas les vivants.

Les Papous, croient, aussi, à l'existence des fantômes, qui ne sont pas autre chose : l'âme des morts et qui sont de nature malveillante.

Les fantômes des Tasmaniens sont comme ceux des autres peuplades : de nature méchante.

En résumé, d'après ce que j'ai dit précédemment, on a pu voir : que dans le passé, la croyance aux fantômes et aux revenants était plus intense et plus variée encore qu'elle ne l'est de nos jours. Pendant le Moyen-Age on vivait avec elle, peut-on dire ; c'est-à-dire qu'on

on parlait partout et à chaque instant. Dans l'antiquité, c'était la même chose. Et dans le passé comme dans le présent, vers quelque pays que nous tournons les yeux, nous voyons : l'histoire, comme la mythologie; la tradition comme la crédulité publique, pulluler de faits très sensationnels touchant les apparitions surnaturelles.

#### IV

##### ORIGINE DE LA CRÉDULITÉ

Cette étude sur : les apparitions, les fantômes et les revenants, toute longue qu'elle soit déjà, serait trop incomplète, si je ne cherchais maintenant à déterminer quelle est la pensée initiale qui a fait naître la crédulité, et l'a perpétuée, ainsi, d'âge en âge, chez les peuples les plus divers, et dans les contrées les plus différentes de ce monde.

Or, quand on y réfléchit un instant, on constate bientôt qu'ici, comme pour ce qui regarde : les esprits de la maison, de l'air, de l'eau, des champs, etc., etc., nous nous trouvons en présence d'un vestige des croyances animistes des premiers hommes; animisme qui se trouve reflété, soit à l'état simple, soit plus ou moins compliqué; qui est dégagé ou accru de mille adjonctions; altéré parfois plus ou moins par les données les plus diverses; données, qui sont venues s'enter sur

l'idée initiale ; et ont gardé la place secondaire, ou pris la prépondérance, suivant les cas.

Mais avant d'entreprendre l'examen des particularités de cet animisme de nos premiers parents, il nous faut d'abord établir ce point : que physiologiquement, dans certaines circonstances ; et pathologiquement, dans d'autres ; c'est-à-dire que : soit à l'état de santé, soit à l'état de maladie, l'homme peut avoir ces illusions de ses sens, qui lui font croire qu'il voit, entend, ou touche même, un de ces êtres surnaturels qu'on a désignés sous le nom de : fantômes, de revenants, etc., etc. ; en un mot, qu'il a ce qu'on appelle une apparition.

Brière de Boismont (Paris 1852, 2<sup>e</sup> édition), a publié sous le titre : « des hallucinations », une histoire raisonnée des apparitions, visions, songes, extases, magnétisme, somnambulisme, etc., etc., qui est extrêmement remarquable ; et dans laquelle nous pouvons puiser de précieuses indications ; surtout si, songeant au chemin parcouru, depuis un demi-siècle, par la liberté de la pensée et de la plume, nous étendons ses déductions à des détails qu'il n'a probablement pas osé atteindre ; et certainement qu'il n'aurait pu toucher, lorsqu'il écrivit son livre. Nous ne ferons donc pas les restrictions qu'il fut obligé de faire en 1852, touchant : les apparitions de la divinité ou des saints chrétiens ; les miracles, en un mot, que l'Église catholique commande d'accepter sans discussion ; et ses arguments n'en auront que plus de force.

Or, Brière de Boismont a établi, en s'appuyant sur les preuves les plus solides, que l'homme peut avoir

des illusions de chacun de ses sens : ouïe, vue, odorat, goût, toucher ; et de tous ses sens même à la fois, sans qu'il soit malade à proprement parler. En outre, que sous l'influence de certaines causes : excitation cérébrale, cauchemar, rêves, extases, absorption de substances inebriantes, excitantes, narcotiques, etc., etc., ou bien, de certains troubles nerveux : hystérie, hypochondrie, etc., etc., ces hallucinations peuvent se produire chez des individus, qu'on peut considérer comme : parfaitement sains, dans leurs relations ordinaires du monde.

On voit que j'écarte dans cette spécification, les cas de maladie ; et le lecteur comprend, que si on ajoute à cette longue liste, les faits : d'exaltation ordinaire, de prodromes, d'une maladie soit nerveuse, soit même inflammatoire, de folie qui débute ; on voit, dis-je : que l'homme peut avoir, à un moment où il semble bien portant pour ceux qui l'entourent, et en pleine possession de l'intégrité de ses impressions, des hallucinations, parfois très complexes et très variantes.

Brière de Boismont, a étudié avec un grand soin ces hallucinations ; il nous a montré, que leur production dépend souvent : des passions, des occupations du corps, des préoccupations de l'esprit, de l'âge, de l'hérédité, etc., etc. Il a prouvé aussi, que les idées dominantes du moment, réagissaient très fortement sur les hallucinés ; ce qui fait, qu'à certains moments et dans certains pays, on en a vu un plus grand nombre que dans d'autres ; les hallucinations ont présenté telle ou telle forme ; enfin que, dans ces sortes d'épidémies, des individus ont présenté les hallucinations les plus va-

riées, les plus complexes et les plus complètes, en un mot.

Si avec ces indications préliminaires, nous songeons aux conditions dans lesquelles se trouvaient les premiers hommes, nous comprenons : que mille causes les plus diverses, devaient faciliter chez eux les productions des hallucinations ; et devaient leur faire croire : que les fantômes et les revenants existaient réellement.

D'une part, en effet, les croyances animistes de nos premiers parents les portaient à croire : que tout était animé autour d'eux ; et par conséquent que les hôtes, les objets inanimés eux-mêmes pouvaient parler, agir, penser et manifester leur volonté dans certaines circonstances. La croyance aux : esprits de la maison, de la terre, de l'air, de l'eau, devait avoir pour complément logique, la croyance aux apparitions, aux fantômes, aux revenants.

Si, à ces premiers détails, dépendant purement de la disposition de l'esprit et de l'imagination, nous joignons : l'action de certains facteurs matériels ; nous voyons : que les causes des illusions sensoriales étaient nombreuses, aussi, chez les premiers hommes. En effet, dans plus d'un cas : la digestion laborieuse d'une quantité surabondante d'aliments, fournie par une pêche, une chasse ou une récolte abondante, a pu venir réagir sur le cerveau de quelques-uns de nos premiers parents, dans certaines circonstances. Cette digestion laborieuse a pu, ainsi, favoriser chez eux la production d'une hallucination, pendant le rêve, le cauchemar, ou même pendant la veille.

Si nous songeons, en outre, qu'en ces temps reculés, l'homme pût bien des fois, sans y songer ou sans le savoir, ingérer des substances plus ou moins inébriautes ou toxiques : des fruits de solanées, par exemple, pour ne donner qu'un exemple entre mille, nous comprenons, qu'il avait de ce fait, une autre cause puissante parfois, d'hallucinations.

Il est logique de penser : que chez nos ancêtres recu-  
lés, comme chez nos contemporains, avec des différen-  
ces du plus au moins, si l'on veut, mais seulement  
avec ces différences, il y avait des esprits exaltés, des  
imagination vibrantes, des hommes facilement entraî-  
nés par les passions, des femmes agitées par le nervo-  
risme ; en un mot, que : la surexcitation cérébrale,  
l'hypocondrie, l'hystérie, etc., etc., ne faisaient pas  
absolument défaut en ce monde. Nous comprenons,  
donc, qu'il pouvait y avoir, de ce fait : naissance de  
plus d'une hallucination.

Par ailleurs, les premiers hommes ne comprenaient  
pas l'idée de la mort : ils pensaient : qu'au moment du  
décès, l'âme ne fait que quitter le corps, et peut, dans  
certaines circonstances, revenir animer ce corps ; ou  
bien, revêtir une forme vaporeuse qui rappelait ce  
corps, au point de lui paraître identique. Cette croyance  
à la survivance des morts, a joué certainement un  
grand rôle dans le cas qui nous occupe ici.

Ne comprenant pas encore l'idée de la mort ; ne pou-  
vant, aussi, à cause de cette ignorance, s'expliquer  
comment, à un moment donné, un individu qui, une  
minute avant imposait sa volonté à ses voisins, et : était

l'objet de leur respect ou de leur crainte, par le fait de sa puissance corporelle ou de l'étendue de son intelligence, était réduit à l'état de cadavre inerte, ils supposèrent que l'âme, qui abandonnait le corps, conservait ses attributs de : vie de volonté, de passions, etc., etc., et continuait à rester dans les environs, sans se désintéresser des passions qui l'avaient dominée pendant la vie.

Du fait même qu'elle devenait immatérielle, l'âme n'était plus soumise aux lois physiques de ce monde, qui gênent si souvent les inspirations de l'intelligence humaine. Et alors, elle avait le pouvoir de franchir les distances sans difficulté ; elle avait la connaissance des choses cachées, de l'avenir comme du passé. Dans ces conditions, elle prit, après la mort de l'individu, une importance plus grande encore que celle qu'elle avait eue pendant sa vie.

Les anciens pensèrent, dans leur logique enfantine : que le mort avait besoin d'être : bien logé, bien couché, bien garanti contre le froid ou la chaleur ; bien armé, pour pouvoir se livrer fructueusement à la chasse ou se défendre contre les ennemis ; qu'il avait besoin d'être fourni de bons aliments. En un mot, le souvenir des faits de sa vie antérieure, réagissait sur ses besoins et ses désirs après la mort, d'après ce que s'imaginaient les descendants. Or, suivant les idées du moment, et en conséquence de cette manière de voir, naquirent des actes qui se transformèrent en coutumes, et devinrent, ensuite, des rites religieux.

Le mort qu'on soignait bien, était heureux ; celui



qu'on délaissait était malheureux ; et on voit, ici, poindre un nouvel ordre d'idées. En effet, comme de la tristesse à la plainte, de la plainte à la vengeance, il n'y a qu'une transition minime dans les conceptions de l'esprit humain, on voit de nouveaux horizons affluer autour de la donnée primitive, et réagir à leur tour sur le culte des morts.

C'est ainsi, par exemple, qu'on arriva à penser : que lorsqu'on cessait d'offrir aux morts les repas funèbres dont ils avaient besoin, ils souffraient de la faim, on les entendait gémir pendant la nuit ; ils apparaissaient sous forme de fantômes pour reprocher aux vivants leur négligence ; ou bien ils manifestaient leur colère par des : maladies, des accidents, des troubles atmosphériques, des pertes de récolte, la stérilité de la terre, etc.

Ce que je dis des repas, nous pouvons le dire de tous les autres besoins ou satisfactions de la vie qui devinrent avec le temps, entre les mains des féticheurs : des pratiques du culte. En conséquence, c'est ainsi que : si le tombeau n'était pas entretenu avec soin et *a fortiori* si la sépulture faisait défaut au mort, ou si elle était violée ; si on médissait du défunt, etc., etc., on avait à craindre son animadversion.

La croyance à la survivance des âmes des ancêtres, et à leur transformation en esprits familiers ; leur apparition sous la forme de fantômes, devaient naturellement mener, par une pente naturelle, à la création des revenants : bons et mauvais, aux génies, aux anges gardiens, etc. ; d'autant plus, que lorsqu'avec le temps : les

idées de récompense ou de punition réservées, outre-tombe, aux individus qui s'étaient bien ou mal conduits pendant leur vie terrestre, eurent pris naissance et se furent constituées, l'âme du défunt appartenant, tout naturellement : aux bienheureux ou aux damnés. L'idée du Paradis et de l'Enfer, celle de la démonialité s'affirmaient, en même temps, pour cette raison, et pour bien d'autres. Il en résulte donc, que la croyance aux revenants s'enrichit de quelques attributs nouveaux.

Ici, comme pour mille autres cas, il nous faut, en outre, tenir compte des migrations de populations dont la terre a été perpétuellement le théâtre. Et nous comprenons facilement, par la pensée : qu'étant, par exemple, donnée, la pensée initiale, développée séparément chez diverses peuplades étrangères, il arriva, lorsque les peuplades envahissantes vinrent s'enter de force ou pacifiquement sur d'autres : que de nouveaux attributs furent apportés, et se surajoutèrent, chez les uns comme chez les autres, à la donnée primitive : comme des grains de sable s'agglutinant sur un corps visqueux, qui perd, ainsi, son apparence originelle.

Ces adjonctions se faisant sans ordre, sans logique, au hasard des événements, il arrivait, à un moment : que l'édifice s'écroulait ; et que l'idée du revenant et du fantôme se fragmentait en plusieurs entités différentes. A leur tour, ces entités subissaient de nouvelles adjonctions, sans ordre ni méthode, jusqu'au jour où elles-mêmes se fragmentaient de nouveau. On le voit, il se fit ainsi de suite, des transformations très nombreuses, de sorte qu'il en est résulté, parfois, les plus étranges

mélanges. Ici, la donnée primitive se trouvait mêlée à tel attribut relativement récent, et plus ou moins cohérent avec elle-même ; là, elle était tout-à-fait dénaturée par des adjonctions qui en avaient fait disparaître les caractères fondamentaux ; plus loin, elle reparaissait, parfois, comme conséquence des transformations les plus extraordinaires, et les plus imprévues.

La conclusion qui découle de ces indications, c'est que, dès les premiers temps de l'humanité, la notion des apparitions : fantômes, revenants, esprits, divinité, etc., etc., a existé ; et que nombre d'individus ont, de parfaite bonne foi, été persuadés qu'ils les avaient véritablement vues.

La chose, toute rare qu'elle fût d'une manière absolue, fut cependant assez fréquente relativement ; et surtout elle fut si saisissante, pour ceux qui étaient le jouet de l'illusion, que la croyance s'établit d'une manière solide dans l'esprit des premières peuplades.

Cette croyance, fut bientôt d'autant plus profondément enracinée, que de temps en temps, un nouvel exemple d'apparition se produisait chez des individus qu'on ne pouvait soupçonner du mensonge ; et, par conséquent, venait lui donner un regain d'activité, en fournissant un exemple contre lequel, aucun doute ne semblait possible.

Tout ce que je viens de dire touchant la donnée des : apparitions, des fantômes et des revenants, nous prouve, qu'elle a tenu une grande place dans l'esprit des hommes, aussi haut qu'on remonte dans le passé. Dans ces conditions, on comprend que cette donnée était

une source fructueuse de bénéfices que les féticheurs eurent soin d'exploiter.

C'était même, si nous en jugeons par ce que nous voyons aujourd'hui, une des plus fructueuses, sinon la plus féconde même. Aussi, de bonne heure, les apparitions : fantômes, revenants, etc., etc., entrèrent-elles dans le domaine de la religion ; et les féticheurs de tous les pays se mirent en quête d'agir sur l'esprit de leurs dévots, par l'intermédiaire de ces apparitions merveilleuses. Mille procédés furent imaginés, mille pratiques furent instituées pour frapper l'esprit des ignorants ; et comme le secret du *modus faciendi*, était jalousement gardé, le succès répondit longtemps aux espérances thaumaturges.

L'optique, qui faisait partie des sciences occultes dans les premiers âges, fut mise à contribution. Celui qui imagina le premier la construction du miroir se garda bien de dire, et de prouver que c'était : chose simple et naturelle. Bien au contraire ; et le naïf qui vit, pour la première fois, son image ou celle d'un autre, lui apparaissant d'une manière simple et directe, puis plus ou moins modifiée par le grossissement ou la diminution, par le renversement ou la modification des formes, la polarisation même, fut assurément persuadé qu'il y avait là : une intervention surnaturelle.

Ce que nous appelons aujourd'hui le *diorama*, c'est-à-dire cette disposition qui, par des jeux de lumière, nous donne l'illusion de : l'espace, de la profondeur, de la diaphanéité des images peintes sur une toile, ne nous paraît plus qu'une chose agréable à regarder comme

passé-temps d'un oisif, parce que nous connaissons le mécanisme de sa construction. Mais, se figure-t-on l'impression que ce *diorama* produirait sur un individu qui ne se douterait pas de son existence, et qui, par conséquent, croirait à la réalité des images qu'il voit ?

Certains jeux de lumière que les machinistes des théâtres savent produire, aujourd'hui, donnent, à des images qui paraissent tout d'abord inanimées, les apparences de la vie. Le lecteur se souvient, sans doute : que dans une pièce faite, il y a quelques années, pour rappeler les aventures de Don Quichotte, on voyait la lune rire et pleurer, tour à tour. Dans l'opéra appelé le roi d'Is, on voit la statue de saint Cornély, s'animer, à un moment donné, remuer et parler d'une manière tellement frappante, même pour ceux qui sont prévenus, que malgré soi on est vraiment impressionné.

Or, dans maintes circonstances, les féticheurs, organisés en clergés puissants comme ceux que nous connaissons dans les anciennes : Chaldée, Assyrie, Egypte, etc., etc., ont dû, certainement, stupéfier nombre de naïfs par des moyens analogues. Et, celui qui aurait dit à ces naïfs, qu'ils étaient l'objet d'une illusion d'optique, les eût trouvés absolument incrédules.

Si à cela, nous ajoutons la connaissance des moyens de produire l'illusion de l'ouïe, que possédaient assurément nombre de collèges de prêtres antiques, nous comprenons combien le naïf, dont la vue était frappée par une apparition merveilleuse, devait être plus sûrement abusé, encore, lorsque cette apparition lui par-

lait, grâce à des dispositions d'acoustique, de ventriloque, etc., etc.

C'est à des artifices de ce genre, sans doute, que les anciens devaient le fait des apparitions si fréquentes des : dieux, des génies, des héros, des simples mortels, etc., etc. Citons pour le prouver quelques faits, au courant de la plume.

En Sicile, le temple d'Aguinun était réputé pour les apparitions des déesses mères (PLUTARQUE, *Vie de Marcellin*).

A Tarse, Esculape apparaissait souvent aux dévots qui allaient l'implorer dans son temple (APOLL. DE TH., liv. I, chap. v).

Lorsque la Pythonisse d'Aïn d'Or évoqua l'ombre de Samuel devant Saül, elle ne fit certainement que rendre ce roi victime d'une illusion d'optique et d'acoustique.

Lorsqu'Orphée alla évoquer l'ombre d'Eurydice, à Aornos, il fut certainement le jouet de féticheurs qui savaient produire des apparitions.

Lorsqu'Homère parle : de l'entretien d'Ulysse avec Achille, dans les champs élyséens, il nous montre, que de son temps, on croyait aveuglément à ces apparitions merveilleuses, que savaient produire les féticheurs, sans que leurs procédés fussent connus ou même soupçonnés.

Protée, qui se transformait en : animal, en feu, en eau, etc., etc., n'était probablement qu'un habile prestidigitateur, qui connaissait plusieurs moyens de frapper l'esprit des naïfs, venus pour lui demander des avis ou des conseils.

Euthastius (en *Homer, Odys.* livre IV, vers 417-418), nous apprend : que Cratilotheus savait faire apparaître des feux, qui semblaient sortir de lui ; et qu'il produisait diverses apparitions, pour forcer les hommes à lui confesser leurs pensées.

Xénophon, Scymnos, Philippide, Héraclide, Nimphodore savaient, d'après Athénée (*Deipnosoph.* liv. I, chap. XIV), faire apparaître des fantômes qui épouvantaient ou frappaient d'admiration ceux qui les voyaient.

Jamblique (*De Mysteriis*, ch. XXIX), raconte : que le thaumaturge Maximin, ayant fait brûler de l'encens devant la statue d'Hécate, on vit cette statue, rire d'une manière si remarquable, que tous les spectateurs furent saisis d'effroi.

D'ailleurs, le passage suivant, nous montre d'une manière surabondante : que les féticheurs savaient produire les apparitions qui nous occupent.

« Dans une manifestation qu'on ne doit pas révéler..., il apparaît sur la paroi du temple, une masse de lumière, qui semble d'abord très éloignée ; elle se transforme, comme en se resserrant, en un visage évidentiel divin et surnaturel, d'un aspect sévère, mais mêlé de douceur et très beau à voir. Suivant les enseignements d'une religion mystérieuse, les Alexandrins l'honorent comme Osiris et Adonis. » (*Damascius apud photicum.* Biblioth. Cod. 242. Cité par SALVERTE, t. I, p. 309).

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des illusions de la vue et de l'optique, qui ont pu être produites mécaniquement ; mais, combien plus puissantes sont les substances médicamenteuses ou toxiques, pour produire ces

illusions ; et par conséquent engendrer les apparitions de : fantômes, de revenants, de divinités, etc., etc. ; pour produire, en un mot, des hallucinations qui ne peuvent, souvent, pas être différenciées de la réalité, par ceux qui ont été soumis à l'action de ces drogues.

Dans une infinité de pays, le vulgaire connaît aujourd'hui bien des substances capables de produire les troubles cérébraux qui engendrent les hallucinations. Les fumeurs d'opium de l'Inde et de la Chine ; les fumeurs et mangeurs de haschich dans les pays musulmans d'Asie et d'Afrique. L'alcool sous ses mille formes de : liqueurs aromatiques, stomachiques, et autres, dont on use si largement chez les peuples civilisés ou sauvages ; depuis l'absinthe jusqu'au Kava ; depuis le Koumiss jusqu'à l'Arack, sont de puissants moyens de produire les illusions des sens et de l'esprit.

Or, si les sectes religieuses des sauvages de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, administrent, aujourd'hui encore, des substances narcotiques aux individus qui vont être initiés, ou qui doivent être au contact de la divinité, pour leur faire voir des apparitions merveilleuses, ou leur faire entendre des révélations prodigieuses, on n'a pas de peine à admettre : que, dès la plus haute antiquité, les féticheurs connurent cette influence de certaines drogues ; et la mirent, dans un grand nombre de circonstances, largement à contribution.

Les livres de l'antiquité nous apprennent, en effet : que souvent ceux qui voulaient avoir des visions prenaient certains breuvages mystérieux : eau de Léthé,



eau de Mnémosyne (Cicéron, *Mystères d'Eleusis*) ; Noponthos (*Odyssée*) ; Polamantis ou Tha Lassoglo (Prise, *Hist. Nat.*, liv. xxiv, ch. xvii) ; Gelatophyllis (Prise, liv. xxiv) ; Haehac-ménis (Prise, liv. xxiv) ; Pierre de Memphis (Prise, ch. xxvii).

Les livres des temps antiques, nous racontent aussi des choses, si extraordinaires tout d'abord, dans cet ordre d'idées, qu'à moins de vouloir fermer les yeux de parti-pris, nous sommes obligés de convenir : que la science de ces intoxications hallucinantes a été très exactement connue, dans des détails oubliés aujourd'hui, par les féticheurs, thaumaturges, etc., etc., des temps anciens.

Quand on nous dit : que les individus qui allaient dormir dans l'autre de Trophonius absorbaient au préalable, l'eau de Lethé ou de Mnémosyne, on nous apprend : qu'ils étaient, ainsi, placés préalablement, dans des conditions d'un narcotisme spécial.

Lorsque Varron raconte : que les magiciennes d'Italie attiraient à elles des voyageurs, et leur faisaient prendre, dans du fromage, une drogue, qui les transformait en bêtes de somme ; de telle sorte qu'ils portaient leur bagage pendant tout le voyage, et qu'ils ne reprenaient leur forme humaine qu'après. Quand Homère nous parle des enchantements de Circé, nous y voyons la même chose : Médée, etc., etc., n'agissaient pas autrement.

D'ailleurs, dans tout l'Orient, il est fait mention, depuis les temps les plus reculés, d'actions extraordinaires produites par des breuvages, des : aliments, des inhalations, des frictions, des onctions, etc., etc., actions

qui ont été connues de nombre de chefs de secte depuis Marcossus (*Salut Kpiph., Const. Hares, t. III, liv. I*), jusqu'au vieux de la montagne.

Aussi, la conclusion qui s'impose, en présence de ces faits : c'est que les féticheurs ont connu depuis les temps les plus reculés l'action de : certaines huissans, de certains sucs, de certaines substances ingérées, aspirées ou placées sur la peau, sur les fonctions cérébrales et particulièrement sur la production des hallucinations. On est convaincu aussi, qu'ils ont largement usé de cette connaissance pour frapper l'esprit des masses ignorantes et crédules, dont les offrandes et les dons ont, de tous les temps, fait la richesse des habiles, qui savaient assurer leur bien-être dans ce monde, en faisant croire qu'ils étaient tout puissants, pour les choses de l'autre.

En tenant compte des divers détails que nous venons de spécifier, nous pouvons nous rendre compte de la croyance aux fantômes, aux revenants de la manière suivante : L'animisme primitif, lorsqu'il a passé, sans modification, à travers les âges, et qu'il est arrivé jusqu'à nous, sans s'être surchargé de mille données incidentes ou secondaires qui l'ont souvent détourné de son sens initial et de sa simplicité, se manifeste par : les faits de la première catégorie, c'est-à-dire par : ces apparitions vagues dans lesquelles le fantôme est assez mal déterminé, et joue un rôle aussi compliqué que dans quelques autres cas.

A vrai dire, si on allait au fond de la pensée de ceux qui parlent de cette première catégorie, on ne larderait

pas à pouvoir dompter, au milieu des attributs frustes de la superstition, d'autres éléments qui l'ont compliqués avec le temps ; mais j'ai prévenu le lecteur : qu'il ne faut pas espérer atteindre la précision, et rester exactement dans la logique, quand on s'occupe des crédules populaires. On est perpétuellement, avec elles, dans le champ de l'à-peu-près.

Dans la seconde catégorie, le fantôme a pris un caractère mieux déterminé, c'est franchement un revenant, c'est-à-dire : un mort dont le corps est manifestement privé de vie, et dont l'âme apparaît, et se remet en relations, plus ou moins directes, avec les vivants.

Dans les : cinquième, sixième et huitième catégories, le fantôme est toujours : un mort, parent ou ami qui se met en relations avec les vivants, soit pour leur annoncer une nouvelle, soit pour leur demander ou leur rendre un service.

Dans la troisième et la neuvième catégories, nous voyons : l'idée de la puissance méchante, venir s'ajouter à la demande du revenant, pour montrer aux vivants : qu'il ne faut pas chercher à surprendre les agissements des fantômes ; qu'il ne faut ni médire, ni nuire aux morts, mais au contraire les respecter et les honorer.

La septième catégorie, est née de la pensée : que le mort savait ce que ne savent pas les vivants. Tel vieux chef de famille qui avait l'habitude de cacher son petit pécule, étant mort, sans révéler l'endroit de sa cachette à ses enfants, a été considéré comme étant revenu en ce monde, pour réparer son oubli. Et une fois la donnée formulée, toutes les adjonctions que l'on constate pour

les autres catégories sont venues s'ajouter aussi sur celle-ci.

Pour chacune des catégories dont j'ai parlé jusqu'ici, la donnée : des esprits des eaux, des airs, des champs est venue, souvent, se surajouter à celle : de l'esprit de la maison, de l'oncêtre ou du parent. Cette donnée a parfois fait varier les attributs de l'apparition dans de grandes limites.

Il est une autre variante de l'idée, que nous ne devons pas manquer de signaler : c'est celle qui rattache l'apparition surnaturelle, à un oubli des prescriptions du culte; donnée, pour la propagation de laquelle, tant de gens étaient intéressés. Dans ce cas, il advint : que les féticheurs imaginèrent une menace de la divinité contre celui qui manquait du respect et de l'empressement qui lui étaient dûs. La morale qui en découlait logiquement, est facile à constater.

Lorsque la formule du mauvais principe : génies, funestes, bêtes et gens mal intentionnés, mauvais anges, démons, est venue prendre une place plus concrète dans l'esprit de l'homme, le revenant a dû participer des caractères qu'on attribuait à cette horde d'ennemis du genre humain. De ce jour-là, l'idée du Diable a prêté à celle du fantôme, des aspects qui ont ajouté à l'importance qu'il devait avoir dans l'esprit des crédules timorés.

Il faut ajouter : qu'à certaines époques, tel courant d'idées, poussant les imaginations vers le surnaturel, la démonialité, la magie, la sorcellerie, ou telle autre partie de ce qu'on a appelé les sciences occultes, a fait :

qu'un plus grand nombre d'individus s'est trouvé dans les conditions favorables pour avoir des hallucinations ; de sorte qu'il y a eu une recrudescence de la crédulité. Et, suivant telle ou telle circonstance, cette crédulité a pris une forme différente. Il y a eu même de véritables épidémies de ces apparitions ; ce qui, on le comprend, a fait le succès, et, souvent, la fortune de tels ou tels habiles fâcheurs ou charlatans, qui ont su exploiter à leur profit, la naïveté de leurs contemporains.

Les apparitions de la divinité, tiennent une grande place dans l'histoire des hallucinations qui nous occupent ici ; et, disons-le en passant, elles sont faites pour faire quelque peu sourire, celui qui les étudie d'une manière synthétique, sans parti pris.

En effet, quand nous voyons aujourd'hui dans le monde chrétien : tel saint, la Vierge, l'Enfant-Jésus, Jésus-Christ, Dieu lui-même apparaître et formuler une opinion ferme touchant telle chose, tel événement ou telle dévotion qu'il réclame, nous ne pouvons nous empêcher de songer que : chez les Musulmans, les Bouddhistes, les Lamaïstes, les Sintoïstes, les idolâtres de toutes les parties du monde, les mêmes apparitions ont lieu, aussi nombreuses, aussi précises, disant les mêmes choses, réclamant les mêmes offrandes, les mêmes dons, etc.

Cette comparaison est déjà de nature à faire naître quelque scepticisme dans notre esprit.

Mais, c'est bien plus fort lorsque nous voyons : que, six cents ans avant la naissance de la Vierge Marie, Diane d'Ephèse apparut à Cattumand, qui assiégeait

Marseille ; que Jupiter, Apollon, Junon, Minerve, Mars, Neptune, Castor et Pollux, Hercule, Jéovah, Osiris, Belus, Sémiramis ; et mille autres ont apparu, parlé, donné des ordres, récompensé ou puni leurs dévots ou leurs impies, de la même manière.

Mais quand nous voyons surtout ; que Callumand offrit à Diane, un superbe collier, comme de nos jours on en offre à telle ou telle madone célèbre ; que Jupiter, Minerve, Apollon, etc., etc., ont obtenu l'édification d'un temple, d'une chapelle, d'une maison religieuse ; ou bien, ont eu : l'héritage d'un dévot ou d'un impie, un trait de lumière apparaît dans notre esprit, et nous montre tout un horizon.

Ne peut pas penser, en effet, que ces divinités, si diverses, suivant les temps, les pays, n'ont jamais été entre les mains des féticheurs : qu'un moyen toujours efficace, toujours nouveau, après la transformation d'une donnée antique. Les divinités nouvelles ont eu toujours la prétention d'être l'expression de la vérité, au dire de leurs prêtres ; tandis que celles des autres, n'étaient que : mensonges. Ces affirmations ont produit toujours de fructueux bénéfices aux féticheurs.

Comme en Provence, malgré le grand nombre de naïfs qui acceptent, sans contrôle, comme : *parole d'évangile*, toutes les superstitions, toutes les crédulités qui leur ont été léguées par le passé, et toutes les insanités qui leur sont racontées par les habiles contemporains, la raison prend sa revanche à chaque instant ; il me faut ajouter : qu'à côté des récits qui émeuvent les crédules, on rencontre à chaque instant

la protestation du bon sens. Il y a, donc, nombre d'histoires de revenants pour rire ; et je finirai cette longue étude sur les apparitions, par une d'elles, que voici :

*Les revenants d'Ollioules.* — Il y avait à Ollioules, quatre jeunes gens qui se rencontraient tous les soirs dans le même café où ils faisaient la partie. Trois d'entre eux : *Chois, Tounin et Mius* (François, Antonin et Marius) habitaient dans le village, tandis que le quatrième : *Tistin* (Baptistin) logeait dans une ferme du quartier de la Tourelle, à deux kilomètres environ.

Dans ces conditions, *Tistin* était regardé par ses camarades, comme un peu plus campagnard qu'eux-mêmes, quoique tous les quatre travaillaient aux champs ; et ses amis le plaisantaient assez volontiers.

Quoiqu'il en soit, la pointe de malveillance que *Chois, Tounin et Mius* avaient contre lui, fit qu'un jour, ils eurent l'envie de lui jouer un bon tour. On était en automne, les jours étaient petits, de sorte que *Tistin* arrivait le soir au café après la nuit close ; et il faut ajouter que, venant du quartier de la Tourelle, il était obligé de longer le mur du cimetière. Il y avait dans ce dernier détail, tout un filon à exploiter pour ses amis ; on sait en effet, qu'en Provence, on a grand peur des morts, en général ; on redoute de passer dans le voisinage du cimetière, pendant la nuit.

*Si il fayan pouu ?* (Si nous lui faisons peur) ? dit un des trois à ses deux camarades, *Tistin* passe tous les soirs près du cimetière, nous devrions nous revêtir d'un drap de lit, et aller nous mettre à cheval sur le mur. Puis, lorsqu'il passerait, nous l'appellerions en

contrefaisant notre voix. Et il aurait : *uaa bravo pétouacho* (une grande frayeur).

Zou! ça va! diront aussitôt les deux autres en chœur. Chacun des trois se disait, *in patto* : de cette manière il ne viendra plus le soir au café; et *Madaloun* se laissera peut-être conter *fleurette* par un autre.

Nos conspirateurs n'avaient pas vu que *Madaloun* les entendait. Et comme elle était trop intéressée à l'affaire, qui menaçait directement ses petits calculs amoureux, elle se promit bien, de ne pas laisser duper celui qu'elle aimait, par les trois jaloux qui lui étaient indifférents, sinon antipathiques.

*Madaloun*, trouva donc, dans le cours de la soirée, le moyen de causer un instant, seule à seul, avec *Tistin*; en quatre mots, elle le mit au courant du complot.

— C'est bien, lui répondit notre jeune homme, nous rirons demain soir.

*Veïren qu'aura la pétouacho* (nous verrons qui aura la frayeur).

*Tistin*, passa son temps à jouer et plaisanter avec ses camarades, sans avoir l'air de se douter de leurs projets. Il partit à l'heure ordinaire, en leur disant comme de coutume : à demain. Seulement, en s'en retournant chez lui il jeta, en passant, un coup d'œil sur l'état des lieux, près du mur du cimetière; et son plan fut bientôt arrêté dans son esprit.

Le lendemain, avant la tombée de la nuit, il arrive, enjambe le mur, sans que personne ne le voie; et va se blottir dans un coin, après s'être revêtu d'un drap de lit qui lui donnait l'apparence d'un revenant.



Bientôt, les trois complices arrivent, portant chacun un drap, ils se déguisent, à leur tour ; et vont se mettre, en rang d'oignons, à califourchon, sur le mur du cimetière, riant d'avance sous cape, du bon tour qu'ils allaient jouer à Tistin. Choïs était en tête, Tounin au milieu, Mius le dernier de la file.

Une fois, campés ainsi sur le mur, Choïs donna les dernières instructions :

« Au moment où Tistin passera, dit-il, nous lui crierons d'une voix cavernense :

*Imprudent, oulté vas ? (Imprudent, où vas-tu) ?*

Puis, aussitôt après, nous ajouterons.....

Mais voilà que tout-à-coup, Mius qui riait de tout cœur, à la pensée de la frayeur qu'allait éprouver Tistin, sent que quelqu'un se glisse derrière lui, alors qu'il devait être le dernier de la file. Il jette un regard craintif de côté ; et constate avec terreur, qu'au lieu de trois, ils sont quatre fantômes à califourchon sur le mur.

— *Tounin*, dit-il avec effroi, *Choïs es ben toujours devant tu ? François est bien toujours devant toi ?*

— *Oh ! oui*, lui répond celui-ci.

— *Es qué aï quooucun darnier you* (c'est que j'ai quelqu'un derrière moi), reprit Mius, d'une voix étranglée.

— *Pantailhès* (tu rêves), dit Tounin, qui sentait la peur l'envahir, à son tour ; et s'adressant à Choïs, il lui dit à voix basse :

*Choïs ! sabes pas ? Mius a quooucun darnier éou !*

(François ! tu ne sais pas ?... Marius a quelqu'un derrière lui) !

Chois, effrayé, ne songeait plus à rire ; il voulut, sans trop remuer, s'assurer du regard, s'ils étaient trois ou quatre à califourchon sur le mur ; mais au moment où il tournait la tête, Mius poussa un cri terrible :

*Bouano mèro de Diou ! ou secours ! la mèro mouart mi fa lou catigou !...*

Bonne mère de Dieu au secours ! la mort me chatouille) !... Et il bondit par terre comme un lièvre surpris au gîte.

Une fois Mius parti, Tounin ne resta pas longtemps sur le mur ; Choïs ne tarda pas à les suivre. Pendant ce temps, Tistin enflant sa voix, et lui donnant une information caverneuse, leur cria :

*Malcroux perqué venias troubla, ensin, la paix deis trépassas !*

Malheureux, pourquoi veniez-vous troubler, ainsi, la paix des trépassés !

Au bruit de cette voix, nos trois gaillards jettent loin le drap qui les empêchait de courir ; et se lancent, en tremblant, au triple galop, sur la route du village, sans regarder derrière eux. Ils arrivèrent essoufflés au café, n'osant pas parler de leur mésaventure ; et croyant avoir été, en réalité, aux prises avec un vrai revenant.

Quant à Tistin, après avoir bien ri, il sauta, aussi, à bas du mur, ramassa les trois draps de lit, qu'il plia avec le sien, en un paquet bien lié ; et il prit, d'un pas allégre, le chemin du café.

Madaloun était encore à regarder, d'un air curieux,

la mine effarée de Choïs, Tounin et Mius, lorsqu'elle vit entrer Tistin qui, d'un air très sérieux, lui dit :

*Tènes Madaloun! Vaqui per vostre trousseou quand si maridaren. Parei qu'an sémèna de gramisseou de fou sus lou camin doou sèmenteri, li si récolto dé lansoou.*

(Tenez Madelon! Voilà pour votre trousseau, quand nous nous marierons. Il paraît qu'on a semé des échaveaux de fil sur la route du cimetière, on y récolte des draps de lit.

Puis se tournant vers ses camarades stupéfaits, il leur dit en riant :

*Meis amis, taou si voou garça doou vésin, qué si fa foutré d'éou.*

Mes amis, tel veut rire du voisin, qui se fait moquer de lui-même.

## V

### CONCLUSION

Pour résumer cette longue étude sur les apparitions, fantômes, revenants, etc., etc., nous dirons, que lorsqu'on étudie les détails, on acquiert la conviction que : c'est une croyance de nos premiers parents, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, avec d'autant plus de facilité et de sûreté, que depuis le commencement de l'humanité jusqu'à présent, l'homme a été, dans certaines circonstances, le jouet des illusions de ses sens ; et par

conséquent : que, mille et mille fois, des individus de parfaite bonne foi et de santé irréprochable, ont vu ces apparitions sous l'influence d'une hallucination.

Les féticheurs, ont utilisé les données que leur fournissait cette disposition de l'esprit humain ; et n'ont fait, ainsi, qu'accroître la crédulité, en lui ouvrant des horizons variés qui frappaient plus vivement encore les naïfs. Par conséquent, ces féticheurs leur ont fait croire, d'une manière plus robuste, à ces apparitions. L'erreur était, on le comprend, d'autant plus facile, que de temps en temps, une hallucination venait leur donner un semblant de preuve, absolument indiscutable.

Suivant les temps, le courant des idées, les croyances religieuses, etc., etc., ces apparitions ont varié dans tel ou tel sens, ont été plus rares ou plus nombreuses ; mais toujours, elles ont existé dans tous les pays et chez tous les peuples, avec seulement des différences du plus au moins.

Ici comme toujours, pour ce qui touche les superstitions, la donnée primitive de l'homme des débuts de la civilisation s'est chargée, en passant à travers les âges ; et sous l'influence des féticheurs dont elle a fait souvent la richesse, de données ultérieures. Ces données sont venues se surajouter à elle, en la compliquant, la modifiant de mille manières plus ou moins rationnelles. Mais, malgré leur irrationalité, ces données ultérieures, capitales ou secondaires, ont pris une importance plus ou moins grande, suivant les temps et les pays ; elles ont aidé à la propagation et à la perpétuation de cette erreur, dans l'esprit humain, toujours si facile à abuser.

## CHAPITRE VII

## Le Diable

## CRÉDULITÉS DE LA PROVENCE

Quoique très amoindrie aujourd'hui ; quoique réduite à peu près exclusivement aux contes des bonnes femmes, la donnée du diable, qui a dominé le monde pendant la longue période du Moyen-Age, et jusqu'au siècle dernier, tient encore assez de place dans les superstitions des Provençaux, pour que nous nous en occupions un moment.

*Le Diable tentateur.* — La donnée du Diable tentateur vient souvent sur le tapis, quand de bonnes femmes parlent des œuvres du Démon. Tantôt, c'est un jeune homme qui a été tenté ; tantôt c'est une femme, etc., etc. Il y a quelques années, un ecclésiastique, d'une ville de Provence, que je ne désignerai pas d'une manière plus précise, fit des sottises qui finirent par le conduire sur les bancs de la police correction-

nelle. On raconta à ce sujet, que le malheureux avait été tenté par le Diable, sous la figure d'une veuve assez bien conservée, qui lui avait fait commettre tous les sacrilèges du monde, en même temps que toutes les vulgaires esorqueries.

J'ai entendu raconter pour cette aventure, vingt versions, qui toutes se rattachent aux diverses histoires qu'on trouve dans les livres de démonologie.

*Le Diable dans la glace.* — Les vieilles grand'mères, trouvant toujours que les fillettes sont trop coquettes, leur disent : qu'il ne faut pas se regarder longtemps dans les glaces, parce que, leur disent-elles, elles sont exposées à y voir l'image du Diable venir grimacer derrière elles. Or, ajoutent-elles, lorsque le Diable apparaît, ainsi, à une jeune fille, elle est malheureuse pendant tout le restant de ses jours ; et ne peut plus espérer : ni joies, ni mari, ni enfants.

*Les Religieuses d'Almanarre.* — Dans le courant du Moyen-Age, les supérieurs ecclésiastiques résolurent d'établir des nonnes dans le couvent de l'Almanarre, près d'Hyères, et on vit arriver, un jour, dans cette ville, un certain nombre de saintes filles qui avaient été choisies parmi les plus pieuses et les plus nobles des filles de Provence. La supérieure de ces religieuses, était aussi admirablement jolie que très noble ; elle appartenait à une des plus anciennes familles du pays, et était d'une piété exemplaire ; elle n'avait jamais, jusque là, donné le moindre sujet de tristesse à son ange gardien.

Les consuls et les notables d'Hyères, vinrent au devant

de ces religieuses qui arrivaient dans leur commune ; et la beauté de la jeune supérieure fit un tel effet sur eux, que celui qui devait lui faire le compliment de bienvenue resta un instant bouche bée.

Le Diable saisit cette occasion pour tenter aussitôt la sainte fille. Il lui montra le premier consul d'Hyères, sous des couleurs si grotesques, qu'elle ne put s'empêcher de lui rire un peu au nez. Le brave homme ne comprit pas la mauvaise pensée de la sainte fille ; et, après avoir offert une collation aux nonnes, il les conduisit, en grande pompe, au couvent.

« Voilà, leur dit-il, une cloche qu'on entend de loin. La côte est souvent infestée de corsaires sarrasins ; si l'un d'eux venait jamais à vous menacer, sonnez la cloche, et nous accourrons, aussitôt, pour vous défendre ».

La supérieure des nonnes, absorbée par le démon tentateur, fut obsédée par cette idée : qu'elle pouvait faire accourir tous les habitants d'Hyères, en sonnant la cloche. Et un jour, elle ne put résister au plaisir de revoir le bon consul : venir au pas de course, tout troublé, et rester de nouveau bouche bée devant elle.

Elle sonna donc la cloche à toute volée, sans qu'aucun danger menaçât le couvent.

Aussitôt, toute la population d'Hyères fut en émoi ; le vieux consul se hâta de saisir la première arme qui lui tomba sous la main ; et, croyant que le couvent était menacé par les Sarrasins, il vint, en toute hâte, pour défendre les saintes filles.

On juge, s'il resta bouche bée, lorsqu'il vit, que l'espiègle supérieure avait voulu se moquer de lui.

Les Hyérois n'osèrent pas se fâcher, mais ils s'en retourneront chez eux de mauvaise humeur.

Le Diable savait bien ce qu'il faisait, en inspirant à la supérieure du couvent : de se jouer de ses voisins. Dans la nuit qui suivit, les Sarrasins arrivèrent ; et cette fois, l'infortunée religieuse eut beau sonner la cloche à toute volée, on crut à Hyères, que c'était encore une plaisanterie. Les moines purent commettre toutes les horreurs imaginables, sans être dérangés dans leur œuvre.

Les pauvres religieuses furent punies, ainsi, pour avoir cédé aux suggestions infernales du démon.

*Le couvent de Saint-Pons-de-Gémenos.* — Dans les environs de Gémenos, près de Marseille, on voit les ruines de l'antique couvent de Saint-Pons. La légende raconte : qu'il fut détruit par la colère divine, parce qu'un soir de Noël, des jeunes gens allèrent frapper à la porte du saint lieu ; et que les nonnes eurent l'imprudence de leur ouvrir.

Le Diable, qui avait monté le coup, leur fit commettre une orgie épouvantable ; et sur le coup de minuit, Dieu détruisit : couvent, chevaliers et nonnes, d'un coup de tonnerre, pendant que le maudit emportait l'âme des coupables.

*Les Moines de Saint-Julien.* — En suivant la route qui va de Tourves à la Roquebrussanne, on voit, à gauche de la montée de Saint-Julien, des rochers qui représentent grossièrement des moines gigantesques. La légende raconte : que, jadis, il y avait là un couvent dont les moines eurent le tort de se mal conduire ; le



Diablo leur suggérait les idées les plus coupables; et leur faisait commettre des crimes nombreux, parmi les plus réprouvés.

Or, Dieu fléchi de leur impiété, foudroya le couvent; un soir de la Toussaint, pendant qu'ils étaient à faire vaille, au lieu de prier pour les morts; trois de ces moines furent pétrifiés, en ce moment; et restèrent comme le témoignage matériel de la punition divine.

*L'accouchement clandestin.* — Une femme, dont le mari était absent depuis plus d'un an, s'étant mal conduite, fut grosse; elle résolut de tuer son enfant pour éviter le scandale; et elle s'entendit avec une accoucheuse, aussi impie qu'elle.

Donc, le jour de l'accouchement étant arrivé, les deux coquines descendent dans la cave de la maison, afin que les cris, poussés pendant la parturition, ne fussent pas entendus par les voisins; et même, un trou fut creusé dans un coin, pour y enterrer le nouveau-né.

Or, au moment de la délivrance, au lieu d'un enfant, ce fut un singe qui sortit du sein de cette femme; il sauta, d'un bond, sur un tas de sarments; et, faisant mille grimaces, il leur dit :

« Coquines, vous vouliez me tuer; mais vous ne le pourrez pas. »

Aussitôt, il s'échappa par le soupirail, criant dans la rue :

« Allez, bonnes femmes du voisinage, accourez toutes! Allez dans la cave, vous y verrez: une telle avec l'accoucheuse; elles ont résolu de tuer l'enfant adultérin qui a été le fruit de l'inconduite. »

Puis, ce singe, qui n'était autre que le Diable, disparaît.

*Le pacte fait avec le Diable.* — Le pacte fait avec le Diable, est un des sujets favoris des bonnes femmes, en veine de raconter les méfaits du démon. J'ai entendu vingt histoires, toutes plus effrayantes les unes que les autres, touchant ces pactes, et les terribles conséquences que les crédules lui attribuaient. Tout ce qui se rencontre dans les livres de démonologie, a cours dans les récits des superstitieux de la Provence.

*L'argent de ma poule noire.* — Pendant la veillée, on entend dire souvent, en Provence, qu'il y a un moyen très commode de se procurer de l'argent : c'est de prendre une poule noire, mais absolument noire, sans qu'elle ait une seule plume blanche. Quand on s'en est muni, il faut aller dans un carrefour où se croisent quatre chemins ; là, on trace un cercle sur la poussière ; et on se place au centre de ce cercle, sans en sortir, sous aucun prétexte.

A minuit précis, on voit passer un cavalier noir, enveloppé dans un manteau noir, et monté sur un cheval également noir. On lui jette la poule en lui criant : « Argent de ma poule noire »

Le cavalier attrape la poule au vol, et vous envoie, en retour, une bourse pleine d'argent, qui tombe en dehors du cercle. Si la cupidité vous fait quitter votre place, le Diable, car c'est lui, vous saisit ; et vous emporte. Mais, si vous avez la patience d'attendre, le premier chant du coq, vous pouvez, alors, aller chercher la bourse ; et vous en retourner, chez vous, sans rien craindre.

Pendant mon enfance, nous avions à la maison, un domestique, qui était du même âge et du même pays que mon père ; et qui, à ce titre, était traité avec une bienveillance plus grande que d'ordinaire.

Le père Camous, ainsi que nous l'appelions, aimait à causer ; il rappelait volontiers tel ou tel épisode de son enfance ; et se complaisait à invoquer le témoignage de mon père, quand il nous racontait tel ou tel fait de cette époque.

Or, il paraît qu'au temps de leur jeune âge, il s'était produit, à Nice, un crime de parricide, dont ils avaient vu condamner le coupable. Le père Camous nous racontait souvent, les détails funèbres de la faute de ce fils dénaturé.

Un jour, que pour la dixième fois il avait repris le fil de la lugubre narration ; et qu'il déversait sur la mémoire du criminel toutes les abominations de son indignation ; en mettant sur le compte de ses vices, aussi grands que nombreux, le forfait dont il s'était rendu coupable, mon père lui dit :

« Pour ma part, j'ai toujours pensé, que ce malheureux avait été entraîné dans la mauvaise voie, par de funestes fréquentations, qui l'avaient poussé de plus en plus dans la voie du crime : et, qu'ayant eu besoin d'argent, un jour, il avait tué son père pour avoir son héritage plus rapidement.

— N'en croyez rien, répartit Camous ; si X... est arrivé à tuer son père, ce n'est pas pour avoir fréquenté des amis dissolus, ou des femmes débauchées ; mais parce qu'il avait vendu son âme au

**Diablo.** Son parrieide était le gage qu'il s'était engagé à lui donner. »

Mon père resta incrédule, et laissa là la conversation; mais les enfants, très intrigués par le dire du vieux Camous, lui firent mille questions sur cette vente d'âme au Diabolo.

Or, Camous nous disait : « La preuve bien évidente qu'il avait fait pacte avec le Diabolo, c'est que toutes les fois qu'il se mettait à table, bien avant d'avoir tué son père, c'est-à-dire à l'époque de ses premiers débordements, il prenait le pain, en coupait un petit morceau avant de commencer à manger et le jetait sous la table en disant :

« *Té, mungou, Rigauou.* » (Tiens, mange, Rigaud).

Vous voyez bien, qu'il avait fait pacte avec le Diabolo, puisqu'il prenait soin de lui offrir, à chaque repas, un morceau du pain du bon Dieu.

*Bois, fornique ou tue.* — On raconte souvent dans les veillées de Provence, l'histoire d'un moine qui, ayant à se plaindre de son supérieur, commit la faute de désirer sa mort. Aussitôt, le supérieur fut frappé d'apoplexie et le Diabolo apparut au moine coupable lui disant :

« Je t'ai exaucé, mais à ton tour, tu vas faire quelque chose pour moi : Bois, fornique ou tue; choisis. »

Le malheureux moine, qui n'était pas méchant, au fond, marchanda longtemps; mais enfin, ne pouvant refuser, choisit la moindre des fautes que le Diabolo lui proposait de commettre; il but.

On connaît la fin de l'histoire : une fois gris, il conta

fleurette à une femme ; et, comme le mari arriva au moment où il la violentait, il le tua pour se débarrasser de lui ; de sorte qu'au lieu d'un crime, il en commit trois.

*L'Enfant vendu au Diable.* — Je connais bien une vingtaine d'aventures, dans lesquelles il s'agit d'un enfant vendu au Diable, par ses parents. Le malheureux est parfois une triste victime de cet horrible marché ; mais le plus souvent, il est miraculeusement sauvé, au moment psychologique, par : son bon ange, son patron, sa marraine, un saint local, etc., etc.

*L'individu cédé au Diable qui cherche à se racheter.* — La catégorie de crédulités qui nous occupe ici, est le complément naturel de la précédente ;

On raconte, en Provence, cent histoires sensationnelles à son sujet ; et comme dans les légendes de tous les pays, pour le cas où le malheureux vendu au Diable reste en définitive la proie du démon, quatre-vingt-dix-neuf ont une terminaison consolante. Il est vrai, que souvent le moyen employé pour le rachat, est quelque peu discutable, au point de vue de l'équité, et même de la morale ; mais : la fin justifie les moyens, dit-on ; et ces accrocs à la justice sont faits, par les conteurs, dans une bonne intention.

*La jeune fille convoitée par le Diable.* — Il y avait, une fois, un homme qui avait plusieurs filles à marier ; l'une d'elles, la plus jolie, inspira un violent amour au Diable, qui voulut la posséder, à tout prix.

Un jour le Diable se présenta, sous la forme d'un beau jeune homme, et la demanda en mariage au père ; il eut

sola de dire qu'il était riche, qu'il avait une belle position ; il lui montra tant d'argent qu'il l'éblouit.

La jeune fille, en recevant l'ordre de dire oui, se résigna ; et comme elle était pieuse, elle trempa ses doigts dans l'eau bénite, et fit le signe de la croix. Cela fut suffisant, on le comprend, pour faire fuir son amoureux.

Le Diable, revint le lendemain, et dit au père : d'avoir soin de ne pas laisser de l'eau à la portée de sa fille, puis il réitéra sa demande. Cette fois, la pauvre enfant se signa avec du vin, et le Diable fut obligé de s'enfuir encore.

Il revint, montra encore plus d'argent ; et dit au père : de ne pas mettre de vin à la portée de sa fille, qui, alors, se signa avec de l'urine, faute de mieux ; et le Diable fut obligé de s'enfuir.

Il revint de nouveau, et dit au père : de couper les bras de sa fille, pour qu'elle ne pût faire le signe de la croix ; mais, celle-ci fit ce signe avec la langue ; et le Diable fut, une fois de plus, obligé de s'en aller.

Il revint encore ; et, après avoir donné beaucoup d'argent au père, il lui conseilla de couper la langue de sa fille, et de la chasser ensuite. Celle-ci se réfugia dans une forêt, où les chiens de la meute d'un grand prince lui apportaient chaque jour à manger.

Un jour, le prince, qui se promenait dans le bois, suivit ses chiens, et découvrit la jeune fille ; il en devint amoureux, aussitôt, et la fit conduire dans son palais.

Or, comme elle était sans bras et sans langue, il était très embarrassé pour l'épouser ; mais une bonne fée

(quelques-uns disent la Sainte Vierge) vint au secours de la jeune fille, en considération de sa grande vertu ; et lui dit :

« Prenez les bras et la langue de cette jeune fille, puis jetez-les dans l'eau. »

Aussitôt, ces parties se revivifièrent et vinrent s'attacher d'elles-mêmes à l'endroit d'où le couteau les avait séparées ; de sorte que le mariage put avoir lieu.

Le Diable avait donc été vaincu ; et les nouveaux mariés vécurent heureux pendant toute leur vie.

*Le Diable luttant contre saint Martin.* — Dans le chapitre neuvième du tome II, j'ai raconté tout au long la lutte mémorable du Diable contre saint Martin, dans les Gorges d'Ollioules ; j'y renvoie le lecteur.

*La part de la récolte du Diable.* — Dans une infinité de localités de la Provence, on raconte, en donnant des dates, des noms propres ; et en indiquant l'endroit précis où le fait s'est passé, la vieille légende : de l'individu qui, de connivence, avec son curé, ne craignit pas de faire pacte avec le Diable, pour avoir de bonnes récoltes, lui promettant une partie de cette récolte.

La première année, le Diable croyant avoir la récolte toute entière, exigea « ce qui viendrait sur la terre » ; le paysan sema des pommes de terre.

La seconde année, le Diable se ravisant, voulut « ce qui viendrait sous la terre » ; le paysan sema du blé, etc., etc.

Bref, grâce à l'intervention du curé, le Diable fut trompé deux fois, et le paysan s'enrichit.

*Le pont du Diable.* — Dans plusieurs localités de la

Provence, on raconte l'aventure : du pont fait par le Diable, à la suite d'un marché passé par un prêtre de l'endroit, qui avait promis la première âme qui passerait sur ce pont; et qui trouva moyen de tromper le maudit, en y faisant passer, ou bien un chien auquel il avait attaché une casserole à la queue; ou bien un chat aux trousses duquel il avait lancé une meute de chiens; ou bien un troupeau de dindons, de moutons, etc., etc., poussés à ce passage par l'appât d'un peu de grain ou de foin.

*Moun amo.* — Un vieux paysan, très madré, mais peu riche, avait envie d'une pièce de terre voisine de son bien; et comme il n'avait pas l'argent nécessaire pour l'acheter, il résolut de se la faire payer par le Diable.

Donc, il se procura un petit chien de naissance, qu'il éleva avec soin. Il avait soin de ne jamais l'appeler quand il était devant quelqu'un; mais lorsqu'il était seul, bien enfermé chez lui, il appelait ce chien : *Moun amo*; et il prononça ce nom si souvent, que la bête s'habitua à venir à cet appel; en même temps, il habitua l'animal à mordre les mollets de ceux qui voulaient l'attacher à une corde.

Quand le chien fut bien habitué à accourir au nom de *Moun amo*, et à mordre ceux qui essayaient de l'attacher, le paysan évoqua le Diable, et lui dit :

« Ai envéjo de ti vendré moun amo, quand m'en dounès? (J'ai envie de te vendre mon âme, combien m'en donnes-tu)? »

Le Diable, alléché par l'espérance, offrit aussitôt une



certaine somme; le paysan marchand, jusqu'au moment où le maudit eut offert le prix de la terre convoitée.

Alors, le maître paysan lui dit :

« Marché conclu; paie ».

Le Diable se hâta de compter la somme en beaux écus sonnants.

Quand le paysan l'eut empochée, il se mit à crier :

« *Moun amo! Moun amo! Veni eici, ti vendi ou Diablé!* »

Le chien accourut; le Diable essaya de l'attacher pour l'emmener, quoiqu'il fût terriblement désappointé d'avoir acheté un chien au lieu d'un chrétien. Mais le chien, qui avait été dressé à mordre les mollets de celui qui voulait l'emmener avec lui, lui donna un violent coup de dent; et le Diable fut donc obligé de s'en aller: sans âme, sans chien et sans argent.

*Le talent de Nostradamus.* — Nostradamus, voulait être très savant; il demanda au Diable de lui donner la science; et celui-ci accepta, à condition qu'il lui lègue-rait son corps: soit qu'on l'enterrât dans une église, ou dehors.

Tout le monde fut effrayé du marché conclu. Mais Nostradamus, plus fin que le Diable, fit préparer une niche dans le mur de la sacristie de l'église; c'est là qu'on plaça son corps qui, n'étant: ni dans l'église, ni dehors, n'a pas pu être emporté par le Diable.

*Les marchands de vin voués au Diable par le grand saint Martin.* — Pendant qu'il était soldat, le grand saint Martin entendait chaque jour dire par ses camarades: que les marchands de vin étaient de grands

fraudeurs ; aussi, voulut-il, quand il eut quitté le service militaire, vérifier le degré de vérité de cette accusation.

Il s'en alla, donc, dans une ville populeuse, il acheta un fonds de marchand de vin, et il demanda à celui qui le lui vendit : comment il fallait manœuvrer pour s'enrichir.

Celui-ci, lui enseigna cent manières différentes, pour faire du vin de toutes pièces, avec les substances les plus diverses ; il lui montra : que les bénéfices étaient énormes ; et il ajouta : Après avoir fraudé le vin de toutes les façons, faites comme il est de tradition, ajoutez encore une bonne quantité d'eau dans chaque bouteille de vin que vous vendrez.

Saint Martin, fut révolté de la fourberie du marchand ; et il se dit : que, peut-être, en vendant le vrai vin parfaitement pur, en se contentant d'y mettre, au dernier moment, une simple cuillerée d'eau par bouteille, il serait possible de faire quelques bénéfices, suffisants pour assurer la prospérité du commerçant.

Il voulut donc voir par l'expérience, si pareille fraude, très innocente, n'était pas, au fond, une peccadille pardonnable.

En conséquence, ayant acheté le vin le plus pur et le plus naturel qu'il put trouver, il se garda scrupuleusement de le frauder d'une manière quelconque ; seulement, il eut soin d'y ajouter une cuillerée d'eau par bouteille.

Ce vin fut trouvé remarquablement bon par les consommateurs ; tout le monde vint lui acheter, et bien-

tôt saint Martin fut le plus achalandé de tous les marchands de vin de la contrée.

Juste au bout d'une année, jour par jour, de débit de ce vin additionné d'une très petite quantité d'eau, il visita sa cave, pour se rendre compte du profit illicite; or, il la trouva pleine d'une quantité prodigieuse de vin. En comparant ses livres, il s'aperçut qu'il avait acquis ainsi une fortune considérable, rien qu'en faisant cette petite fraude: d'ajouter une simple cuillerée d'eau, dans chacune des bouteilles de vin qu'il vendait.

L'expérience était faite, le résultat concluant avait fixé les idées de saint Martin, qui se hâta de vendre le vin qui lui restait; il distribua l'argent qu'il en retira, et celui qu'il avait acquis pendant toute l'année, aux pauvres. Puis il cessa le métier, en disant ces mots mémorables:

« Jamais marchand de vin n'entrera en Paradis ! »

*Le moyen de faire marcher l'âne sans pécher.* —

En Provence, on rencontre toujours la variété plaisante ou égrillarde, pour protester contre les crédulités des naïfs. Aussi, pour remplir mon programme, je vais finir par rapporter l'aventure plaisante qui suit, afin de montrer que les habiles, savent se moquer du Diable, quand surtout, ils sont pieux.

Or donc, on raconte, à la veillée, que le Diable avait cherché, en vain, depuis longtemps à mener à mal quelques unes des religieuses d'un ordre mendiant, contre lequel il avait une vieille haine. Dans ces conditions, il arriva: qu'un jour, trois d'entre ces saintes filles, étant parties de leur couvent munies de leur

besace, et s'en étant allées quêter, de porte en porte, dans les villages voisins, pour facher d'accroître quelque peu le garde manger de la communauté, le Diable voulut les faire pécher. Voici, comment il s'y prit : Habituellement, elles n'avaient que de très médiocres aubaines, et s'en révénaient, le soir, au logis avec une charge de provisions très légère ; mais cette fois — la récolte venait à peine d'être rentrée au grenier, l'année avait été bonne — la charité publique fut, par hasard, plus généreuse que de coutume. Excitée qu'elle fut par le Diable qui avait son méchant projet en tête. Aussi, les bonnes sœurs rentraient-elles, courbées sous le poids d'une trop fructueuse quête, pour leurs forces corporelles.

Il faisait chaud ; elles avaient encore longtemps à marcher pour atteindre leur couvent, lorsqu'elles rencontrèrent un paysan qui s'en allait tranquillement, monté sur son âne, faire une tournée dans son champ, pour examiner, en flânant, quelles parties il faudrait labourer, tout d'abord, lorsque le moment des semailles serait revenu.

Or, il faut savoir : que c'était le Diable qui avait ménagé cette rencontre.

Le brave homme qui, malgré ses allures joviales et ses paroles fréquemment émaillées de jurons assez corsés, était au fond un excellent cœur ; et avait plutôt sympathie qu'aigreur pour les religieuses, fut touché de pitié, en voyant ces trois femmes qui pliaient sous le faix. Aussi, s'arrêtant devant elles, il leur dit, inspiré qu'il l'était, en ce moment, par le Diable :

« Ma foi, mes bonnes sœurs, si vous pouviez vous servir de mon âne pour porter vos besaces, je le mettrais bien volontiers à votre disposition ; mais la bête est si récalcitrante, que vous n'en pourriez jamais venir à bout. »

« Que le bon Dieu vous bénisse, pour cette bonne pensée que vous avez : de nous prêter votre âne, » dit la plus âgée, qui, atteinte d'une obésité assez accentuée, peinait plus que ses compagnes sous le poids de sa besace. « Nous l'acceptons et nous prions saint Joseph, la sainte Vierge, tous les saints du Paradis pour qu'ils vous rendent le bien que vous nous faites. »

« Oh ! répondit le paysan. Vous êtes bien bonnes, et je tiens tout le Paradis quitte d'avance, de ce qu'il croira me devoir de remerciements, comme je vous en tiens quitte vous même ; seulement, il est bien possible que mon offre, qui est faite cependant de bien bon cœur, ne vous serve de rien ; parce que vous ne pourrez jamais faire marcher mon âne. — Ce gueux là, a une très mauvaise habitude : il ne se met en mouvement, que lorsque je lui caresse vigoureusement les reins avec mon bâton... »

« Ne craignez rien, répondirent-elles en chœur. « Si ce n'est que cela, il marchera avec nous, comme avec vous même ; vous pouvez en être certain. »

« Bast ! continua-t-il, mais c'est, qu'en même temps que je frappe, j'ai tellement l'habitude d'ajouter : hi ! Jean f... que si j'oublie, par hasard, de l'interpeller ainsi, il tient l'ordre d'aller de l'avant comme non venu. »

Les bonnes sœurs pensèrent que le paysan disait

cela, comme une excuse, pour ne pas leur prêter son âme ; et levant les yeux au Ciel, d'un air d'incrédulité résignée, elles se disposèrent à reprendre leur marche pénible.

Mais, le cœur du brave homme s'émoussa. Il sauta à bas de sa bête et leur dit : Tenez, mes braves femmes, prenez mon animal ; je l'enverrai chercher au couvent, ce soir, avant la nuit close. Il s'éloigna, ensuite, allègrement, en chantant une chanson, selon son habitude.

Les besaces furent bientôt placées sur le dos du baudet ; et les trois religieuses se mirent au devoir de le faire marcher, dans la direction du couvent. — Mais maître Alliboron resta sourd aux sollicitations les plus formelles.

*Hi! Dia! Dia!* tout fut inutile, il restait planté là, sans avancer d'un pas, absolument comme s'il avait été pétrifié ; parce que le Diable, riant sous cape, espérait : que les pauvres nonnes se laisseraient aller à jurer, pour le faire marcher.

« Il faut le battre, » se dirent-elles ; et les voilà le frappant du plat de la main, puis avec les poings fermés ; mais ce fut sans succès aucun.

De guerre lasse, les religieuses se mirent à la recherche d'un bâton. Un échelas du voisinage fut bientôt trouvé ; et elles lui en administrèrent un coup, puis deux, dix, etc. etc., en augmentant chaque fois de force. Le baudet ne sourcillait pas davantage ; il mettait bien, un peu son train de derrière de côté, suivant que les coups venaient de droite ou de gauche ; dans aucun cas, il ne faisait un pas en avant.

Les pauvres nonnes étaient fort embarrassées; le Diable triomphait, et croyait être certain de gagner la partie. L'Angelus allait sonner, elles ne pouvaient rester plus longtemps dans cet endroit reculé et désert, sous peine de se laisser atteindre par la nuit; la situation devenait inquiétante.

L'idée de reprendre leurs habits et de laisser là, l'âne entêté, leur vint bien à l'esprit; mais elles ne pouvaient agir ainsi; elles se seraient mises dans un mauvais cas vis-à-vis du paysan, qui avait eu le désir de leur rendre service. Les voleurs n'auraient pas manqué de s'emparer de la bête abandonnée.

Comment donc faire, alors?

Les bonnes sœurs, inquiètes, se consultèrent longuement, car elles se trouvaient dans un cas difficile. Deux conditions également importantes paraissaient ne pas pouvoir se concilier: d'une part, la nécessité absolue de dire à l'âne: hi! Jean!...; d'autre part: le devoir aussi impérieux de ne pas prononcer pareilles paroles malséantes, qui constituaient un péché dont il aurait fallu se confesser, ensuite.

Je ne raconterai pas par le menu tout ce qui fut dit dans le conciliabule, ni les phases par lesquelles passa la discussion. Qu'il suffise au lecteur de savoir, qu'à un moment donné, et après bien des hésitations, les saintes filles prirent une décision qui mit fin à la situation délicate.

Les voilà donc bien résolues; elles se mettent en rang serré derrière l'âne. La plus vigoureuse, tenant l'éventail à bourrique d'une main ferme, en administra

un vigoureux coup sur la croupe du récalcitrant, en lui criant, d'une voix retentissante : *hi! Jean!...*

Aussitôt, et plus vite qu'il ne faut de temps pour l'écrire, la seconde sœur ajouta, sur le même ton : *fou...*

— la troisième continua de même : *tre!*

Or, l'âne habitué à se mettre en mouvement sous l'influence combinée : du coup et du juron, comprit, cette fois, ce qu'on voulait de lui ; il se mit, aussitôt, à marcher tranquillement ; et on arriva, ainsi, sans encombre jusqu'au couvent.

Tant il est vrai, qu'avec un peu de réflexion et d'habileté, il est toujours possible de satisfaire aux exigences les plus opposées en apparence ! Et que le Diable, tout fin qu'il soit, est toujours dupé par les gens d'église, plus malins que lui !

## II

### CLASSIFICATION

Si nous cherchons à classer les diverses crédulités que je viens de citer, nous voyons qu'elles se rangent en cinq catégories :

- 1° Le Diable tentateur ;
- 2° Le Diable punissant une mauvaise action ;
- 3° Le pacte fait avec le Diable ;
- 4° La Divinité triomphant du Diable par la force ;
- 5° La Divinité triomphant du Diable par la ruse.



## III

## FAITS DES AUTRES PAYS ET DES AUTRES TEMPS

La Provence n'a, certes pas, le monopole des légendes dans lesquelles le Diable joue un rôle ; il est nombre de pays, aussi bien, et même plus richement dotés qu'elle, sous ce rapport. Nous devons ajouter, aussi : que les crédulités de nos contemporains, relativement au Diable, ne sont que d'infimes réminiscences de ce qui avait cours pendant le Moyen-Age, surtout ; et aussi pendant les derniers siècles de l'antiquité.

Si je voulais rapporter, ici, toutes les légendes qui mettent le Diable en jeu, il me faudrait écrire plusieurs centaines de volumes ; car on ne peut faire un pas, dans notre pays de France, sans en rencontrer une. Et ajoutons que : la France est un des pays les plus pauvres, sous ce rapport.

Soit qu'on consulte les crédulités du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest de l'Europe, on trouve que ces contrées sont plus riches que notre patrie ; sans compter que l'Europe est peut-être la moins bien partagée ; l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie même, ont des légendes du Diable, en nombre vraiment infini.

Pour ne citer que ce qui a trait à la religion chrétienne, je dirai : que le *Martyrologe* de Simon Martin, qui forme deux énormes volumes de 1260 et 1294 pages,

contient, au moins, dans chaque feuillet, trois aventures, dans lesquelles le Diable est vaincu, par force ou par ruse ; de sorte que je pourrais fournir ici, dans les environs de : sept mille cinq cents légendes, prouvant : qu'il est souvent dupé ou vaincu par la Divinité, sans cependant que son ardeur à nuire aux pauvres humains, et surtout aux saintes gens, ne soit jamais découragée ou ralentie. Cela prouve, en tous les cas, en faveur de ses qualités de persistance, dans l'accomplissement du labeur que Dieu lui a imposé.

Si, aux légendes chrétiennes je voulais joindre celles des autres religions, du passé ou du présent, le chiffre de ces aventures merveilleuses monterait peut-être à : quinze ou vingt mille.

Dans ce nombre immense de faits, où le Diable est mis en cause, je me contenterai donc de citer, très brièvement et au courant de la plume, quelques-unes de ces très nombreuses légendes qui me reviendront en mémoire ; le lecteur suppléera par ses souvenirs à ce que j'aurai oublié dans mon énumération.

#### *Première catégorie. -- LE DIABLE TENTATEUR.*

La donnée du Diable tentateur est extrêmement ancienne, puisqu'on nous dit, dans le Nouveau-Testament : qu'il enleva Jésus-Christ sur une très haute montagne d'où il lui fit voir, la terre tout entière, pour lui en offrir le royaume, s'il voulait l'adorer. On la ren-

contre dans tous les pays, et sous toutes les formes. Pendant le Moyen-Age, elle défrayait, à chaque instant, les conversations de tout le monde ; et on croyait, très fermement, à la réalité de cette tentation.

Lors du Concile de Constance de 1414 à 1418, les prélats, s'étant fait accompagner d'un grand nombre de filles de joie, il fut reconnu, que toutes étaient des démons, venus sous la conduite du Diable, pour les faire pécher, par une tentation de tous les instants.

Saint Benoît, ayant appris qu'un jeune moine, de son ordre, se conduisait mal, le fit venir auprès de lui, pour l'observer ; et il constata : que, chaque fois que le jeune clerc faisait des sottises, il obéissait à un petit Diable, qui le tirait par le pan de sa robe.

La légende, que nous avons rapportée, tantôt, touchant les religieuses de l'Almanarre, se rencontre à propos d'un couvent du cap Saint-Martin, près de Menton. Seulement, ce sont des moines qui commirent, là, la faute commise par des nonnes, près d'Hyères.

*Deuxième catégorie.* — LE DIABLE PUNISSANT UNE MAUVAISE ACTION.

Dans tous les pays, et à toutes les époques, la donnée : du Diable, chargé de punir une mauvaise action qu'il avait poussé un malheureux à commettre, a servi de thème aux bonnes femmes et aux féticheurs.

L'archevêque Turpin, fut un jour attiré à sa fenêtre par un bruit insolite, dans la ville de Vienne, en Dau-

phiné. Or, il constata : que ce bruit provenait d'une nuée de diables, qui allaient assister à la mort de Charlemagne, pour l'emporter, sans retard, en enfer, afin de le punir des fautes qu'il avait commises contre le clergé.

Les démons emportaient déjà le corps du roi Dagobert dans l'Enfer, dont la porte était le cratère de l'Etna, lorsque saint Martin, saint Denis et saint Maurice, le délivrèrent; ce qui prouve : que ces démons étaient disposés à le punir de ses méfaits.

Un homme du nom d'Etienne, qui avait l'habitude d'appeler le Diable à chaque instant, le vit apparaître un jour devant lui (GRÉG. T. *Diab.* liv. 8, ch. 20).

Nous trouverions mille légendes de ce genre, si nous prenions la peine de feuilleter quelques livres des siècles passés. Ici, c'est un individu qui perd sa femme, parce qu'il lui a dit : « Que le Diable t'emporte » ; là, c'est un autre qui est emporté lui-même, pour avoir prononcé une parole imprudente.

#### *Troisième catégorie.* — PACTE FAIT AVEC LE DIABLE.

La donnée du pacte fait avec le Diable, se trouve si fréquemment dans les légendes de toutes les contrées, qu'il nous suffit de l'indiquer, sans avoir besoin d'insister plus longtemps sur elle.

*Quatrième catégorie.* — SAINT OU DÉVOT TRIOMPHANT  
DU DIABLE DE VIVE FORCE.

Dans tous les livres d'hagiographie chrétienne, on trouve mille et mille légendes, dans lesquelles la Divinité ou son mandataire, a triomphé du Diable, d'une manière éclatante. Ces légendes présentent une telle variété de mise en scène, qu'il faudrait de nombreux volumes pour en citer tous les spécimens différents. Citons-en quelques-uns, pris au hasard.

Près d'Altembourg, on voit un énorme rocher que le Diable s'amusait à porter sur sa tête, pour stupéfier les populations. Mais un jour, Jésus-Christ le rencontrant, il crut pouvoir le narguer en lui disant :

« Toi, qui prétends être le fils de Dieu, essaie donc d'en faire autant. »

Jésus-Christ prit ce rocher entre le pouce et l'index, et l'éleva sans aucune peine jusqu'au-dessus de sa tête; puis le tint si longtemps à bras tendu, que le Diable s'en alla tout honteux de se voir relativement si faible (MARMIER, *Allemagne*).

Saint Antide, évêque de Besançon, passant dans un champ, entendit un jour, le Diable se vanter d'avoir semé la discorde à Rome. Il ordonna au Diable d'approcher, lui monta sur le dos; et se fit emporter à Rome, où il le força de réparer le mal qu'il avait fait; puis se fit rapporter, par lui, à la place où il l'avait rencontré (25 juin).

Le Diable, ne sachant plus comment être désagréable à sainte Gudule, s'amusa à lui éteindre sa lanterne, quand elle allait à la messe, avant le jour ; mais la sainte la rallumait, chaque fois, par ses prières.

*Cinquième catégorie.* — SAINT OU DÉVOT TRIOMPHANT  
DU DIABLE PAR RUSE.

Cette catégorie contient incontestablement le plus grand nombre de faits. Les légendes qui roulent sur ce thème sont vraiment innombrables ; et, quoique le canevas soit toujours le même au fond, les floritures qui l'ornent sont vraiment considérables. En voici quelques spécimens :

Près de Montpellier, il y a un pont, que la légende affirme : avoir été construit par le Diable dupé : C'est Guillaume, duc de Toulouse et ancien moine, qui lui joua le bon tour de le faire travailler pour rien. En effet, Guillaume avait promis de donner au Diable, la première âme qui passerait sur ce pont ; et il y fit passer un chat.

Une femme qui avait mal vécu, se recommanda à saint Ghislain de Mons, à ses derniers moments, et lui fit sa confession. Saint Ghislain, se mit en devoir de la faire entrer au Paradis ; mais le Diable, qui croyait avoir des droits sur cette âme, voulut s'y opposer. Après avoir longuement discuté, ils convinrent de jouer la possession de la morte aux dés. Le Diable joua le premier, et tira trois six, c'est-à-dire les plus forts

numéros des dés. Mais saint Ghislain invoqua Dieu ; et il tira trois sept, ce qui ne s'était jamais vu.

Le Diable, stupéfait de ce coup inattendu, abandonna la partie (*Mystère de la patience de Job*).

Dans le quartier du point du Point-du-Jour, entre Paris et Saint-Cloud, il y avait jadis une ferme, dans laquelle le père avare faisait travailler sa fille, tant qu'il pouvait. Un jour de fête, la pauvrete reçut l'ordre d'éparpiller sur le terrain dix charrettes de fumier, de sorte qu'elle ne pouvait pas aller danser ; et, comme elle se désolait, le Diable lui apparut, et lui offrit de faire le travail si elle consentait à lui donner « la première botte qu'elle lierait, le lendemain matin, en se levant ».

La jeune fille accepta. Lorsque son père émerveillé lui demanda : comment elle avait fait pour finir sitôt son travail, elle lui raconta l'aventure. Le bonhomme préoccupé, alla consulter son curé sur l'affaire ; et celui-ci, reconnaissant l'œuvre du Diable, lui révéla que la pauvre jeune fille courait un très grand danger.

Comme cette jeune fille était pieuse, le curé, avisé en ces sortes de choses, lui dit :

« Mon enfant, il faut déjouer les projets de l'esprit malin ; et pour cela faire, demain matin, lorsque vous vous éveillerez, vous irez dans la grange, en chemise, sans attacher ni vos jupons ni vos bas ; et vous ferez une botte de paille que vous donnerez au Diable. »

La jeune fille fit ce que le curé lui avait dit ; et Satan, qui espérait la saisir, au moment où elle attacherait ses

Jurons, en lui disant : « La première botte que vous liez aujourd'hui m'appartient », fut très attrapé ; et s'en alla tout confus.

Les frères Grimm racontent la bonne farce, que voici, qui fut jouée au Diable par un soldat :

« Un riche paysan très avare eut, un jour, du regret de sa dureté vis-à-vis des pauvres ; et juste au moment, où il faisait le projet d'être plus charitable, un de ses voisins, qui était dans le besoin, vint lui emprunter quatre boisseaux de blé. Le nouveau converti lui répondit : qu'au lieu de lui prêter quatre boisseaux, il allait lui en donner huit. Mais il y mit une condition : « C'est que son obligé passerait les trois premières nuits qui suivraient son décès à garder sa tombe. »

Le marché fut accepté. Or, lorsque l'avare mourut, le débiteur alla se poster dans le cimetière où, pendant deux nuits, il ne vit rien d'insolite. Le troisième soir, il rencontra, d'aventure, un vieux soldat rentrant dans ses foyers ; il le décida à passer la nuit avec lui.

A minuit, le Diable parut, et lui commanda de s'en aller, parce qu'il voulait emporter le cadavre ; mais le soldat refusa. On discuta, et finalement, le Diable offrit de l'or.

Le soldat accepta de s'en aller si le diable remplissait une de ses bottes de pièces d'or. Or, pendant que le Diable allait chercher un sac de pièces d'or, le soldat décousit la semelle de la botte, de sorte que jamais le Diable ne put la remplir ; et lorsque le coq chanta, il fut obligé de s'en aller, en laissant à ceux qui l'avaient



trompé : un véritable trésor, dont ils usèrent honnêtement (*Grimm. contes d'Allemagne*).

Quand on bâtit la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, les dépenses dépassèrent les prévisions; et l'on n'avait plus d'argent. Le bourgmestre s'adressa au Diable, qui consentit à fournir les sommes nécessaires à l'achèvement de l'édifice, à condition : que la première créature qui y entrerait lui appartiendrait. Le marché fut accepté. Seulement, lorsque l'église fut finie, le bourgmestre fit prendre un loup dans la forêt, et le lança dans la nef ; de sorte que le Diable fut obligé de se contenter de cette misérable bête malfaisante.

Un paysan de la Hesse, désirait beaucoup bâtir une grange ; et, comme il n'avait pas d'argent, il accepta le marché que lui proposait le Diable :

« Donner au Démon, l'âme du bien qu'il ne connaissait pas encore ; et qu'il aurait avant le prochain chant du coq. »

Or, comme la femme du paysan était encœinte, c'était de l'enfant qu'il s'agissait.

Le Diable tint sa parole, et à peine la grange était-elle construite, que la femme est prise des douleurs de l'enfantement. Mais, comme elle était très madrée, elle court au poulailler ; et malgré ses douleurs, elle se met à chanter comme un coq ; tous les coqs lui répondent aussitôt ; de sorte qu'elle revint se coucher dans son lit, où elle accoucha d'un enfant qui fut, ainsi, ravi au Diable.

## IV

## LES ATTRIBUTS DU DIABLE

Les attributs du Diable sont extrêmement complexes ; et suivant qu'on examine : telle ou telle partie, des innombrables crédulités formulées à son sujet, on voit des différences, des variétés, des contradictions, même, qui font, qu'en réalité, ces attributs constituent : un chaos absolument inextricable. Aussi, n'ai-je pas l'espérance de peindre tous ces attributs ; je me bornerai à en spécifier quelques-uns seulement. D'ailleurs, pour compléter mon étude, le lecteur pourra consulter ce que j'ai dit au sujet : des esprits de la maison, des eaux, de la terre, de l'air, des sorciers, des fantômes et revenants, des songes, etc., etc. ; il y trouvera cent attributs diaboliques, et cent aventures les plus diverses, au sujet des méfaits du Diable.

## V

## LE PORTRAIT DU DIABLE

Le portrait du Diable est un des premiers détails qui doivent nous occuper actuellement ; et, je dois avouer que ce portrait est si différent, suivant le cas, qu'on

aurait, peut-être, plus facile et plus court : de dire ce que le Diable n'a pas, que ce qu'il a, comme particularités caractéristiques.

D'abord, qu'elle est l'apparence extérieure du maudit ? rien ne saurait être plus varié. Tous les animaux de la création peuvent lui prêter leur forme ; et s'il paraît avoir une préférence pour celle : d'un chat noir, d'un bouc puant, d'un singe, d'un dragon, d'un serpent, d'un crapaud, il faut convenir qu'on l'a vu déguisé : en chien, en cheval, en ours, en bœuf, en lion, en araignée, en corbeau, etc., etc. Dans les pays comme l'Égypte et la Grèce, où le vulgaire connaît la forme du sphinx mythologique, on l'a vu prendre cet aspect. Des pères de l'église l'ont vu, en Égypte, et en Syrie, sous les traits de : centaure, de sylvain, de chimère, de satyre, de blemmye, etc., etc., qu'il n'a pas dans nos pays, où ces animaux fantastiques sont le plus généralement inconnus des dévots et des crédules.

Parfois, il emprunte la forme d'un fruit, d'un légume, d'un liquide, etc., etc. Au temps où les moines, les nonnes, les dévotes étaient, plus souvent que de nos jours, l'objet de ses obsessions, on l'a vu essayer, et hélas ! trop souvent réussir à s'introduire dans leur corps, en prenant l'apparence : d'une orange, d'une laitue, d'un gâteau. Assez souvent, c'est la forme d'un verre de vin ou de liqueur qu'il prenait alors.

Dans nombre de cas, sa forme officielle est : celle d'un homme noir, cornu, ayant des griffes aux pieds et aux mains, une queue ; au lieu d'être noir, il peut être : rouge, vert, jaune, bleu, de couleur changeante.

Une des formes qu'il préfère, est celle d'un cavalier à vêtement noir ou rouge, portant un chapeau à plumes ; et surtout, un grand manteau, qui lui dissimule les pieds en forme de bouc, qu'on aperçoit malgré ses bottes. Il ne faudrait pas croire, que ce sont là, seulement, les formes que le Diable peut prendre, quelque nombreuses qu'elles soient déjà. On l'a vu apparaître, sous les traits : d'un ange, avec des ailes et une auréole, sous ceux d'un frère lai, d'un moine, d'un prêtre, d'un pasteur protestant, d'un marabout musulman, d'un évêque catholique, d'un prédicateur, d'un saint ; qui sait même, il a pris parfois l'apparence : du bon Dieu lui-même, pour mieux tromper ses victimes.

Mais, nous ne sommes pas au bout de ses transformations. On a vu le Diable prendre les apparences : d'un beau jeune homme, d'un enfant, d'un adolescent, d'un militaire, d'un marin, d'un parent, d'un ami, etc., etc. pour abuser les crédules jeunes filles, ou les saintes dévotes ; tandis qu'il sait se déguiser : en jeune fille, en vieille mendicante, en belle femme, en séduisante chanteuse, danseuse, etc., etc. pour séduire les jeunes gens, les hommes intempérants, ou les vieux débauchés.

Voici quelques-unes des anecdotes que l'on raconte au sujet des diverses formes que le Diable peut prendre.

*Forme de chat.* — Dans une infinité de contes touchant le Diable, on raconte qu'il s'est montré aux humains, sous forme d'un chat ; et particulièrement d'un chat noir. C'est sous cette apparence, qu'il habite avec les sorcières ; et qu'on le rencontre dans mille endroits suspects de démonialité.

Léonarde Chastenot, qui fut brûlée comme sorcière dans le Poitou en 1599, voyait le Diable sous forme : de chat; et s'entretenait familièrement avec lui (*Colin de Plancy*).

*Forme de bouc.* — C'est sous la forme d'un bouc, et généralement d'un bouc, aussi noir que puant, que le Diable se montre au sabbat. Chose, aussi curieuse qu'in-vraisemblable, il a souvent alors : une véritable figure humaine sous sa queue, de sorte que c'est : un Janus de genre particulier.

Jeanne Aguerre, qui assista au sabbat du temps de Henri IV, dans le pays de labour des Basses-Pyrénées, vit le Diable sortir sous forme : de bouc, d'un vase apporté par des démons.

Marie d'Aspinilète, sorcière gasconne du temps de Henri IV, racontait qu'elle avait baisé, le derrière du Diable. Et que ce Diable, présentait sous sa queue un museau de bouc, alors que par ailleurs, il avait l'apparence d'un grand homme très laid (*Delancre*).

*Forme de mouton.* — Dans nombre de circonstances, le Diable s'est montré sous forme de mouton, soit de couleur noire, soit de couleur rouge; ayant une conformation normale ou bien, présentant diverses particularités, telles : qu'une figure humaine sous la queue, des cornes flamboyantes, etc., etc.

Guillaume Edeline, prieur de Saint-Germain en Laye, au 15<sup>e</sup> siècle, assista au sabbat, où il vit le diable, sous forme : d'un mouton noir qui se faisait baiser sous la queue, par les sorciers (*MONSTRELET, Alain Chartier 1453*).

*Forme de bœuf.* — On a constaté parfois, que le Diable avait pris la forme : d'un bœuf, soit ordinaire, soit spécial, c'est-à-dire plus ou moins monstrueux.

On l'a vu se montrer sous forme d'un bœuf d'airain, (*Procès de la Tournelle*) ou bien sous l'apparence d'un taureau rouge.

*Forme de cheval.* — Pour abuser les malheureux, le Diable se montre, souvent, sous forme d'un cheval. Les aventures de Collé, et du cheval qui s'allonge, que j'ai racontées dans les chapitres : des esprits de la terre et des esprits des eaux, montrent cette forme que sait prendre le Démon.

*Forme d'un âne.* — On a vu, quelques fois, le Diable prendre la forme d'un âne. Dans le chapitre où je parle des esprits de la terre, j'ai rapporté la crédulité des provençaux qui disent, qu'à la Ciotat, des jeunes gens ivres virent, pendant la nuit, un âne dont l'échine s'allongeait à mesure qu'un nouveau cavalier l'enfourchait. Cette apparence d'âne fantastique, n'est pas la seule qui soit attribué au Démon.

Ammonius, le péripatéticien, vit, un jour, le Diable venir écouter ses leçons de philosophie chrétienne, sous la forme d'un âne, dans la ville d'Alexandrie, au cinquième siècle de notre ère.

L'Abbé Adam de Vaux, en Cernay, vit le Diable, sous la forme d'un âne (*Robert Goguin*) qui paraissait paître tranquillement dans une prairie ; et qui cependant méditait de mauvais coups.

Le commentateur de Thomas Valsingham, raconte :

qu'on fit sortir, du corps d'un possédé, le Diable, sous forme d'un âne.

*Forme de pourceau.* — Nombre de fois, le Diable est apparu sous forme d'un porc. On sait déjà : que Jésus-Christ l'envoya dans le corps d'un troupeau de pourceaux. L'abbé Adam de l'abbaye de Vaux, en Cernay, vit, aussi, le Diable, sous forme d'un pourceau. (CÉSaire D'EUSTERBACH); et nombre d'autres démonologues lui prêtent cette apparence.

*Forme de chien.* — Souvent, le Diable affecte de prendre la forme d'un chien; probablement, c'est à cause de la lubricité de cet animal, que la donnée s'est produite. Mille individus l'ont vu sous cette forme; c'est aussi sous cette apparence, qu'il apparaissait au curé d'Ars.

Dans les procédures de la Tournelle, on voit que le Diable s'est souvent montré aux sorcières, sous forme d'un levrier noir.

Corneille Agrippa, avait le Diable à sa disposition, sous la forme d'un chien noir, qui portait un collier, sur lequel étaient des caractères hiéroglyphes. Ce chien, resta avec lui, jusqu'au moment, où Corneille lui enleva ce collier, au moment de mourir.

*Forme de singe.* — Maintes fois, on a vu le Diable se montrer sous la forme d'un singe. L'aventure de l'accouchement clandestin, que j'ai rapportée précédemment, en est une preuve.

*Forme de Dragon.* — Le Diable a pris, dans quelques circonstances, la forme d'un dragon, pour apparaître aux pauvres âmes qu'il voulait terrifier.

La sœur Agnès de Langeac, voyait souvent, pendant

son noviciat, le Diable sous la forme : d'un dragon épouvantable, pendant qu'elle lavait la vaisselle (DELAUTAGES, *Vie de Saint-Agnès*).

Un Italien, du nom de l'Espèce, étant dans le port de Zante, sous le règne de Louis XII, évoqua le Diable, un jour qu'il avait perdu au jeu. On vit, tout-à-coup, un dragon sortir de l'eau, et venir l'enlever de sur le navire où il était (D'ANTON, *Hist. de Louis XII*).

*La forme de lièvre.* — J'ai parlé du lièvre fantastique qu'un de mes ancêtres chassa, un jour de grande fête; et qui lui courut derrière à son tour, en lui criant: « Veni mi cercar ». Ce lièvre n'était autre: que le Diable, décidé à mener à mal, l'impie qui chassait au lieu d'aller aux Vêpres.

Fincelius affirme, qu'en 1545, on vit souvent le Diable promener dans les rues de Rotweil, sous la forme d'un lièvre, interpellant les passants; et menaçant de brûler la ville.

*Forme de corbeau.* — Le corbeau, en sa qualité d'oiseau noir, c'est-à-dire de « mauvais augure », a prêté, dans quelques circonstances, son aspect au Diable, pour bien montrer aux crédules: qu'ils ont tout à craindre du démon, lorsqu'ils se conduisent mal.

Au moment des funérailles de Luther, le Diable accompagné de mille démons, vint voler au-dessus du convoi, sous la forme d'une nuée de corbeaux.

*Forme d'une araignée.* — Il n'y a pas jusqu'à l'araignée, qui ait prêté son apparence au Diable, lorsqu'il a voulu effrayer ou nuire à quelque pauvre âme inoffensive. Le Diable, apparaissait à la bienheureuse Chris-



tine de Stommeln, sous la forme d'une grande araignée.

- *Forme de mouche.* — La mouche, est un animal inspirant assez de dégoût et de répulsion, pour avoir mérité de prêter son apparence au Diable ; d'autant, qu'elle est souvent extrêmement ennuyeuse, par la ténacité de ses obsessions ; tandis que, dans quelques circonstances, ses piqûres sont dangereuses.

Lejoyer, dit : qu'on vit, à Laon, le Diable, sous forme d'une mouche ordinaire.

Dans l'ancien château de Lavarburg, on voit la chambre, dans laquelle le Diable apparut à Luther, sous la forme d'une mouche. Le célèbre réformateur, lança son encrier contre cette maudite mouche, et fit sur le lambris, une tâche qui existe encore.

*Forme de crapaud.* — Le crapaud, est l'animal chéri des sorciers : aussi, dans mille et mille cas, il est signalé comme ayant prêté son apparence au Diable.

*Forme de grenouille.* — La forme de grenouille, est, aussi, une de celles que le Diable affectionne.

Un ivrogne de Warwick, fut poursuivi par le Diable, qui avait pris la forme d'une grenouille.

*Forme humaine.* — Le Diable a pris, souvent, la forme humaine, pour abuser les crédules ; et mener à mal les bonnes âmes ; les apparences qu'il a su prendre, dans ce cas, sont très nombreuses, comme on va le voir.

*Forme de Diable.* — C'est souvent sous la forme, qu'on peut dire normale, que le Diable apparaît : grand, maigre, cornu, porteur d'une queue, d'ongles

crochus aux mains et aux pieds, en un mot, tous les attributs classiques du Diable des imageries pieuses.

Césarius d'Heisterbach, dit : que le Diable est reconnaissable en cela, qu'il n'a pas de derrière ; et que c'est pour cela qu'il ne montre pas les talons.

Jeannette Abadie, d'un village de Gascogne, s'étant endormie un dimanche pendant l'Office, fut emportée au sabbat, où elle vit le Diable, sous la forme d'un homme noir, de taille ordinaire, qui avait deux visages comme Janus (DELANCRE).

Delancre dit, aussi, qu'on voit souvent le Diable, sous forme d'un homme ordinaire, dont la figure est rouge comme du feu. Ajoutons que : tandis que les Européens pensent que le Diable est un homme noir, les Nègres affirment : qu'il est blanc.

*Forme de nègre.* — Le Diable a été vu, dans certaines circonstances, avec les apparences d'un nègre. C'est ainsi, par exemple, que la bienheureuse Marie Alacoque, dit, qu'il lui apparut en forme de maure épouvantable, les yeux étincelants comme deux charbons, et grinçant des dents (*Vie de Marie Alacoque*, t. II, p. 390).

Saint Thomas d'Aquin l'avait déjà vu « *Forma ethiopsis* » (*Acto sanctorum*, 7 mai).

La sœur Agnès, du monastère de Langeac, vit, un jour, le Diable, sous la forme d'un énorme géant noir, jetant du feu avec ses yeux ; et tirant une langue enflammée, qui avait plus d'un pied de long (DE LANTAGES, *Vie de la Mère Agnès*).

*Forme de Démon vert* (QUIMPER). — L'aspect d'un

démon vert, avec : cornes, queue, griffes, etc., etc., de cette couleur ou de couleur, changeant entre le rouge et le jaune, en passant par le bleu et le vert. est signalé dans la crédulité des âmes pieuses.

Le 1<sup>er</sup> février, de l'an 1620, le feu prit au clocher de l'église Quimper, sous l'influence d'un coup de tonnerre; et les personnes accourues pour éteindre l'incendie, virent un diable de couleur verte, avec une longue queue, qui attisait le feu; parfois même, il prenait la couleur jaune, et était plus horrible encore.

Après avoir essayé, en vain, d'éteindre le foyer à l'aide de l'eau, du sable, et même, du fumier, on s'avisa d'y jeter un pain de seigle, dans lequel était une hostie consacrée, et de l'eau bénite mélangée à du lait de femme et à de l'eau-de-vie. Le diable se sauva alors, et l'incendie s'éteignit (LENGLET DUFRENOY, *Réun. de Dis. sur les App.*, t. I, p. 112).

*Forme de cavalier.* — Le Diable, paraît avoir une prédilection marquée pour l'apparence d'un cavalier. On raconte mille apparitions du malin, sous cette forme. Tantôt, alors, c'est un cavalier noir, monté sur un cheval de même couleur, qui jette des flammes par les naseaux et les yeux; tantôt, c'est un cavalier rouge, vert, etc., etc. Le cheval, lui-même, est quelquefois : un squelette, ce qui ajoute à l'effrayant de l'apparition.

Jeanne Harvilliers, qui fut brûlée à Compiègne, au seizième siècle, racontait : que le Diable était un cavalier vêtu de noir, grand, maigre, noir de figure, botté éperonné et portant une grande épée (*Hist. de la Magie en France*).

Sous la forme de cavalier, le Diable a ordinairement de grandes bottes. Il semblerait que ces bottes doivent dissimuler les pieds ornés de griffes, ou bien fourchus comme ceux du bouc; et cependant, malgré elles, il arrive, souvent, que les individus qui voient cette apparition du Diable, peuvent distinguer cette apparence caractéristique des pieds du démon.

*Forme de femme.* — Dans nombre de cas, le Diable a pris l'apparence d'une femme, pour mieux réussir dans ses mauvais desseins; quelques légendes de cette catégorie sont restées célèbres en démonologie.

Nicolas Rémy, dans la *Démonologie*, raconte: qu'un paysan marié, du nom de Pierron, conçut un amour coupable pour une jeune paysanne de son voisinage; le Diable, prit les traits de cette paysanne, pour le faire pécher.

*L'aventure de saint Martinien.* — Dans le tome I, page 168, j'ai raconté l'aventure de saint Martinien, que le Diable essaya de tromper, en prenant la forme d'une femme, je n'ai donc pas à la répéter ici.

*L'aventure de saint Victorin.* — Saint Victorin vivait dans une grotte, se livrant au jeûne et à la prière, lorsqu'une nuit il entendit frapper à sa porte; une jeune fille, aussi belle que tremblante de peur, lui demandait l'hospitalité, disant en pleurant: qu'elle s'était égarée.

Le saint homme l'accueillit par charité; et peu à peu moins fort que saint Martinien, il fut tellement aveuglé, qu'il finit par pécher.

C'était le Diable qui avait pris cette apparence fémi-

nine pour réduire à néant, dix ans de jeûnes et de prières. Néanmoins, malgré cette frasque, saint Victorin fut canonisé, après sa mort.

*Le jeune homme de 1613.* — Le 1<sup>er</sup> janvier, un jeune gentilhomme de Paris, venant de déjeuner en joyeuse compagnie, rentrait chez lui, à la nuit tombante, quand il aperçut une charmante demoiselle, qui cherchait, sans pouvoir y arriver, à se garantir de la pluie. Le jeune homme s'approche d'elle, lui adresse poliment la parole, lui offre d'entrer dans son appartement pour attendre son carrosse; bref, de fil en aiguille, ils finissent par rester ensemble jusqu'au lendemain matin, moment où, en s'éveillant, le jeune homme constata, avec terreur, qu'il avait près de lui, un cadavre putréfié. Le Diable avait pris, dans ce cas, l'apparence d'une fille très belle, pour mener le malheureux à mal (BAISSAC, *Le Diable*, p. 110).

*Forme de frère lai.* — Dans quelques circonstances, le Diable a pris l'apparence d'un moine de basse condition, pour tâcher de faire pécher les bonnes âmes. Le Diable, resta, pendant plusieurs années, au service des moines dominicains de Schwérin, dans le Mecklembourg, tournant la broche, tirant le vin, balayant la cuisine, etc., etc., sous l'apparence d'un singe, habillé en frère convert.

*Forme de moine.* — La forme d'un moine, soit novice, soit plus âgé et plus avancé dans la hiérarchie du couvent, a été souvent choisie par le Diable, pour nuire à quelques bons religieux, ou à des dévots laïques.

Luther, se trouvant à bout d'arguments contre le catholicisme, évoqua le Diable ; il vit, tout-à-coup venir un moine, qui lui en donna de très puissants, mais il s'aperçut, que ce prétendu moine avait le pied fourchu.

Jacques de Voragine, raconte dans la *Légende Dorée*, que saint Dominique, se trouvant à Bologne, on lui amena, du cabaret, un moine rond, comme un tonneau. Le Diable s'était introduit dans son corps, parce qu'il avait oublié de faire le signe de la croix, avant de boire ; et lui avait donné cette forme de barrique ; qu'on ne put lui faire perdre que le lendemain matin, après que ce moine eut ronflé toute la nuit.

L'abbé Adam, de l'abbaye de Vaux de Cernay, vit, un jour, le Diable, sous la forme d'un petit moine, qui portait une rondache sous son froc ; et qui essaya de lui en donner un coup (CÉSARE D'ESTERRACII).

*Forme de dévot.* — Quelques fois, le Diable a pris l'apparence bénigne : d'un bon et placide dévot, pour commettre quelque méfait.

Fincelius raconte, qu'à la Noël de 1534, le Diable eut l'audace : d'aller se confesser, et d'approcher de la sainte table, dans une ville de Saxe ; mais le prêtre soupçonneux, l'aspergea d'eau bénite, ce qui le fit déguerpir au plus vite.

*Forme de prêtre.* — On ne sera pas étonné d'apprendre : que le Démon, s'est souvent transformé en prêtre, pour essayer : de gagner une âme inoffensive au royaume des enfers.

Sous le règne d'Isabelle, on vit souvent en Angle-

terre, le Diable prendre l'apparence : d'un pasteur protestant, ou d'un prêtre catholique, pour mener à mal de crédules dévots (SPALDING, *Elisabethan Demonology*, p. 48).

A Fribourg, en Brisgau, le Diable s'avisa, un jour, d'aller confesser un malheureux, qui était à l'agonie, en prenant les apparences d'un saint prêtre.

*Forme de prédicateur.* — On a quelque peine à comprendre, que le Diable ait pu prendre la forme d'un prédicateur, et, cependant, nous savons qu'à Lucques, le Diable apparut, un jour, sous la forme d'un moine ; et il prêcha dans l'église, un sermon, tellement édifiant, qu'il ranima la foi chancelante de la population (COLIN DE PLANCY, *Lég. Inf.*, p. 151).

*Forme d'évêque.* — On a vu le Diable, prendre les apparences : d'un saint évêque, pour commettre une mauvaise action.

Le Diable pénétra une nuit dans la chambre d'une noble dame, en prenant l'apparence de saint Sylvain ; et aux cris de la chaste femme il fut obligé de se sauver. On le trouva blotti derrière le lit, et il ressemblait tellement à saint Sylvain, que tout le monde crut que c'était lui. Heureusement, que le saint homme appela saint Jérôme en témoignage, et le Diable fut obligé, plus tard, d'avouer son méfait, sur le tombeau de saint Sylvain.

*Forme d'ange.* — L'hagiographie chrétienne a enregistré un certain nombre de faits se rapportant à cette catégorie.

Saint Simon Stylite, fut sollicité par le Diable, qui

avait pris l'apparence : d'un ange, à monter dans un char flamboyant, qui devait le conduire au Ciel. Heureusement pour lui, le saint homme eut l'idée de faire le signe de la croix, au moment de partir ; et tout s'évanouit autour de lui.

Un anachorète d'Égypte, du nom de Héron, vit apparaître le Diable sous forme : d'un ange resplendissant de lumière, qui lui proposa de l'élever jusqu'au Ciel ; il eut l'imprudence d'accepter ; et le Diable en profita, pour le précipiter dans un puits, d'où on le retira à demi mort.

*Forme de Saint.* — Dès le moment que le Diable a poussé l'outrecuidance jusqu'à prendre la forme d'un prédicateur, nous ne sommes pas étonnés de savoir : qu'il a pris l'apparence d'un saint ou d'un prophète.

Le Diable parut, du temps de Théodose, aux juifs de Candie (SOCRATE, *Hist. Ecclés.*, livre 7. ch. 23 ; sous la forme de Moïse ; et leur promit de leur faire traverser la mer à pied sec ; mais il les noya.

*Forme de sainte.* — Le Diable s'est montré une fois, sous l'apparence de sainte Ursule. Voici l'aventure, que raconte gravement le père Serchier : En 1590, à Arona, en Lombardie, le Diable prit l'apparence de sainte Ursule, pénétra chez une fille dévote ; et l'engagea à la suivre, pour aller vivre dans le couvent. La pauvre enfant allait obéir, quand elle eut l'idée d'en parler à son confesseur, qui chassa cette infâme apparition (P. SERCHIER, *Anti-Démon. Historiar*).

*Forme de Jésus-Christ.* — Le Diable a eu, aussi, l'outrecuidance d'apparaître à : saint Martin, à saint



Protet, à saint Fricard, à saint Second, sous la figure même de Jésus-Christ. Le premier, n'eut pas grande peine à découvrir l'embûche; mais le second eut besoin des secours de son bon ange. Quant à saint Second, il fut tellement bien abusé, qu'il fut la dupe du Malin (GREGOIRE DE TOURS).

*Forme de la Vierge Marie.* — Le père Sorchior affirme : que le Diable a pris, quelquefois, l'apparence de la mère de Dieu pour mieux tromper les dévotés crédules.

*Forme du Père-Éternel.* — Il paraît, même, que, parfois, le Diable a eu l'irrévérence de prendre l'apparence du Père-Éternel, lui-même, pour mieux réussir dans ses machinations.

*Forme du saint Esprit.* — Le cardinal Bona affirme : que les seules formes que le Diable n'ait pas su prendre, sont celles, de l'agneau et de la colombe : l'agneau parce que c'est le symbole du Christ ; la colombe, parce que c'est celui du saint Esprit (*Mystique divine*, t. II, p. 157, de l'abbé RINER). Mais, on connaît plusieurs apparitions du Démon, sous ces formes. Saint Oswald, sainte Françoise romaine, par exemple, l'ont vu sous cette apparence.

*Forme d'objet inanimé.* — Dans un grand nombre de circonstances, le Diable a pris l'apparence d'objets inanimés, pour mener à mal de pauvres âmes.

Les sorciers, qui veulent faire posséder quelqu'un par le Diable, lui donnent un aliment ensorcelé à manger (BOGUET).

Césaire d'Héisterbach raconte qu'un abbé Adam, qui

gouvernait l'abbaye de Vaux, en Cernay, vit, un jour, le Diable sous forme : d'un arbre couvert de frimas, qui apparut et disparut, aussitôt, au milieu d'une prairie.

Le même abbé Adam de Vaux de Cernay, vit le Diable sous la forme : d'une roue de charrette qui le renversa, sans lui faire du mal (ROBERT GOUVIX).

Cet abbé Adam, de l'abbaye de Vaux, en Cernay, vit encore le Diable sous forme : d'un tonneau, qui roulait au milieu d'une prairie (COLIN DE PLANCY).

Il n'est pas jusqu'à l'orange, qui est d'habitude un fruit délicieux n'inspirant aucune répulsion, qui n'ait été utilisée par le Diable, en quête d'une forme spéciale pour tromper une naïve crédule. Une espagnole de Tolède, du nom de Marie Garcia, fut, un jour, possédée par le Diable, qui pénétra dans son corps sous la forme d'une orange, qu'elle mangea avec un extrême plaisir.

Quoiqu'on dise : que la laitue est un légume doux et bienfaisant, il faut savoir, qu'elle a prêté, au moins une fois, son apparence au Diable, qui voulait mener à mal une pauvre fille de Dieu. Sprenger raconte, qu'une religieuse très pieuse, allait manger une laitue, lorsqu'elle s'aperçut que ce n'était, ni plus ni moins, que le Diable qui, sachant qu'elle aimait la salade, avait pris cette forme pour la posséder.

Françoise Segrétain, qui fut brûlée comme sorcière à la fin du Seizième siècle, avait fait manger à Louise Maillot, le Diable sous forme : d'une croûte de pain (GARINET, *Hist. de la Magic en France*, p. 162).

## VI

## MÉCHANCÉTÉ DU DIABLE

Les bonnes femmes d'aujourd'hui disent : que le Diable doit être considéré comme le type de la méchancété, et l'ouvrier de toutes les mauvaises actions. Il faut reconnaître, que l'intensité, le nombre et la variété de ses méfaits ont singulièrement diminué depuis les temps modernes. Il y a deux siècles, il faisait infiniment plus de mal qu'aujourd'hui aux pauvres humains. En effet, à cette époque, il était encore accusé de produire : ici la sécheresse persistante ; là, la pluie trop prolongée ; plus loin, les orages dévastateurs. On voyait sa main, produire : les éboulements, les inondations, les tempêtes maritimes ; tout enfin ce qui pouvait nuire, dans le champ de la météorologie et de la géologie.

Avec le temps, il a été reconnu : que les pluies, les orages, les inondations, les éboulements, le vent, etc., etc., sont des phénomènes purement physiques, et régis par des lois, dans lesquelles, le Diable n'a absolument rien à voir ; de sorte, que l'idée d'opposer des conjurations et des exorcismes contre eux, a diminué très considérablement. Les bonnes femmes, seules, ont persisté à voir en cela, l'œuvre du malin ; et on a pu constater que : quoique les prières, les imprécations sacrées, les évocations, etc., etc., aient diminué, les méfaits du Diable de cette catégorie n'ont pas augmenté.

On a bien essayé de substituer à l'action du Diable : la colère de Dieu ; mais la tentative n'a pas réussi beaucoup. On compte, infiniment plus aujourd'hui, sur les indications que fournissent : l'observation et l'emploi des sciences naturelles et mathématiques, que sur l'intervention du surnaturel.

Chassé du monde physique, la méchanceté du Diable s'est réfugiée dans le domaine des choses de la pensée et du raisonnement. On a dit que : c'est surtout en inspirant de mauvaises pensées, en suggérant des mauvaises actions, que la méchanceté du Diable se traduit. Mais ici encore, à mesure qu'on fait la part : des maladies, des intoxications, des passions, on arrive à trouver que le domaine du maudit se restreint considérablement. Un jour arrivera, certainement, où on ne croira pas plus à la suggestion du Diable, pour l'accomplissement des mauvaises actions, qu'à son influence directe dans les orages, les inondations, les tempêtes, etc., etc.

## VII

### RUSES DU DIABLE

La malice du Diable est encore proverbiale de nos jours ; elle a été considérée, jadis, comme véritablement infinie ; et on se demande comment le pauvre monde a pu échapper, alors, à ses ruses si nombreuses, si variées, si efficaces même.

Aujourd'hui, les finesses du Démon sont, en général, cousues de fil blanc; et après avoir fait trembler des populations entières, pendant de longs siècles, elles ne font plus qu'exciter le sourire. Bien plus, si on en croit les conteurs les plus respectables, les hagiographes, par exemple, ces ruses ont été : tant et si bien déjouées, par l'armée des saints, bienheureux, vénérables, etc., etc., que le Démon ne mérite plus que l'épithète de « pauvre diable », au lieu de celle de « malin », qu'il a si longtemps usurpée.

## VIII

### MANIFESTATIONS DE LA POSSESSION DU DIABLE

Nos ancêtres ont eu terriblement à souffrir de la méchanceté du Diable, qui se complaisait à exercer sa maudite influence sur eux. A chaque instant, et pour le moindre prétexte, il s'emparait : soit de l'âme, soit du corps d'un malheureux; et on ne voyait çà et là que des événements tragiques, se traduisant par les tortures éternelles de l'enfer après la mort, ou les affres de la maladie pendant la vie. A chaque instant, une pauvre fille, qui souvent aurait voulu rester pure et honnête, était assaillie pendant son sommeil, ou au milieu de la veille, par un démon incube qui la souillait, lui faisait subir tous les assauts de la lubricité la plus épouvantable; et la laissait pantelante et anéantie, pour la ressaisir

quelques instants après, avant qu'elle eût le temps de se remettre des assauts précédents.

Les hommes, n'étaient pas à l'abri des atteintes du malin, dans cet ordre d'idées. En effet, le garçon le plus sage, le moine le plus pieux, le mari le plus fidèle, étaient tout-à-coup attaqués par le Diable. Ici, c'était pendant le sommeil, que l'incube se glissait dans le lit, et provoquait les actes les plus condamnables; là, c'était en prenant les formes les plus séduisantes de : jeune femme, de religieuse ou de bacchante, qu'il menait à mal, les vertueux occupés à la prière ou au travail.

Et, il faut ajouter : que la ruse du malin était si grande, que les victimes choisies par lui, succombaient presque fatalement, à ses embûches.

Les manifestations de la possession du Diable étaient aussi nombreuses que variées; les perturbations génésiques étaient un des méfaits de prédilection; car tandis qu'il obsédait les uns d'impuretés, il empêchait les autres de goûter les joies permises.

Mais, c'est dans mille et mille circonstances, autres et différentes, que la méchanceté se traduisait : Dans certains cas, il produisait des convulsions, des pertes de connaissance, des paralysies, des apoplexies; dans d'autres, c'était la fièvre, le délire, un accident dramatique, etc., etc., qui étaient l'œuvre du Diable; parfois, une malheureuse femme ne pouvait accoucher, ou bien, elle mettait au jour un monstre; une mère, perdait son enfant, un fils perdait sa mère, une femme son mari, un mari sa femme; tout cela, parce que le malin se complaisait à faire du mal.

J'aurais un tableau bien long et bien lugubre à faire, de tous les méfaits du Diable, dans l'ordre d'idées qui nous occupe ici, si je voulais parler des faits terrifiants qui ont été racontés; mais je préfère laisser là, la note triste, pour m'arrêter un instant sur la note gaie. Or, je dirai : que, dans quelques circonstances, les méfaits dont le Diable a été accusé, sont de nature à faire quelque peu sourire, ceux qui en entendent parler, sans parti pris.

C'est ainsi que M. Baissac, dans son livre si intéressant (*Le Diable*, Paris, Maurice Dreyfous, p. 74), raconte : que Richalmus, abbé du couvent de Schœnthal, en Franconie, a écrit, au treizième siècle, un livre, dans lequel il a accusé le Diable, des maintes mauvaises actions que voici :

Je laisse la parole à M. Baissac, pour ne rien enlever à la naïveté des accusations : « Le bienheureux Richalmus avait remarqué : que les jours de communion, c'est-à-dire tous les jours, à peu près, quand quelque moine venait de recevoir la sainte hostie, il n'était pas rare que le Diable l'excitât à vomir. Lorsqu'il m'arrivait, dit-il, que j'étais obligé de sortir après la communion, je courais au vivier, pour y rendre gorge; s'il n'y avait pas de vivier ou d'étang dans le voisinage, je rendais dans une cuvette, et à défaut de vase, dans un pli de ma robe. Mais je vous le dis, le meilleur remède contre les vomissements, c'est le signe de la croix. Signez-vous, et cela prestement et fréquemment.

« Il m'arrive aussi (c'est toujours Richelme qui parle) quand je digère, que le Diable me procure des nausées,

car il est malin et il n'aime pas que je fortifie mon corps; le jeûne l'affaiblissant, cela lui donne plus de prise sur moi; mais, je surmonte les nausées, au moyen du signe de la croix. »

Par ces temps d'impiété, dit M. Baissac, les mauvaises langues diraient: qu'un homme qui a des nausées après ses repas, a trop mangé; les moines qui souffraient de nausées le matin à jeun, n'avaient-ils pas la pituite des buveurs? ajouterai-je de mon côté.

Un jour, que le bon abbé se promenait, en compagnie d'un novice, celui-ci, entendant grommeler dans le ventre du saint homme, lui demanda ce que cela pouvait bien être.

— Ah ! répondit le bienheureux Richalmus, le bruit que tu entends là, c'est le Diable qui le fait; tous les jours, il m'afflige ainsi. Souvent, ajoutait-il, il me gonfle, à tel point, le ventre, que je suis obligé de dénouer, et de laisser pendre ma ceinture ».

L'excellent Richalmus, se plaint de fréquents vertiges qui l'empêchent d'aller dire sa messe; et qu'il met naturellement sur le compte des démons. Le couvent était riche, paraît-il; dans ses appartenances, se trouvaient des vignes; et le vin en était bon. On n'avait pas coutume de le vendre; et comme, d'ailleurs, c'eût été mal reconnaître les bontés de Dieu, que de le laisser perdre, on le buvait dévotement en famille.

« Aujourd'hui, dit le bon abbé, nous avons bu de notre excellent vin; et, voilà que tout-à-coup, nous n'avons été entourés que de gens ivres; le réfectoire en était plein.



Un jour de la Toussaint, que nous avions goûté de ce même vin, le nombre des ivrognes que je trouvais étendus partout, était si considérable, qu'il me fut impossible de circuler dans le couvent; et d'aller à la chapelle; le lendemain tout avait disparu.

Qu'était-ce donc que ces gens là, dit M. Baissac? Avec nos habitudes frondeuses, nous n'irions pas aujourd'hui chercher dans l'autre monde l'explication de ces phénomènes. Mais le bienheureux Richalmus, qui y voyait quelquefois double, comme nous venons de le constater, avait reconnu, dans les gens ivres: des démons.

Le Diable se plaisait aussi à défigurer les pauvres moines de l'abbé Richalmus. Il y avait, dit-il, tels de ces moines, dont ce vilain singe s'était amusé à picoter le nez, pour en faire une rugosité informe; à d'autres, c'était à la lèvre, et de préférence à la lèvre inférieure qu'il s'attaquait. Un petit démon s'était envenimé, pendant vingt ans, contre la sienne; et avait réussi à la rendre pendante.

Richalmus avait, pendant l'office, la messe ou les lectures de piété, des distractions que lui procurait le Diable: « Il arrive souvent, disait-il, que les démons m'assoupissent pendant que je prie. Quelquefois, pour mieux me faire dormir, ils me passent la main sous le menton ».

Un novice lui disait, un jour: que, de la place qu'occupait dans le chœur le bon abbé, il lui semblait entendre, de temps en temps, un bruit semblable à celui d'un homme qui ronfle.

« Ce bruit, mon cher enfant, lui répondit le saint, ce sont les diables qui le font. » (BAISSAC, *Loc. cit.*, p. 75).

Qu'est-il resté, de nos jours, de ces nombreuses, et si variées manifestations de la possession du Diable ? Rien. Et, vraiment, on ne peut pas se figurer, à l'heure actuelle, que nos ancêtres aient pu, il y a quelques siècles, faire mourir tant de milliers de malheureux, dont le crime, n'était, en réalité qu'une maladie.

Le cauchemar, provenant soit de la digestion, soit de la circulation, soit de la respiration, atteintes par la maladie ; les affections nerveuses de l'encéphale, de la sensibilité, de la mobilité ; les maladies inflammatoires phlegmasiques, etc., etc., ont réclamé chacune plus ou moins de faits de ces possessions diaboliques ; et, lorsque les diverses affections de la pathologie, ont expliqué tel ou tel fait de possession, de la manière la plus simple et la plus naturelle du monde, on s'est aperçu qu'il ne restait plus rien à mettre à l'actif des possessions du Diable.

Ces possessions qui, pendant tant de siècles, ont été une des plus lugubres caractéristiques de la Société ; et pour lesquelles, le bourreau avait à intervenir à chaque instant, ne sont plus aujourd'hui que du domaine de la médecine. Au lieu de l'échafaud et de la prison, les malheureux possédés sont envoyés à l'hôpital. Cela vaut mieux pour la Société ; et cela est infiniment préférable pour eux.

## IX

## TROMPERIES DONT LE DIABLE EST L'OBJET

Quand on étudie impartialement l'histoire du Diable et de ses méfaits, une chose frappe entre toutes ; c'est : les duperies dont il a été éternellement l'objet de la part des madrés compères, laïques quelquefois, mais religieux surtout.

Ces duperies, sont si nombreuses et si variées ; le pauvre Diable est si souvent et si régulièrement trompé, qu'on se prend à le plaindre bien sincèrement. C'est là, un sujet qui mériterait de nous arrêter un instant ; mais pour ne pas faire double emploi, je ne m'étendrai pas actuellement sur son compte ; je me borne à l'indiquer. J'aurai à l'étudier en détail, quand je discuterai la donnée du Diable, d'après les documents que nous possédons : sur sa nature, sa personne et ses agissements.

## X

## ORIGINE DE LA CRÉDULITÉ

Nous pourrions citer un bien plus grand nombre d'aventures, dans lesquelles la donnée du Diable est mise

en jeu; et, suivant que nous voudrions faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, nous pourrions fournir mille histoires plus ou moins saisissantes, toutes plus invraisemblables les unes que les autres. Mais ce serait un travail stérile; il vaut infiniment mieux, dans le cas où nous sommes placés ici, essayer de nous rendre compte de l'origine de la donnée; et chercher à comprendre par quelles transformations elle a passé, depuis le moment où elle est éclosée dans l'esprit humain, jusqu'à nos jours.

Aussi haut qu'on remonte dans le passé, on trouve dans les crédulités de tous les peuples: la notion, d'un bon et d'un mauvais principe, de deux choses opposées; le bien et le mal; le plaisir et la douleur; la vie et la mort; le jour et la nuit; la santé et la maladie, etc., etc. C'est à cette donnée primitive, qu'on peut rattacher l'origine du Diable, comme d'ailleurs celle de Dieu, dans l'esprit humain.

Mais, cette donnée des deux principes opposés, est loin d'être attribuée à l'un d'eux, les caractères qui ont été prêtés au Diable, dans certains pays d'Europe, pendant la période du Moyen-Age; de sorte, que l'idée de ce Diable, qui fait trembler les vieilles dévotes, est, en réalité, d'origine relativement récente; elle n'aura eu dans l'histoire du monde, qu'une durée courte, si on la compare à quelques-unes de celles qui se sont répandues dans les populations des divers temps et des divers pays.

Par conséquent, bien que se rattachant à la grande dichotomie que l'esprit humain a établie dans le person-

net du surnaturel, dès les premiers temps de l'humanité, l'idée du Diable, telle qu'elle a cours dans les superstitions populaires, est le résultat de transformations très nombreuses de la donnée primitive; transformations qui l'ont singulièrement détournée de son acception primitive.

Dès que le dualisme a été bien établi, et que la séparation entre le bon et le mauvais principe, a été consacrée, une lutte perpétuelle s'est établie entre eux. Et si, dans toutes les théogonies, le bon principe finit par triompher du mauvais, ce n'est qu'au prix d'une lutte acharnée, longue, et pendant laquelle, le mauvais principe a été le plus fort au début, ou pendant plus ou moins de temps.

Des rhéteurs, discutant souvent avec plus de passion que de bon sens, sur la donnée du Diable et de Dieu, sont arrivés à des affirmations radicalement opposées. Quelques-uns même, s'appuyant sur les crédulités en cours, comme sur les textes écrits des religions antiques ou modernes, ont formulé cette conclusion : que le Diable est l'afné de Dieu, qu'il est aussi puissant, plus puissant, même en réalité, puisque : sans cesse combattu, il est sans cesse l'agresseur, etc., etc. Nous ne les suivrons pas dans leur argumentation, mais nous dirons, qu'en somme, la donnée du Diable se résume dans ceci : il lutte perpétuellement contre Dieu, commence par lui nuire, puis est vaincu, mais d'une manière tellement incomplète, qu'il recommence aussitôt cette lutte constante, qui n'a pas cessé un seul instant depuis la création du monde.

Ce dualisme entre le bien et le mal, a frappé l'esprit et l'imagination des premiers hommes. Quand ils avaient trop froid, le froid était le Diable; et le chaud, le bon Dieu; qu'on me passe ces mots, pour faire comprendre ma pensée, bien qu'aux temps reculés dont je parle, l'appellation de : Dieu et de Diable dont nous nous servons, n'existait pas. Quand ils avaient peur de la nuit, cette nuit était l'œuvre du Diable. Quand ils étaient malades, vaincus, besogneux, c'était le Diable qui était l'auteur de tout ce mal; au contraire, lorsqu'ils étaient gaillards, vainqueurs, qu'ils trouvaient une riche pitance, etc., etc., c'était le bon Dieu qui leur octroyait tout ce bien.

Nous manquons de trop de renseignements, pour pouvoir nous rendre compte des transformations qu'a dû subir la donnée élémentaire que nous venons de spécifier, à mesure que les connaissances humaines ont progressé. Nous pouvons, cependant, admettre : que le jour où l'idée de la Divinité s'est anthropomorphisée chez l'homme, le Diable a pris la forme humaine, comme d'ailleurs la Divinité elle-même. Et il nous faut franchir d'un seul coup, un nombre considérable d'années, de milliers de siècles peut-être, pour arriver à ce qu'on a appelé l'aube de l'histoire, c'est-à-dire aux premières indications orales ou écrites que nous possédons touchant les religions antiques.

Nous devons faire remarquer qu'à cette époque, l'idée primitive n'était déjà plus pure et isolée; elle avait subi déjà de nombreuses transformations, sans doute, et s'était amalgamée avec nombre d'autres : — l'astro-

l'été, le culte des forces de la nature, par exemple — d'une manière si intime, qu'il est impossible de séparer aujourd'hui ce qui revient à l'un, et ce qui revient à l'autre, de ces diverses idées.

*Babyloniens.* — Les Babyloniens, qui longtemps avant l'aube de l'histoire, connue de nous, avaient déjà un culte astrolatrique très puissamment constitué; c'est-à-dire, avaient été guidés par les féticheurs capables de faire subir aux idées primitives, les transformations nécessaires pour la prépondérance de leurs intérêts; les Babyloniens, dis-je, avaient personnifié le bon et le mauvais principe, sous les noms : d'Oromase et d'Ariman, dont la lutte constituait un des dogmes les plus importants de leur théogonie.

Cette lutte d'Oromase et d'Ariman, est si connue, que nous pouvons la spécifier en quelques mots seulement : c'est, en somme, une allégorie qui raconte les péripéties : du jour et de la nuit, et celles du cycle solaire. Le jour, c'est Oromase, la nuit, c'est Ariman; le printemps et l'été, c'est Oromase; l'automne et l'hiver, c'est Ariman.

D'après ce que nous pouvons nous figurer en songeant à cette allégorie, c'est : que les premiers hommes furent très frappés par le phénomène du cycle diurne, et du cycle annuel du soleil; et que ces cycles furent pour eux, un sujet d'étonnement d'abord, et de réflexion, lorsqu'ils commencèrent à raisonner.

Les féticheurs primitifs voulurent, naturellement, s'appuyer sur ces cycles, comme sur tout ce qui préoccupait leurs contemporains, pour en tirer profit: et, peu

à peu, la donnée : de la lutte du mauvais contre le bon, fut présentée sous la forme de la légende, du combat d'Oromase contre Ariman et *vice-versa*. Les dévots, devant faire des offrandes aux deux : à l'un, pour qu'il fût davantage bon; à l'autre, pour qu'il fût un peu moins mauvais.

Mais on comprend que la donnée d'une lutte perpétuelle, c'est-à-dire ne devant jamais finir, pouvait nuire aux intérêts des féliciteurs, en décourageant les fidèles. Les féticheurs imaginèrent, alors, une terminaison de la légende capable de réchauffer le zèle des dévots. Dans le moment présent, ces dévots pouvaient concourir au triomphe d'Oromase, en fournissant aux féticheurs de riches offrandes destinées à cet Oromase. Dans un avenir plus ou moins éloigné, grâce surtout à une augmentation des offrandes, par le fait de l'augmentation de la piété, Oromase finirait par triompher définitivement d'Ariman. Et alors, le règne de la justice, du bonheur, du bien sans mélange, de la félicité pure, en un mot, arriverait.

On voit, combien l'idée présentée par les féticheurs, était simple, si simple, même, qu'elle courait risque de ne pas attirer assez d'eau au moulin de leur culte. Aussi, des enjolivements durent lui être ajoutés, au fur et à mesure des besoins. Aussi, mille légendes, mille détails vinrent s'enter sur elle, la dissimulant si bien, aux yeux du vulgaire, qu'il finit par n'en avoir qu'une notion très obscure. Ce qui était une raison de plus, pour lui faire donner davantage d'offrandes, à mesure qu'il comprenait moins.



Ce désir des féticheurs : d'accroître leurs revenus, suivant la direction que la tournure d'esprit de leurs dévots préfère, fut prise en Babylone, à la donnée du Diable, la forme suivante : Dieu avait créé un grand nombre d'anges avant de songer à créer l'homme. Un dissentiment, né de la jalousie, chez ces anges, les partagea en deux groupes : un, qui resta dans la grâce de Dieu ; l'autre, qui se révolta ; de là, la lutte entre les bons et les mauvais.

Cette lutte, tout acharnée qu'elle fût, devait un jour cesser, par la victoire complète des bons sur les mauvais ; et le retour des mauvais à de meilleurs sentiments. Ce jour-là, l'harmonie éternelle et universelle devait régner.

*Hébreux.* — La donnée du Diable, a tenu, à une certaine époque, une grande place dans la religion des juifs. Mais, comme on l'a fait remarquer, avec juste raison, cette donnée s'est introduite tardivement dans leur théogonie. Ce n'est qu'après la captivité de Babylone qu'on la vit apparaître ; et, par conséquent, il est à penser : que ce fut un emprunt que les féticheurs hébreux firent à la mythologie des peuples de la Babylone, de la Perse, avec lesquels ils furent en relations intimes, pendant la période de leur captivité.

Seulement, comme la tournure d'esprit des peuples réagit sur leurs légendes, il arriva : que les juifs, avec leur rudesse et leur barbarie innées, ne prirent que la première partie de la donnée babylonienne du Diable ; ils laissèrent de côté : l'espoir d'une conciliation finale, se complaisant seulement dans la peinture des

méchancetés et des horreurs commises par les révoltés.

Cette donnée du Diable, était si féconde pour les féticheurs hébreux, qu'ils n'eurent garde de la délaissier, lorsqu'ils l'eurent introduite dans leur théogonie. C'était, en effet, un premier moyen d'action sur les dévots ; car la crainte a toujours été le plus puissant mobile de la dévotion.

Grâce au soin des féticheurs, le Diable prit des caractères de méchanceté et de puissance tels, qu'en réalité, il était plus puissant que le bon Dieu. En effet, ne le voyons-nous pas, d'une manière indiscutable, dans le sommaire suivant de la religion des juifs : Dieu crée des anges pour l'adorer et le servir ; mais voilà qu'une partie de ces anges se révolte ; et le Diable, sous le nom de Satan, se met en lutte ouverte avec lui.

Dieu charge, alors, l'archange Michel de le débarrasser de ce révolté ; Michel, combat le Diable, le terrasse ; et, malgré sa victoire, au lieu de le tuer, de le rendre impuissant, il lui laisse toute sa force et toute sa méchanceté.

Dieu, voulant être adoré par des humains, crée le monde, et le premier ménage ; mais voilà que le Diable, sous la forme du serpent, lui joue le mauvais tour de faire désobéir Adam et Ève à ses ordres.

Dieu chasse le couple désobéissant du Paradis terrestre. Il le condamne à travailler, dans l'espérance de le voir racheter sa faute par le labeur ; mais le Diable corrompt le fils d'Adam qui, à son instigation, tue son frère Abel.

Satan réussit si bien, ensuite, à rendre les hommes méchants, que Dieu se met en colère et prend la résolution de les noyer tous, excepté un Noé, qu'il reconnaît être le seul juste, dans un monde de pervertis. Or, le lendemain du déluge, le Diable intervient, fait boire Noé outre mesure ; et suggère à Cham de se moquer irrévérencieusement de son père.

On le voit, la logique de tout cela, c'est : que le plus puissant en tout, c'est le Diable. Ajoutons, que si nous prolongions le sommaire de la religion, jusqu'à nos jours, inclusivement, nous verrions : que la puissance du Diable n'a pas diminué, malgré tous les efforts du bon Dieu. En effet, Jésus-Christ vient sur la terre pour racheter l'espèce humaine ; mais le Diable lui joue tous les plus mauvais tours qu'on puisse imaginer. Et depuis Jésus-Christ, les apôtres, les Pères de l'Eglise, le clergé, etc., etc., ont beau le tuer, à jet continu, depuis deux mille ans, il recommence, toujours et de plus belle, à faire des coups pendables, contre eux, et contre ceux que Dieu aime.

Le lecteur se demandera, pourquoi : la donnée du Diable fut aussi sinistre et aussi effrayante chez les Juifs ? La réponse n'est pas difficile à faire : « Les Hébreux furent longtemps des nomades, toujours des brigands avides de vol et de carnage, par conséquent, superstitieux. Dans ces conditions, ils constituaient une proie facile pour les féticheurs, qui surent exploiter leur fanatisme, en même temps que les autres mauvaises actions, qui les hantaient. Ces féticheurs ont eu, de tout temps, dans le peuple dit : de Dieu, une prépon-

dérance très grande. Or, ils avaient fait Jéovah si méchant, si sanguinaire, si dur, si vicieux et si injuste, qu'avec un paroli *bon Dieu*, il fallait que leur Diable fût terriblement mauvais, sous peine d'être meilleur que la Divinité.

Dans l'Ancien-Testament nous voyons, presque à chaque page, Jéovah saisir les prétextes les plus futiles, pour : tuer subitement celui-ci, faire mourir tragiquement celui-là, engendrer des maladies épidémiques, des famines, des cataclysmes, etc., etc. Aussi, ne sommes-nous pas étonnés d'y voir, également, le Diable exercer son influence d'une manière très sévère, dès qu'il fut rapporté de Babylone. Ce diable se complut surtout, chez les Hébreux, à tourmenter les femmes hystoriques, les hommes épileptiques ; et quand il avait jeté son dévolu sur un malheureux, il était rare qu'il lâchât sa proie désormais.

*Egyptiens.* — Les Egyptiens ont traduit la donnée initiale des deux principes opposés, d'une manière assez différente des Babyloniens ; et surtout très différentes de celle des Hébreux. Pour eux, la lutte entre ces deux principes est l'aventure : d'Osiris et de Typhon, allégorie du cycle de l'année solaire, qui est moins compliquée et moins riche en détails, que celle de la lutte d'Ariman contre Oromase.

On peut penser que cette simplicité de canevas, tient à ce qu'en Egypte, le climat étant plus uniforme que dans le centre de l'Asie, il fallait tenir compte de moins de détails secondaires, dans le récit du cycle de l'année. Aussi, en Egypte, le mauvais principe avait-il

moins de caractères diaboliques, qu'on ne passe le mot, que dans d'autres pays. Typhon luttait contre Osiris avec grand acharnement, c'est vrai, mais il ne se préoccupait moins du bonheur des pauvres humains; et ne les poursuivait pas, avec l'acharnement et la méchanceté, dont certaines formes du Diable ont fait montre, dans les théogonies des divers peuples de l'antiquité et du Moyen-Age.

*Grecs.* — Chez les Grecs, la lutte entre les deux principes a tenu, comme chez les autres peuples, sa place dans la théogonie; seulement elle s'est déroulée d'une manière assez différente, car la lutte des géants contre les dieux de l'Olympe, n'a été qu'un épisode éphémère, au lieu d'être un combat perpétuel, et sans cesse renaissant.

L'idée du Diable, telle que la comprenaient les Babyloniens, les Juifs et les Egyptiens, telle que l'a comprise le Moyen-Age lui-même, ne se retrouve pas dans la théogonie grecque. Car, si on considère ces géants comme représentant ce Diable, il faut convenir que ces géants ont été: bel et bien vaincus définitivement, puisqu'ils furent écrasés par des montagnes qu'ils essayaient, en vain, de remuer.

Nous ne trouvons à Pluton, à Proserpine, aux autres divinités qui habitent les Enfers, aucun des caractères dits diaboliques; car, à part, l'enlèvement de sa femme, Pluton n'a jamais rien fait de mauvais. C'est au contraire un ministre très fidèle de la Divinité suprême, ne s'occupant que des fonctions de geôlier des méchants, fonctions qu'il remplit d'ailleurs avec exactitude et

honnêteté. Les Euménides, les Furies, les déités qui président au malheur des hommes, ne sont, elles-mêmes, que des séides et des mandataires de Jupiter ; nulle part, on ne rencontre une velléité de lutte contre lui ; et même, la moindre tendance de désobéissance à ses ordres.

*Romains.* — La théogonie des Romains, qui a fait d'ailleurs de nombreux emprunts à la Grèce, ne renferme, non plus, aucune donnée qui soit comparable au Diable des Asiatiques et des Africains de l'antiquité. Nulle part, on n'y rencontre la donnée : d'une rébellion, d'une lutte contre la puissance divine, qui est acceptée toujours, non-seulement comme infinie, mais encore comme indiscutable et indiscutée.

*Barbares.* — Les peuples qui étaient en dehors du cercle de l'ancienne civilisation égypto-greco-romaine, et qu'on a désignés sous le nom générique de : barbares, paraissent avoir adopté l'idée des deux principes opposés, dans une forme qui se rapprochait assez de celle des Babyloniens et des Egyptiens, c'est-à-dire qu'elle était amalgamée avec la donnée astrolatrique ; et par conséquent ne s'occupait des malheureux humains, que d'une manière assez éloignée. Le dualisme visait surtout : le cycle solaire, le jour et l'année ; de sorte que chez ces barbares, on ne parla, de la crainte d'avoir à subir les méfaits du démon, que lorsque le judaïsme et le christianisme, furent venus leur apporter de nouveaux horizons, dans la donnée du bon et du mauvais.

*Chrétiens.* — La religion chrétienne a procédé de la religion juive, ainsi que l'ont établi les recherches

faites sur les origines du culte chrétien. Ce fut une transformation de la secte, primitivement connue sous le nom de : zéloteurs, qui, en subissant, elle-même, mille modifications, sous l'influence des débats et des essais de la direction de la croyance, qu'on a appelé : les hérésies, a fini par prendre la forme que nous lui connaissons sous le nom de religion catholique. Cette religion catholique, présente, on le sait, des variétés nombreuses : grecque, romaine, etc., etc., sans compter les innombrables sectes du protestantisme.

Je n'ai pas à faire ici un exposé des détails de la religion chrétienne ; le seul point qui nous intéresse en ce moment, c'est celui qui touche au Diable. Or, disons d'un mot, que la donnée de ce Diable, qui était déjà importante chez les Juifs, dans les siècles qui ont précédé la venue du Christ, a pris, dans le christianisme, une importance et une intensité vraiment extrêmes. C'est au point, qu'à certains moments de l'histoire du christianisme, on peut dire : que cette donnée de la lutte de la Divinité contre l'influence sans cesse renaissante du Diable, a fait le fond du dogme et de la théogonie.

On se demande pourquoi : cette donnée du Diable a pris, ainsi, une pareille importance dans la religion chrétienne ; au point que, pendant le Moyen-Age, ce Diable était le pivot autour duquel gravitait le culte tout entier.

L'explication de ce phénomène est, en réalité, bien facile à donner :

Lorsque le paganisme était la religion en faveur, mille et mille déités d'ordres très différents, depuis les

simples fétiches jusqu'aux idées philosophiques personnifiées, se partageaient les prières des dévots. Elles constituaient un culte tellement riche en cérémonies, tellement varié pour l'imagination des fidèles; que l'esprit des dévots était à chaque instant frappé par une particularité différente.

Dans ces conditions, les féticheurs n'avaient pas besoin de réchauffer beaucoup le zèle du vulgaire. A chaque pas et à chaque instant, quelque chose venait exciter la fibre religieuse de ce *vulgum pecus*. Mais, lorsque le monothéisme succéda au polythéisme, la religion, débarrassée des nombreuses déités d'antan, présentait pour le vulgaire, un vide tel, que bientôt on ne se serait pas occupé de Dieu, s'il était resté inactif.

Or, en ces temps de luttes, de combats et de massacres, etc., etc., entre les hommes, que pouvait faire Dieu? Lutter contre le Diable, pour faire comme les humains. Car, ne l'oublions pas : quoiqu'on prétende que Dieu a fait l'homme à son image, c'est le contraire qui s'est passé; l'homme a fait un Dieu qui lui ressemble en tout, et surtout dans ses mauvaises passions.

La Divinité fit comme les seigneurs, et le Diable comme les routiers qui guettaient les inoffensifs au coin des bois; et le récit de ces luttes perpétuelles, répondait si bien aux préoccupations de tous et de tous les moments, que la religion s'occupa presque exclusivement des méfaits de Satan et de la manière dont les mandataires de Dieu agissaient pour les combattre. Ce fut donc une lutte perpétuelle et toujours renaissante, qui, tout en répondant à la mode du moment, était la



continuation inconsciente des péripéties de la vieille théogonie juive et babylonienne : la lutte entre Ormazd et Ariman.

Pendant les premiers siècles, le christianisme vivant à l'état presque latent, si on peut s'exprimer ainsi, borné aux proportions de : minimes associations isolées, souvent secrètes ; ayant à redouter l'animadversion des prêtres, des dévots païens, et souvent du gouvernement lui-même, dans les pays où vivaient ses sectateurs, ne s'occupait guère de cette donnée du Diable, qui lui avait été léguée avec d'autres, par les zéloteurs juifs ; de sorte, que tout en ayant ses attributs de méchanceté et de puissance, Satan ne passait pas pour être uniquement occupé à faire du mal aux fidèles.

Mais, lorsqu'après l'évolution que Constantin fit faire au culte officiel de l'Empire romain, le catholicisme, passant de l'état de puissant, après avoir été si longtemps persécuté, honni, ou tout au plus toléré, voulut détruire les autres sectes religieuses. Pour cela faire, il employa tous les moyens d'attaque et de défense que possédait son arsenal de combat. Or, le Diable était une arme assez efficace, pour qu'il n'eût garde de la laisser inactive. Il se hâta donc de l'employer.

Les diverses sectes religieuses, dites païennes, qui existaient dans le monde romain, au troisième siècle, possédaient des déités d'ordre et de pouvoir divers. La plupart en avaient tout une gamme, allant depuis : la plus bienveillante, jusqu'à la plus redoutable ; depuis la plus surnaturelle, jusqu'à la plus semblable à l'homme. Ces diverses déités offraient à leurs dévots le degré de

divinité qu'ils désiraient. Mais la religion chrétienne, avec sa dichotomie rigide, brutale même, sépara le surnaturel en deux portions bien distinctes : d'un côté, Dieu : type de toute bonté, et toute utilité pour ses dévots ; de l'autre côté : le Diable, avec ses suppôts : type de toute méchanceté et de toute impuissance.

A cette époque, en effet, le Paradis chrétien ne s'était pas encore enrichi de tout le personnel de saints, de bienheureux, de vénérables, etc., etc., qui sont venus ultérieurement le peupler. Dieu le père conservait, même, vis-à-vis de Dieu le fils, une autorité, une distance hiérarchique, qui ont été singulièrement amoindries depuis : et l'influence divine en faveur des fidèles, était dans ses attributions personnelles, au lieu d'être déléguée par lui aux innombrables saints qui sont venus se placer plus tard : entre lui et les dévots.

La tactique du clergé chrétien était bien clairement indiquée dans ces conditions : tout le culte païen était inspiré par le Diable, toutes les divinités païennes n'étaient que : le Diable ou des incarnations de ce Diable ; tout le mal qui arrivait aux individus, toute perturbation de l'atmosphère nuisible aux intérêts des populations, tout événement fâcheux, etc., etc., étaient l'œuvre du démon ; tandis que tout bien, tout bonheur, toute circonstance heureuse, émanaient de Dieu. Grâce à ce raisonnement, les vieux dieux païens allaient être efficacement battus en brèche.

Depuis un temps immémorial, les populations s'étaient habituées à avoir : des symboles de la Divinité, soit pour l'édification générale des fidèles, soit pour

ornier les temples. Les statues placées dans les centres de population, le long des chemins, les bois, sur le bord des cours d'eau, des fontaines, de la mer, etc., etc., excitaient la piété publique. Dans la vie privée, les dévots en possédaient : dans leur habitation, leur jardin, leur champ, etc., etc. Le clergé chrétien, voulant faire disparaître cet obstacle à son extension, accusa ces symboles d'être : des idoles ; et, soit par la raillerie, soit par la malédiction, il jeta avec violence et persistante acrimonie, sans trêve ni repos, la déconsidération sur ces symboles.

Le lecteur ne trouve-t-il pas, comme moi, qu'il y a eu quelque variation, dans le dire du clergé chrétien : du quatrième siècle à aujourd'hui ? En effet, quand il inaugure avec grande pompe : telle statue de vierge, de saint, etc., etc. : quand il recommande tel pèlerinage à la piété des fidèles ; telle série de prières, devant : telle image sainte, ne préconise-t-il pas ce culte des idoles qu'il a si sévèrement condamné jadis ?

La contradiction ne saurait être plus flagrante, en effet ; mais, quand on en examine la raison, on voit : que par la force des choses, il devait en être ainsi. En effet, dans les allures de la religion chrétienne primitive, toutes les manifestations païennes, dont le culte des idoles n'était d'ailleurs qu'une minime partie, étaient absolument réprouvées ; mais, les populations étaient tellement habituées à ces manifestations païennes qui, d'ailleurs, avaient été adoptées par le paganisme lui-même, parce qu'elles étaient des vestiges du fétichisme primitif, que les populations ne voulaient pas abandonner.

Les populations, dis-je, étaient tellement habituées à ce culte des idoles, que si le christianisme s'était cantonné, d'une manière intransigeante, dans son programme initial, il aurait rencontré un obstacle absolu à son extension. Et alors, il tourna habilement la difficulté. Tout en maudissant les idoles des divinités païennes, il leur en substituait doucement d'autres, qui étaient tellement semblables aux précédentes, que le vulgaire ne saisit pas la différence. Ces idoles, prenant des noms chrétiens, devinrent des statues de saints parfaitement orthodoxes.

Dans le chapitre II du troisième volume (p. 105), j'ai raconté en détail ces variations de l'église chrétienne, au sujet des statues. J'y renvoie le lecteur qui voudrait s'occuper d'une manière plus attentionnée de cette particularité.

A mesure que le Clergé catholique devint plus puissant, il pratiqua le prosélytisme avec plus de vigueur et d'autorité; il pesa de plus en plus rigoureusement sur les populations pour les convertir au christianisme; car c'était pour lui le moyen d'asseoir et d'affermir sa domination. En gens habiles, les prêtres eurent soin : de ne pas adopter une tactique unique et invariable, dans leurs agissements.

En effet, là où ils avaient le pouvoir, ils commandaient en maîtres, et employaient volontiers la violence; là où ils rencontraient des adversaires de force moyenne, ils discutaient, sachant employer toutes les ressources de l'astuce et de la chicane; là, enfin, où ils étaient les plus faibles, ils se faisaient : humbles, petits, doux, pour obtenir de se faire tolérer.

Les populations des campagnes restaient volontiers attachées à leurs vieilles croyances, et à leurs antiques superstitions, qui répondaient parfaitement à leurs aspirations et à leurs besoins ; elles n'avaient aucun besoin d'une nouvelle religion, d'un nouveau culte, de nouveaux ministres ; car ces ministres, quelque discrets et modestes qu'ils parussent être au début, allaient bientôt leur solliciter, puis leur demander avec insistance, enfin exiger, quand ils le pouvaient : une partie de leurs récoltes et de leurs revenus pour l'entretien du culte. Aussi, ces populations des campagnes firent longtemps assez grise mine aux nouveaux venus.

Depuis un temps immémorial, les habitants des campagnes avaient des fêtes nocturnes, mi-plouses, mi-gales, qui étaient très courues par la partie dévote, ou aimante de la population. Ces fêtes, qu'ils tenaient des Celtes-Lygiens dans notre pays de Provence ; des Celtes et des Gaulois dans le centre et l'ouest de la France ; des anciens Latins en Italie, etc., etc. ; ces fêtes, avaient subi elles-mêmes bien des transformations, mais avaient toujours pour base fondamentale : le culte des forces de la nature, de la reproduction, de l'amour ; et, plus ou moins, suivant les lieux et les populations, elles entraînaient une promiscuité que favorisait l'obscurité si attrayante aux amoureux.

Ces assemblées nocturnes étaient un puissant obstacle à l'extension du christianisme dans les campagnes ; aussi furent-elles, dès le début, réprochées par le nouveau culte, qui employa contre elles, tout ce qui

pouvait servir à les déconsidérer. C'est en vertu de cette haine, qu'elles furent désignées comme : des réunions de gens vicieux et criminels, inspirés par le Diable. Par une extension logique de l'idée, on dit : que le Diable les présidait, venait y recevoir les hommages de ses adeptes, etc. Bref, le *sabbat* prit corps, fut décrit, dans des termes vagues d'abord, puis de plus en plus précis ; et il fut présenté enfin comme un acte abominable, dans lequel les crimes les plus épouvantables étaient commis ; alors, en réalité, qu'il n'y avait au fond que : quelques excès de boisson et de luxure.

Quand on cherche à se rendre compte de ce qu'était le *sabbat*, d'après les descriptions qui en ont été faites, on voit, que : sur le canevas de vieilles orgies pieuses, dont l'amour et le vin faisaient les frais, le clergé a brodé la parodie de ses propres cérémonies. Dans ces parodies, le Diable remplaçait le prêtre, les démons, les sacristains, etc., etc. ; de sorte, qu'il put faire ainsi, sans grand effort d'invention, des peintures capables de frapper vivement l'imagination des dévots timorés.

Dans les descriptions diverses du *sabbat*, les attributs physiques et intellectuels du Diable, se trouveront plus nettement spécifiés ; et il en est résulté : les divers aspects sous lesquels il a été connu depuis.

Dans certains cas, il se présentait sous la forme d'un bouc, auquel la crédulité publique a prêté divers attributs invraisemblables ; celui de trois cornes dont une flamboyante ; celui d'une face lumineuse placée sous la queue, etc., etc.

Dans quelques circonstances il s'est manifesté sous forme d'un crapaud gigantesque, d'un chien, d'un cheval, d'un chat, d'un cadavre, etc., etc.

Mais le plus souvent, le Diable a été peint sous les traits d'un être humain, grand, maigre, noir ou rouge, portant des cornes, une queue, des angles éraclés, des pieds de bouc, etc., etc.; en un mot, le *Diable* classique, qu'on ne passe le mot, a été créé. Sans compter que, par une extension qui nécessitait les diverses histoires sensationnelles racontées pour effrayer les timorés, il a fallu faire prendre, parfois, au Diable, l'apparence d'un homme gros, d'un guerrier, d'un moine, d'un jeune godelureau; et même d'une femme ou fille de beauté séduisante.

Dans ces diverses formes prêtées au Diable, on est porté d'abord à ne voir qu'une divagation de l'esprit en délire des crédules; mais en y réfléchissant un peu, on constate que ces attributs n'étaient, souvent, que ceux des diverses divinités païennes que le christianisme anathématisait, dans la campagne de destruction qu'il avait entreprise contre les autres cultes. Cette explication nous fait comprendre : pourquoi, la forme du Diable s'est enrichie de tant d'aspects différents.

A mesure, que l'autorité et le pouvoir matériel du clergé augmentèrent, au cours du Moyen-Age, son ardeur de prosélytisme alla en augmentant aussi; et la violence de ses moyens devint de plus en plus grande. Naturellement, alors, il fallut accuser le Diable : de forfaits, de plus en plus horribles, pour pouvoir justifier les horreurs qui étaient commises contre les sectateurs

des vieilles crédulités païennes. Et, de ce fait, le Diable prit, dans la société, une importance vraiment extraordinaire. On le voyait un peu partout : il se mêlait un peu à tout.

Pendant cette sombre époque, qui va : de la chute de l'Empire romain au dix-septième siècle, le monde gréco-romain a été dans un état de barbarie vraiment horrible ; la force primait le droit partout, et toutes les mauvaises passions se déchaînaient sans frein. Le clergé chrétien avait pris une prépondérance telle, que dans certains endroits, il usurpa le pouvoir militaire. Or, on sait qu'il n'y a rien de : plus dur, de plus sanguinaire, de plus intolérant, de plus féroce que les saints gens, lorsque d'aventure, le pouvoir est entre leurs mains. La conséquence de cette puissance matérielle du clergé, pendant le Moyen-Age, a été ce terrible carnage dirigé contre les malheureux qu'il appelait : les sorciers.

Le Diable a été longtemps l'épouvantail agité pour frapper les masses, et les rendre complices inconscientes de la haine des membres du clergé contre tout ce qui faisait obstacle à leur ambition de domination. De ce fait, ce Diable se trouva partout, à chaque pas, dans tout ; il a fait, ainsi, couler plus de sang que les guerres les plus acharnées de l'antiquité ; il a fait mourir plus de victimes innocentes qu'on ne peut se le figurer.

Pendant longtemps, cette débauche d'horreurs sanguinaires domina notre vieille Europe ; et des volumes ne suffiraient pas pour enregistrer tout le mal qui a été fait, sous le prétexte de : combat de l'église contre le Diable. L'Histoire du Moyen-Age est pleine de ces



crimes ; et si les guerres de religion n'étaient venues détourner le courant des idées, ce Diable fut peut-être devenu l'unique préoccupation des gens d'église, comme des populations.

Enfin, vers la fin du dix-septième siècle, on commença à ne plus avoir une si grosse peur du Diable et de ses suppôts. La raison finit par se faire entendre ; ce délire, qui avait hanté l'esprit des masses pendant tant de siècles, diminua d'intensité. En ayant moins peur du Diable, on osa un peu mieux le regarder en face ; et on comprit, bientôt, que c'était : une pure illusion, effrayante seulement pour les crédules, comme ces mannequins que les jardiniers placent dans leurs champs, pour effrayer les oisillons.

A mesure qu'on s'hardit à analyser les attributs du Diable, son prestige alla en diminuant ; il perdit, un à un, ces caractères qui avaient fait couler tant de sang, et fait souffrir tant de gens ; il ne resta presque rien de ses prétendus méfaits. Les sciences physiques, la médecine, le raisonnement expliquèrent les prétendus miracles, de la manière la plus simple et la plus naturelle. Le Diable mourut de ce fait.

De nos jours, enfin, ce Diable, qui a fait trembler tant de générations, a perdu considérablement de son prestige. C'est en vain, que son ombre est évoquée pour faire trembler les crédules ; ceux qui parlent de ses méfaits, ne font plus que provoquer le sourire, en général. On prévoit le moment où il sera nécessaire, de trouver une autre modalité de l'esprit du mal, quand on voudra émouvoir les masses populaires.

## XI

## ANALYSE

Le lecteur, qui a eu la patience de me suivre dans cette longue étude sur le Diable, a déjà acquis, j'en suis certain, la conviction : que la donnée du Démon n'est, en réalité, qu'une antique crédulité qui ne repose que sur des illusions et les fausses appréciations des premiers hommes; donnée qui a été habilement exploitée par les féticheurs dont elle a fait la fortune, depuis le commencement de la civilisation; donnée, qui s'est transmise, d'âge en âge, en subissant maintes transformations, suivant la tournure d'esprit des crédules, et les besoins des divers cultes qui se sont succédés.

L'opinion est donc faite à la rigueur; mais, néanmoins, pour ne laisser aucune obscurité dans cette question, analysons quelques-uns des attributs prêtés au Diable, pour montrer l'inanité de la superstition, à son sujet.

Un des premiers points à examiner quand on veut analyser les attributs du Diable, c'est sa forme et son portrait. Or, en présence des divergences que présentent les descriptions qu'on a fait du Démon, peut-on, un seul instant, contenir le sourire à moins de vouloir se complaire dans les absurdités ?

Pour les uns, le Diable est un géant; pour d'autres,

c'est un nain ; ici, il a la forme humaine ; là, au contraire, celle d'un animal. Son aspect est fantastique ou ordinaire. Ses formes anatomiques sont normales ou monstrueuses ; c'est un horrible singe ou une belle et séduisante fille ; enfin, c'est un arbre, une orange, une laitue ou bien un serpent, un crapaud, un chien, etc.

On conviendra que ce signalement est un peu confus ; et que l'employé de la police ou le gendarme qui recevrait cette indication, de son chef, pour surveiller, et arrêter au besoin, un malfaiteur, serait quelque peu embarrassé pour le distinguer, dans la foule, ou le reconnaître en le voyant passer devant lui.

Si, par ailleurs, nous remarquons que ces formes si diverses du Diable, lui ont été attribuées : suivant certaines conditions spéciales de temps ou de milieu ; et qu'elles ont été établies pour les besoins de l'explication de tel ou tel phénomène, de telle ou telle aventure, nous arrivons à cette conclusion : qu'en réalité, puisque tant de personnes prétendent avoir vu le Diable, sous toutes ces formes si divergentes et si baroques, c'est que personne ne l'a effectivement vu.

Un autre point à analyser dans les attributs du Diable, c'est la méchanceté ; tout ce qu'il y a de mauvaises actions dans les agglomérations humaines, tous les vices imaginables lui ont été attribués. La chose se comprend facilement : puisqu'on voulait inspirer aux crédules l'horreur du Diable, il fallait charger ce Diable de toutes les horreurs ; mais ici encore, les affirmations, précisément à cause de leur variété et de leur

complexité, sont-elles acceptées par les gens raisonnables ? Evidemment non.

Entrons dans quelques détails, pour montrer l'exactitude de cette proposition. Une des principales manifestations de la méchanceté du Diable est ce qu'on a appelé : *la possession*.

Pendant de longs siècles, on a vu un grand nombre de ces malheureux possédés; et les livres saints, les hagiographes, les Recueils de légendes de toutes les religions en contiennent des milliers et des milliers d'exemples.

Or, qu'étaient ces possédés ? De malheureux malades et rien de plus, des fous, des maniaques, des nerveux, des hystériques, des épiléptiques. La chose est si bien prouvée depuis deux siècles qu'il suffit de la spécifier, sans avoir besoin d'entrer dans plus de détails.

Il est parfaitement démontré aujourd'hui, que les malheureux, qui ont fait la fortune des exorcistes; et qui, trop souvent, ont été la proie de la prison et même du bûcher, n'avaient besoin que d'un lit d'hôpital et des secours de la thérapeutique.

Pendant de longs siècles, les femmes qui accouchaient d'enfants mal conformés ou qui expulsaient des môles hydatiques, etc., etc., étaient considérées comme ayant eu commerce avec le Diable. La crédulité publique ajouta à ces faits pathologiques, parfaitement réels, les crédulités inexactes de lièvres, crapauds, rats, taupes, larves, vers, mouches, abeilles, serpents, etc., etc.; dans tous les cas, le Diable était formellement accusé d'être intervenu dans la production de ces

phénomènes. Or, les études des tératologistes ont démontré : qu'il ne s'agissait, dans tous ces cas, que de faits pathologiques ; de sorte que la médecine a expliqué, de la manière la plus naturelle et la plus exacte, ce que les féticheurs avaient, jusque là, mis sur le compte : du Diable, de ses malélices, du surnaturel, en un mot.

La stupidité du Diable, est aussi un des attributs qui lui sont prêtés, dans le plus grand nombre de cas, par les gens qui racontent les légendes dans lesquelles, un dévot ou un saint, a dupé le démon. Cette stupidité est telle : qu'on ne peut comprendre comment, on a prêté au Diable les attributs de malignité, sur lesquels on se base à chaque instant, pour le maudire.

Les légendes auxquelles nous faisons allusion ont toutes le canevas suivant : « Un individu, qui a besoin d'argent, ou d'un travail manuel, évoque le Diable, conclut avec lui un marché en bonne et due forme ; puis, une fois que le Diable a exécuté ce marché, le malin dévot, réussit à le frustrer de son paiement. Or, la réflexion la plus élémentaire nous rappelle, que : c'est la première fois de sa vie, que le dévot fait ainsi pacte avec le Diable, tandis que depuis mille et mille siècles, le Diable a l'habitude de faire pacte avec des mortels dont il convoite l'âme. Est-il admissible, que dans ces conditions, ce soit l'apprenti fraudeur qui gagne la partie, et que celui qu'on se complait à appeler : le malin, la perde perpétuellement ? D'habitude les choses ne se passent pas ainsi dans les hasards de la vie ; et, quand on entend le récit de pareilles aventures, on ne peut

s'empêcher de lever les épaules, avec un sourire d'incrédulité.

Quand on analyse les histoires merveilleuses, dans lesquelles le Diable a été dupé par un mortel, histoires que les féticheurs se complaisent à présenter comme : des preuves du *triomphe de la religion sur le vice*, on ne peut se défendre de trouver souvent : que la morale de l'aventure est assez peu respectueuse des principes les plus élémentaires de l'honnêteté, de la conscience et de l'équité. En effet, les légendes auxquelles nous faisons allusion ont généralement ce canevas : « Un prêtre ou un dévot, désirait élever une chapelle en l'honneur d'un saint, mais il ne possédait pas l'argent nécessaire pour accomplir ce travail matériel. Dans ces conditions, il évoque le Diable, qui vient à son appel ; et il lui offre une âme pour prix de construction de l'édifice. Cette âme est une âme humaine, la chose est incontestable. Lorsqu'on promet à un banquier de lui payer mille francs, par exemple, il est sous-entendu que ce sera : en une monnaie ayant cours légal, et point en une valeur absolument démonétisée, et non cotée dans les transactions du moment et du pays.

Le Diable accepte le marché, et accomplit le travail matériel, qui est de bon aloi, sans malfaçons ; et la preuve, c'est que l'église, le pont, etc., etc., qui ont été construits ainsi par le Diable, durent depuis des siècles sans avoir encore menacé ruine. Donc, le prêtre ou le dévot qui a fait marché avec le Diable, n'a plus qu'à payer.

Eh ! bien, au lieu d'une âme humaine, c'est l'âme d'une bête qu'il donne en paiement au Diable ; et celui-ci

n'a pas l'espoir de gagner son procès, s'il avait, par hasard, la hardiesse de se plaindre du procédé.

Tout cela peut être très édifiant, au point de vue religieux ; mais est-ce correct au point de vue de l'équité pure et simple ? Comment appellerait-on, dans la vie ordinaire, un homme : commerçant, industriel ou autre, qui se conduirait ainsi vis-à-vis d'un entrepreneur ? On le qualifierait d'escroquerie, et on le traduirait en police correctionnelle, où le juge le condamnerait sans remission. Eh ! bien, le dévot personnage commet une escroquerie qui reste impunie ; Dieu, dans sa justice infinie, refuserait au Diable le gain de sa cause, parfaitement légitime, si cette cause était plaidée devant son tribunal.

Voilà, en réalité, la morale définitive de ces mille histoires mi-pieuses, mi-plaisantes, que l'on rencontre à chaque pas ; et qui sont débitées chaque jour, par les bonnes gens : *ad majorem Dei gloriam*.

On conviendra, qu'il faut avoir une étrange aberration de l'esprit, pour ne pas reconnaître qu'en tout ceci, c'est le Diable seul qui a été honnête ; les autres ont foulé aux pieds la justice et l'équité.

Un des attributs les plus remarquables que possède le Diable, dans les diverses religions qui, depuis l'antiquité la plus reculée ont admis la donnée du Démon, dans leur théogonie, c'est : sa lutte incessante et perpétuelle contre Dieu. Or, ne vient-il pas au lecteur l'idée, qui est venue à tant de gens, lorsqu'après avoir entendu si longtemps parler de ces embûches perpétuelles, toujours déjouées, mais jamais détruites, de cette lutte incessante et toujours renaissante, du mauvais

esprit contre la toute-puissance divine, etc., etc., ne vient-il pas, dis-je, à l'esprit du lecteur, que nous sommes en présence d'une allégorie, et non de réalités matérielles.

En effet, si nous admettions, un instant, la réalité de ces aventures, nous arriverions à trouver : ou bien que Dieu n'est pas le Tout-Puissant, puisqu'il n'a pas pu se débarrasser de son ennemi éternel, malgré une lutte acharnée de mille siècles ; ou bien, qu'il est d'une faiblesse qui dépasse tout ce que la raison et le bon sens permettent de concevoir ; de sorte que la toute-puissance qu'on lui prête n'est, en définitive, qu'un attribut absolument inutile.

## XII

### CONCLUSION

Quand on examine la question du Diable sans idée préconçue, on arrive tout d'abord à constater un fait, qui paraît, *a priori*, bien étrange : c'est que dans les diverses religions qui se sont succédées, le mauvais principe a souvent tenu plus de place, a eu plus d'importance que le bon.

C'est si vrai, que, dans une de ses boutades paradoxales, Voltaire a dit : que le Diable était tout le christianisme, et que l'on a pu affirmer : que Dieu et le Diable constituent toute la religion.

Lorsqu'on cherche à analyser les attributs du Diable, on constate : qu'ils sont tellement contradictoires, qu'on



ne sait vraiment comment on peut se le figurer d'une manière positive et assurée.

Cela tient, en réalité, à ce que nous sommes en face d'une allégorie, et rien de plus. La seule chose qu'il y ait de vrai en tout ceci, c'est : que la donnée du Diable, née dans l'esprit de nos premiers parents, du dualisme qui leur paraissait être le principe fondamental de leur existence, et de l'existence même du monde tout entier, est venue, comme tant d'autres, jusqu'à nous. Elle est venue, se modifiant, se transformant, prenant des attributs nouveaux en passant d'âge en âge, à mesure que les connaissances humaines allaient en augmentant ; et cette donnée, tenant toujours une place considérable dans l'esprit humain, a constitué un riche filon, que les féticheurs de toutes les religions ont exploité avec le plus grand soin, pour en tirer tout le profit qu'ils pouvaient.

Pendant longtemps ce Diable a effrayé les populations entières ; et les féticheurs se sont servis de lui pour assurer et perpétuer leur influence. Pour cela, ils ont terrifié, par paroles et par actions les crédules ; et, à certains moments, se sont livrés, pendant des siècles, à de véritables orgies de cruautés.

Mais, à mesure que les sciences ont pris un peu plus de place dans l'histoire du monde, et se sont substituées au surnaturel, on a vu ce Diable perdre de son importance. Ce fantôme terrifiant, s'est évanoui, peu à peu, de la manière la plus complète. Aussi, de nos jours, comme le dit très bien Marmier : le Diable n'est plus ce génie puissant, qui gouvernait l'abîme, et dans son orgueil déçu luttait contre Dieu même ; c'est un malheureux, qui a

blen de la peine à peupler son royaume de quelques âmes abandonnées; et qui s'en va attendre au coin du bois, au bord de l'eau, la femme qui oublie de prier, l'homme qui désespère.

Ce n'est plus cet esprit insinuant, dangereux, dont le regard fascine, dont la parole se glisse si doucement dans le cœur; c'est un être vulgaire, qui spéculé sur le salut des hommes; et marchande une conscience, comme on marchande un arpent de terre.

Dans toutes ses transactions, il est toujours de bonne foi et toujours joué. Il remplit fidèlement ses promesses; et c'est un grand sujet de triomphe pour les moines et les paysans d'é luder leur parole, et de le tromper.

Au bout du compte, il perd à chacun de ses marchés: son or, ses peines, son industrie; vraiment, de le voir ainsi fatigué, joué, humilié, le pauvre Diable fait pitié.

Donc, à force d'essayer de le faire détester, les féticheurs ont fini par prouver: que le Diable n'existait pas. A force de le couvrir d'ignominie, ils ont abouti à ce résultat étrange: que si on admettait la réalité de son existence, on serait obligé de convenir que dans les légendes qui ont trait à ses méfaits, c'est souvent lui seul qui est honnête.

Heureusement, qu'en réalité, il ne s'agit, en tout ceci, que: de songes creux de dévots, en délire de crédulité, sous les suggestions et les menaces des féticheurs intéressés. En réalité, bon ou mauvais, il n'y a pas plus de Diable, que de surnaturel, dans ce bas monde.

## CHAPITRE VIII

## Légende et Réalité

## FAITS RECUEILLIS

Quand on étudie les superstitions et les survivances, on rencontre parfois : des légendes, des récits, des affirmations qui, ou bien, paraissent, si outrageantes pour le bon sens ; ou bien sont si étranges, qu'on ne peut en comprendre l'origine et la raison d'être. — C'est en vain, qu'on se demande souvent : comment telle ou telle idée a pu germer dans le cerveau humain ; il semble, *a priori*, qu'on se casserait la tête, si on voulait imaginer une explication rationnelle des impossibilités, des insanités même, qu'on entend débiter par des braves gens, dont l'assurance est la plus formelle, dont la conviction est la plus robuste, dont la crédulité est la plus aveugle.

Mais, si on admet pour quelques-unes de ces superstitions et survivances, cette hypothèse : que ce sont

des faits vrais et réels, souvent de minime importance, et surtout parfaitement naturels, qui ont été détournés de leur véritable signification, parce qu'ils n'ont pas été compris par ceux qui en ont été témoins ; ou bien, parce qu'ils ont été altérés, en passant de bouche en bouche : soit par le fait de l'ignorance des contours, soit par leur tendance à l'exagération ou leur désir de dire des choses extraordinaires ; ou bien encore, que ces faits ont été altérés sciemment, par des personnes intéressées à les présenter sous un jour spécial. Si on admet, dis-je, cette hypothèse, ces aventures incroyables ou merveilleuses s'expliquent, souvent, de la manière la plus simple.

Pour prouver l'exactitude de cette proposition, je vais fournir quelques faits que j'ai pu étudier assez à fond, pour découvrir la réalité sous les voiles de la légende. Le lecteur verra, ainsi, combien des faits extrêmement simples au fond, ont pu être dénaturés par la crédulité des uns, et les affirmations inexacts des autres.

*L'accouchement mystérieux.* — Au temps de mon enfance, c'est-à-dire vers 1838 ou 1840, j'ai entendu, plusieurs fois, raconter par des commères, vieilles ou jeunes, pendant les longues veillées d'hiver autour d'une table de travail, ou pendant les charmantes soirées d'été, sur la porte de la maison, l'histoire dramatique suivante, connue de tout le monde, à Toulon, à cette époque. Cette histoire, était édictée avec l'accent de la conviction le plus éloquent ; et, d'ailleurs, était acceptée, par les auditeurs et auditrices, comme un fait absolument exact.

Le Docteur X..., que tout le monde connaissait, avait une réputation méritée, de praticien; et surtout, était le médecin le plus en vue de la ville de..., vers l'année....

Je fais intentionnellement, les noms propres et les dates, que les contours donnaient de la manière la plus explicite et la plus précise.

Une nuit, le docteur fut appelé, en toute hâte, par un inconnu qui frappait à sa porte à coups redoublés.

Il se lève, se trouve en présence d'un individu bien mis, qui lui dit :

« Docteur, je vous prie de venir avec moi, voir sans retard, une malade qui est un mal d'enfant; et qui a un urgent besoin de vos soins immédiats. »

Pareille demande lui était faite fréquemment, de sorte que le docteur fut bientôt prêt à partir, muni de ses instruments.

Il trouva à sa porte une voiture, dans laquelle l'inconnu le fit monter.

La voiture partit aussitôt; et pendant les premiers moments le docteur ne vit dans l'aventure rien que de très ordinaire; mais bientôt il lui sembla que le chemin parcouru n'était pas rectiligne, il crut même qu'on avait passé à diverses reprises aux mêmes endroits; et enfin, il comprit que la voiture sortait de la ville.

Il demanda à la personne qui était venue le chercher, des renseignements, mais les réponses furent vagues. A un moment donné, impatienté et peut-être un peu inquiet, il dit : qu'il voulait rentrer chez lui, qu'il se refusait à aller plus loin.

Son compagnon de voiture chercha d'abord à calmer ses appréhensions, en l'assurant qu'il ne courait aucun danger, puis lui dit : que les précautions employées étaient exigées par des nécessités impérieuses ; enfin, comme le docteur faisait mine de se fâcher et de vouloir sortir de la voiture, l'inconnu sortit un pistolet, et lui dit :

« Nous avons besoin de vos soins. Si vous voulez bien nous les donner sans chercher à découvrir qui nous sommes et où nous habitons, vous serez largement rémunéré. Si, au contraire, vous faites le moins du monde le récalcitrant, si vous cherchez à être indiscret, à savoir ce que nous voulons que vous ignoriez, je vous tuerai sans remission. »

Forcé fut au docteur, qui n'était pas armé, de subir cette injonction ; et après avoir roulé d'un côté, puis de l'autre, la voiture arriva devant le perron d'une habitation de campagne ayant de grandes dimensions.

L'inconnu banda les yeux du docteur, avant de le descendre, prit toutes les précautions pour qu'il ne devinât pas où ils étaient ; et enfin, après avoir traversé des corridors, des appartements, après avoir monté, puis descendu, puis remonté divers étages, il fut introduit dans une grande chambre à coucher, et on lui débanda les yeux.

Dans cette chambre, était couchée une jeune femme admirablement belle, qui était en mal d'enfant, et paraissait en proie à la plus grande frayeur ; les personnes qui l'entouraient étaient masquées, de manière à rester absolument inconnues. Enfin, dans la cheminée de

cette chambre, était allumé un grand feu, bien qu'on fût en été. Et, détail horrible, le docteur vit : devant les bûches enflammées, une grande brèche qui tournait à vide, et qui paraissait attendre, en passant par toutes les nuances du fer rouge, la victime qu'elle allait faire rôtir.

Une des personnes présentes s'approcha du docteur, lui dit, en quelques mots très brefs et impératifs, les services médicaux qu'on attendait de lui ; et lui réitéra : que s'il cherchait à découvrir la condition des personnes présentes, s'il recevait même la moindre confiance de la malheureuse femme qu'il allait accoucher, il serait irrémédiablement tué.

L'opérateur, regarda ce qu'il avait à faire pour accoucher, la jeune femme, il accomplit le nécessaire ; puis, une fois son office rempli, il reçut un sac plein de pièces d'or, comme honoraires ; on lui banda les yeux et on le reconduisit dans la voiture, qui le déposa devant la porte de sa maison, après avoir parcouru un trajet long et compliqué.

La commère qui racontait cette terrible aventure, tenait son auditoire suspendu à ses lèvres, par le détail de mille péripéties ; tantôt c'était l'accouchée qui essayait de glisser une bague dans la main du médecin ; et cette bague qui aurait pu donner des indications, était saisie par l'individu masqué qui la surveillait. Tantôt, c'était une parole imprudente arrêtée par le surveillant, à l'aide d'un mouchoir placé vivement sur la bouche. Bref, le lecteur peut, à son gré, mettre ici, tout ce que l'imagination la plus féconde lui suggère, en fait d'incidents variés et dramatiques.

Le médecin, avait été naturellement très intrigué par les précautions qu'il voyait prendre; par l'appareil terrifiant de la mise en scène; et comme ce n'était pas un homme pusillanime, il se promit de faire le possible pour pénétrer le secret. — Mais comment faire ?

Le conteur lui suggérait, suivant le cas, telle ou telle idée; et dans les nombreuses rééditions du récit que j'ai entendues, tantôt il avait tracé, à la dérobée, un signe sur la tapisserie de la chambre; tantôt, et chose plus originale encore, il avait eu soin de laisser sa main gauche teinte de sang, et au moment où il s'était trouvé dans un endroit obscur et reculé de l'escalier, il avait appliqué sa main sanglante sur le mur, pour y laisser une trace qu'il comptait rechercher ultérieurement.

Quoi qu'il en soit, le conteur dit : que le médecin fut reconduit chez lui, après l'accouchement, et qu'aussitôt il se mit en quête de savoir : le nom des acteurs, et le lieu où s'était passé le drame.

Pour cela faire, il alla visiter mille endroits, prit une voiture, et se fit conduire, dans des conditions qui lui semblaient capables de le mettre sur la voie du chemin qu'on lui avait fait suivre. Mais, peine perdue, il ne découvrit rien, pendant les recherches assidues qui durèrent plusieurs années.

Enfin, un jour, le hasard le conduisit dans le château de..... Le conteur en spécifiait le nom de la manière la plus claire. Et, tout-à-coup, il reconnut à l'allure générale de l'édifice, qu'il se trouvait dans l'endroit cherché, vainement, pendant de si longues années.

Il ferma les yeux, marcha comme on l'avait fait mar-



cher, passa d'un appartement dans l'autre, en tâtant les murs avec les mains, monta, descendit les escaliers; et en fin de compte, quand il ouvrit les yeux, il se retrouva exactement dans la chambre où il avait pratiqué l'accouchement. Même alcove, même lit, même cheminée et chose plus émouvante encore, il retrouva sur la tapisserie le signe qu'il y avait tracé, dans le moment solennel.

Si le contour avait parlé : de la main sanglante appliquée sur le mur, il la faisait, naturellement, retrouver par le médecin, à l'endroit voulu. Bref, l'accoucheur découvrit, que c'était dans ledit château de.... que le drame s'était accompli.

Il demanda alors aux habitants : s'ils savaient qui avait occupé ce logis à telle époque ? — Il lui fut répondu : qu'à ce moment indiqué, le château avait été inhabité, pendant plusieurs années.

Cependant, en questionnant avec soin, les paysans des environs, il apprit, qu'en effet, on avait vu, à une certaine époque, répondant exactement à la date dont il était question, des hôtes étrangers qui avaient habité, pendant quelques mois, ces lieux.

On avait vu : un monsieur à figure rébarbative, une jeune femme enceinte, paraissant triste, l'un et l'autre se cachant aux yeux de tous ; les domestiques avaient été muets. Puis, un jour, tout avait disparu ; et malgré les investigations les plus réitérées, on n'avait jamais su : ni d'où venaient, ni où étaient allés, ces mystérieux habitants.

Le docteur, chercha alors où pouvaient se trouver le

ou les cadavres, car il pensait qu'il avait dû y avoir : mort, peut-être de la mère avec son enfant, assurément de l'enfant au moins, car au moment où il avait lié le cordon ombilical, on avait voulu l'en empêcher.

Après bien des recherches infructueuses, disait le conteur, il retrouva, dans un puits reculé, la longue broche qu'il avait vu tourner, et rougir à vide, devant le feu. Et, chose horrible, cette broche traversait le corps d'une jeune femme tenant un enfant dans ses bras.

Cette horrible découverte glaça, naturellement, tout le monde d'effroi ; et d'un commun accord, on résolut de garder le secret. Les cadavres furent enterrés dans un coin du parc. Et de longues années s'écoulerent encore, sans que rien d'extraordinaire ne se présentât.

Mais, un jour, les propriétaires du château furent sollicités de le louer. La location conclue, on vit arriver : un monsieur à barbe grise, vivant d'une manière très retirée ; ne parlant à personne ; servi par des domestiques étrangers qui ne répondaient pas aux questions curieuses. Et ce monsieur était vu, de temps en temps, agenouillé, et priant sur la tombe des deux pauvres victimes.

*La réalité.* — Je ne soulignerai pas toutes les improbabilités, toutes les impossibilités matérielles qui fourmillent dans ce récit ; je me suis contenté de rapporter l'aventure que j'avais entendu raconter dans mon enfance, aussi exactement que ma mémoire me la rappelle ; et on comprend combien elle a dû me frapper vivement dans mes jeunes années.

Or, un jour, longtemps après avoir dépassé l'enfance,

les hasards de la vie me mirent, en relations très suivies avec M. Y..., vénérable vieillard, occupant dans la société, la haute position que sa fortune, sa probité et sa grande intelligence lui méritaient. M. Y..., avait été, dans les temps, l'ami intime du docteur X..., le héros de l'aventure que je viens de rapporter.

On comprend que j'eus l'envie d'avoir des renseignements sur le fait, afin de démêler : ce qu'il y avait de vrai et de faux, dans la légende.

Au premier mot que j'en dis à M. Y..., il se mit à sourire, et ajouta :

« Ah ! je sais ce que vous allez me raconter. L'affaire de la broche rougissant au feu, des cadavres retrouvés dans le puits, etc., etc. Je sais tous les détails de cet absurde travestissement d'un fait simple, que voici. »

Il m'apprit, alors, ce qui suit :

Le docteur X..., qui jouissait d'une grande réputation dans la ville de....., avait été, dans sa jeunesse, en relation d'amitié intime avec un jeune homme de son âge, qui, pendant qu'il était devenu un praticien éminent de province, était arrivé, de son côté, à une grande position à Paris.

Or, un jour, le docteur voit arriver son ancien ami, qui lui confie : que quoique marié, il a une liaison avec Madame....., qui de son côté était mariée à un fonctionnaire de rang élevé, et absent de France depuis plusieurs mois, des années peut-être. Cette liaison avait abouti à une grossesse; et il s'agissait de faire accoucher, en secret, cette personne, dont la réputation et la tran-

quillité de ménage eussent été compromises, si elle avait accouché à Paris.

Le docteur ne refusa pas de rendre ce service à son ami; ils se mirent, tous deux, en quête d'une maison de campagne à louer; et trouvèrent ce qu'il leur fallait, dans les conditions d'isolement, de confortable, etc., qui répondaient à leur désir.

La jeune femme, arriva *incognito*, un beau jour, accompagnée de domestiques de confiance; elle habita la maison de campagne; et elle fut assez heureuse, pour que tandis, qu'elle évitait de son côté d'être vue de près par le premier venu, ses domestiques fussent assez dévoués pour ne pas commettre d'indiscrétion.

Le moment de l'accouchement arriva, l'enfant fut mis au monde sans accidents. Le docteur le prit; et, après en avoir fait la déclaration à l'état-civil, en se retranchant derrière le secret professionnel, pour ne pas dévoiler le nom de la mère, il le confia à une nourrice qui l'éleva. Le docteur payait les frais de cette nourrice pendant les premières années, puis il prit l'enfant dans sa propre maison; et il l'éleva comme s'il appartenait à sa famille même.

Et cet enfant, vous le connaissez, ajouta M. Y..., c'est, et il me désigna une personne de la société que je connaissais parfaitement.

Mais, ajoutais-je à M. Y..., comment expliquer le tombeau, la venue du vieillard triste, etc., etc.?

« Ah! me répondit-il, l'idée du tombeau est tout à fait étrangère à cette aventure; elle est venue s'y greffer uniquement par: à peu près. En effet, vers l'époque où

l'accouchement eut lieu, le vieil amiral Z..., qui habitait une propriété distante de trois kilomètres de l'autre, eut l'idée de se faire ensevelir dans son jardin. L'opinion publique s'en préoccupa pendant quelque temps, parce que le tombeau était, disait-on, en marbre, merveilleusement sculpté ; puis, quand on vit : que c'était une tombe très ordinaire, on n'en parla plus.

» Mais, quelque bonne femme, en veine d'invention sensationnelle, a cousu dans une réédition de l'histoire de l'accouchement : la description du tombeau de l'Amiral. Et passant de bouche en bouche, ce tombeau a franchi la distance qui sépare les deux propriétés.

» Quant au vieillard?... Eh bien ! Quelques années plus tard, en effet, un célèbre peintre d'histoire, ami du propriétaire du château, est venu passer quelques mois en villégiature ; et comme il n'était pas très communicatif avec les paysans du voisinage, on lui a trouvé l'air triste, etc., etc. »

Voilà donc : d'une part, le fait réel ; de l'autre, la légende. On comprend facilement que ceux qui étaient intéressés à garder le secret, eussent pris des précautions pour que la vérité ne fût pas connue de tout le monde ; et d'autre part, on voit : que l'imagination exubérante des Provençaux s'était donnée un libre cours, pour bâtir une légende fantastique, avec quelques détails, qui étaient venus incomplètement à sa connaissance.

Enfant, j'avais cru fermement à la réalité de l'aventure dont je viens de parler ; le nom du docteur, héros de la légende, avait été prononcé avec une assurance

telle, qu'il me semblait que c'était un fait absolument acquis, l'habitation où le fait s'était passé, était connue de moi.

Et, lorsque je passais dans son voisinage, j'étais pris d'une véritable terreur; je craignais, à chaque pas, de voir apparaître la figure des meurtriers ou le spectre des victimes, de sorte que l'explication de M. Y....., se grava profondément dans ma pensée.

Par ailleurs, je ne fus pas peu étonné de lire, un jour, dans les *Mémoires Anecdotiques* du dix-septième siècle, une aventure à peu près semblable à celle de Toulon; seulement, cette fois, c'était un accoucheur célèbre de Paris, qui était en jeu; c'est à Versailles qu'on le conduisait les yeux bandés, et il s'agissait seulement de la naissance d'un des enfants illégitimes de Louis XIV. La scène se dénouait à Versailles, d'une manière moins sombre qu'à Toulon. L'accoucheur facétieux, se faisait aider par le grand roi, en le commandant comme il aurait commandé un garde-malade; il se faisait servir par lui, un verre de vin vieux, qu'il buvait: à la santé de la mère et de l'enfant.

Le fait attribué à Louis XIV a été prêté à Henri IV, à François 1<sup>er</sup>, parmi les monarques français. Vingt souverains étrangers, peut-être, ont pareille légende sur leur compte; et parmi les simples mortels, cent ou mille, peut-être, sont dans le même cas.

Le canevas de cette aventure du docteur X....., je l'ai retrouvé: sous forme gaie ou triste, avec les couleurs de la comédie, du drame ou de la tragédie, dans cent endroits différents: en France, en Italie, en Angle-

terre, en Allemagne, dans le cours de mon existence. Et le lecteur a certainement fait, en la lisant, la réflexion qu'il en connaissait de très diverses éditions.

*Le moyen d'arrêter le sang.* — En 1831, pendant que j'étais interne à l'Hôtel-Dieu Saint-Esprit, de Toulon; mon vénéré maître, le docteur Long, faisait à ses élèves, des cours de clinique frappés au coin : d'une grande utilité pratique et d'une extrême simplicité.

On pratiquait beaucoup de saignées, à cette époque; et comme la piqûre de l'artère humérale était un des accidents à redouter, dans cette petite opération, M. Long revenait souvent sur cette éventualité, nous disant :

« Il faut, tout d'abord, quand pareil événement survient, arrêter l'hémorragie d'une manière efficace et complète ; or, comme vous ne pouvez songer à lier l'artère sur l'heure, il faut la comprimer. Pour cela faire : si vous êtes dans un endroit éloigné, sans aides, sans moyens d'hémostase, etc., etc., prenez, dans votre porte-monnaie, une pièce de cinquante centimes, que vous mettrez directement sur la piqûre ; au-dessus, vous placerez une pièce de un franc, que vous recouvrirez d'une pièce de deux francs ; enfin, vous surmonterez le tout d'une pièce de cinq francs d'argent. Vous aurez ainsi une pyramide renversée dont le sommet obturera très efficacement la plaie, lorsque vous l'aurez solidement bandée avec votre mouchoir.

» Vous me direz, ajoutait M. Long, que votre porte-monnaie ne contient pas toujours 8 fr. 50. Or, pour produire l'hémostase à bon marché, mettez deux pièces de

vingt centimes et deux pièces de dix centimes sur la plaie; et vous obtiendrez le même résultat, en soignant le mouchoir avec grand soin. »

A cette époque, nombre de jeunes gens étudiaient en médecine à l'hospice civil de Toulon, dans la pensée d'obtenir seulement le diplôme d'officier de santé; et n'avaient pas fait de longues études classiques. C'est-à-dire : que la carrière était ouverte à des intelligences médiocres. Or, un de mes camarades qui appartenait à cette catégorie, n'arrivait pas toujours à bien comprendre, malgré son extrême désir de s'instruire.

Le hasard voulut, qu'un jour, pendant une des séances d'interrogation que nous faisait subir le docteur Long, ce jeune homme eut à répondre à cette question : Comment arrêteriez-vous le sang d'une artère blessée pendant l'opération de la saignée ? Aussitôt il répondit :

« Si l'on est riche, ou au moins aisé, on met sur lui, 8 fr. 50; et si l'on est pauvre, on obtient le même résultat, avec 30 centimes. »

On comprend que tout le monde fut ébahi. L'élève croyant qu'on mettait en doute la rectitude de sa mémoire, sortit aussitôt de sa poche son cahier de « notes et recettes » dans lequel il fit lire, d'un air victorieux, la réponse qu'il venait de faire.

La disposition des pièces en cône tronqué, destinées à augmenter et diriger la pression sur le point précis où il fallait agir, lui avait échappé; il n'avait retenu que : la somme brute que faisaient ces pièces. La compression de l'artère avec cet appareil extemporané, lui avait



échappé aussi. Bref, on le voit, après avoir entendu formuler une opération parfaitement logique et sensée, il répétait une absurdité gigantesque autant qu'inexacte.

Je suis persuadé, que si dans le cours de la vie, il a eu jamais à faire montre de savoir, à des gens qui lui demandaient : comment on arrête le sang d'une hémorragie, il aura répondu :

« Si l'on est riche, on prend 8 fr. 50; si l'on est pauvre, 30 centimes suffisent.

Et, sans spécifier qu'il s'agissait : d'une plate d'artero par piqure, sur laquelle on applique un tronc de cône solide pour exercer une pression plus efficace et plus précise, je suis convaincu que les honnêtes gens qui ont entendu cette recette, la répéteront, à leur tour, désormais, en généralisant : que les hémorragies, quelles qu'elles soient, sont infailliblement arrêtées, par la seule précaution de placer sur le malade, 8 fr. 50 ou 30 centimes, suivant la fortune de l'opérateur.

On voit ainsi, combien la tradition peut altérer, d'une manière absurde, le sens des formules et des conseils très sages, en se transmettant, de bouche en bouche, chez des gens inintelligents.

*La maison hantée.* — Dans un village de la vallée du Gapeau, près de Toulon, il s'est passé, il y a quelques années, un fait, très simple et malheureusement très fréquent, qui a servi de base à une réputation : de : *maison hantée*, par un esprit, un fantôme, un revenant, etc., etc.

Un boulanger qui, d'ailleurs, était à son aise ; et qui demeurait à une extrémité du village, s'aperçut : qu'il

pouvait, en passant par les toits, arriver jusqu'à la maison, assez éloignée, d'un de ses compatriotes, dont le grenier était abondamment garni.

Toutes les nuits, pendant que son four chauffait; et, que chacun dormait dans le village, il prenait sa course sur les gouttières pour dérober quelque chose au voisin: fruits, pommes de terre, blé, etc., etc. C'était chaque fois, en petite quantité; mais, étant mise ainsi en coupe réglée, la provision diminuait à vue d'œil.

Celui qui était la victime des vols, guetta le voleur, et finit par découvrir le *modus faciendi* de la soustraction; il s'en alla porter une plainte confidentielle au Procureur de la République, qui autorisa un gendarme de la brigade voisine à se joindre au plaignant, pour surprendre l'aigreur en flagrant délit.

L'affaire fut bien menée; et une nuit, au moment où le boulanger faisait sa petite razzia habituelle, il fut appréhendé. On le conduisit, sans bruit, au poste de gendarmerie, en attendant le jour. Le malheureux comprit si bien qu'il était perdu, qu'il se pendit dans la prison, avant le jour, arrêtant ainsi l'action de la justice, par sa mort.

Comme ce boulanger appartenait à une famille honorable, on n'ébruita pas l'affaire; il fut enterré, et tout paraissait devoir être fini; mais la voix publique en murmura quelque peu. Seulement, comme on n'était pas bien exactement renseigné, une légende se créa; elle prit, suivant les conteurs, un tour variable.

J'ai recueilli, à son sujet, trois versions différentes que voici :

Les uns, disaient : que le malheureux boulanger avait sa propre maison hantée par un esprit familier, un fantôme, un revenant ; et que désespéré de ne pouvoir s'en débarrasser, il s'était suicidé.

Les autres, disaient : que la maison du voleur avait été hantée par un esprit, pendant quelque temps, sans qu'il y eût aucune relation, entre l'aventure du vol et cette apparition.

D'autres, enfin, affirmaient : que la maison du voleur n'avait jamais été visitée, jusque là, par les esprits ; était hantée par le revenant du suicidé.

On le voit, diverses formes, très différentes d'une légende, étaient venues se greffer sur un fait réel, extrêmement simple, mais incomplètement connu par la curiosité des habitants du village. L'idée de l'esprit familier de la maison, s'était amalgamée avec celle du revenant, dans une des versions.

*Le paralytique de Duchêne de Boulogne.* — Dans les premiers temps de mon séjour à Paris, je suivais avec grand plaisir les cours de clinique de Duchêne de Boulogne, qui étaient, pour moi, d'un intérêt de premier ordre. J'ai vu, dans un de ces cours, un exemple de l'altération d'un fait vrai, par le contour d'une aventure. Le voici :

Un jour, un individu paralysé des deux membres inférieurs, et se traînant difficilement à l'aide de deux béquilles, se présenta à la clinique Duchêne. Interrogé sur la cause de cette paralysie, il répondit : qu'il avait été subitement malade, à l'annonce de la mort de son père. Jusque là, affirmait-il, il s'était parfaitement porté ; et un

soir, en apprenant la mort de son père, il avait été paralysé tout-à-coup des deux jambes, par l'effet de l'intensité de sa douleur.

Cette influence morale produisant une paralysie des deux jambes, nous frappa tous : et Duchénne se mit à sourire en nous disant : « Messieurs, voici un cas qui va vous intéresser beaucoup, aussi portez sur lui toute votre attention. »

Alors, il se mit à questionner le patient de diverses manières ; et toujours les réponses furent identiques. Chacun de nous l'interrogea à son tour, sans le mettre une seule fois dans la moindre contradiction. Le fait ne pouvait être plus clair : un homme jouissant d'une santé parfaite, apprend, tout-à-coup, la mort de son père, et ses deux jambes sont aussitôt paralysées.

Quand tout le monde eut prononcé son dernier mot, Duchénne de Boulogne, nous dit :

« Eh ! bien, vous allez voir combien l'assertion de cet homme, faite, d'ailleurs, de très bonne foi, est inexacte. »

Et reprenant son interrogatoire, il parvint à obtenir de lui les renseignements suivants :

Un soir d'hiver, cet homme qui était ouvrier brasseur à Nancy, était en train de travailler dans un local surchauffé, où, quoique couvert à peine d'un simple caleçon de toile et n'ayant pas de chemise, il suait très abondamment. Un de ses amis, qui arrivait de son village, en toute hâte, vint lui annoncer que son père était gravement malade. Il obtint la permission de quitter son travail aussitôt ; s'habilla, en prenant à peine le temps d'éponger la sueur, et se mit en route à pied, par

un temps de neige et de froid. Il avait marché depuis deux heures, lorsqu'il arriva à une hôtellerie, où il rencontra des camarades qui étaient partis avec leur charrette, de son village, au moment où il était parti lui-même de Nancy. Ces camarades lui apprirent : que son père venait de succomber, au moment où ils allaient se mettre en route.

Il se remit en chemin en pleurant ; mais, au bout de quelques instants, la neige continuant à tomber, l'espoir de voir une dernière fois son père vivant étant perdu, il se découragea, il rebroussa chemin. Rencontrant une meule de foin sur sa route, il se fit un trou et s'y coucha tout mouillé, pour attendre le jour. Il s'endormit peu après, brisé par la fatigue et la douleur. Et le lendemain matin, quand il s'éveilla, il ressentait de vives douleurs dans tout le corps. Il fut atteint d'arthumatisme généralisé d'abord, puis qui se localisa sur la partie inférieure de la moelle, et entraîna la paralysie des membres inférieurs.

Voilà donc un fait pathologique dont la cause matérielle et réelle avait été le refroidissement. Or, dans l'esprit du patient, le fait moral : de la grande douleur, avait absorbé la situation ; et le froid, l'humidité, seules causes de la maladie, étaient restés dans son esprit, comme des détails sans importance aucune ; tandis que la tristesse d'avoir perdu son père avait, à ses yeux, été la seule et unique cause de la paralysie. La tendance innée, qui existe chez l'homme : de dire des choses extraordinaires, lui avait fait raconter l'atteinte d'une manière inexacte. En réalité, lorsqu'il s'était réveillé

dans la meule de foin, il avait des douleurs générales ; et il avait été assez longtemps souffrant de tous ses membres, avant de devenir impotent de ses jambes : tandis que, d'abord, il affirmait avoir été paralysé tout à coup.

*Le loup-garou.* — Dans une petite ville du département du Var, que je ne veux pas spécifier d'une manière plus précise, pour ne blesser aucune susceptibilité, j'ai eu récemment connaissance d'un fait de : loup-garou, revenant, fantôme, etc., etc., que voici dans ses détails :

Un boutiquier du pays, ayant déjà un certain âge, marié et père de famille, se laissa aller à l'érotomanie ; et prit l'habitude d'aller se poster à certains endroits, à la nuit tombante, ou dès l'aube du matin, pour tâcher de violenter quelque blanchisseuse rentrant en retard, ou une paysanne venant au marché de trop bonne heure.

Ses agressions contre les femmes et les filles furent bientôt assez nombreuses : elles avaient lieu dans des endroits assez éloignés l'un de l'autre, pour que, grâce, surtout à l'exagération de celles qui avaient été poursuivies, l'opinion publique s'en émut.

L'autorité judiciaire s'en préoccupa, questionna nombre de personnes ; et, au milieu des exagérations, des invraisemblances des choses prodigieuses que telle ou telle commère racontait, cette autorité finit par découvrir la vérité, ainsi que le nom du coupable.

Le Procureur de la République fit appeler cet érotomane, lui dit : qu'il savait tout. Par conséquent, que :

si quelque nouvelle agression survenait, il le serait arrêté et le traduirait en Cour d'assises. Le coupable, effrayé de se voir découvert, avoua, promit de se bien conduire, désormais, et il tint parole. On ne signala plus, dès ce moment, aucun attentat nouveau.

Mais l'opinion publique, et surtout la crédulité des bonnes gens qui aiment les récits extraordinaires, ont, pendant longtemps encore, parlé de cette aventure, qui a été entièrement travestie de diverses manières; souvent très différentes les unes des autres, en passant de bouche en bouche.

J'ai voulu colliger les diverses versions qui eurent cours à cette époque; et qui se répètent encore actuellement dans la localité. Voici ce qui m'a été raconté touchant ce fait, cependant bien simple et bien précis.

Une blanchisseuse qui s'était attardée au lavoir, dit tout simplement: qu'elle avait été assaillie par le boutiquier dont j'ai parlé; et qu'elle l'avait parfaitement reconnu, puisque l'appelant par son nom, elle l'avait menacé de porter plainte; ce qui avait aussitôt fait fuir l'agresseur.

Une paysanne arrêtée dans un chemin creux, avait aussi assez bien dévisagé le malfaiteur, pour le désigner par son nom. Ces indications avaient été précieuses, pour le Procureur de la République.

Mais, comme on le comprend bien, les crédules superstitieux de l'endroit, trouvant l'aventure trop prosaïque, n'y prêtèrent qu'une médiocre attention; ils préférèrent des versions plus fantaisistes.

Une maraîchère, qui venait le matin de très bonne

heure au marché, raconta : qu'elle avait vu, tout-à-coup, surgir devant elle, un homme ; grand, barbu, vêtu d'une manière extraordinaire, armé jusqu'aux dents, qui lui avait dit : « *Antoinetto! faou que li bayé* » (Antoinette il faut que je t'embrasse). Elle avait échappé à ses étreintes, en criant ; et crut avoir eu affaire à : un vulgaire voleur de grand chemin en passe d'érotomanie.

Une autre femme, vit : un homme répondant au signallement précédent, mais c'était à la bourse et non à son cœur qu'il en voulait. C'était pour elle : un voleur pur et simple.

Une jeune fille, prétendait que l'individu qui l'avait poursuivie était, au contraire, un homme entièrement nu.

Une autre, assurait qu'elle avait été arrêtée par : un véritable démon noir, barbu, couvert de poils comme un bouc. Il s'en trouva une, qui affirma qu'elle avait bel et bien reconnu le Diable, à ses cornes, sa queue et son pied fourchu.

Enfin, une autre, prétendait avoir été attaquée par une sorte de chien ou de loup, qui lui avait dit des paroles obscènes.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, pour certaines femmes qui avaient été poursuivies par cet érotomane, la donnée lubrique avait disparu, pour faire place à d'autres : celle de la vision, du fantôme, du revenant, etc., etc. J'ai dit tantôt qu'une maraichère croyait qu'on lui avait demandé la bourse ou la vie.

Une femme arrêtée dans les environs du cimetière, avait formellement reconnu telle personne décédée



récomment, qu'elle désignait très positivement. Ce fantôme n'avait pas parlé, d'après la version, se contentant d'effrayer sa victime. A d'autres femmes, le même fantôme avait parlé des choses les plus différentes. A l'une, il avait révélé un secret ; à une autre, il avait demandé des messes ; il avait chargé une crédule, d'aller dire telle ou telle chose à certaines personnes. Une de ces visionnaires prétendait qu'il lui avait prédit tel ou tel malheur, prononcé telle ou telle nouvelle sinistre, etc., etc. Une de ces voyantes avait entendu distinctement le fantôme lui dire : guerre ou famine !

Une dévote, était persuadée qu'elle avait vu : une forme de sainte, la Vierge même, qui lui avait commandé de faire bâtir une chapelle. Des processions, des cérémonies expiatoires avaient été réclamées par la vision, au dire de certaines bonnes femmes, etc., etc.

On le voit, sur ce fait simple et concret : d'un débauché en quête de viol, les histoires les plus invraisemblables et les plus merveilleuses : de fantôme, de revenant, d'apparition de morts, de bêtes, de diables ou bien de saints, etc., etc., s'étaient édifiées ; elles se répandirent dans la contrée, émotionnant tous les crédules, sans qu'on les révoquât en doute, dans une infinité de ménages ; dans quelques années peut-être, elles seront répétées avec des détails extraordinaires.

*La légende de Faidherbe chez les Sénégalais. —* Le général Faidherbe, qui, avant de s'illustrer par sa belle conduite pendant notre malheureuse guerre de 1870-71, avait gouverné le Sénégal avec une grande

distinction; a laissé dans l'esprit des nègres du Soudan occidental, une impression si profonde, qu'il est devenu légendaire; les nègres parlent de lui, dans ce pays, comme on a parlé en Europe et en Asie, de Louis XIV, d'Henri IV, d'Araoun el Raschid, de César, d'Alexandre, etc., etc.

Pendant mon second séjour en Sénégambie, de 1871 à 1874, j'ai entendu rattacher à sa mémoire, des faits absolument invraisemblables, merveilleux, et qui n'ont jamais eu le moindre fond de réalité; mais qui lui ont été appliqués par les conteurs qui pensaient intéresser davantage leurs auditeurs, en faisant de Faïdherbe, le héros de leurs contes et de leurs récits imaginaires.

Voici quelques-unes des aventures qui lui sont attribuées :

Faïdherbe étant gouverneur du Sénégal, une Société secrète se créa pour chasser les Européens de la Sénégambie. Cette Société tenait ses réunions principales pendant la nuit, dans une misérable case à nègres, située à la pointe du Nord, dans l'île de Saint-Louis. Une nuit, divers orateurs avaient pris la parole pour démontrer la nécessité de secouer le joug des blancs; lorsqu'un individu, qui était dans un coin obscur de la case, interpella celui qui parlait et contesta une de ses assertions. Le conjuré répondit, l'interlocuteur riposta, s'échauffa et finit par développer ses idées *in-extenso*. Parlant le Ouolof le plus pur, il montra de la manière la plus éloquente : que la domination française était un bienfait; que les Sénégalais seraient très malheureux si les blancs les laissaient grouiller dans les grossiè-

retés de la barbarie, etc., etc. Bref, cet orateur fut si éloquent, que tous les auditeurs furent convaincus; ils jurèrent spontanément de rester sous la domination de Faidherbe, sans tenter aucun mouvement insurrectionnel, etc., etc. Et lorsqu'ils voulurent savoir, qui était celui de leurs compatriotes qui avait si bien parlé, ils dirigèrent la lumière vers sa figure: et s'aperçurent, avec une stupéfaction terrifiée, qu'il n'était autre que Faidherbe lui-même.

Le Gouverneur reconnu, dit à l'assemblée tremblante: « Vous voyez que je vous veux du bien. Si je vous avais moins aimé, j'aurais commandé qu'on vous arrêtât, et qu'on vous coupât la tête. Mais je préfère régner par l'amour que par la crainte; et voilà pourquoi je suis venu vous convaincre de l'utilité qu'il y avait, pour vous, à rester sous la domination française.

Il n'y a qu'à rappeler que Faidherbe était blanc, avec cheveux blonds très clair, des yeux bleus, qu'il était atteint d'une myopie qui lui faisait porter perpétuellement des lunettes, qu'il n'a jamais parlé le Ouolof que très imparfaitement, pour comprendre: qu'il faut aux nègres, une puissante dose de crédulité, pour admettre: qu'un homme de pareille complexion a pu se déguiser en nègre; et n'a frappé, au début, aucun des conjurés, par la blancheur de sa peau, en se glissant ainsi dans une réunion de noirs.

Vingt autres fois, j'ai entendu mettre sur le compte de Faidherbe, les faits attribués précédemment à Araoun el Raschid qui, pendant la nuit, dans une rue, voit un

drame, un vol, etc., etc., et le lendemain confond en plein tribunal, un assassin, un voleur, un ivrogne, un impudique, par la preuve, qu'il lui donne, du méfait accompli.

Le merveilleux ne s'est pas arrêté en chemin dans la bouche des conteurs de légendes nègres; en effet, j'ai entendu parler: de la vieille femme qui avait prédit à Faidherbe, son élévation et ses succès; j'ai eu connaissance, aussi, de la légende: d'un pacte fait entre Faidherbe et le Diable, pour dominer la Sénégambie. On m'a gravement raconté: qu'à un certain moment, il avait projeté de persécuter les Mahométans; et que le fantôme d'un vieux marabout, mort depuis plusieurs siècles, lui était apparu; et l'avait tellement terrifié par ses menaces, qu'il était devenu aussitôt un fervent sectateur de l'Islam.

Quant aux talismans qui lui avaient été donnés: par Dieu, d'après les uns; par le Diable, d'après d'autres; par un marabout; par un griot célèbre, qu'il avait découvert dans un endroit mystérieux; d'après les indications d'un magicien; j'en ai entendu vingt versions.

Et grâce à ces talismans, la balle d'un ennemi, le poignard d'un conspirateur, le poison d'un rebelle, etc., étaient restés perpétuellement impuissants contre cet homme surnaturel.

En un mot, comme je l'ai dit en commençant, un grand nombre de légendes qui ont cours dans les pays les plus divers, pour les héros les plus différents; et qui, depuis tant de siècles sont débitées çà et là, ont

cours à l'heure actuelle, en Sénégambie, attribuées à Faidherbe.

J'ajouterai que Pinet Laprade fut le lieutenant de Faidherbe, à Gorée. Et que, tandis qu'à Saint-Louis, le héros des aventures est Faidherbe, à Gorée et à Dakar, c'est le nom de Laprade, qui est donné à celui dont on raconte les merveilles.

*Le miracle de la Morue.* — Pendant que je dirigeais le service médical de la Marine, dans un de nos ports de guerre, nous eûmes 222 hommes atteints, tout-à-coup, d'empoisonnement, pour avoir mangé de la morue avariée. J'eus beaucoup à faire pendant toute une nuit ; et surtout que je fus très préoccupé, comme on le comprend facilement.

Or, juste deux jours après, une frégate de l'Etat, arrivant de Terre-Neuve, m'apportait une caisse contenant une quarantaine de kilogrammes de morue, qu'un de mes excellents amis, alors chef du service médical de Saint-Pierre et Miquelon, m'envoyait.

On devine que je n'étais guère disposé à manger de la morue en ce moment ; et, à la sollicitation de la supérieure des sœurs de l'hôpital maritime, je fis don de cette morue aux sœurs d'un hospice civil du voisinage.

Sur le moment, je fus chaleureusement remercié, sans doute ; mais mon minime cadeau ne parut pas, comme de raison, avoir grande importance.

Avec le temps, cependant, ce mince cadeau devait prendre les proportions d'un miracle, raconté par des personnes qui ne me connaissaient que par ouï-dire ; et passant, par une série de transformations,

d'adjonctions et d'exagérations, dans la bouche des conteurs ultérieurs de l'aventure.

En effet, voici ce que le fait simple et minime : d'un don de quarante kilogrammes de morue à un hospice qui comptait vingt et quelques vieillards ou vieilles femmes; et une soixantaine d'enfants élevés par charité, devint, dans la forme légendaire racontée en 1893, par des gens qui tenaient le récit de troisième ou quatrième main.

Au commencement d'un hiver, la date de 1883 était assez vaguement spécifiée, pour qu'on pût croire qu'il s'agissait d'une époque plus ou moins éloignée — 1872, 1848, 1793 même, — le maire avait déclaré tout-à-coup à la supérieure de l'hospice de Port-Louis, qu'elle ne recevrait plus la subvention qui lui avait permis de faire vivre jusque là, la centaine de malheureux dont elle soutenait l'existence.

Dans cette triste conjecture, la sainte femme commanda à ses pensionnaires de faire une neuvaine : à la Vierge, d'après les uns ; à saint Laurent, selon les autres, etc., etc. Or, le jour même où la neuvaine finissait, l'hospice recevait, en cadeau, une quantité de morue, qui assura la nourriture de tous les suppliants, pendant l'hiver tout entier.

Qui avait fait le cadeau ? Un conteur disait : une âme pieuse ; un autre assurait que le nom du généreux donateur était resté inconnu. Bref, l'événement très simple et très minime en lui-même, avait pris des proportions considérables. Dans cinquante ans, la morue aura été trouvée, peut-être, miraculeusement apportée

par la mer et sans le secours des moyens humains. Au lieu d'avoir nourri les malheureux, pendant deux ou trois semaines, elle les aura rassasiés pendant tout l'hiver. Qui sait même ! La provision sera restée inépuisable, pour souligner davantage son origine surnaturelle.

*L'épuration des chiffons.* — En 1874, à mon retour d'une campagne au Sénégal, je fus envoyé en mission dans un port de commerce, pour régler une grosse affaire, pendant depuis longtemps, au sujet du service sanitaire.

Pour des raisons qu'il est inutile de spécifier ici, l'opinion du populaire était très surexcitée, à cette époque, contre le Directeur de santé de la localité. Cette fois, comme souvent, ce populaire s'était laissé aveugler par des dires intéressés. On reprochait à ce malheureux Directeur, d'avoir été la cause d'une grave épidémie de variolo, qui avait sévi sur la ville en 1870-71, par un manque de surveillance sur les navires venant du dehors en 1873 ! Il aurait dû suffire de rapprocher ces dates, pour montrer l'absurdité des imputations : mais, comme souvent, la légende ne s'était pas laissée arrêter par cette impossibilité radicale.

Or, pendant que j'étais occupé à cette mission, on signala la peste à Benghasi. Une circulaire du Ministre, insérée dans les journaux, prohiba l'introduction en France : des chiffons et drilles venant de la Tunisie et de la Tripolitaine.

Et voilà, que juste à ce moment, un navire arriva au port, chargé de chiffons. Ce navire venait

bien de Séville, ayant descendu le Guadalquivir, et passé le détroit de Gibraltar; c'est-à-dire venant du côté opposé à la Tépolltaine; il arrivait, d'un pays distant de plus de six cents lieues des endroits suspects; mais l'opinion publique n'y regardait pas de si près. Je compris, que je courrais, à mon tour, un véritable danger, vis-à-vis du populaire de la localité, si j'admettais ce navire en libre pratique; et, par ailleurs, mes chefs m'eussent donné absolument tort, si je l'avais mis injustement en quarantaine.

Dans ces conjonctures, j'eus l'air d'étudier la question avec grand soin. Je fis conduire le navire devant le quai du Lazaret; et j'arrivai, peu après, portant avec une grande précaution apparente, un petit flacon contenant 30 grammes d'acide phénique. Je commandai à un garde sanitaire, et au gardien du Lazaret, de prendre : deux arrosoirs qu'ils remplirent d'eau; je versai le contenu du flacon dans ces arrosoirs. Puis, montant dans le navire, je fis asperger les balles de chiffons, qui étaient sur le pont, avec cette eau phéniquée.

L'opinion publique fut satisfaite, les appréhensions des portefaix et déchargeurs calmées. Les chiffons furent débarqués aussitôt, et mis au chemin de fer, sans qu'aucune critique ni aucune plainte ne se produisissent.

Ce que je veux souligner surtout, dans cette affaire, c'est : que, lorsque je versai, devant les portefaix et marins ébahis, le petit flacon d'acide phénique dans les arrosoirs, chacun était recueilli, comme s'il assistait à un



grand événement; et que, lorsque voulant bien montrer l'importance de mon opération, je fis sentir le flacon à mes deux serviteurs, ils se récrièrent, à cause de l'odeur: épouvantablement forte, d'après eux, qu'il exhalait.

« Il faut que ce liquide soit terriblement fort, » répétait chacun, dans le rassemblement, « pour qu'une si petite quantité, tue tous les mauvais germes de maladie. »

Ce qu'il y eut de plus joli, c'est, qu'avant la fin de l'opération de l'aspersion, le gardien du Lazaret se trouva incommode; il fallut le reconduire dans sa chambre; et, jusqu'au lendemain matin, il resta couché, prétendant: que l'odeur du flacon l'avait rendu malade. Pendant deux jours, il accusa des douleurs de tête; il croyait avoir respiré quelque odeur extraordinaire, alors que chaque jour les cabinets d'aisances du Lazaret, de la gare voisine, et même des kiosques de la voie publique sentaient l'acide phénique, au moins aussi fort qu'il l'avait senti: dans mon pauvre flacon de trente grammes, versé dans vingt litres d'eau.

## II

## APPRECIATION

Je pourrais, sans grande peine, décupler la liste des aventures que je viens de fournir, pour appuyer ma proposition; mais, ce serait, je crois, une longueur

inutile, car les faits que j'ai cités, sont suffisants pour la thèse que je veux soutenir. Je me contenterai donc de souligner les détails qu'ils nous mettent en mémoire.

Dans la première, on voit : qu'un fait très simple a servi de canevas à une légende très sensationnelle. L'action du médecin qui réussit à retrouver l'habitation mystérieuse, en se faisant voiturier, çà et là, guidant le cocher du fond de sa voiture, est assez invraisemblable déjà ; mais elle n'est rien, à côté de la broche tournant à vido devant un feu intense. Le simple bon sens fait objecter : que puisque la femme devait être tuée, il était infiniment plus simple, pour les meurtriers, de la jeter dans le puits avant son accouchement. Mais, l'idée : qu'il faut baptiser le nouveau-né, quoiqu'elle ne soit pas soulignée, peut bien avoir été l'origine du détail du meurtre après la parturition. Enfin, le tombeau de l'amiral venant s'amalgamer dans l'aventure, montre les mélanges, qui se produisent dans les diverses éditions des légendes sensationnelles.

Dans la seconde, nous avons un exemple bien caractérisé, des transformations que subit une donnée, lorsqu'elle est recueillie par quelqu'un qui ne la comprend pas bien ; et qui n'en conserve qu'un souvenir, altéré par l'ignorance ou telle autre cause. Au lieu d'une pratique très simple, et parfaitement rationnelle : d'arrêter le sang, indiquée par un individu instruit, il en est résulté une formule absolument absurde, en passant par la bouche d'un ignorant.

Cette aventure, nous explique le mot de l'énigme d'une infinité de ces remèdes de bonne femme ou pra-

tiques superstitieuses, conseillées pour : faire telle ou telle chose, obtenir tel ou tel résultat.

Ces remèdes, ces pratiques, ces formules, etc., etc., ne sont, en effet, le plus souvent, que des altérations et des déviations de prescriptions primitives, parfaitement rationnelles.

Dans la légende de la maison hantée, nous voyons, aussi : les altérations d'un fait réel, par l'ignorance, doublée de la tendance au merveilleux. Nous y voyons, en outre : l'amalgame de données différentes.

L'aventure du paralytique, nous montre, comment peut être altérée la vérité toute simple ; et combien il est difficile, parfois, de découvrir la vérité dans des affirmations erronées, formulées par des personnes de très bonne foi, d'ailleurs.

Quant à l'aventure du loup-garou, nous voyons encore : un fait bien précis et bien simple, être altéré par le récit de ceux qui l'ont vu sans bien le comprendre. Ajoutons, que chacun, dans ce cas, a tiré de ce fait, les déductions qui étaient en rapport avec la tournure de son esprit.

La légende de Faidherbe chez les Sénégalais, ressemble tellement à celles qui ont eu cours, dans les autres pays et les autres temps, pour les héros à la mode ; elle nous renseigne, aussi, sur ce qu'il faut penser, touchant la crédulité des masses de n'importe quelle contrée ou quelle époque.

De son côté, le miracle de la morue, est un fait réel, de minime importance, grossi par le désir de faire prévaloir une idée de surnaturel. Et, si dans notre pays

c'est à un saint chrétien que le fait est rapporté, dans un autre c'est à un saint musulman, indou, etc. Dans l'antiquité, une divinité païenne, etc., etc., auraient été considérés comme capables de produire le prodige.

Enfin, dans l'épuration des chiffons, nous avons un exemple, de ce que peut l'imagination, dans nombre de cas ; et puisque une odeur, cent fois respirée antérieurement, a été capable de rendre un individu réellement malade pendant quarante-huit heures, on comprend que les substances les plus inertes, aient pu, dans certaines circonstances, être considérées comme : capables de produire les résultats les plus considérables, sur la santé, la vie, etc., etc., des individus.

### III

#### CONCLUSION

Tout ce que nous avons dit dans ce chapitre, a montré j'espère, une fois de plus : que, pour nombre de superstitions et de survivances, il faut admettre, pour expliquer la crédulité populaire, souvent si aveugle : qu'il s'agit souvent : de faits vrais, au fond, mais de minime importance, le plus fréquemment.

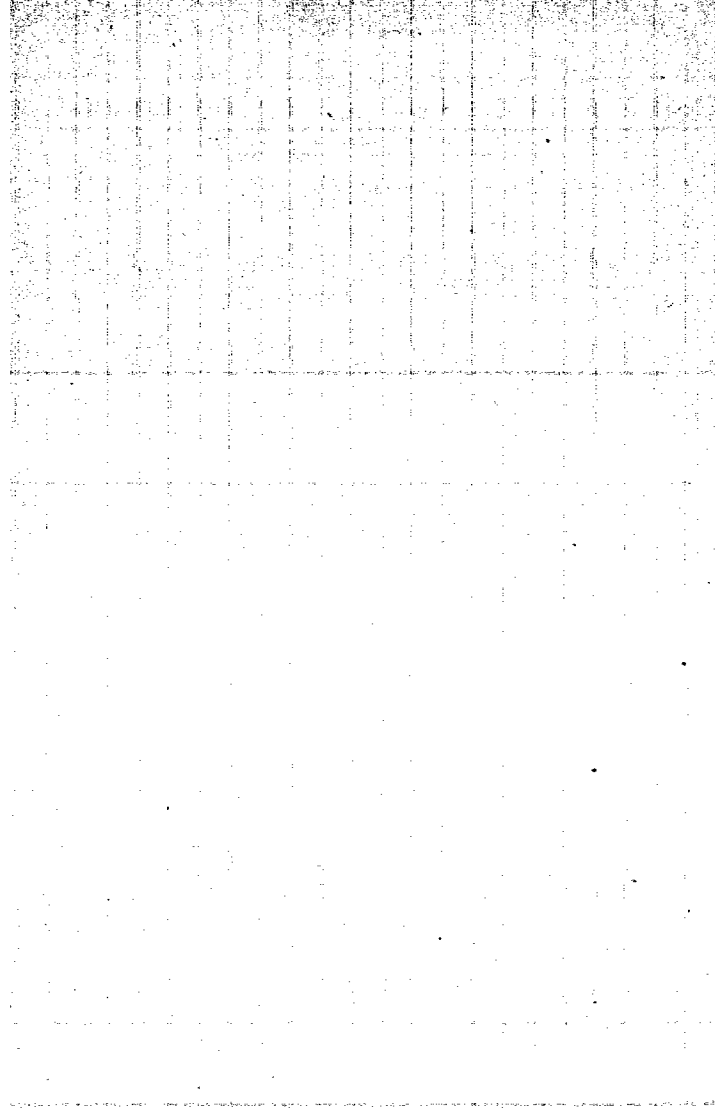
Ces faits, observés par des individus ignorants, n'ont pas été compris dans leur ensemble ; et leur simplicité, leur cause et leurs effets, au lieu d'être considérés comme naturels, ont paru merveilleux à ces ignorants.

Sous cette influence, ils ont, dès lors, subi des altérations plus ou moins nombreuses, au point de devenir, quelquefois : absolument méconnaissables.

Sous l'influence de l'ignorance, de l'étonnement, ou bien, du désir intéressé, ces faits ont été présentés, généralement, d'une manière spéciale, inexacte ; tel détail secondaire est devenu important, tel détail important est devenu secondaire ou même a disparu ; de telle sorte, qu'en fin de compte, quelque chose de très simple, et de très naturel, est devenu un véritable prodige ; une prescription, parfaitement rationnelle, s'est transformée en une absurdité, etc., etc.



FIN DU QUATRIÈME VOLUME



# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
<b>CHAPITRE PREMIER. — Vestiges des Saturnales.....</b>	<b>1</b>
I. Entrée en matière.....	1
II. Fête des fous.....	4
III. Fête des innocents.....	25
IV. Fête de l'âne.....	28
V. Fête du bœuf.....	41
VI. La calvacade de Lisieux.....	43
VII. La fête de l'agullanneuf.....	44
VIII. La mort du Carnaval.....	52
IX. Les farces des diverses fêtes.....	59
X. Les compagnies de plaisir.....	61
XI. Faits des autres pays.....	78
XII. Coup d'œil d'ensemble.....	88
XIII. Origine des cérémonies.....	90
XIV. Filiation de ces cérémonies.....	108
XV. Conclusion.....	105
<b>CHAPITRE DEUXIÈME. — Les dragons de vertu.....</b>	<b>147</b>
I. Légendes de la Provence.....	147
II. Faits des autres pays.....	153
III. Faits de l'antiquité.....	176
IV. Faits des Grecs.....	185
V. Faits des Hébreux, Perses, etc., etc.....	191
VI. Origine de la donnée.....	197
VII. Conclusion.....	201

	Pages
<b>CHAPITRE TROISIÈME. — Transports miraculeux.</b> . . . . .	203
I. Légendes de Provence . . . . .	203
II. Classification . . . . .	207
III. Légendes des autres pays . . . . .	208
IV. Légendes de l'antiquité . . . . .	217
V. Origine de la donnée . . . . .	221
VI. Conclusion . . . . .	224
<b>CHAPITRE QUATRIÈME. — La punition de l'impudique.</b> . . . . .	225
I. Faits de la Provence . . . . .	225
II. Classification . . . . .	244
III. Légendes des autres pays . . . . .	247
IV. Légendes des hagiographes . . . . .	250
V. Faits de l'antiquité . . . . .	256
VI. Origine de la donnée . . . . .	291
VII. Conclusion . . . . .	294
<b>CHAPITRE CINQUIÈME. — Les saints pilons.</b> . . . . .	295
I. Faits de la Provence . . . . .	295
II. Faits des autres pays . . . . .	299
III. Origine des pilons . . . . .	299
IV. Variétés des pilons . . . . .	311
<b>CHAPITRE SIXIÈME. — Apparitions, fantômes, revenants</b> . . . . .	315
I. Crédulités de la Provence . . . . .	315
II. Crédulité des autres pays . . . . .	348
III. Coup d'œil géographique et historique . . . . .	385
IV. Origine de la crédulité . . . . .	389
V. Conclusion . . . . .	413
<b>CHAPITRE SEPTIÈME. — Le Diable.</b> . . . . .	415
I. Crédulité de la Provence . . . . .	415
II. Classification . . . . .	434
III. Faits des autres pays . . . . .	435
IV. Les attributs du Diable . . . . .	444
V. Le portrait du Diable . . . . .	444
VI. La méchanceté du Diable . . . . .	461



TABLE DES MATIÈRES

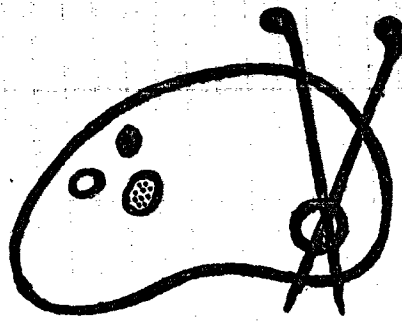
539

	Pages
vii. Les ruses du Diable.....	492
viii. Manifestations de la possession du Diable.....	493
ix. Tromperies dont le Diable est l'objet.....	499
x. Origine de la crédulité.....	499
xi. Analyse.....	492
xii. Conclusion.....	498
<b>CHAPITRE HUITIÈME. — Légende et réalité.....</b>	<b>501</b>
I. Faits recueillis.....	501
II. Appréciation.....	531
III. Conclusion.....	534



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Imp. du Petit Var, angle b<sup>4</sup> de Strasbourg et r. d'Antrechaus, Toulon



Original en couleur  
NF Z 43-120-8